

Université de Montréal

La multifonctionnalité de l'espace métropolitain et le développement des activités  
agrotouristiques en zone périurbaine de Montréal

Par

Denis Granjon

Département de Géographie

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Philosophiæ Doctor (Ph.D)  
en géographie

Juillet 2004

© Denis Granjon, 2004



G

59

U54

2005

V.001

## AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

## NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

La multifonctionnalité de l'espace métropolitain et le développement des activités  
agrotouristiques en zone périurbaine de Montréal.

présentée par

Denis Granjon

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

M. Claude Comtois, Université de Montréal : président-rapporteur

M. Christopher R. Bryant, Université de Montréal : directeur de recherche

Mme. Marie-Odile Trépanier, Université de Montréal : membre du jury

M. Jean-Paul Charvet, Université Paris X - Nanterre : examinateur externe

M. Alain-Michel Barcelo : représentant du doyen de la FES

## RÉSUMÉ

Le sujet de cette thèse aborde la dynamique des localités périurbaines par rapport aux espaces agricoles et la construction de la multifonctionnalité sur ces espaces, le tout dans le contexte d'un développement local communautaire durable. La thèse cible la multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain et plus particulièrement les fonctions qui sont poursuivies simultanément sur ces espaces.

L'application du cadre d'analyse comparative dans la zone périurbaine repose sur deux zones situées à la périphérie de Montréal. La comparaison envisagée, dans ces espaces témoins, s'appuie sur la dynamique des localités marquée par l'importance des acteurs dans la transformation des espaces. Cette dynamique s'appuie sur l'interaction de plusieurs composantes. Les acteurs sont à la base des processus de développement. Leurs choix, de s'impliquer ou non, dépendent de leurs valeurs et intérêts personnels, y compris leurs valeurs et intérêts par rapport à la communauté. Ensemble, ils fixent des objectifs qui sont à la fois le reflet de leurs propres valeurs et intérêts, ainsi que ceux du milieu dans lequel ils évoluent. Des actions multiples en découlent, reposant sous certaines conditions sur la mobilisation, la participation, la concertation et le partenariat de ces acteurs. En général, ces acteurs n'agissent pas seuls, ils développent des réseaux aussi bien au niveau local, régional que national. L'interaction entre les différents acteurs s'organise de manière formelle (institutionnelle, légale) et informelle (p. ex. familiale, amicale). L'ensemble des actions entreprises dans des contextes particuliers (économique, politique, administratif, culturel) définit les grandes affectations (p. ex. agricole, touristique, résidentielle, commerciale) qui caractérisent chaque espace. Les espaces témoins sont choisis en contrôlant certaines caractéristiques clés de chaque espace. Des rencontres ont été faites auprès des acteurs des différents territoires pour faire la collecte des données permettant l'analyse des différentes composantes de chaque espace. En particulier, une des notions centrales concerne la capacité des acteurs locaux à poursuivre leurs propres objectifs (personnels et collectifs) ce qui dépend en partie de leurs capacités à mobiliser des ressources au sein de leurs réseaux de relations aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale.

Le caractère multifonctionnel et dynamique de l'espace agricole périurbain pose le défi d'une planification stratégique possible dans le contexte d'un développement local et communautaire durable, caractérisé par un développement pour et par la communauté. Celui-ci repose sur une participation communautaire (globalement ou par segments d'acteurs ou de la population), ainsi que sur la création de partenariats, la coopération et la concertation.

Nous présentons un raisonnement pour concilier les enjeux d'un multifonctionnalisme dans un espace agricole périurbain, avec les attentes des différents acteurs en s'appuyant sur une planification stratégique ouverte et segmentée. De plus, celle-ci doit être efficace (c'est à dire réfléchi), elle implique donc la mise en place de structures et approches particulières de gestion de l'espace et des activités, qui vont reposer sur une vision urbaine et rurale (caractéristique d'une zone périurbaine), afin d'organiser ou réorganiser un espace flou. Cette planification est envisageable en s'appuyant, non seulement sur la complémentarité entre les espaces rural et urbain, mais plus particulièrement sur une complémentarité entre les différentes fonctions de l'espace agricole périurbain. Cette thèse contribue à la problématique de la dynamique des localités, en vue d'un développement durable, domaine interdisciplinaire et auquel les géographes ont apporté une contribution essentielle depuis quinze ans.

Cette thèse se présente sous la forme d'articles précédés d'une introduction conséquente et d'un deuxième chapitre qui présente les principaux éléments du contexte québécois et montréalais en ce qui a trait aux lois touchant l'aménagement du territoire et la protection du territoire agricole et les différents acteurs à l'échelle régionale et sous-régionale. Le **premier** des trois articles traite de la multifonctionnalité du territoire agricole périurbain, dans le contexte de la dynamique des localités, avant de s'orienter vers les caractéristiques d'une fonction en particulier : l'agrotourisme basé sur l'exploitation des vergers. Dans un **deuxième** article, une analyse du rôle des différents acteurs dans la mise en valeur d'une orientation particulière, l'agrotourisme, rattachée à la pomiculture, est présentée pour deux localités situées dans la zone périurbaine de Montréal (Mont-Saint-Hilaire et St-Joseph-du-Lac). Enfin, le dernier des trois articles explore la planification et la gestion possibles de ces espaces agricoles périurbains ; il examine et synthétise toutes les informations amenées afin de dégager les réflexions et

suggestions qui en résultent. Cet article fera état du dynamisme de chacune des localités périurbaines en lien avec les activités agrotouristiques. Il abordera aussi les implications de la multifonctionnalité pour l'aménagement de l'espace agricole périurbain et la planification de ces territoires en vue de construire des processus et des activités qui répondent aux impératifs d'un développement durable. L'ensemble de ces articles est suivi d'une conclusion conséquente.

Mots clés : espace agricole périurbain, multifonctionnalité, agrotourisme, acteurs, développement local communautaire durable, planification du développement.

## SUMMARY

The subject of this thesis deals with the dynamic of periurban localities in relation to agricultural spaces and the construction of a multifunctional profile on these spaces, all in the general context of local community sustainable development. This thesis targets the multifunctionality of periurban agricultural space, with particular attention being paid to functions that are pursued simultaneously on these spaces.

The application of a comparative analytic framework in the periurban zone is based on two zones located in the fringe of Montreal. The intended comparison of these two zones is based on the dynamic of localities in which importance is accorded to actors in the transformation of space. This dynamic is based on the interaction of several components. First, actors are seen as at the base of development processes. Their choice of whether to become involved is a function of their personal values and interests as well as those they hold in relation to the community. Together, they identify objectives which reflect their own values and interests and those of the milieu in which they evolve. Multiple actions then emerge that are based under certain conditions on the actors' participation, working together, and partnership building. Generally, actors do not act alone, for they may develop networks at local, regional and national scales. The interaction between these different actors is organized formally (institutional, legal...) and informally (family ties, friendship ties...). Taken together, the actions that are carried out in particular contexts (economic, political, administrative, cultural) define the major orientations (e.g. agricultural, tourism, residential, commercial...) that characterize each space. The case study areas were selected by controlling for certain key characteristics of these spaces. Interviews were undertaken with local actors to collect data for the analysis of the different components of the space. In particular, one of the central notions deals with the capacity of local actors to pursue their objectives (personal and collective) which depends partly upon their capacities to mobilize resources within their relational networks both at the local and regional levels.



development for and by the community. This is based on community participation (globally or by segments of actors or of the population), as well as the development of partnerships, cooperative approaches and a veritable working together.

A rationale is presented to reconcile the issues involved in a multifunctional situation in periurban agricultural space, given the expectations of the different actors by calling upon an open and segmented strategic planning process. Furthermore, this must be effective (i.e. well-thought out), and therefore implies setting up particular management structures and approaches for an area and its activities, which will be based on a mixed urban and rural vision (a characteristic of the periurban area) in order to organise or reorganise this fuzzy space. This planning approach is feasible if based on the complementarities of rural and urban space, and more particularly on complementarities between urban and rural functions of this agricultural space. This thesis contributes to the domain of the dynamic of locality in the context of sustainable development, an interdisciplinary domain to which geographers have made an important contribution over the last 15 years.

The thesis is presented in the form of a set of articles preceded by a substantial introduction and a second chapter in which the principal aspects of the Quebec and Montreal contexts relating to the legislation of land-use planning and agricultural land protection and the principal actors at the regional and sub-regional levels. The **first** of three articles deals with the multifunctionality of periurban agricultural space, in the context of the dynamic of localities, prior to exploring the characteristics of one function in particular, that of agrotourism based on orchard farming. In the **second** article, an analysis of the role of different actors in the development of a specific orientation – agrotourism based on apple farming – is presented for two localities in the periurban zone of Montreal (Mont Saint Hilaire et St. Joseph du Lac). Finally, the **third** article explores the planning and management approaches that are possible in these periurban agricultural spaces; this article reviews and synthesizes all of the information used in the thesis in order to identify and propose a set of reflections and conclusions. In this article, the dynamism of each of the periurban localities is revealed in relation to agrotourism activities. It also deals with the implications of multifunctionality for land-use planning of the periurban agricultural zone and for planning the development of these areas in

order to construct processes and activities that respond to the imperatives of sustainable development. This set of three articles is completed by a set of conclusions.

Key words: periurban space, multifunctionality, agrotourism, actors, local community sustainable development, development planning.

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>iii</b>
<b>SUMMARY.....</b>	<b>vi</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>xiii</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>xiv</b>
<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>xv</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>xvii</b>
<b>CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
1 – Un énoncé de la principale question de recherche.....	1
2 – Le milieu de recherche dans lequel la thèse a été entreprise.....	2
3 – La problématique de la thèse.....	3
3.1 Le cadre conceptuel de l’espace périurbain.....	4
3.2 La multifonctionnalité des espaces périurbains.....	11
3.2.1 La multifonctionnalité des espaces périurbains en général.....	11
3.2.2 La multifonctionnalité de l’espace agricole périurbain en particulier.....	13
3.3 Multifonctionnalité et développement durable.....	15
4 – La méthodologie de la thèse.....	24
4.1 Le contexte.....	24
4.2 Les acteurs qui ont fait l’objet d’une entrevue afin de comprendre les rôles qu’ils jouent dans la dynamique de chaque territoire, leurs objectifs, valeurs, et stratégies.....	25
4.3 Les actions des individus et les actions collectives (schémas d’aménagement, actions des associations, etc.).....	26
4.4 Présentation du choix des deux territoires de l’étude et de l’agrotourisme lié à la pomme.....	27
5 – Survol de la structure de la thèse.....	28

<b>CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE.....</b>	<b>31</b>
1 – Le cadre législatif concernant l’aménagement de l’espace agricole.....	31
2 – Certains acteurs clé à l’échelle régionale et provinciale impliqués dans l’aménagement des espaces agricoles.....	33
3 – La Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM).....	35
4 – Les Schémas d’aménagement des MRC et les Plans d’urbanisme des municipalités.....	37
5 – La pomiculture au Québec.....	42
 <b>PARAGRAPHE DE LIAISON A.....</b>	 <b>45</b>
 <b>CHAPITRE 3 : LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L’ESPACE MÉTROPOLITAIN ET L’AGROTOURISME EN ZONE PÉRIURBAINE (MONTRÉAL, QUÉBEC).....</b>	 <b>46</b>
1 – Le périurbain en questions... à travers la dynamique des localités.....	46
1.1 Définition et enjeux de cet espace.....	46
1.2 Différenciation de cet espace qui repose sur le processus de la dynamique des localités.....	48
2 – Un espace multifonctionnel.....	50
2.1 Qu’est ce qu’on entend par la multifonctionnalité?.....	50
2.2 La question d’une planification possible.....	52
3 – Caractéristiques de l’activité agricole dans la zone métropolitaine de Montréal.....	58
4 – L’agrotourisme comme une activité faisant partie de la multifonctionnalité de l’espace périurbain.....	60
4.1 Agrotourisme et tourisme rural en zone périurbaine.....	60
4.2 Une activité agrotouristique basée sur la pomme.....	64
4.2.1 Le fil conducteur de l’étude : la pomme.....	64
4.2.2 La dimension temporelle de cette activité.....	65
4.2.3 Le lien entre la situation des vergers et le contexte physique.....	66
5 – Conclusion.....	67
 <b>PARAGRAPHE DE LIAISON B.....</b>	 <b>68</b>

<b>CHAPITRE 4 : LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L’ESPACE MÉTROPOLITAIN ET L’AGROTOURISME EN ZONE PÉRIURBAINE DE MONTRÉAL, DEUX TERRITOIRES AGRICOLES CONTRASTÉS : MONT-SAINT-HILAIRE ET SAINT-JOSEPH-DU-LAC.....</b>	<b>70</b>
1– Mise en contexte.....	71
1.1 La multifonctionnalité de cet espace agricole périurbain implique toute une gamme de fonctions de l’espace.....	71
1.2 Problématique.....	76
2 – Objectif et approche.....	76
3 – Territoires à l’étude.....	78
3.1 Vision régionale du territoire : la Communauté Métropolitaine de Montréal.....	78
3.2 Au niveau des Municipalités Régionales de Comté.....	81
3.3 Deux territoires contrastés.....	86
3.3.1 Caractéristiques des deux municipalités.....	86
3.3.2 Historique des deux territoires jusqu’aux années 1990.....	87
4 – Les acteurs et leurs réseaux.....	97
5 – La dynamique agricole des deux espaces : une spécificité pour la production de pommes..	103
5.1 Caractéristiques de l’espace agricole de Saint-Joseph-du-Lac.....	103
5.2 Caractéristiques de l’espace agricole de Mont-Saint-Hilaire.....	109
6 – La multifonctionnalité de l’espace agricole des deux territoires.....	115
6.1 Mont-Saint-Hilaire.....	116
6.2 Saint-Joseph-du-Lac.....	123
7 – Conclusion.....	129
<b>PARAGRAPHE DE LIAISON C.....</b>	<b>131</b>

<b>CHAPITRE 5 : LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE AGRICOLE PÉRIURBAIN ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :</b>	
<b>LES LEÇONS DE L'ESPACE PÉRIURBAIN MONTRÉALAIS.....</b>	<b>134</b>
1 – L'espace périurbain.....	134
1.1 Constat.....	134
1.2 Typologie d'espaces agricoles.....	136
2 – Deux territoires contrastés : deux exemples des nouvelles logiques et territoires périurbains.....	139
2.1 Saint-Joseph-du-Lac.....	140
2.2 Mont-Saint-Hilaire.....	141
3 – Planification de cet espace particulier et développement durable.....	145
4 – La fonction agricole et son rôle de planification dans le contexte périurbain.....	155
4.1 Planification territoriale à Mont-Saint-Hilaire.....	157
4.2 Planification territoriale à Saint-Joseph-du-Lac.....	159
4.3 D'autres exemples de planification, en France et ailleurs.....	162
4.3.1 Grand schéma ou grande structure d'encadrement de décisions et d'actions.....	162
4.3.2 Une approche plus territoriale.....	164
4.3.3 Une gestion plus localisée.....	167
5 – Conclusion.....	171
<b>CHAPITRE 6 : CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>173</b>
1 – Rappel du contexte et de l'objectif.....	173
2 – Les défis de l'espace agricole périurbain.....	176
3 – Agriculture et planification.....	179
4 – Considérations méthodologiques et recherches futures.....	186
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>188</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>204</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 3.1</b> Caractéristiques des deux études de cas : Saint-Joseph-du-Lac et Mont-Saint-Hilaire.....	57
<b>Tableau 4.1</b> Évolution et croissance de la population de la Région Métropolitaine de Recensement de Montréal (RMRM) (1981-2001) (en milliers).....	73
<b>Tableau 4.2</b> Caractéristiques agricoles des MRC.....	82
<b>Tableau 4.3</b> Zones agricoles des MRC de la CMM.....	84
<b>Tableau 4.4</b> Genre de fermes pour les fermes déclarant des revenus agricoles totaux bruts supérieurs à 2 499 \$ pour les MRC Deux-Montagnes et Vallée-du-Richelieu (2001).....	85
<b>Tableau 4.5</b> Caractéristiques des deux municipalités.....	86
<b>Tableau 4.6</b> Acteurs et réseaux (Mont-Saint-Hilaire).....	97
<b>Tableau 4.7</b> Acteurs et réseaux (Saint-Joseph-du-Lac).....	100
<b>Tableau 4.8</b> Répartition des entreprises agricoles selon le type de production (Saint-Joseph-du-Lac) (2000).....	107
<b>Tableau 4.9</b> Offre agrotouristique à Saint-Joseph-du-Lac en 2003.....	108
<b>Tableau 4.10</b> Répartition des entreprises agricoles selon le type de production (Mont-Saint-Hilaire) (2002).....	111
<b>Tableau 4.11</b> Offre agrotouristique à Mont-Saint-Hilaire en 2003.....	113
<b>Tableau 4.12</b> Organismes rencontrés (Mont-Saint-Hilaire).....	117
<b>Tableau 4.13</b> Organismes rencontrés (Saint-Joseph-du-Lac).....	124
<b>Tableau 5.1</b> Typologie de la dynamique des espaces agricoles périurbains et importance accordée à la fonction agricole : stratégies et outils génériques.....	138
<b>Tableau 5.2</b> Typologie de la dynamique des espaces agricoles périurbains : positionnement de trois exemples de la région de Montréal.....	161

## LISTE DES FIGURES

<b>Figure 1.1</b> La ville régionale .....	7
<b>Figure 1.2</b> La conceptualisation de la dynamique des localités.....	10
<b>Figure 1.3</b> Territoires de l'étude.....	30
<b>Figure 2.1</b> Pourcentage des pommes produites au Québec par région (2000).....	44
<b>Figure 3.1</b> Le continuum rural-urbain.....	55
<b>Figure 3.2</b> La zone agricole dans la CMM.....	59
<b>Figure 3.3</b> L'agrotourisme.....	61
<b>Figure 3.4</b> L'agrotourisme : kiosque pour l'accueil et la vente de produits dérivés de la pomme (Saint-Joseph-du-Lac).....	63
<b>Figure 4.1</b> Territoires à l'étude : les limites de la CMM, des MRC de Deux-Montagnes, de la Vallée-du-Richelieu, des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Mont-Saint-Hilaire et des régions administratives auxquelles elles appartiennent.....	79
<b>Figure 4.2</b> Au premier plan des vergers à Saint-Joseph-du-Lac, puis des développements domiciliaires et au dernier plan le Mont-Royal (au cœur de la ville de Montréal).....	89
<b>Figure 4.3</b> Corridor de la route 344 et de l'autoroute 640.....	90
<b>Figure 4.4</b> Secteur de Saint-Joseph-du-Lac.....	91
<b>Figure 4.5</b> Vue du Mont-Royal, au premier plan l'île de Montréal, au second plan le mont Saint-Hilaire.....	95
<b>Figure 4.6</b> Carrière du mont Saint-Hilaire.....	96
<b>Figure 4.7</b> Situation des entreprises agrotouristiques à Saint-Joseph-du-Lac repérées par la Corporation Pommes en Fête en 2003.....	104
<b>Figure 4.8</b> Territoire et zonage agricole (Mont-Saint-Hilaire).....	110
<b>Figure 4.9</b> Situation des principaux vergers à Mont-Saint-Hilaire recensés par l'Association des pomiculteurs en 2002.....	114
<b>Figure 5.1</b> Taux de croissance de la population des municipalités environnant le mont Saint-Hilaire de 1996 à 2001.....	143
<b>Figure 5.2</b> Répartition des vergers sur le mont Saint-Hilaire.....	144



## **LISTE DES SIGLES**

CCA	Comité Consultatif Agricole
CLD	Centre Local de Développement
CMM	Communauté Métropolitaine de Montréal
CPTAQ	Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DELC	Développement Économique Local et Communautaire
LAU	Loi Aménagement et Urbanisme
LPTA	Loi de Protection du Territoire Agricole
LPTAA	Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MRC	Municipalités Régionales de Comté
PNR	Parc Naturel Régional
POS	Plan d'Occupation des Sols
SD	Schéma Directeur
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
UPA	Union des Producteurs Agricoles

**À Bruno...**

## **REMERCIEMENTS**

Un des derniers moments d'une longue aventure, les remerciements. Arrivé ici signifie l'aboutissement de plusieurs étapes, de plusieurs années de travail, de rencontres, d'explorations, de doutes, finalement un résultat personnel mais auquel bon nombre de personnes ont participé formellement ou informellement.

Une thèse est un travail de longue haleine qui nécessite de la persévérance et celle-ci je la dois en grande partie à mon directeur de thèse qui a toujours été présent. Alors je vous adresse Monsieur Bryant, un chaleureux merci pour votre soutien et pour cet encadrement académique exemplaire qui a commencé dans des circonstances plutôt « militaires »...

Un grand merci aussi à tous mes ami(e)s, d'ici et de là bas, qui ont contribué à leur façon à l'accomplissement de ce travail.

Merci aussi à toi qui partage ma vie, pour ta patience et ton support surtout au cours de la dernière année...

Je tiens aussi à remercier, toutes les personnes que j'ai rencontrés lors de mes entrevues dans ses « pays » de la pomme, pour leur temps et leurs riches informations.

Merci au personnel du département de géographie, plus particulièrement Marc qui m'a permis de mettre un peu de couleurs dans ce travail.

Et finalement, merci à Simone, qui m'a permis de m'aérer l'esprit pendant ma période de rédaction.

# CHAPITRE 1 : INTRODUCTION GÉNÉRALE

## 1. Un énoncé de la principale question de recherche

L'objet de cette thèse est la multifonctionnalité de l'espace périurbain et plus spécifiquement la multifonctionnalité de l'espace agricole qui représente la composante majeure de l'espace ouvert des espaces périurbains de nombreuses régions métropolitaines occidentales. De façon générale, la question de recherche principale est de définir et de comprendre comment cette multifonctionnalité est construite. Cette question de recherche fait partie d'un ensemble de problématiques associées à la structure et à la dynamique périurbaines, qui incluent la structure de la forme des régions urbaines et métropolitaines, le rôle des transports dans la dynamique de la composante «urbaine» de la zone périurbaine, la problématique de l'aménagement de ces espaces, la composition et la re-composition démographique de zones résidentielles périurbaines, et la problématique de la cohabitation de différentes utilisations du sol et d'activités dans ces espaces dynamiques, entre autres.

Donc, la problématique de recherche de cette thèse se penche sur l'espace ouvert des zones périurbaines, particulièrement les espaces agricoles. La thèse centrale est que la multifonctionnalité des espaces agricoles périurbains est une construction sociale, impliquant des acteurs notamment les agriculteurs et autres acteurs locaux qui choisissent à différents degrés, de réaliser une multifonctionnalité en posant des actions permettant la poursuite de fonctions et d'activités autres que la production agricole toujours en place sur ces espaces agricoles. Le choix a été fait de cibler une activité qui relie directement la production agricole et d'autres fonctions, notamment l'agrotourisme.

**L'objectif général de la thèse devient alors de comprendre comment certains acteurs (particulièrement les agriculteurs) ont réussi à mettre en place et développer des activités agrotouristiques dans les différents aspects du contexte (schémas d'aménagement du territoire, loi de protection du territoire agricole) qui régissent l'aménagement du territoire dans les espaces métropolitains à l'étude.**

Avant de présenter la problématique de la recherche plus en profondeur, une brève présentation est faite pour décrire le milieu de recherche dans lequel cette recherche sur la multifonctionnalité a été poursuivie.

## **2. Le milieu de recherche dans lequel la thèse a été entreprise**

Cette thèse a été entreprise dans le cadre d'un réseau de chercheurs au département de Géographie à l'Université de Montréal spécialisé dans l'analyse de la problématique de l'espace « ouvert » périurbain, et ce, depuis le début des années 1990. Les problématiques qui ont été traitées incluent la structure et la dynamique de l'agriculture, du tourisme et du développement résidentiel « ex-urbain », l'aménagement de l'espace périurbain et la planification et la construction de différentes activités socio-économiques en général. Les contextes territoriaux des recherches poursuivies ont été les régions métropolitaines de Montréal et la France, notamment la région de l'Île-de-France et Grenoble, mais quelques fois d'autres contextes géographiques ont aussi été étudiés. La France a été incluse dans ce programme de recherche à cause de l'audace des interventions en matière d'aménagement et de développement des espaces ruraux et périurbains depuis le début des années 1960 (on reviendra sur cette question dans le chapitre 5), et à cause de l'expérience en recherche auprès des agriculteurs périurbains en France par plusieurs chercheurs depuis la fin des années 1960.

Le réseau de chercheurs sur le périurbain à l'Université de Montréal a surtout été animé par deux professeurs, les professeurs Claude Marois et Christopher Bryant, et a évolué au cours des années 1990 avec l'intégration de nombreux étudiants gradués. Bien qu'une partie importante des recherches poursuivies par les étudiants gradués fut entreprise dans le cadre de programmes de recherches financés par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ou de projets de recherches financés par différents organismes (p. ex. l'Union des Producteurs Agricoles du Québec), et que les différents étudiants ont souvent été appelés à travailler en équipe, surtout en termes de préparation de communications et de publications, chaque étudiant a développé son propre créneau de recherche.

D'abord, orienté sur la dynamique de la structure agricole périurbaine (p. ex. Lemire, 1994 ; Elbert, 1995 ; Granjon, 1997 ; Leclerc, 1997 ; Richard, 1999 ; Deslauriers, 1998 ; Des Roches, 1999 ; Beauchesne, 1999), à partir du milieu des années 1990 les étudiants ont mis l'accent davantage sur d'autres aspects de l'espace « ouvert » périurbain, tel que la culture et le tourisme (p. ex. Doyon, 2002) et l'environnement (p. ex. Frej, 1998). Certains ont misé sur la problématique des conflits entre différentes occupations du sol (p. ex. Bray, 1994 ; Marchand, 1994 ; Allie, 1999 ; Gauthier, 2004), souvent en mettant l'accent sur le jeu des acteurs (p. ex. Buffat, 1997) et la perception des nouveaux arrivés dans l'environnement périurbain (p. ex. Di Genova, 1995). Progressivement, des perspectives plus holistiques ont été abordées, telle que la perspective systémique (p. ex. Des Roches, 1999) ou le développement durable (p. ex. Nanga, 1998 ; Clément, 2004).

Présentement, ce groupe de chercheurs poursuit des recherches sur le périurbain pour des problématiques touchant le rôle de la culture dans le développement socio-économique dans les zones périurbaines de Montréal et de Montpellier (Doyon), le développement touristique et l'environnement naturel (Frej), la construction de la multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain (Granjon), la problématique de l'aménagement des espaces périurbains montagnards en France (Allie), et l'aménagement et la construction des espaces « parcs » en milieu périurbain (Juneau). À tous ceux-ci et celles-ci s'ajoutent des nombreux étudiants travaillant sur la dynamique des acteurs dans d'autres contextes géographiques.

### **3. La problématique de la thèse**

La périurbanisation, nouvelle forme d'urbanisation, s'est imposée comme un défi majeur de l'aménagement des territoires en région métropolitaine. La répartition des activités et l'organisation spatiale des zones périurbaines se superposent et font de cet espace périurbain un territoire émergeant aux multiples fonctions. Ceci a été longtemps reconnu, p. ex. par le développement des ceintures vertes (p. ex. Londres) (Thomas, 1970; Standing Conference, 1976) ou de verdure (p. ex. Ottawa) (CCN, 1996), et est même une des bases des « garden cities » (Sennet, 1905; Bayley, 1975).

Dans un premier temps, il est important de cerner les principales caractéristiques de cet espace particulier de façon à mieux comprendre son évolution et les interrelations qui se sont développées entre deux types d'espaces différents (rural et urbain); de cette imbrication sont apparues plusieurs fonctions, et c'est dans ce contexte que la thèse se concentre sur le cas de l'agrotourisme relié à la pomme dans deux localités situées dans la région métropolitaine de Montréal. Cette première discussion (section 3.1) mène à la considération de la dynamique des espaces agricoles multifonctionnels, qui représentent une composante géographique importante de l'espace périurbain. La discussion conceptuelle de cette dynamique met l'accent sur l'importance des initiatives et d'un encadrement au niveau local, comme complément aux décisions prises à l'échelle régionale et provinciale, pour assurer la pérennité des espaces agricoles périurbains.

### 3.1 Le cadre conceptuel de l'espace périurbain :

Dans la discussion qui suit, les éléments clés de la conceptualisation de l'espace périurbain sont identifiés et élaborés. Pour ce faire, la conceptualisation principale de cet espace **périurbain** et de son espace **agricole** est présentée, afin d'arriver aux éléments essentiels pour la thèse, c'est à dire la **mosaïque de structures** et dynamiques de l'espace agricole, et la **multifonctionnalité de l'espace périurbain** en général et de **l'espace agricole périurbain** en particulier.

L'origine des préoccupations pour les transformations des zones périurbaines remonte au moins jusqu'à la fin du 19<sup>e</sup> siècle (p. ex. les « garden cities » en Angleterre) (Bayley, 1975), et ont fait l'objet de nombreuses études depuis (Bauer et Roux, 1976; Bastié et Dézert, 1980; Johnson, 1974). Ce que l'on constate aujourd'hui c'est une disparition des limites tranchées entre les sociétés urbaine et rurale et ce depuis longtemps. Dans les années 1950, les composantes structurales du système social (rôles, collectivités, normes et valeurs) formaient des cultures distinctes entre ces deux milieux (Rocher, 1968). De profonds bouleversements sociaux dans les pays occidentaux ont par la suite modifié les rapports entre ces deux milieux, avec en particulier, l'apparition d'une classe moyenne ayant de nouvelles valeurs, et les rôles grandissants des

infrastructures de communication qui allaient intervenir dans les transformations spatiales en cours.

Au milieu des années 1970, des chercheurs français comme Bauer et Roux (1976) ont utilisé le terme de « rurbanisation » pour décrire le processus d'extension du champ d'influence de la ville sur le milieu rural périphérique. Il apparaît donc de nouveaux rapports villes-campagnes, avec l'extension du rayonnement urbain (Bastié et Dézert, 1980), favorisant le mélange des styles de vie.

Entre la fin des années 1950 et la fin des années 1970, la pression urbaine s'est accentuée dans de nombreuses régions métropolitaines, avec un développement croissant des activités résidentielles et commerciales, entre autres, donnant lieu à une pression foncière importante dans les zones périphériques à la ville. Ce phénomène de périurbanisation, en constante progression malgré diverses tentatives pour densifier l'habitat des zones centrales et des proches banlieues des agglomérations urbaines (Marois, 1996), entraîne une certaine modification de l'espace rural traditionnel, en même temps qu'une extension urbaine. Face au problème de l'étalement urbain, les réponses régionales et locales ont été variées : de la résistance à l'encouragement du processus (Bryant et Johnston, 1992). Les années 1960 et 1970 ont été propices à un développement foncier, étant donné que les communautés périphériques à l'agglomération centrale y trouvaient une opportunité pour se renouveler. Cette évolution a souvent entraîné un mitage du paysage. L'espace périurbain apparaît donc comme une zone très hétérogène où se retrouvent plusieurs fonctions issues d'une combinaison entre un espace rural déjà présent et une urbanité grandissante. Cette croissance urbaine favorise la mise en place de nouvelles activités (résidentielles, industrielles, commerciales, et autres) dans une zone où il existe déjà d'autres activités en particulier liées à l'agriculture. De ce fait, la zone périurbaine a été longtemps perçue (et encore actuellement même si cette vision tend à changer) comme un espace subissant l'influence urbaine entraînant une juxtaposition des activités différentes et donc certains conflits, voir même des incompatibilités quant à l'utilisation du sol.

Comment conceptualiser la structure et la dynamique de ces espaces? Depuis plus de cinquante ans, une conceptualisation de la structure et de l'espace périurbain a été utilisée par de nombreux chercheurs dans les pays occidentaux comme cadre de



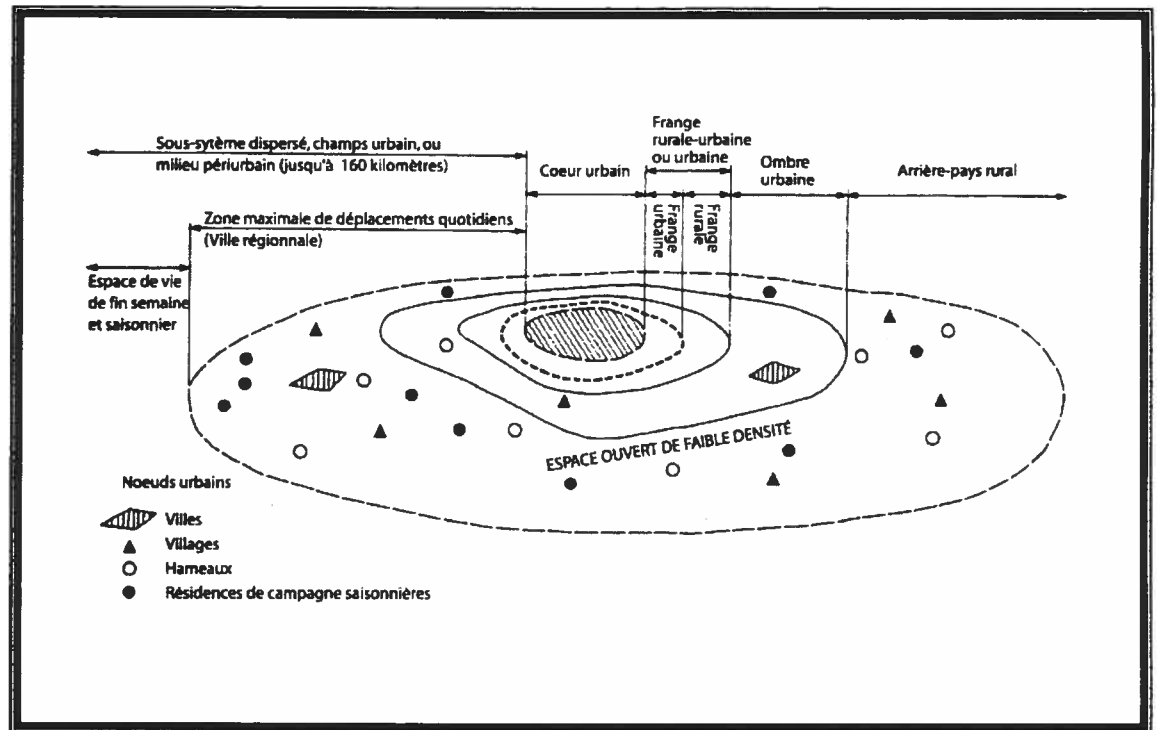
référence pour leurs recherches. En particulier, la perspective qui a dominé est celle d'une structure géographique en formes de cercles concentriques, ce qui reflète l'identification du facteur d'accessibilité (voiture ou transports en commun) comme facteur déterminant de la structure géographique périurbaine. La terminologie varie souvent entre chercheurs, mais ce qui domine est la notion de concentricité (p. ex. Firey, 1946; Krueger, 1959; Sinclair, 1967; Pryor, 1968; Bryant, 1970; Russwurm, 1977; Bryant et al., 1982; Pacioni, 1986; Bryant et al., 2001).

Pour résumer et synthétiser cette conceptualisation, Bryant et al. (2001) ont identifié cinq zones ou types d'espaces différents (Fig.1.1) qui forment la « ville régionale ». La frange urbaine (*inner fringe*), zone adjacente au noyau urbain, se caractérise par un stade avancé de transition d'un milieu rural vers un milieu urbain, qu'il s'agisse de la présence de commerces ou encore de terrains en construction. La frange rurale (*outer fringe*), comme son nom l'indique, se caractérise par un paysage à majorité rural mais où l'on retrouve une forte incursion d'éléments issus de l'urbain. On y retrouve surtout des maisons unifamiliales sur de petits terrains. On retrouve dans ces deux zones des utilisations du sol requérant des superficies importantes. Ces deux zones sont souvent mises ensemble et forment la frange rurale-urbaine (*rural-urban fringe*) plus souvent appelée frange urbaine (*urban fringe*).

Adjacent à cette frange urbaine, on retrouve l'ombre urbain (*urban shadow*). Dans ce paysage, les éléments issus de l'urbain sont moins présents. Toutefois, d'autres éléments témoignent de la proximité d'un noyau urbain tels que des propriétaires fonciers autres qu'agriculteurs, la présence de maisons n'appartenant pas au milieu agricole et un certain nombre de migrations pendulaires.

Finalement, on retrouve la zone où émerge l'arrière-pays rural. Cette zone est influencée par la ville centrale par exemple par la présence de résidences secondaires ou de chalets. Les résidents de cette zone, surtout des ruraux, sont tout de même influencés par le mode de vie métropolitain et intègrent un certain nombre de valeurs moins traditionnelles (Walker, 1976, 1987).

Figure 1.1 : La ville régionale



Source : Traduction de Bryant et al., 2001

Cette conceptualisation de la « ville régionale » illustre un gradient d'urbanité qui perd de son intensité en se déplaçant vers l'extérieur, surtout relié au facteur d'accessibilité. Il ne faut toutefois pas croire que ce changement se fait de manière homogène et continue. D'autres facteurs viennent complexifier la situation. Déjà, le tissu périurbain est constitué de villes secondaires, de villages, de campagnes et de milieux naturels que l'on retrouve aussi bien dans la frange urbaine que l'arrière pays rural; et l'importance de l'habitat non agricole dispersé varie en partie en fonction de l'importance relative de l'automobile comme moyen de transport et aussi de la nature du système d'aménagement des activités d'utilisation du sol. Les conditions physiques varient aussi dans la plupart des régions métropolitaines telles qu'à Montréal (Deslauriers, 1998), sans parler des différences de culture, de contexte, et de la dynamique des acteurs. Il est alors possible de parler d'une véritable *mosaïque* par rapport à cet espace dans la mesure où il représente des interactions dans cette interface entre le monde urbanisé, le monde rural et bien d'autres facteurs.

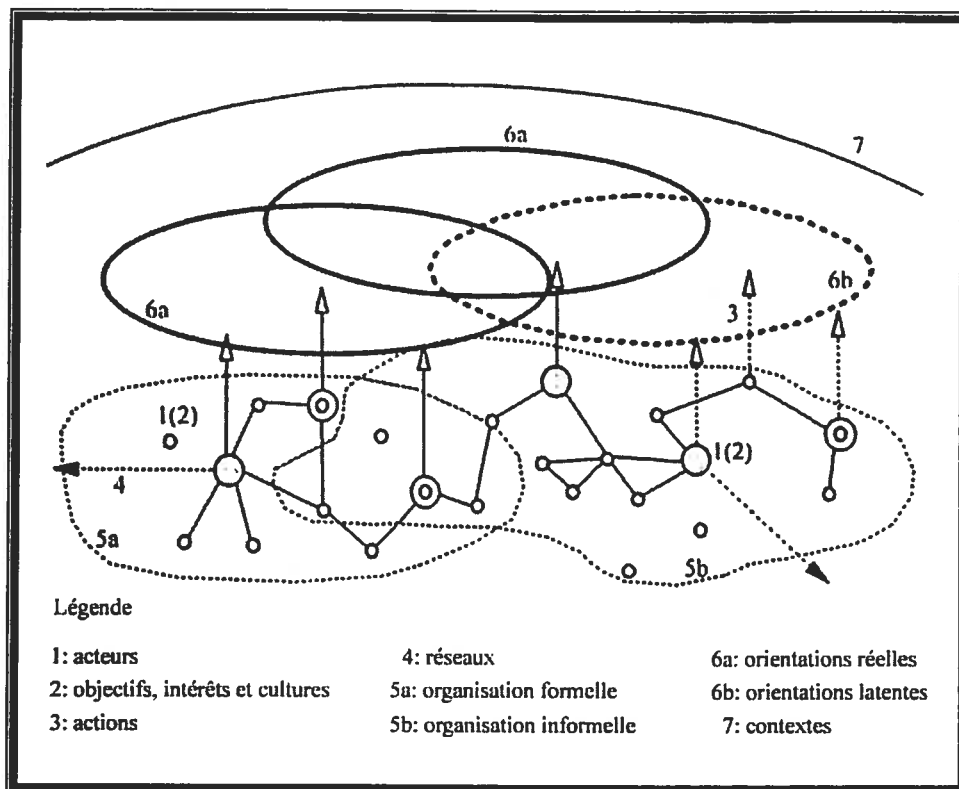
Il est donc intéressant de noter que depuis la fin des années 1960, et plus particulièrement, depuis la fin des années 1980, plusieurs chercheurs ont mis un accent de plus en plus important sur la différenciation et l'hétérogénéité de l'espace périurbain, y compris l'espace agricole périurbain (p. ex. Bryant, 1984; Pacione, 1986; Rickard, 1991). Bien qu'encore très générales à cette étape, ces recherches ont commencé à jeter les bases d'une recherche plus poussée sur la *mosaïque* des structures et des dynamiques.

Au cours des années 1990, en même temps que la recherche s'est poursuivie sur la problématique des paysages agricoles d'adaptation et de dégénérescence, un autre corpus de recherche a connu une montée importante. Celui-ci s'est préoccupé de la dynamique et de la construction de l'espace rural par des agents humains, et plus particulièrement la dynamique des localités. Deux racines peuvent être identifiées à cette littérature. Premièrement, une des racines se retrouve dans la recherche en sociologie, notamment par Giddens (1984) et puis intégrée et modifiée dans la recherche géographique sur les territoires ruraux (p. ex. Bowler, 1998; Marsden et al., 1993; Gumuchian et al., 2003). La deuxième racine se retrouve dans la littérature décrivant la

théorie et les pratiques en développement local (p. ex. Vachon et Collier, 1993; Douglas, 1995). Bien que certains acteurs aient fait l'objet de certaines recherches (p. ex. Bryant, 1984; Deslauriers, 1998; Rickard, 1991), cette recherche fut rarement entreprise avec comme objet d'explorer comment ces acteurs construisaient des territoires dans le milieu périurbain. Par contre, depuis le milieu des années 1990, le groupe de chercheurs identifié plus haut à l'Université de Montréal a pris comme cible la dynamique des localités périurbaines et la construction sociale de ces espaces. Le modèle conceptuel (Fig. 1.2) de cette dynamique utilisé est formé de sept composantes : les acteurs (1), avec leurs objectifs et intérêts (2), qui posent des actions (3), en utilisant leurs réseaux sociaux (4), qui reflètent l'organisation formelle (5a) et sociale (informelle) (5b) de leurs territoires; l'ensemble de leurs actions dessine des orientations réelles (6a) et latentes (6b) de chaque territoire ou espace, et le tout s'inscrit dans un contexte administratif, culturel et économique à plusieurs échelles qui influencent la dynamique des acteurs territoriaux (7) (parmi les recherches entreprises à l'Université de Montréal, citons comme exemples : Bryant, 1995a, b, 1997; Bryant *et al.*, 1996, 1998, 2001; Des Roches et Bryant, 1997, 1998; Granjon *et al.*, 2001; Doyon et Bryant, 2001). Cette structure conceptuelle présente des liens logiques avec la conceptualisation de Marsden et al. (1993), qui ont suggéré qu'afin de comprendre la construction sociale de l'espace rural, il faille « suivre » les acteurs qui poursuivent leurs objectifs et intérêts et posent des actions, le tout en contexte.

Les espaces ruraux périurbains se distinguent des espaces ruraux périphériques essentiellement par la densité des opportunités qui s'offrent à eux et des pressions qui sont présentes. En effet, la proximité d'un bassin de population important, soit les noyaux urbains, induit sur les espaces à proximité des demandes de toutes sortes. Ceci a pour conséquence une multifonctionnalité plus importante des espaces ruraux périurbains par rapport aux espaces ruraux périphériques ou des régions éloignées des régions métropolitaines. Cette distinction est particulièrement importante pour les acteurs locaux et régionaux : comment ces acteurs saisissent ces opportunités ou réagissent aux stress présents constitue donc une piste importante de la recherche sur la construction sociale des espaces périurbains.

**Figure 1.2 : La conceptualisation de la dynamique des localités**



Source : Adapté de Juneau et Bryant, 1997

À l'idée d'une multifonctionnalité générale de l'espace périurbain donc se superpose une multifonctionnalité des **espaces agricoles** périurbains. L'attention est maintenant portée sur cette multifonctionnalité et ses caractéristiques; éventuellement, on cherche dans cette thèse à mieux comprendre comment les acteurs reconnaissent, réagissent et composent avec les stress et les opportunités dans l'espace périurbain agricole et construisent cette multifonctionnalité.

## 3.2 La multifonctionnalité des espaces périurbains

### 3.2.1 La multifonctionnalité des espaces périurbains en général

Un certain nombre de fonctions, qui relèvent principalement de la demande «urbaine» pour les produits et «services» issus des espaces périurbains, peuvent être identifiées (Vaudois, 1995; Fleury, 1996). Elles ont le potentiel de fournir des produits ou services qui peuvent être vendus directement dans l'économie de marché (p. ex. les produits agricoles alimentaires et pépinières) ou répondre à une demande sociale sans passer par la vente de produits ou services (p. ex. la « consommation » d'un paysage), ou encore peuvent fournir une fonction collective (p. ex. la protection d'une zone d'inondation). Voici les fonctions générales de l'espace périurbain :

1. La fonction **agricole** : fonction de base, originelle dans la plupart des régions métropolitaines, sur laquelle sont venues se calquer d'autres fonctions issues de la proximité urbaine. L'agriculture est aussi un mode efficace et peu coûteux d'entretien de l'espace; avec la forêt et les espaces naturels, elle contribue à façonner le paysage. À la périphérie de certaines agglomérations où l'agriculture est en déclin, le développement des friches périurbaines met particulièrement en évidence son rôle paysager (Larcher, 1998). Par ailleurs, les exploitations agricoles jouent un rôle, en tant qu'unités de production dans le tissu économique local;

2. La fonction **résidentielle** : elle est le résultat d'un étalement urbain (extension de l'aire d'influence de la ville qui engendre un renouvellement de l'espace-société à la périphérie des villes qui peut prendre différentes formes). Sous certaines conditions, cette fonction résidentielle peut être poursuivie simultanément sur le même terrain que l'agriculture, p. ex. des familles non agricoles qui achètent une ferme pour y habiter, et louent ou exploitent elles-même les terres pour une production agricole;
3. La fonction **récréative** : cette zone devient un lieu pour la pratique des loisirs, pour la détente des touristes ou des excursionnistes. Il se développe dans cet espace de nombreuses activités en lien avec le tourisme de proximité comme le récréotourisme et l'agrotourisme (Granjon, 1997);
4. Les fonctions **environnementales et paysagères** : avec une prise en compte de la qualité de l'environnement et du paysage dans cette zone, une sensibilité croissante de la part des citoyens pour des produits de qualité, pour une qualité de vie meilleure. La qualité du cadre de vie est la motivation première des nouveaux installés (IAURIF, 2003). Elle se caractérise à leurs yeux par la possibilité d'avoir un mode de vie de type « urbain », dans un logement individuel lui-même inséré dans un environnement de type rural;
5. La fonction **économique** : avec l'installation de petites entreprises (et autres), l'espace périurbain devient un lieu d'échange, de commercialisation (zone propice pour l'implantation de centre d'achat), et ce processus se retrouve appuyer par un réseau de communications en progrès constant;
6. Les fonctions **scientifique et pédagogique** : avec l'apparition dans cet espace de fermes pédagogiques (un des résultats d'une adaptation de l'agriculture), la présence de grandes écoles (agricole, vétérinaire) dans cette zone a favorisé la conservation de certaines parties comme « champs d'expérimentation » (Donadieu, 1998).

Nous pouvons ajouter à ces fonctions celles de pourvoyeuse de matières premières comme c'est le cas avec les sablières et gravières pour la construction d'infrastructures, souvent routières, dans l'agglomération principale (Bryant *et al.*, 1982).

Plus qu'un mitage serré découlant d'une cohabitation des fonctions de résidences, de commerces, d'industries ou d'agriculture, nous assistons à une intégration fonctionnelle. En effet, différents espaces cumulent les fonctions comme c'est le cas de certains espaces agricoles, naturels ou de conservation qui deviennent les hôtes d'activités récréatives tout en conservant leur fonction première de production agricole.

### 3.2.2 La multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain en particulier

La multifonctionnalité se manifeste de différentes façons :

1. dans le temps, dans le sens que différentes fonctions (et les activités associées) peuvent être fournies (ou poursuivies) sur la même parcelle de terrain ou dans la même zone à différentes époques de l'année (p. ex. production agricole du printemps au début de l'automne, ski de fond pendant l'hiver);
2. différentes fonctions (et les activités associées) peuvent être fournies (ou poursuivies) sur la même parcelle simultanément (p. ex. la production agricole, la protection d'une zone inondable, et la récréation (sentiers pédestres)); ou
3. différentes fonctions (et les activités associées) peuvent être fournies (ou poursuivies) dans une même zone restreinte, mais pas nécessairement sur la même parcelle (p. ex. le cas sur une zone de quelques centaines d'hectares dans laquelle on retrouve une production agricole sur une parcelle adjacente à un espace parc).

La multifonctionnalité générale de l'espace périurbain se trouve reproduite pour les espaces agricoles périurbains. Ainsi, hormis le fait de trouver des exploitations pour **produire des denrées alimentaires**, on retrouve également **les fonctions résidentielle** (résidence pour l'agriculteur et sa famille, sans parler des familles non agricoles qui achètent des anciennes fermes ou des terrains ruraux au milieu des zones agricoles pour construire une maison) **et urbanistique** (p. ex. les coupures vertes dans le tissu urbain)



(Fleury et Donadieu, 1997), **la fonction récréative** et dans certains cas **pédagogique** (avec la production de nouveaux biens plus immatériels tels que les loisirs ou des activités culturelles qui bénéficient de la proximité d'un grand centre urbain), **les fonctions environnementale et paysagère** (dans certains cas l'agriculture gère de façon contractuelle des espaces soumis à des contraintes comme les entrées de villes et les abords d'aéroports) (Fleury et Moustier, 1999) et **la fonction économique** (certains bâtiments agricoles peuvent servir pour accueillir des petites entreprises).

Plus particulièrement, la fonction agricole dans le contexte périurbain qui est au cœur de la problématique de cette thèse se caractérise comme une activité aux fonctions multiples ne répondant plus seulement aux impératifs de production de denrées agricoles. L'argument est fait que l'intensité de cette multifonctionnalité de l'espace agricole est plus grande en milieu périurbain à cause de la proximité d'une concentration de la demande urbaine (comme mentionné ci-haut). Ceci est le reflet d'une demande sociale de plus en plus forte pour une agriculture répondant aux besoins des citoyens, une agriculture « près » des gens, permettant d'offrir un cadre et une qualité de vie agréables et favorisant la pratique d'activités de loisirs diverses : autocueillette, vente directe, tables champêtres, fermes équestres, gîtes à la ferme, entre autres. Ainsi l'on encourage la diversification des activités agricoles qui se traduit par une « tertiarisation » de l'agriculture périurbaine (Vaudois, 1996), c'est-à-dire une agriculture apparaissant comme un service répondant à une demande des urbains. Ainsi la multifonctionnalité de l'agriculture périurbaine et l'imbrication de ces nouvelles fonctions, le plus souvent en relation étroite avec les besoins des populations urbaines, donnent un nouveau visage à cette agriculture depuis une quinzaine d'années dans la région de Montréal. Ce concept de multifonctionnalité répond à l'idée que l'activité agricole assure simultanément des fonctions économiques, sociales, spatiales et environnementales (Mollard, 2003). Cette agriculture urbaine est toujours une activité économique, mais sa production n'est plus identifiée aux seules denrées agricoles ; en devenant multifonctionnelle, elle devient une composante spatiale et sociale intégrée de façon plus explicite aux territoires urbains adjacents.

Dépendamment de cette diversité des fonctions de l'activité agricole, il est possible de construire une typologie des espaces agricoles périurbains et leurs

dynamiques (chapitre 5). En effet, dans un premier temps en fonction des caractéristiques de l'activité agricole, du rôle et des implications des acteurs dans les espaces périurbains, plusieurs types de dynamiques peuvent être observés, de la dégénérescence au développement et à l'adaptation. Dans cette mosaïque d'espaces composée par ces différentes catégories, l'importance du rôle des acteurs et des processus locaux de développement qui reposent sur le concept de la dynamique des localités est soulignée. Ceci nous amène directement encore au concept de la construction sociale des territoires (chapitre 4).

De plus, le développement et la transformation des zones périurbaines relèvent de systèmes de gestion fonctionnant à différentes échelles, notamment les acteurs du secteur public qui ont un rôle important dans la régulation de l'utilisation du sol en milieu périurbain, comme en milieu urbain et ailleurs (DATAR, 2004). Plusieurs de ces acteurs publics font l'objet d'une discussion dans le chapitre 2, en rapport avec les différentes échelles géographiques d'interventions. La typologie de l'espace agricole peut être reliée aux fonctions planifiées de ces différents espaces (et pas seulement de la part du secteur public), et les liens font l'objet d'une discussion au chapitre 5 basée en partie sur l'analyse des deux territoires témoins abordés au chapitre 4.

### 3.3 Multifonctionnalité et développement durable

La multifonctionnalité des espaces implique des valeurs collectives dès qu'il est question d'intervention collective, soit du secteur public soit de groupements d'acteurs des secteurs privés ou communautaires. Étant donné que chaque fonction répond à des besoins ou à des demandes de la société ou de différents segments de la société, il est intéressant de regarder comment la construction sociale de la multifonctionnalité peut être intégrée avec les notions de développement durable, surtout qu'il est aussi vu aujourd'hui comme une construction sociale lui-même (Dale et Pierce, 1999; Laurens et Bryant, 2003), une perspective plus nuancée et sophistiquée que ses premiers énoncés (notamment par la CMED (1988)). Bien que ceci ne soit pas l'objet central de la thèse, le développement durable offre une perspective intéressante sur la construction sociale des territoires périurbains et la planification et l'aménagement de ceux-ci.

Le concept de développement durable, toujours dans la recherche de stratégies de développement socio-économique compatibles avec les valeurs sociales et culturelles, environnementales et économiques, est composé de plusieurs composantes, dont les plus intéressantes pour la présente thèse sont les suivantes :

1. l'importance du local et de l'implication d'une gamme d'acteurs (publiques, privés, associatifs ou communautaires) dans cette recherche de stratégies appropriées, à cause des lacunes dans les approches descendantes et uniquement gouvernementales (Dale et Pierce, 1999);
2. la notion qu'il est possible de rechercher et de construire un « développement durable » pour des activités, des territoires et des communautés;
3. la notion que cette recherche vise à répondre aux besoins de différents segments de la société, ce qui pose des défis de taille quand on met aussi une emphase sur les besoins locaux ou communautaires – dans le sens que ces besoins ne sont pas nécessairement convergents avec ceux d'une communauté « régionale » (p. ex. une région métropolitaine) (donc particulièrement important dans le contexte d'une zone périurbaine dans une région métropolitaine); et
4. l'importance primordiale de processus, c'est-à-dire, non seulement le résultat de la recherche d'une convergence entre les différentes valeurs, mais aussi la façon par laquelle on arrive au résultat. En termes de processus ceci veut dire que dans la planification (aussi bien publique que celle entreprise par les autres acteurs ou groupements d'acteurs), un intérêt croissant a été porté à la participation, la coopération et à la concertation (Brodhag et al., 2004).

Ces quelques points soulignent l'importance de coordonner le développement de la multifonctionnalité d'un territoire ou des terres agricoles. Cette coordination nécessite un travail de coopération et de concertation entre les différents acteurs. Mais, ceci n'est pas un acquis automatique, parce qu'on peut raisonner que cette coordination en matière de planification du développement est elle-même une construction sociale.

Ainsi, dans cette thèse il sera question de voir comment certains acteurs ont réussi à développer des activités en lien avec l'agrotourisme en zone périurbaine, mais le rythme de développement n'est pas pareil pour tous les territoires, et ce pour les mêmes raisons que les conditions d'un développement économique local et communautaire réussi qui convergent avec les composantes d'un développement durable mentionnés ci-haut ne sont pas homogènes dans l'espace périurbain. Donc, pour compléter ce survol de schémas conceptuels utilisés dans la thèse, le développement économique local est passé en revue dans les prochains paragraphes.

Le développement économique local est un ensemble d'approches qui privilégie les initiatives locales. Il est naturel que l'attention soit portée à cet ensemble de processus, d'abord parce que de par leur nature, ces processus impliquent des processus et des acteurs locaux (voir Douglas, 1995; Pecqueur, 1989; Perry, 1987; Vachon et Coallier, 1993) et deuxièmement, à cause de l'importance accordée à l'action locale par ceux et celles qui appuient le développement durable. Ces processus locaux sont de plus en plus utilisés pour tenter de revitaliser ou de restructurer l'activité socio-économique d'une collectivité, par exemple dans le contexte géographique des régions - ressources (Joyal, 2002; Proulx, 2002). Cependant, cette approche peut aussi s'appliquer dans des collectivités en bonne santé socio-économique, comme bon nombre d'espaces périurbains. Le développement économique local (souvent appelé le développement économique communautaire, surtout dans le monde anglophone (p. ex. Galway et Hudson, 1994)) est constitué d'une multitude d'approches variées, tentant de répondre à des besoins, des intérêts et des valeurs différentes d'une collectivité à l'autre. Par « développement économique », on entend une transformation socio-économique conduisant à une amélioration durable du niveau de vie de segments particuliers de la population (les agriculteurs par exemple) (Polèse et Coffey, 1982) ou, d'un point de vue moins étroitement « économiste », à une amélioration durable de sa qualité de vie (Douglas, 1995; Galway et Hudson, 1994; O'Neill, 1990). Les aspects qualitatifs de ces formes de développement sont primordiaux, et selon certains, priment sur les aspects quantitatifs (Bryant et Preston, 1987; Gill et Reed, 1999).

D'après les auteurs qui viennent d'être cités, les notions de « local » et « communautaire » signifient l'implication des résidents et des acteurs de la

communauté au façonnement de leur propre environnement (p. ex. Bryant et Preston, 1987; Douglas, 1995; Vachon et Coallier, 1993). L'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie locale par l'atteinte de leur propre vision réaliste pour leur communauté. La notion de développement économique communautaire durable implique également l'élaboration de stratégies compatibles avec l'environnement naturel, acceptables sur le plan social et culturel et qui sont réalisables économiquement, c'est dans ce sens que l'on peut parler d'un développement durable. C'est la qualité de vie qui est la grande préoccupation du développement communautaire (Gagnon, 1995; Mérenne-Schoumaker, 1996).

Le développement économique est une force motrice au centre du développement des collectivités; il n'est pas considéré comme un but en lui-même, mais comme un moyen d'atteindre d'autres objectifs, tels qu'une amélioration de la qualité de vie, une amélioration des emplois locaux disponibles ainsi que leur qualité, pour en nommer seulement deux (Douglas, 1995; Vachon et Coallier, 1993). Mais le côté durable comprend aussi des préoccupations pour le développement de stratégies et d'activités qui sont compatibles avec le maintien ou l'amélioration du milieu naturel et de l'environnement social et culturel. Le développement communautaire durable est donc fondé sur la compatibilité, la tolérance et l'équité (Bryant, 1992; Gill et Reed, 1999). Le développement durable peut donc se décrire comme étant l'imbrication d'un ensemble de stratégies : le maintien ou l'amélioration du milieu biophysique, une amélioration des conditions sociales, une amélioration des conditions de travail, une amélioration de la situation économique.

Le rôle du développement économique local dans une collectivité peut se définir en plusieurs points selon Bryant et Preston (1990) :

- Le développement économique local dans une collectivité est un ensemble de processus ayant l'objectif général d'influencer les processus de croissance, de déclin et de restructuration de l'activité économique pour atteindre les besoins et les objectifs de la collectivité avec plus d'efficacité. Dans la forme « communautaire », ces processus de développement sont engendrés par divers acteurs et intervenants, il s'agit de reconnaître clairement le besoin de

participation de la population locale dans le processus de planification à long terme du développement économique. La participation de la collectivité peut varier, mais en règle générale, celle-ci est plus facile dans des collectivités plus petites en raison souvent d'une meilleure communication. Cependant, cette communication au sein d'un groupe ou d'un segment particulier n'est pas toujours une réalité, elle dépend à la fois des caractéristiques et des objectifs fixés par la population, des réseaux de relations sociales et de pouvoir, et bien entendu des personnalités des acteurs.

- Au sens plus large, le développement économique local d'une collectivité a pour objectif d'améliorer la qualité de vie de ses habitants en exerçant une influence sur la façon dont les gens gagnent leur vie. Ce mieux-être de la collectivité est réalisable en créant des stratégies visant à garder et à augmenter le nombre d'emplois, en favorisant le développement entrepreneurial local et en commercialisant la collectivité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur en tant que lieu d'habitation, de travail et de loisirs (trois caractéristiques propres à certaines localités périurbaines de Montréal).

- Le développement économique local d'une collectivité joue aussi un rôle important et contribue au processus de développement global de la localité. Il permet une évaluation plus sensible des ressources locales et vise à la créativité et à la participation au niveau local. Ce qui veut dire que le processus de développement économique se ferait aussi avec les échelons supérieurs gouvernementaux afin de mieux comprendre l'ensemble du contexte économique, d'accéder au capital de développement, à la connaissance et l'expertise spécialisée qui n'est pas forcément disponible sur place.

- Dans les collectivités plus petites, le développement économique local peut prendre des formes administratives variées. Cette variété se trouve aussi bien dans les grandes collectivités que dans les petites, ce qui reflète la variété des conditions locales concernant les institutions locales existantes, la capacité financière et la capacité des ressources humaines à s'organiser.

- Le développement s'articule autour d'un nombre d'orientations (par exemple l'agrotourisme, le développement résidentiel « haut de gamme », etc.) qui sont

utilisées de plus en plus pour planifier et animer les processus de développement d'une collectivité.

Il n'y a pas de modèle unique de développement (local et communautaire) qui soit approprié en raison de la diversité des conditions géographiques, sociales et culturelles des collectivités et des localités. Néanmoins, deux points communs émergent de la littérature sur le développement local et communautaire :

1. Le développement comporte une dimension territoriale (p. ex. Gumuchian et al., 2003) : l'espace auquel il s'applique est déterminé par une histoire, une culture et des ressources particulières. L'ensemble (dans les meilleurs des cas) des membres de la collectivité est uni par un sentiment d'appartenance et par des liens qui créent parfois la maîtrise collective de cet espace.
2. Le développement s'appuie sur une force endogène (Vachon, 1991) : cette force est la capacité, effective ou potentielle, d'une collectivité à relever le défi de son développement au moyen des ressources, des énergies et de la synergie des acteurs du milieu. Il fait appel à une volonté de concertation et à la mise en place de mécanismes de partenariat et de réseaux. L'approche du développement local appelle le redéploiement des valeurs démocratiques par une stratégie participative et une responsabilisation des citoyens envers leur collectivité (p. ex. Gagnon et Klein, 1991; Vachon, 1998).

En reconnaissant la variété d'approches, quatre dimensions ont été suggérées pour caractériser le développement local d'une communauté (Atlantic Provinces Economic Council et Bryant, 1993) :

- la nature et le degré de la participation (globalement ou pour une orientation)
- le degré d'intégration des valeurs environnementales, économiques et socioculturelles dans une réflexion collective (globalement ou pour une orientation)
- la nature du processus de planification (s'il y en a un) collectif, stratégique, à long terme

- la composition des acteurs (privé, public, associatif).

L'ensemble de ces dimensions sera abordé et analysé à travers des enquêtes auprès des acteurs du milieu. Nous verrons aussi à travers les différents articles de la thèse qu'un développement harmonieux repose sur une vision d'ensemble du milieu.

Avant de retourner à l'objet central de la thèse, c'est-à-dire la multifonctionnalité de l'espace périurbain agricole et sa construction, il est important de souligner quelques grandes conclusions relevant de l'expérience et de la littérature sur le développement économique local et communautaire. Naturellement, en parlant de la planification et de l'action pour assurer un développement socio-économique (durable) d'un territoire, il y a lieu de considérer les liens qui peuvent exister entre ces activités de planification du développement et l'aménagement de l'espace. Si dans le meilleur des mondes, on pouvait s'attendre à une intégration harmonieuse entre les activités des municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme et les activités de planification d'activités telles que le développement industriel et commercial, la réalité a souvent démontré le contraire, même là où la municipalité comporte une fonction de développement économique (p. ex. un commissaire industriel) (p. ex. Paparella, 1987; Skelley, 1995).

Ceci souligne l'importance de l'approche multi-acteurs qui est adoptée dans cette thèse. Bien que les municipalités (villes, Municipalités Régionales de Comté, et ainsi de suite) soient souvent des acteurs importants dans les processus de transformation de leur territoire, elles ne représentent pas les seuls acteurs importants. Comme Skelley (1995) nous rappelle, les municipalités ne font pas le développement (économique, socio-économique), mais elles ont un rôle important, mais non exclusif, de l'encadrer. Elles sont obligées de travailler avec d'autres acteurs sur lesquels elles n'ont pratiquement aucune autorité directe. C'est pourquoi on met autant l'accent sur la coopération et la concertation, et pourquoi différentes structures ont été élaborées pour faciliter ces processus (p. ex. des Tables de concertation et les Centres Locaux de Développement au Québec). Par contre, ces processus de travailler ensemble ne viennent pas «naturellement», les acteurs y compris les municipalités se doivent de les construire. Mais dans certaines localités, ceci vient facilement, et dans d'autres, les activités de



développement économique et socio-économique et l'aménagement et l'urbanisme ne semblent pas être coordonnées et intégrées.

Pour revenir à l'objet central de la thèse plus spécifiquement dans ce contexte de développement local, la fonction agricole (une composante essentielle de l'orientation spécifique qui est au cœur de la thèse, l'agrotourisme) est perçue comme un atout majeur pour les espaces auxquels nous nous intéressons, dans la mesure où elle occupe encore une place importante du territoire. L'intensité de cette fonction varie d'une localité à une autre, et dépendamment de la collectivité, la prise de conscience par rapport à l'importance de cette fonction a été plus ou moins rapide : on est donc en présence d'un processus évolutif. Dans le cadre de cette thèse, il sera question de l'observation de la mise en place de nouveaux moyens pour sauvegarder, voire valoriser l'agriculture dans les espaces périurbains dans sa fonction première (nourricière), mais aussi comme une fonction sociale, environnementale, éducative et de loisirs.

En matière de planification et d'aménagement de cet espace agricole périurbain, l'implication est qu'une bonne gestion repose sur une construction sociale du territoire impliquant une concertation entre les divers acteurs; il sera donc important de comprendre la structure et la dynamique des localités. Pour chacune d'elles, un certain nombre d'actions ont été prises et elles ont pour but d'atteindre la vision fixée par la collectivité (ou certains de ses acteurs ou segments de population, selon le cas) en veillant à préserver à la fois les atouts économiques spécifiques du territoire et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Dans la thèse, il sera important de tenir compte de l'implication des acteurs locaux de façon cohérente en ce qui concerne la mise en place d'un développement économique local planifié. Dans une perspective de développement durable, rappelons que cette implication locale suppose l'élaboration de stratégies compatibles avec l'environnement naturel, acceptables sur le plan social et culturel et réalisables économiquement. C'est dans ce sens que le développement économique local s'intègre comme une pierre angulaire du développement durable, même si souvent les initiatives ont leur point de départ dans des initiatives privées d'individus et de leurs familles. Par rapport à l'agriculture, ces initiatives individuelles et familiales sont tellement significatives qu'on a suggéré qu'elles mènent à une

différentiation de l'espace périurbain agricole si marquée qu'on peut en construire une typologie dynamique (voir le chapitre 5).

Le modèle conceptuel présenté ci-haut avec ses sept composantes se retrouve à la base même de la structure de la thèse – la méthodologie et le contenu des chapitres. Dans la présentation de la méthodologie globale de la thèse, dans la prochaine section, il sera question du contexte, des acteurs et tout ce qui est attaché aux acteurs. En accord avec Marsden et al. (1993), le suivi des acteurs dans le temps pendant qu'ils poursuivent leurs intérêts en posant des actions, aboutit à la construction d'un espace ayant des caractéristiques particulières. Dans la section suivante, la méthodologie globale de la thèse est présentée ce qui permet de cibler l'objectif général et les objectifs spécifiques de la thèse et de comprendre la construction de ces territoires par les différents acteurs en présence. Différentes composantes de la méthodologie seront détaillées davantage soit dans les paragraphes de liaison entre les chapitres soit dans les chapitres eux-mêmes. Avant de l'entreprendre, rappelons l'objectif général de la thèse, et présentons les objectifs spécifiques en lien avec les différents chapitres qui constituent cette thèse.

L'objectif général de la thèse est de comprendre comment certains acteurs (particulièrement les agriculteurs) ont réussi à mettre en place et développer des activités agrotouristiques dans les différents aspects du contexte (schémas d'aménagement du territoire, lois, entre autres) qui régissent l'aménagement du territoire dans les espaces métropolitains à l'étude.

Les objectifs spécifiques en accord avec cet objectif général sont:

- a. de présenter les principaux éléments du contexte québécois et montréalais en ce qui a trait aux lois touchant l'aménagement du territoire et la protection du territoire agricole et les différents acteurs à l'échelle régionale et sous-régionale (p. ex. la Communauté Métropolitaine de Montréal et les MRC). Cet objectif est traité dans le chapitre 2 ;
- b. d'explorer la notion de la multifonctionnalité du territoire agricole périurbain, toujours dans le contexte de la dynamique des localités, avant de s'orienter vers les caractéristiques de la fonction qui est au cœur de la thèse : l'agrotourisme basé sur l'exploitation des vergers. Cet objectif est traité dans le chapitre 3 et également dans le chapitre 1 ;

c. d'entreprendre une analyse du rôle des différents acteurs dans la mise en valeur d'une orientation dans un espace agricole périurbain multifonctionnel (dans la zone périurbaine de Montréal). Dans le cadre de cette étude de terrain, l'analyse a ciblé l'évolution de la situation de deux territoires locaux dans le contexte de la dynamique des localités. Cet objectif est traité dans le chapitre 4 ;

d. d'explorer la planification et la gestion possibles de ces espaces agricoles périurbains en regardant les liens entre types d'espaces agricoles périurbains et l'avenir souhaité pour ces espaces (en termes de la nature de la multifonctionnalité planifiée, collectivement et par les acteurs individuels) et de suggérer une catégorisation des types d'intervention et le rôle de chaque type d'intervention. Cet objectif est traité dans le chapitre 5.

#### **4. La méthodologie de la thèse :**

##### 4.1 Le contexte:

Bien que l'objectif principal de la thèse traite de la construction de territoires agricoles multifonctionnels par des acteurs locaux, il est important de comprendre le contexte plus global dans lequel ces acteurs et territoires sont situés. Ainsi, dans le chapitre 2, il sera question des différents paramètres posés notamment par les lois et les acteurs ayant un pouvoir sur le territoire au niveau de l'aménagement ou bien des politiques plus générales. Il existe des niveaux d'intervention à différentes échelles en ce qui concerne le contexte administratif et au niveau de l'aménagement de ces espaces périurbains, et il faut en tenir compte dans toute analyse de la construction sociale d'un territoire

À l'échelle provinciale, la *Loi de protection du territoire agricole* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (toutes deux modifiées à la fin des années 1990) ont joué un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire. Elles ont d'ailleurs grandement influencé les MRC en matière d'aménagement et de gestion de la fonction agricole des territoires en créant notamment les Comités Consultatifs Agricoles. Il faut noter aussi la

fonction primordiale de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec qui entretient des liens étroits avec les MRC et les municipalités locales.

À l'échelle régionale, les MRC sont responsables des schémas d'aménagement et de leur révision. À noter aussi le rôle essentiel de l'Union des Producteurs Agricoles qui nous verrons a élargi ses considérations envers l'agrotourisme. Notons aussi la fonction très importante de la nouvelle géographie institutionnelle avec la CMM qui marque de nouvelles règles en ce qui concerne les structures de gestion, l'aménagement du territoire et les différentes fonctions qui s'y trouvent. Il faut toutefois mentionner que cette nouvelle géographie institutionnelle a été précédée de réflexions et d'études quant à la révision de la structure de gestion de l'agglomération de Montréal (Trépanier, 1998).

À l'échelle locale, on a d'abord les municipalités et ensuite les organismes et associations qui vont jouer un rôle primordial dans la mesure où ils sont des « représentants » ou des acteurs à part entière du milieu concerné.

#### 4.2 Les acteurs qui ont fait l'objet d'une entrevue afin de comprendre les rôles qu'ils jouent dans la dynamique de chaque territoire, leurs objectifs, valeurs, et stratégies.

La construction sociale d'un territoire et certaines de ses caractéristiques suppose potentiellement l'implication de plusieurs sortes d'acteurs. C'est pourquoi la méthodologie comporte un important travail de terrain, avec des entrevues auprès de différents acteurs. Ces dernières étaient des entrevues « semi-dirigées » reposant sur un protocole (les grands thèmes abordés) mais où les répondants avaient beaucoup de marges pour répondre. (Voir le questionnaire des pomiculteurs et le protocole d'entrevue des autres acteurs en Annexe 1). Les trois types d'acteurs retenus pour des entrevues sont :

Les agriculteurs (pomiculteurs) : la multifonctionnalité des espaces agricoles semble construite par ses propres acteurs, en l'occurrence les agriculteurs qui y voient au départ une opportunité sur le plan économique. Dans le cas présent, ce sont des pomiculteurs

qui ont décidé de tirer profit de leurs vergers en exploitant le créneau de l'agrotourisme. L'ensemble des entrevues auprès des pomiculteurs des municipalités de Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac a permis de dresser un profil de l'activité, les motivations qui les ont orientés vers des initiatives agrotouristiques, leurs actions et leur évolution dans le temps, leur perception par rapport au contexte périurbain et leur reconnaissance comme acteurs dans leur propre milieu.

Les acteurs qui oeuvrent au niveau de l'aménagement du territoire : nous avons rencontré des représentants des MRC, des CLD et des municipalités, afin de déterminer leur perception et leur implication par rapport à l'agrotourisme. Ces entrevues nous ont permis aussi de mieux connaître leurs actions et leurs rôles dans le développement de cette orientation.

Les autres acteurs : ce sont des représentants de différentes associations, organismes qui travaillent au niveau de la promotion du tourisme et de l'agrotourisme et/ou qui ont un intérêt pour la conservation et la promotion des vergers (p. ex. l'Office du tourisme, l'Association des citoyens, l'Association des pomiculteurs et le Centre de la nature)

L'ensemble de ces rencontres a permis de mettre en lumière les rôles potentiels de chacun des acteurs et leur évolution dans la dynamique de chaque territoire.

#### 4.3 Les actions des individus et les actions collectives (schémas d'aménagement, actions des associations, etc.)

Plusieurs informations ont été recueillies lors des rencontres auprès des acteurs pour connaître leurs actions, quelles soient individuelles ou collectives, et dans le but d'atteindre l'objectif et les sous-objectifs de la thèse. Dépendamment des circonstances et du contexte, certaines de ces actions collectives peuvent conforter et d'autres contraindre les initiatives des acteurs du milieu.

Voici comment on a fait la collecte des informations concernant les actions collectives:

- Informations et rencontres avec des représentants des MRC pour connaître le rôle et l'implication des schémas d'aménagement pour la fonction agricole et plus particulièrement pour les activités agrotouristiques.
- Rencontres avec des organismes locaux entre autres les CLD, les représentants du tourisme régional, le Centre de la nature à Mont-Saint-Hilaire, un organisme de promotion de la pomme, entre autres, pour connaître l'évolution de leur implication face aux activités agrotouristiques.
- Rencontres avec les Associations de citoyens, de pomiculteurs pour connaître leurs origines, l'évolution de leur implication, les partenariats créés et leurs répercussions sur l'agrotourisme.

Pour les actions individuelles :

- Rencontres avec les pomiculteurs pour connaître leurs actions et leurs préoccupations face à l'agrotourisme.

#### 4.4 Présentation du choix des deux territoires de l'étude et de l'agrotourisme lié à la pomme.

L'ensemble des éléments abordé dans cette thèse concerne la province du Québec, plus particulièrement la ville de Montréal et la zone périurbaine qui s'y rattache. Les espaces agricoles périurbains ont déjà fait l'objet de nombreuses études, tant par l'importance d'une activité comme l'agriculture dans la région métropolitaine que par les opportunités qu'elle peut offrir à différents niveaux. Plus spécifiquement, l'objectif devient comment au niveau de ces deux municipalités (Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac) certains acteurs ont su exploiter et mettre en valeur des activités en lien avec l'agrotourisme.

Les deux territoires situés dans la zone périurbaine de Montréal ont été choisis parce que la présence des vergers y est significative et représente une opportunité d'une part pour les exploitants mais d'autre part pour l'ensemble de la communauté. La pomiculture s'intègre dans la multifonctionnalité des espaces agricoles comme une activité qui ne répond plus seulement à la simple production de denrées alimentaires

mais qui a développé de nouvelles avenues en raison de la proximité d'un grand centre urbain et qui fait donc partie intégrante des préoccupations liées à la planification du territoire. Donc, c'est une activité qui sert bien comme cible pour cette thèse sur la multifonctionnalité.

L'agrotourisme est une nouvelle avenue de développement des entreprises agricoles qui prend un essor important sur les territoires concernés. La situation à proximité d'un bassin important d'excursionnistes et la qualité des paysages des municipalités de Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac sont des avantages stratégiques à exploiter.

## **5. Survol de la structure de la thèse :**

La structure de cette thèse s'articule autour de quatre chapitres, excluant l'introduction générale et la conclusion. Le chapitre 2 est relativement court, il se veut une présentation du contexte québécois et montréalais, afin d'apporter des éléments importants à la compréhension de la dynamique plus globale qui régit la région métropolitaine de Montréal. Il aborde notamment les principales lois touchant l'aménagement du territoire, la protection du territoire agricole et les lois qui la régissent, particulièrement dans la perspective de la multifonctionnalité. Il avance aussi certains éléments pour présenter le rôle et la perception de certains organismes face à la fonction agricole du territoire (CMM, MRC, UPA). Et enfin, il dresse un portrait sommaire de la pomiculture au Québec, en raison de l'accent accordé à cette activité dans le cadre de cette thèse.

Les chapitres 3, 4 et 5 s'articulent autour de trois articles soumis à des revues scientifiques, qui ont un ordre chronologique et analytique dans l'étude du sujet général de recherche qui porte sur *La multifonctionnalité de l'espace métropolitain et le développement des activités agrotouristiques en zone périurbaine de Montréal*.

Le premier article (Chapitre 3) présente d'abord la dynamique des localités périurbaines et met l'accent sur la conceptualisation générale de la multifonctionnalité. Ensuite il aborde l'application de cette dynamique par les processus, les réseaux et les

acteurs dans le contexte d'une activité particulière, l'agrotourisme en lien avec les vergers, dans la zone périurbaine de Montréal.

Le deuxième article (Chapitre 4) s'articule autour de deux études de cas dans la zone périurbaine de Montréal: Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac. Il présente tout d'abord les deux localités en question (situation géographique, profil agricole), ainsi que les entrevues entreprises auprès des acteurs du milieu. Il montre par la suite une analyse complète des rencontres.

Enfin, le troisième article (Chapitre 5) s'intitule : La multifonctionnalité de l'espace périurbain agricole et le développement durable: les leçons de l'espace périurbain montréalais. Cet article se veut davantage générique, faisant le lien entre les chapitres précédents. En effet, il examine et synthétise toutes les informations amenées afin de dégager les réflexions et suggestions qui en résultent. Dans le cadre d'une catégorisation générique des espaces agricoles et de leurs fonctions, il propose aussi une ouverture avec des exemples en dehors du Québec, où des outils pertinents ont intégré la fonction agricole dans les espaces périurbains en terme de planification du territoire.

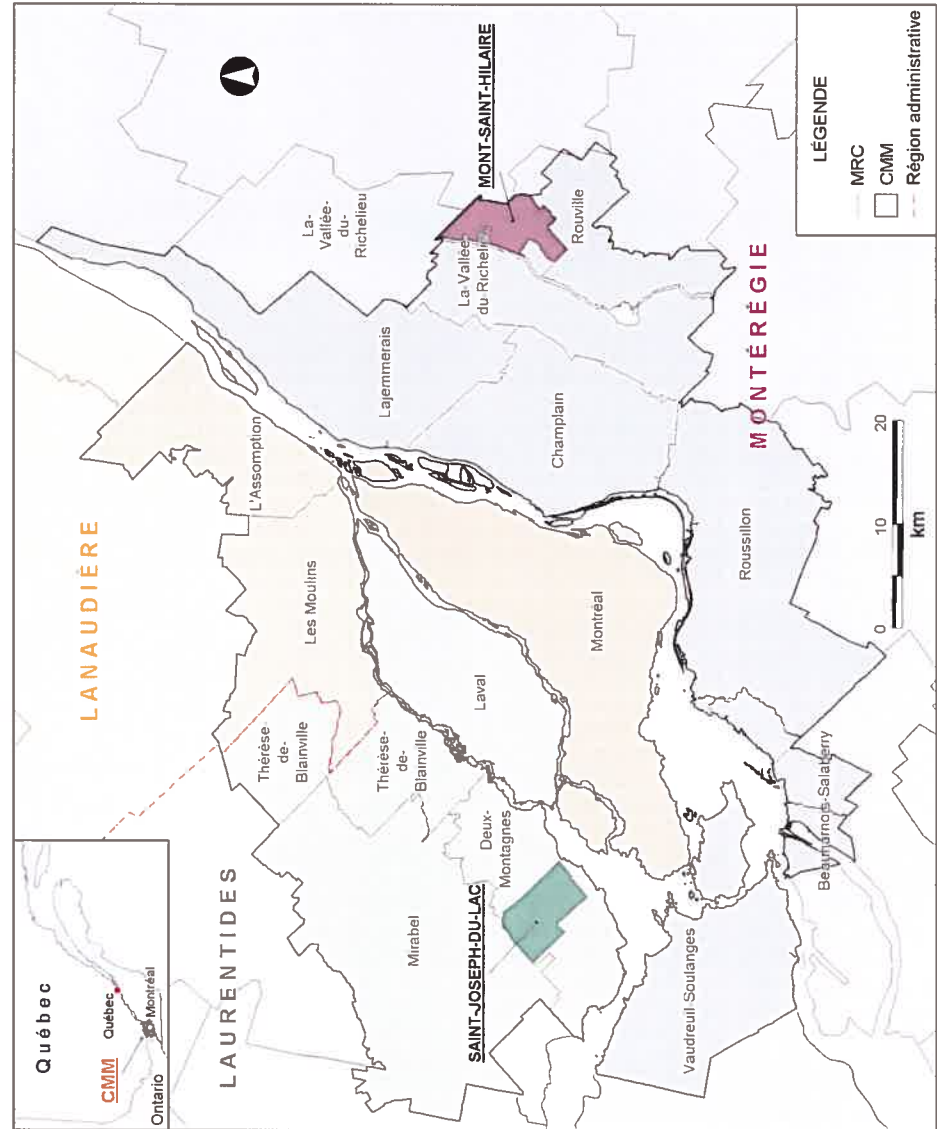
Finalement, le sixième chapitre présente une conclusion générale à cette thèse.

Dans la mesure où nous allons faire référence souvent au terrain d'étude, une carte générale est présentée dès l'introduction, afin de permettre une bonne visualisation du territoire concerné (Fig 1.3). Cependant, cette même carte sera réutilisée dans le Chapitre 4, en raison des références à plusieurs structures régionales.

Dans le cadre de cette thèse, deux articles ont été cosignés (ils correspondent aux chapitres 4 et 5). L'auteur principal a préparé la conceptualisation et l'analyse des données et le coauteur a révisé l'ensemble de l'article.



Figure 1.3 Territoires de l'étude



Projection : Québec MTM (NAD83), Zone B  
Source : Statistique Canada, 2000

## CHAPITRE 2 : LE CONTEXTE

Ce chapitre vise à faciliter la compréhension concernant certains éléments du contexte québécois et montréalais en termes d'aménagement et de planification des espaces agricoles de la zone périurbaine. Plusieurs éléments qui constituent ce chapitre interviennent directement ou indirectement dans le développement et la planification de la pomiculture et des activités agrotouristiques qui s'y rattachent pour les deux territoires concernés dans le cadre de cette recherche. Cette discussion fait partie du modèle conceptuel introduit dans le chapitre 1. Une des composantes est le contexte dans lequel se déroule les processus animés par les acteurs locaux et régionaux. Dans ce deuxième chapitre, il sera donc question de certaines lois qui régissent certaines activités de planification des activités (section 2.1), ainsi que des acteurs à l'échelle provinciale et régionale qui ont un impact sur le développement des espaces agricoles périurbains (notamment, les MRC et l'UPA) (section 2.2). De plus, à l'échelle régionale, il sera question du contexte de la CMM et de politiques émergentes concernant l'agriculture périurbaine (section 2.3), ainsi que les schémas d'aménagement et leur application dans les MRC concernées et enfin les plans d'urbanisme des municipalités de Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac (section 2.4). En dernier lieu, parce que l'activité qui a été ciblée pour la recherche est la pomiculture, une dernière section (section 2.5) donne quelques précisions du contexte général de la pomiculture au Québec.

### 1. Le cadre législatif concernant l'aménagement de l'espace agricole

➤ Deux lois particulièrement importantes en matière de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire au Québec ont été adoptées à la fin des années 1970 par le gouvernement, il s'agit de la *Loi sur la protection du territoire agricole* en 1978 et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1979. Ces deux lois, qui s'appliquent sur le même territoire, ont été modifiées de façon significative en 1997 par la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités*

*agricoles*. De plus cette loi a confirmé et attribué de nouvelles compétences aux MRC en matière d'aménagement de la zone agricole comprise sur leur territoire. À partir de là, les MRC ont pu exercer leurs pouvoirs en matière d'aménagement de manière à favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles tout en assurant, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles (article 1.1 de la loi sur la protection du territoire agricole, introduit par l'article 4 du projet de loi 23). Par ailleurs, cette loi a corrigé une lacune importante en obligeant la CPTAQ (organisme explicité plus bas), dans l'exercice de ses compétences, à considérer les choix d'aménagement qu'auront déterminés les MRC dans leur schéma d'aménagement révisé. Outre ces aspects, un des apports majeurs de cette loi a été la création des CCA dans la MRC ayant pour fonction d'étudier toute question ayant trait à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux qui leur sont rattachés, en plus de faire les recommandations qu'il juge appropriées à la MRC (article 148.6 LAU). (Gouvernement du Québec, 1997)

➤ La Commission de protection du territoire agricole québécois (CPTAQ) :

Cet organisme exerce sa juridiction sur l'ensemble des zones agricoles établies par décrets du gouvernement à l'égard de tout territoire situé au sud du 50<sup>e</sup> parallèle. La CPTAQ est un organisme de régulation socio-économique, créé lors de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole québécois*. Elle a pour fonction d'assurer la protection du territoire agricole et de surveiller l'application des lois sous sa responsabilité. Sur le territoire assujéti, elle régit, sous réserve d'usages dérogatoires antérieurs conférant des droits acquis, l'utilisation du sol à des fins autres que l'agriculture, le démembrement ou morcellement des propriétés, la coupe d'érables dans une érablière, l'enlèvement de sol arable et l'acquisition de terres par des non-résidants (suite à la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants* entrée en vigueur en 1979). Elle a aussi joué un rôle important dans l'établissement et la révision des limites de la zone agricole. En 1987, elle amorçait

le processus de révision des limites de la zone agricole avec les MRC, en consultation avec l'UPA. Cette révision avait pour but d'assurer une plus grande harmonisation entre la zone agricole et la première génération des schémas d'aménagement adoptés sous la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle contribua aussi à l'élaboration en 1997 de la loi modifiant la *Loi de protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* (CPTAQ, 2003).

## **2. Certains acteurs clé à l'échelle régionale et provinciale impliqués dans l'aménagement des espaces agricoles**

### ➤ Les Municipalités Régionales de Comté (MRC)

Les MRC sont apparues entre 1980 et 1982, suite à la promulgation de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de 1979 pour assumer le mandat de l'aménagement du territoire au niveau régional par l'intermédiaire des schémas d'aménagement. C'est à cette fin d'aménagement que le gouvernement lui fait connaître périodiquement ses orientations pour l'ensemble du territoire québécois. Elles regroupent toutes les municipalités d'une même région d'appartenance. Le conseil municipal administre le territoire de sa municipalité locale. Pour ce faire, il a recours à un plan d'urbanisme qui se doit d'être conforme aux orientations fixées par le schéma d'aménagement. Lors de l'élaboration des premiers schémas, la majorité des MRC ont planifié la réalisation de nombreuses activités non agricoles dans la zone agricole protégée par la LPTA (Gouvernement du Québec, 2003).

Comme il a été mentionné dans la section 2.1, la Loi modifiant la *Loi de protection du territoire agricole*, entrée en vigueur en 1997, a conféré des responsabilités accrues aux MRC<sup>1</sup> en matière d'aménagement de la zone agricole comprise dans leur territoire. Cette loi poursuit certains objectifs : favoriser l'utilisation prioritaire du sol aux fins d'activités agricoles, assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et favoriser, dans une perspective de

---

<sup>1</sup> Sous-entend également les communautés urbaines

développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles dans la zone agricole. Cette loi comporte aussi entre autres une disposition concernant la constitution d'un CCA dans les MRC afin d'aviser le conseil de la MRC sur les problématiques reliées à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux de ces dimensions. Par la mise en place de ces lieux d'échange, de réflexion et de concertation des représentants des milieux municipaux et agricoles, le gouvernement entend privilégier une démarche par laquelle les acteurs concernés par l'aménagement et le développement du territoire agricole pourront identifier conjointement les solutions les mieux adaptées aux particularités du milieu et les plus satisfaisantes localement, donc une reconnaissance explicite qu'il y a d'autres processus qui sous-tendent le développement des activités économiques – entre autres – que l'aménagement et l'urbanisme traditionnels (Gouvernement du Québec, 1997).

➤ L'Union des Producteurs Agricoles (UPA):

Cet organisme représente les producteurs agricoles du Québec. Autrefois, en matière d'agriculture périurbaine cette organisation cherchait prioritairement à protéger le «droit de produire» de ses membres et l'harmonisation avec la protection de l'environnement était parfois difficile à mettre en pratique (L'environnement au Québec, 2003). Depuis quelques années, le développement et la promotion de l'agriculture durable font désormais partie des priorités de travail de l'UPA. On remarque ainsi des efforts louables pour trouver des compromis entre la productivité et le respect des ressources environnementales. Mentionnons par exemple qu'elle adoptait en 1993 une position en matière d'environnement en faveur du développement durable en agriculture et qu'elle s'est dotée en 1994 d'une stratégie agroenvironnementale visant à promouvoir et à encourager les producteurs et productrices à faire le virage vers une agriculture durable (L'environnement au Québec, 2003).

Dans le contexte de la zone périurbaine l'UPA considère que la planification et l'aménagement de la zone agricole sont déterminants pour le maintien et le développement de l'agriculture dans l'espace métropolitain de Montréal. Ignorer cela, c'est s'exposer au risque d'une déstructuration de la trame agricole et des multiples fonctions qui la caractérisent : occupation du territoire, façonnement du paysage, vocation récréotouristique et identité culturelle. Pour l'UPA, il faut également considérer la zone agricole comme un complément de la zone urbaine. Il est reconnu, par exemple, que la maîtrise de l'expansion urbaine peut être facilitée par le développement de l'agriculture en périphérie. Utiliser le plein potentiel de la zone agricole contribue en outre à garantir la multifonctionnalité du territoire, essentielle à un développement équilibré et durable. Qui plus est, la zone agricole périurbaine procure aux citadins un cadre champêtre de proximité pour la pratique d'activités récréotouristiques, agrotouristiques, qui participe à leur qualité de vie (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain, 2002).

### **3. La Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, une nouvelle géographie institutionnelle a été officiellement mise en place sur le territoire de l'agglomération métropolitaine, à savoir la CMM. Elle est formée de soixante-trois municipalités. Elle est un organisme de planification, de coordination et de financement notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et le développement économique. Elle a pour objectif aussi de doter la région d'une vision commune, d'un plan de développement économique et d'un schéma d'aménagement et de développement ainsi que des services de planification cohérents qui sont censés permettre à la région métropolitaine de Montréal d'être compétitive à l'échelle internationale. Plus spécifiquement, le conseil des ministres du Québec a adopté, le 27 juin 2001, le Cadre d'aménagement pour la région métropolitaine de Montréal (Ministère des affaires municipales, sport et loisir du Québec, 2002). Ce document, qui comporte une vision de la métropole pour les vingt prochaines années, a été transmis par le gouvernement à la CMM en tant qu'orientations gouvernementales en matière d'aménagement et de développement. La CMM doit adopter un schéma

d'aménagement et de développement qui doit être conforme au cadre d'aménagement au plus tard le 31 décembre 2005. De plus, le Cadre d'aménagement servira de cadre de référence à l'ensemble des ministères et des mandataires gouvernementaux dont les décisions et les interventions ont une incidence sur l'aménagement de la Métropole. Désormais, les ministères et les organismes mandataires du gouvernement sont liés aux orientations du Cadre d'aménagement. L'application du Cadre ne se limite pas toutefois à la Communauté métropolitaine. Les MRC faisant partie du territoire de la CMM ont un rôle important à jouer. Ces MRC doivent également tenir compte du Cadre d'aménagement lors de la révision de leur propre schéma d'aménagement.

L'orientation gouvernementale en matière d'aménagement par rapport à l'espace agricole met l'accent sur l'importance de percevoir la zone agricole décrétée comme une composante intégrée de la région métropolitaine, qui participe à son économie comme elle appartient à son patrimoine. C'est une perspective qui implique la reconnaissance très explicite des fonctions multiples de l'espace agricole périurbain parce que celles-ci sont principalement des fonctions qui répondent à une demande sociale urbaine (Fleury et Donadieu, 1997). Le gouvernement s'attend donc à ce que la CMM :

- contribue à l'élaboration d'un plan stratégique de développement agricole et agroalimentaire;
- accorde la priorité au développement des activités agricoles en zone agricole et
- favorise par différentes mesures la mise en valeur agricole des sols sous-utilisés de la zone agricole.

La CMM doit également évaluer la possibilité de réduire la superficie des périmètres d'urbanisation lorsqu'elle n'est pas justifiée. Elle devra favoriser la reconversion, à des fins agricoles, de terres actuellement inutilisées. Elle devra enfin permettre la réinclusion en zone agricole des secteurs ayant un potentiel agricole et qui ne pourront pas être développés au cours des 20 prochaines années; à défaut de le faire, elle devra y permettre les activités agricoles.

De plus, l'UPA a jugé (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain, 2002) qu'il était absolument indispensable de mettre sur pied, au sein de la CMM, un

organisme qui aurait pour mandat d'élaborer, avec les partenaires du milieu, une planification stratégique pour le développement des activités agricoles et agroalimentaires, de les soutenir et d'en faire la promotion. Cela se justifie pleinement étant donné l'importance du secteur agricole et agroalimentaire, tant d'un point de vue spatial que socio-économique, et compte tenu aussi des enjeux particuliers qui s'y rattachent. Pour ce faire, elle intervient par l'intermédiaire de certains de ses représentants dans le CCA de la CMM (CMM, 2003). Ce CCA a pour mandat la préservation du territoire agricole et la mise en valeur de son potentiel. Le comité a pour fonction d'étudier à la demande du conseil ou de sa propre initiative, toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles, aux aspects environnementaux qui s'y rattachent et de formuler au conseil les recommandations appropriées (CMM, 2003).

#### **4. Les Schémas d'aménagement des MRC et les Plans d'urbanisme des municipalités :**

➤ Notons qu'il sera question des schémas d'aménagement pour les deux territoires à l'étude dans cette thèse avec plus de détails dans le chapitre 4 à partir des différentes entrevues qui ont été réalisées avec les acteurs du milieu.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adoptée en 1979, a profondément modifié les conceptions et les pratiques en matière d'aménagement du territoire au Québec. Cette loi a institué les MRC et défini leurs pouvoirs et leur rôle. Quelques années plus tard, les premiers schémas d'aménagement ont été élaborés issus d'une collaboration avec les MRC et le gouvernement; à cette occasion le gouvernement a élaboré un certain nombre de documents qui ont fait connaître ses orientations en matière d'aménagement du territoire et qui ont constitué l'élément central de sa participation aux schémas d'aménagement. La révision des schémas d'aménagement, entreprise par les MRC conformément aux exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* constitue ensuite une démarche majeure de planification et fournit au gouvernement l'occasion de faire connaître ses orientations en



matière d'aménagement du territoire. Un document majeur a été produit en 1994 où le gouvernement dans ses orientations avait clairement indiqué sa volonté entre autres de mieux gérer l'étalement urbain et d'assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles en tenant compte des particularités et de la diversité des milieux (Gouvernement du Québec, 1994).

Deux autres documents ont eu un impact important au niveau agricole dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement. Il s'agit des documents sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, en particulier celui sur la protection du territoire et des activités agricoles, produit suite à la *Loi modifiant la loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection du territoire agricole* en 1997 et révisé en 2001. Les orientations gouvernementales révisées s'inscrivent en continuité avec celles qui avaient été publiées en 1997. Elles clarifient les règles applicables de manière à permettre l'établissement des conditions nécessaires au développement des activités agricoles tout en favorisant la cohabitation harmonieuse, de même qu'en assurant les complémentarités des actions et des rôles des divers intervenants concernés. Ces orientations révisées reconnaissent au milieu municipal un rôle majeur pour assurer la pérennité et le dynamisme du territoire et des activités agricoles ainsi que pour dégager, en concertation avec les intervenants agricoles et socio-économiques de leur milieu, des solutions adaptées aux problématiques et aux défis de l'aménagement de la zone agricole (Gouvernement du Québec, 1997; Gouvernement du Québec, 2001).

Pour les deux MRC qui concernent cette recherche, le premier schéma d'aménagement (première génération) est entré en vigueur en 1988. En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les MRC ont l'obligation de produire et d'adopter un schéma d'aménagement révisé (deuxième génération) conforme aux différentes orientations gouvernementales déposées par le gouvernement du Québec (Genois et Baril, 2000). De plus, depuis décembre 2000, la MRC de Deux-Montagnes fait partie intégrante de la CMM, ainsi que la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour la plus grande partie de son territoire (seulement quatre municipalités de cette MRC n'appartiennent pas à la CMM). L'ajout de cette nouvelle structure de concertation et de

planification dans le paysage institutionnel québécois modifie considérablement la dynamique à l'œuvre sur le territoire des MRC, puisque la CMM a entre autres comme mandat, de réaliser et mettre en vigueur un schéma métropolitain d'aménagement et de développement prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Ce dernier doit être adopté avant janvier 2006. D'ici à cette échéance les MRC concernées ont l'obligation de réviser leur schéma d'aménagement. Dans ce contexte, la CMM s'est dotée d'un règlement qui énonce les orientations et les critères afin de baliser la formulation des avis requis par la loi (CMM, 2003). Dans l'esprit de la Communauté, ces orientations et critères sont valables jusqu'à l'entrée en vigueur du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Plus spécifiquement, deux orientations concernent la fonction agricole du milieu (CMM, 2003) :

Orientation 9 : il faut limiter les activités autres qu'agricoles en zone agricole permanente, en consolidant les îlots de développement urbains existants en zone agricole permanente en interdisant l'ouverture de nouvelles rues, et en limitant les implantations ponctuelles autres qu'agricoles aux activités compatibles avec les activités agricoles ou qui visent la bonification de la zone agricole et qui n'empêchent pas le bon fonctionnement des activités agricoles.

Orientation 10 : il faut restreindre l'extension des périmètres urbains en zone agricole permanente en limitant les interventions visant l'agrandissement des périmètres urbains à même la zone agricole permanente.

Plus spécifiquement, dans le premier schéma d'aménagement de la MRC Deux-Montagnes, seule la vocation agricole de l'espace était prise en compte et il n'était pas question de l'agrotourisme dans ce premier document (Schéma d'aménagement MRC Deux-Montagnes, 1988). En revanche, dans le projet du schéma d'aménagement révisé de la MRC Deux-Montagnes qui n'a pas encore été adopté au moment de la rédaction de cette thèse en juillet 2004, il est spécifié que :

« une de nos préoccupations consistera à développer des mesures pour préserver le dynamisme du milieu agricole de même que sa spécificité paysagère. Dans ce dessein, il est important de confirmer la permanence de la vocation agricole du milieu. Par contre, la nature des activités agricoles autorisées devra tenir compte de la double vocation de ce corridor : milieu de production agricole et corridor offrant un potentiel pour le développement ou l'accompagnement de l'activité agrotouristique, etc. De plus en plus d'efforts et d'investissements sont réalisés pour développer les différents volets de l'agrotourisme. Des routes agrotouristiques se développent. Cependant, pour qu'elles conservent toute leur personnalité, il est important de travailler à la conservation et à la mise en valeur des éléments les plus significatifs des traditions agricoles et rurales. Ces dernières se retrouvent dans les caractéristiques d'implantation et d'occupation du territoire, la volumétrie des constructions, le choix des matériaux et des éléments décoratifs, etc. Une de nos préoccupations consiste à travailler à la protection et au maintien de la richesse paysagère et architecturale du milieu agricole. » (Projet du Schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001)

Pour la MRC Vallée-du-Richelieu, la première génération du schéma d'aménagement (en 1988) se préoccupait exclusivement du volet touristique, et que ce soit dans sa version projet révisé I (en 2001) où dans sa version projet révisé II (en juin 2004), il n'est pas fait mention des activités agrotouristiques mais seulement d'une mise à jour des données concernant les stratégies touristiques de la Vallée-du-Richelieu. (Projet du Schéma d'aménagement révisé I et II, MRC Vallée-du-Richelieu; 2001, 2004). Cependant, en dehors du projet de schéma d'aménagement révisé, nous verrons qu'aux niveaux régional et local (CLD, Municipalités, Associations, etc.) il existe une réelle volonté de développer et de mettre en valeur la pomiculture et les activités qui en découlent dans la Vallée-du-Richelieu. Cette initiative se veut une réponse aux préoccupations locales concernant l'avenir de la pomiculture dans la Vallée-du-Richelieu et au souhait de plusieurs intervenants de voir émerger des objectifs communs de développement durable.

Au niveau des municipalités les plans d'urbanisme sont élaborés suite à l'adoption des schémas d'aménagement par les MRC. Les municipalités ont deux ans à partir de l'entrée en vigueur des premiers schémas d'aménagement pour adopter un plan d'urbanisme.

À Mont-Saint-Hilaire, le dernier plan d'urbanisme a été adopté en 1991, mais dans la mesure où le nouveau schéma d'aménagement au niveau de la MRC Vallée-du-Richelieu n'a pas été adopté, le plan d'urbanisme de la municipalité n'a donc pas été révisé. Cependant, certaines modifications ont été apportées en ce qui concerne le périmètre de la montagne afin de protéger le piedmont habité, les zones agricoles qui s'y trouvent et de permettre la création de couloirs verts de transition pour sauvegarder la faune et la flore. Rien n'a été spécifié en ce qui concerne les activités agrotouristiques, mais indirectement les modifications apportées pour la protection des zones agricoles du piedmont favorisent le maintien des vergers (et de leurs activités) puisque ceux-ci sont principalement concentrés dans ce secteur (Entrevue Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 2003; Plan d'urbanisme Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 1991).

À Saint-Joseph-du-Lac, le dernier plan d'urbanisme a été adopté en 1991; il est actuellement en révision et dans sa prochaine version il souhaite favoriser le développement de l'agrotourisme conformément aux nouvelles orientations du projet du schéma d'aménagement révisé. Ce dernier n'étant pas encore adopté, le prochain Plan d'urbanisme devrait vraisemblablement entrer en vigueur en 2006 (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003). La municipalité a cependant mis en place un règlement de zonage pour la création des kiosques et un Plan d'intégration architecturale (en 2003) pour la signalisation des entreprises agrotouristiques. Dans les années 1990, les orientations du plan d'urbanisme allaient exclusivement vers des préoccupations pour une utilisation de l'espace à des fins agricoles, les structures pour l'agrotourisme ne représentaient pas un enjeu important à l'époque (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003).

Tous ces points seront repris dans le chapitre 4.

## 5. La pomiculture au Québec

Bien que ce soit un volet particulier de cette activité qui est abordé dans cette thèse - les activités agrotouristiques reliées aux vergers – une brève présentation est donnée dans cette dernière section concernant la situation de la pomiculture au Québec.

L'industrie pomicole mondiale connaît actuellement une crise majeure (UPA, 2004). Elle semble incapable de dégager des marges suffisantes pour assurer la pérennité des entreprises pomicoles. Pour faire face à une telle situation, la Fédération des producteurs de pommes du Québec a mis sur pied un plan de développement du secteur pomicole afin de permettre à l'industrie québécoise de progresser. La Fédération souhaite que tous ses membres soient solidaires et travaillent vers le même objectif : assurer la pérennité du secteur et permettre aux pomiculteurs d'obtenir un juste prix pour leurs produits (UPA, 2004). Pour faire face aux nouvelles conditions du marché et pour répondre à une certaine demande, plusieurs pomiculteurs situés à la proximité de l'agglomération montréalaise ont décidé de diversifier leurs activités en s'orientant vers le développement de l'agrotourisme. Ces activités agrotouristiques peuvent permettre aux producteurs d'augmenter leurs revenus tout en mettant en valeur leur profession, les produits de leurs vergers et les possibilités de transformation de ces produits. L'agrotourisme dans ce cas devient une des stratégies pour assurer la pérennité de la pomiculture au moins dans les régions où ces occasions existent.

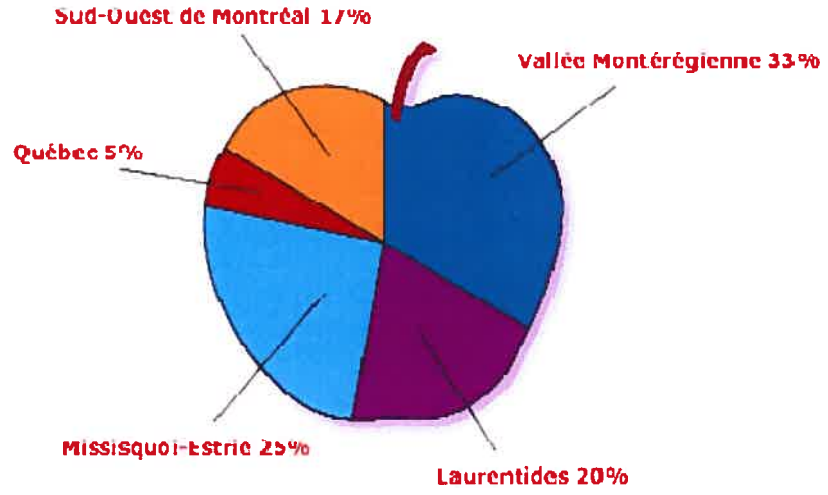
La production de pommes au Québec représente environ 17% de la production du Canada (Foster et Mehta, 2002). Les principales régions productrices au Québec sont : **Vallée Montérégienne**, **Laurentides**, Missisquoi/Estrie, Québec, Sud-Ouest de Montréal (Fig 2.1). Les deux municipalités dont il est question dans cette thèse se situent respectivement dans la région de la Vallée Montérégienne (Mont-Saint-Hilaire) et dans la région des Laurentides (St Joseph du Lac).

En 1900, la production de pommes au Québec représentait approximativement 40 000 tonnes métriques. Cette production a rapidement diminué principalement à cause du froid en hiver et du déclin de la population rurale. La production annuelle a varié entre 5

000 et 20 000 tonnes métriques de 1918 jusque dans les années 1940. En 1945, la production québécoise a été quasiment nulle en raison de fortes gelées printanières. Depuis ce temps, la production de pomme a augmenté régulièrement en raison de l'amélioration des exploitations et du contrôle des maladies pour arriver en 1965 à une production historique de 160 000 tonnes métriques et pour arriver à environ 100 000 tonnes métriques en 1999. Les hivers rigoureux et les gelées printanières affectent grandement la production de pommes, causant à la fois une diminution du rendement et la mort des arbres (Foster et Mehta, 2002).

La production de pommes au Québec représentait en 2001 98 871 tonnes métriques, avec un nombre de 803 producteurs, avec 132 producteurs pour la MRC Deux-Montagnes et 44 pour la MRC Vallée-du-Richelieu (Statistique Canada, 2001).

**Figure 2.1** : Pourcentage des pommes produites au Québec par région (en termes de volume) (2000)



Source : BSQ et FPPQ, 2000

## PARAGRAPHE DE LIAISON A

Le chapitre précédent a permis de poser les jalons avec une présentation des principaux éléments du contexte québécois et montréalais en ce qui a trait aux lois touchant l'aménagement du territoire, la protection du territoire agricole et les différents acteurs à l'échelle régionale et sous-régionale (p. ex. la Communauté métropolitaine de Montréal et les MRC).

Le chapitre suivant (chapitre 3) explore la notion de la multifonctionnalité du territoire agricole périurbain, toujours dans le contexte de la dynamique des localités, avant de s'orienter vers les caractéristiques de la fonction qui est au cœur de la thèse : l'agrotourisme basé sur l'exploitation des vergers. Cet objectif est aussi traité dans le chapitre 1. Ce chapitre apporte certaines caractéristiques clés pour des thèmes fondamentaux à cette thèse, à savoir la multifonctionnalité du territoire, la dynamique des localités et l'agrotourisme qui sont au cœur de la problématique et dans le but de répondre à l'objectif général de la thèse qui est de comprendre comment certains acteurs ont réussi à mettre en place et développer des activités agrotouristiques dans les circonstances des différents aspects du contexte (schémas d'aménagement, plans urbanisme, lois, entre autres) qui régissent l'aménagement du territoire dans les espaces métropolitains. Aussi, certaines idées traitées dans le chapitre 1 seront développées davantage dans ce chapitre. De même, certaines parties ont été plus élaborées dans le premier chapitre (p. ex. la revue de littérature sur la structure et la dynamique de l'espace périurbain et de l'espace agricole périurbain) et sont reprises plus sommairement simplement pour présenter le contexte géographique générique dans ce chapitre 3 et pour répondre aux exigences de la revue.



# CHAPITRE 3 : LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN ET L'AGROTOURISME EN ZONE PÉRIURBAINE (MONTREAL, QUÉBEC)<sup>1</sup>

## 1 - Le périurbain en questions... à travers la dynamique des localités

### 1.1 Définition et enjeux de cet espace

La périurbanisation, nouvelle forme d'urbanisation, s'est imposée comme un défi majeur de l'aménagement des territoires en région métropolitaine. La répartition des activités et l'organisation spatiale se superposent et font de l'espace périurbain un territoire émergeant aux multiples fonctions. Il est essentiel de cerner les principales caractéristiques de cet espace particulier de façon à mieux comprendre son évolution et les interrelations qui se sont développées entre deux types d'espaces différents (rural-urbain), et nous verrons dans la partie suivante que de cette imbrication sont apparues plusieurs fonctions.

La vision passéiste de cet espace aux limites tranchées entre les sociétés urbaine et rurale a disparu. En effet, jusqu'aux années 1950, les composantes structurales du système social (rôles, collectivités, normes et valeurs) formaient des cultures distinctes entre ces deux milieux (Rocher, 1968). De profonds bouleversements sociaux ont par la suite modifié les rapports entre ces deux milieux, avec en particulier, l'apparition d'une classe moyenne ayant de nouvelles valeurs, le rôle grandissant des infrastructures de transport et de communication lié à une augmentation de l'importance de l'automobile, qui allaient intervenir dans les transformations spatiales en cours. Au milieu des années 1970, des chercheurs comme Bauer et Roux (1976) ont utilisé le terme de

---

<sup>1</sup> Article par Denis Granjon, sous presse pour la Revue Canadienne des Sciences Régionales, numéro 26 (2 & 3), pp 403-418, 2003, dans un numéro intitulé '**Structure et dynamique au delà des banlieues**'. Certains ajouts et modifications ont été faits dans un souci de bâtir des liens plus explicites avec d'autres parties de la thèse. De plus, l'article tel qu'il est publié dépasse le nombre de mots maximum normalement admis par cette revue, mais en raison de la nature de ce numéro spécial, cet article et ceux de plusieurs autres auteurs ont reçu l'autorisation de dépasser ce seuil maximum.

« rurbanisation » pour décrire le processus d'extension du champ d'influence de la ville sur le milieu rural périphérique. Il apparaît donc de nouveaux rapports villes-campagnes, avec l'extension du rayonnement urbain (Bastié et Dézert, 1980), favorisant un mélange des styles de vie. À la fin des années 1960 et 1970, la pression urbaine s'est accentuée avec un développement croissant des activités résidentielles, commerciale (pression foncière importante) dans les zones périphériques. Ce phénomène de périurbanisation, en constante progression, entraîne une certaine modification de l'espace rural traditionnel, en même temps qu'une extension urbaine. Face au problème d'étalement urbain, les réponses régionales et locales sont variées: de la résistance à l'encouragement du processus (Bryant et Johnston, 1992). Il se maintient, cependant, de grandes différences entre les différents espaces ruraux en région métropolitaine, allant du périurbain proprement dit, aux zones rurales plus éloignées mais encore sous l'influence de l'urbanisation. Les années 1960 et 1970 ont été propices aussi à un développement du foncier, étant donné que les communautés périphériques à l'agglomération centrale y trouvaient une opportunité pour se renouveler. Mais cette évolution a entraîné un mitage du paysage. C'est pourquoi un grand nombre des gouvernements des pays riches, notamment la France, les États-Unis, le Canada et leurs entités sous-nationales (les États ou les provinces) ont finalement mis en place des politiques de zonage afin de régulariser les mécanismes de protection du sol dans les régions urbaines (Bryant, 1986; Bunce, 1989; Furuseh et Lapping, 2001). Cette évolution s'accompagne donc d'une diversité accrue des territoires. La dichotomie traditionnelle entre mondes rural et urbain a fait place à une multiplicité de territoires; l'émergence de zones « périurbaines » allant de l'urbain dense au néo-rural est à cet égard symptomatique de l'évolution de la société, ainsi que des nouveaux besoins sociaux et de services.

La définition de l'espace périurbain est donc à l'image de cette zone. Elle n'est pas clairement définie en raison de ces multiples caractéristiques dus à sa situation entre deux espaces: urbain et rural. Cependant une définition possible du terme périurbain est la suivante:

« Espace rural situé à la périphérie d'une ville et de sa banlieue et qui est le lieu de transformations profondes sur le plan démographique, économique, social, politique et culturel. Le déversement d'un nombre important de citadins qui

viennent habiter dans les communes rurales, tout en continuant à travailler en ville, se traduit dans le paysage par une série de modifications au niveau de l'habitat, de la voirie, des équipements. L'apparition d'un marché foncier non agricole, l'utilisation différente d'un espace voué jusqu'alors aux fonctions de production agricole, sont des facteurs de perturbation pour l'agriculture périurbaine. Cet espace propose ainsi une gamme étendue de valeurs et d'intérêts, d'utilisations agricoles (rurales) et non agricoles (résidence, commerce, industrie, tourisme, etc.).

L'analyse de l'espace périurbain est donc très complexe à mener dans la mesure où il se situe aux franges de deux espaces eux-mêmes dynamiques, et dans la mesure où les formes de la périurbanisation varient en fonction des nouveaux arrivants mais aussi en fonction du dynamisme plus ou moins grand des habitants qui les accueillent (poids des agriculteurs, types d'agriculture, présence ou absence d'une politique municipale d'aménagement, etc.) » (Lexique de géographie humaine et économique, 1992 : p.312).

Cette définition montre bien la complexité rattachée à ce milieu particulier, où interagissent différentes fonctions, différents acteurs, différents espaces. Il est possible de dire que cette zone tampon, comprise entre la ville et ses banlieues d'une part, et la campagne rurale d'autre part, est surtout caractérisée par son dynamisme démographique et son hétérogénéité géographique à l'échelle locale. Il est alors possible de parler d'une véritable *mosaïque* par rapport à cet espace dans la mesure où il représente une interface entre le monde urbanisé et le monde rural. Cette zone a souvent été, et l'est encore dans plusieurs juridictions, assimilée à un espace disponible pour être « transformé » à des fins d'urbanisation ou de réalisation d'infrastructures. Le lien qui existe entre ces deux mondes entraîne la dynamique périurbaine où se déroule un certain nombre de mutations soulignant l'interdépendance entre eux. Cet espace, qui semble être caractérisé par une mouvance permanente de ses composantes, repose donc sur le processus de la dynamique de ses localités au sein de processus à plus grande échelle – régionale, nationale, internationale.

## 1.2 Différenciation de cet espace qui repose sur le processus de la dynamique des localités

L'importance des acteurs locaux dans la transformation des espaces est l'élément clé dans les recherches sur la dynamique des localités. La conceptualisation par rapport à

celle-ci a été développée à l'Université de Montréal et a déjà été présentée à plusieurs reprises et ce, à différents stades de son développement (Bryant, 1995a, b, 1997b; Bryant *et al.*, 1996, 1998, 2001; Des Roches et Bryant, 1997, 1998; Granjon *et al.*, 2001; Doyon et Bryant, 2001). Cette dynamique s'appuie sur l'interaction de plusieurs composantes. D'abord, les acteurs sont à la base des processus de développement. Leurs choix de s'impliquer ou non dépend de leurs valeurs et intérêts personnels par rapport à la communauté, mais même sans esprit collectif, les acteurs vont poser des actions afin de poursuivre leurs propres intérêts, et, à leur tour, ces acteurs contribuent à transformer la collectivité. Ensemble et/ou individuellement, les acteurs fixent des objectifs qui sont, à la fois, le reflet de leurs valeurs et leurs intérêts ainsi que celui du milieu dans lequel ils évoluent, d'où l'importance de comprendre la segmentation des acteurs et des populations par rapport à leurs valeurs et intérêts. Ces valeurs peuvent être en conflit ou peuvent converger. Ce qu'il est important de constater, c'est que les acteurs transforment l'espace en poursuivant leurs propres intérêts et en négociant, en contestant et en trouvant des solutions aux conflits. Les gagnants dépendent en partie du pouvoir associé à chaque segment de populations ou acteurs. Des actions multiples en découlent : elles reposent, soit sur des actions individuelles, soit sur la mobilisation, la participation, la concertation et des partenariats impliquant plusieurs acteurs. Dans bien des cas donc, ces acteurs n'agissent pas seuls, ils développent des réseaux aussi bien au niveau local et régional que national. Les interactions entre ces différents acteurs peuvent s'organiser de manière formelle (institutionnelle, légale, etc.) et informelle (familiale, amicale, etc.). L'ensemble des actions entreprises dans des contextes particuliers (économique, politique, etc.) définit les grandes orientations (p. ex. agricole, touristique, résidentielle, commerciale, etc.) d'un territoire qui peuvent aussi être celles privilégiées par la communauté elle-même.

Le phénomène de périurbanisation s'intègre dans ce contexte de la dynamique des localités, dans la mesure où il s'est imposé comme un défi majeur de l'aménagement des territoires ruraux en région métropolitaine. La répartition des activités et l'organisation spatiale se superposent et font de l'espace périurbain un territoire complexe et émergent, aux multiples fonctions.

## 2 - Un espace multifonctionnel...

### 2.1 Qu'est ce qu'on entend par la multifonctionnalité?

L'espace périphérique d'une métropole comme Montréal est un vaste territoire multifonctionnel (multi-usages), où se côtoient aussi bien les fonctions économique, agricole, touristique, agrotouristique, paysagère et environnementale. Par ailleurs, il est important de noter la distinction entre fonctions et activités. Par exemple, un espace peut avoir comme fonction principale la protection du patrimoine culturel, mais une activité agricole qui domine l'occupation du sol.

Nous allons d'abord approcher la grande hétérogénéité de cet espace périurbain en général et les questions par rapport à une planification possible et efficace de cet espace. Plus tard, nous verrons qu'il existe aussi une multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain. Les fonctions de cet espace sont multiples:

- la fonction agricole: fonction de base, originelle dans la plupart des régions métropolitaines, sur laquelle sont venues se calquer d'autres fonctions issues de la proximité urbaine. L'agriculture est aussi un mode efficace et peu coûteux d'entretien de l'espace; avec la forêt et les espaces naturels, elle contribue à façonner le paysage. A la périphérie de certaines agglomérations où l'agriculture est en déclin, le développement des friches périurbaines met particulièrement en évidence son rôle paysager (Larcher, 1998). Par ailleurs, les exploitations agricoles jouent un rôle, en tant qu'unités de production, dans le tissu économique local;
- la fonction résidentielle: elle est le résultat d'un étalement urbain (extension de l'aire d'influence de la ville qui engendre un renouvellement de l'espace-société à la périphérie des villes qui peut prendre différentes formes);
- la fonction récréative: la zone périurbaine offre à la population urbaine et à ses habitants plusieurs opportunités pour la pratique de loisirs, pour la détente. Il se développe par exemple des activités récréotouristiques, agrotouristiques en lien avec un tourisme de proximité (Granjon, 1997);

- les fonctions environnementale et paysagère: avec une prise en compte de la qualité de l'environnement et du paysage dans cette zone, une sensibilité croissante de la part des citoyens pour des produits de qualité, pour une qualité de vie meilleure. La qualité du cadre de vie est la motivation première des nouveaux installés (IAURIF, 2003). Elle se caractérise à leurs yeux par la possibilité d'avoir un mode de vie de type « urbain », dans un logement individuel lui-même inséré dans un environnement de type rural. De plus, les espaces verts autour de la ville servent de poumon au noyau urbain;
- la fonction économique: avec l'installation de petites entreprises, l'espace périurbain devient un lieu d'échange, de commercialisation (zone propice pour l'implantation de centres d'achat), et ce processus se retrouve appuyé par un réseau de communications en progrès constant;
- les fonctions scientifique et pédagogique: avec l'apparition dans cet espace de fermes pédagogiques (un des résultats d'une adaptation de l'agriculture), la présence de grandes écoles (agricole, vétérinaire) dans cette zone a favorisé la conservation de certaines parties comme « champs d'expérimentation » (Donadieu, 1998).

Il est possible d'ajouter à ces fonctions celles de pourvoyeuse de matières premières comme c'est le cas avec les sablières et gravières pour la construction d'infrastructures, souvent routières, dans la ville centre (Bryant et al., 1982). La présence de ce type d'exploitation peut être observée dans la région périurbaine de Montréal par exemple à Mont-Saint-Hilaire, à Mont-Saint-Bruno et à Saint-Paul-d'Abbotsford. Le coût de transport étant la principale constituante du coût du produit, on cherche à le réduire au maximum en s'installant près de la demande, la ville.

Le concept de multifonctionnalité s'adapte aussi très bien à l'espace agricole périurbain. Cette idée a déjà été abordée dans le premier chapitre à savoir que l'espace agricole occupe différentes fonctions. Au-delà de la stricte production agroalimentaire (qui contribue aussi à la sécurité alimentaire, à la qualité des aliments et à la viabilité de nombreuses zones rurales), l'agriculture dans les régions métropolitaines contribue à la mise en valeur d'un cadre de vie dont peut bénéficier la population d'un grand centre urbain. La zone agricole, c'est plus qu'un territoire en attente, c'est un espace habité,

humain et, de ce fait, utile et productif et qui contribue à la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. On retrouve la fonction résidentielle pour les agriculteurs, ainsi que la fonction urbanistique dans la mesure où les espaces agricoles permettent de ménager des coupures vertes dans le tissu urbain, de la même façon que les espaces boisés, les parcs et les jardins publics, mais à un moindre coût.

À la périphérie de l'agglomération montréalaise par exemple, les terres agricoles constituent dans une certaine mesure une barrière à l'étalement urbain – du moment que les activités agricoles poursuivies restent fiables – et assurent une certaine pérennité de la campagne pour les résidents qui viennent s'y installer. Elle apporte également des avantages environnementaux et paysagers tels que la conservation des sols, la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité; elle valorise le paysage en créant un espace champêtre où se retrouvent plusieurs activités liées à la récréation et à l'agrotourisme dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens dans un cadre différent du milieu urbain. Elle offre aussi des opportunités pour les loisirs, la récréation des citadins par l'exploitation et la mise en valeur de certaines de ses productions (pomicole par exemple) (Bryant et Granjon, 2002). Par le biais de ces activités ludiques, elle peut jouer un rôle pédagogique notamment avec les fermes agrotouristiques qui ouvrent leurs portes au grand public permettant ainsi de sensibiliser les urbains à la réalité de l'agriculture. À ce titre, il est intéressant de mentionner que c'est dans les régions des Laurentides et de la Montérégie (deux régions où se situent les municipalités faisant partie de l'étude) que l'on retrouve le plus grand nombre d'entreprises en agrotourisme, soit 44% des 607 exploitations du Québec (UPA, 2003).

Ainsi, il est primordial de souligner le rôle structurant des agriculteurs en raison de la nature même de leur activité et de leur rôle dans l'espace rural.

## 2.2 La question d'une planification possible...

La planification est une organisation de l'activité ou du développement économique, selon un plan. La « planification du territoire » (*regional* ou *territorial planning*) se dit en français aménagement du territoire (action volontaire et réfléchie d'une collectivité

sur son territoire, soit au niveau local - aménagement rural, urbain, local -, soit au niveau régional, soit au niveau national - aménagement du territoire) (Brunet, 1992).

Dans une région métropolitaine, il s'agirait de réaliser une planification efficace (c'est à dire stratégique) qui serait d'orienter l'extension de l'urbanisation qui déstructure les franges périurbaines. Un des grands objectifs d'une planification de l'espace périurbain est de contrôler l'étalement urbain tout en assurant un développement durable de cet espace de transition. Ce développement implique des stratégies de développement auto durable qui tiennent compte à la fois des fonctions environnementale, sociale, culturelle et économique, et des valeurs qui y sont associées de façon à créer des communautés vivables et viables à long terme. Les stratégies adoptées doivent aller dans le sens d'un développement local durable (chapitre 1), tout en soutenant la stratégie régionale (métropolitaine). Cette planification doit savoir concilier les intérêts à différents niveaux (local, régional) tout en soutenant les objectifs métropolitains, ce sont les défis auxquels la CMM doit faire face avec la mise en place de son Cadre d'aménagement (Chapitre 2 et 4).

Une planification efficace (c'est à dire réfléchie) impliquerait donc la mise en place de structures particulières de gestion de l'espace et des activités, qui repose sur une vision urbaine et rurale et par conséquent une vision globale, afin d'organiser ou réorganiser un espace flou. Jusqu'à présent, toute tentative de planification reposait essentiellement sur une vision urbaine. Plus particulièrement, dans la région métropolitaine de Montréal, l'activité agricole sous toutes ces formes, est de plus en plus considérée comme un important levier de développement métropolitain. En effet, l'agriculture est le premier maillon d'un vaste secteur agroalimentaire qui lui-même constitue une source importante de richesse collective et de créations d'emplois. Cela est d'autant plus vrai dans la grande région métropolitaine de Montréal où l'industrie de la transformation, les secteurs de la distribution et de la restauration, le commerce des produits et des services ainsi que les organismes publics ou privés de recherche et de développement occupent une place primordiale dans la dynamique économique régionale. L'agriculture et les gens qui la pratiquent, tout comme les activités qui en découlent et les personnes qui y travaillent, gagnent donc à être mieux connus tant de la population en général que des décideurs qui, eux, doivent voir à la protection du

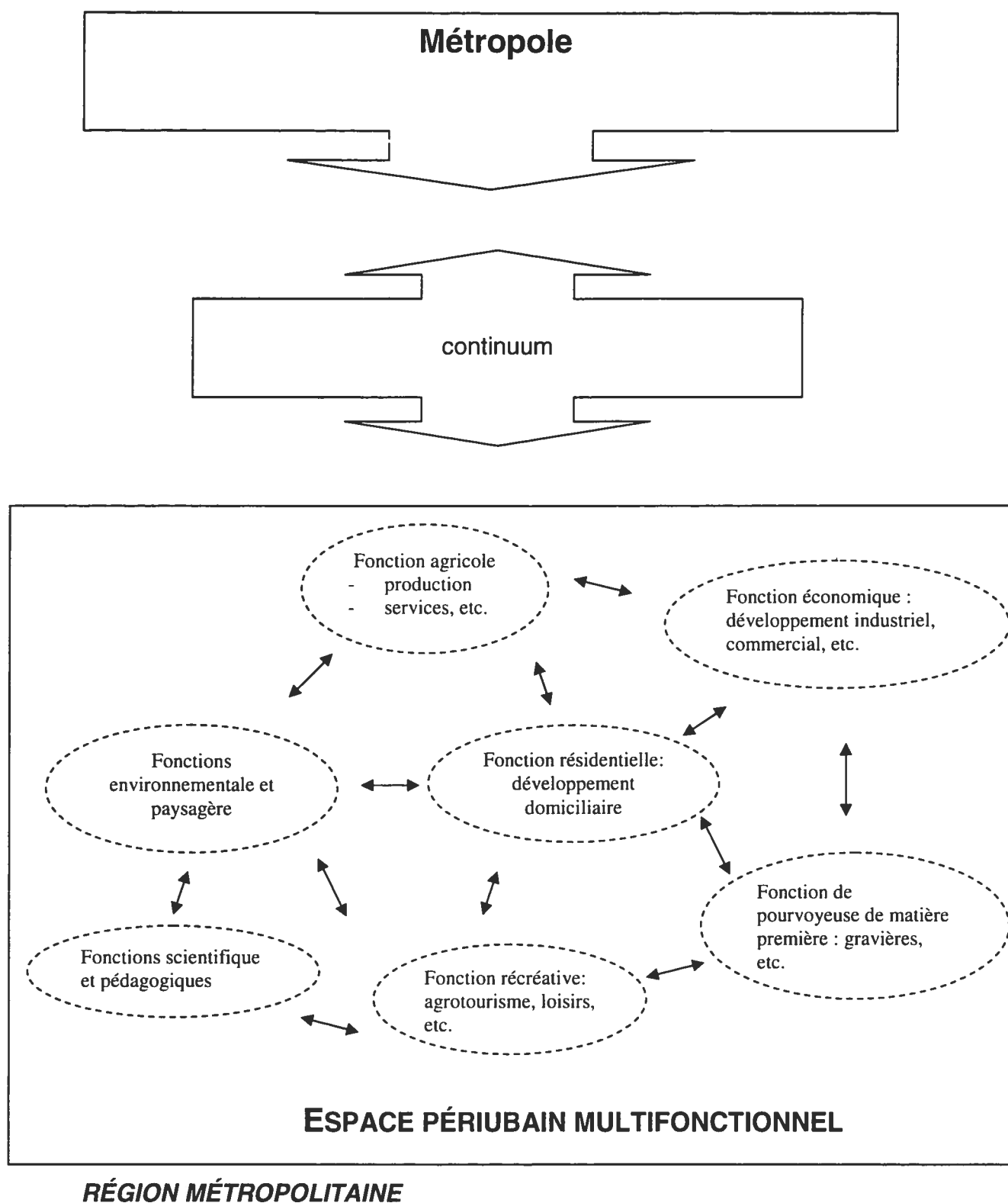


territoire et au développement des activités agricoles et agroalimentaires (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain, 2002).

Le binôme rural-urbain a longtemps été analysé en terme d'opposition, d'invasion, d'agression. Le couple ville-campagne ne fonctionne cependant pas comme deux systèmes séparés mais plutôt dans un « continuum rural-urbain » dans lequel les deux milieux sont en constante interaction (Marois, 1996) (Fig. 3.1). C'est à travers cette cohabitation ville-campagne que l'espace périurbain devient un lieu de rencontre entre différentes fonctions et valeurs.

Une planification est envisageable en s'appuyant, non seulement sur la complémentarité entre les espaces rural et urbain, mais plus particulièrement sur une complémentarité entre les différentes fonctions de l'espace. Il ne faut pas voir cet espace avec des fonctions indépendantes les unes par rapport aux autres mais au contraire avec des fonctions qui s'imbriquent (p. ex. le tourisme peut avoir lieu sur des zones agricoles même si ce n'est pas sa fonction originelle et/ou première). Si bien qu'en vue d'une planification efficace de l'espace périurbain, il serait pertinent d'optimiser le rôle des différentes fonctions dans la gestion des territoires, en s'orientant vers une complémentarité des usages au niveau local. La cohabitation des différentes fonctions de cet espace n'est donc pas seulement négative, elle crée des pressions qui peuvent être interprétées comme des opportunités de développement. Et parce que dans les zones rurales périurbaines on connaît à la fois des demandes des résidents et des demandes des non-résidents, des récréotouristes, on doit trouver un lien entre les besoins locaux et régionaux : c'est ce qui constitue le plus grand défi des processus d'aménagement et de planification qui résultent des réseaux formels et informels dans la construction des espaces agrotouristiques. Par formel, on sous-entend que les entités mandatées, qui s'occupent de l'aménagement et de la planification, régissent les actions des autres acteurs, qu'elles leurs donnent un cadre d'action, p. ex. les municipalités, les CLD et les MRC.

**Figure 3.1** Le Continuum rural-urbain



À l'intérieur des restrictions émises par les différentes collectivités territoriales (lois provinciales, municipales, schéma d'aménagement, etc.), il reste des marges de manœuvre importantes. Ainsi, peuvent se regrouper ensemble, de façon informelle, différents acteurs du développement touristique: responsables de parcs, pomiculteurs faisant de la vente directe, association de citoyens, pour n'en nommer que quelques-uns, afin de discuter de problèmes communs et/ou de stratégies communes, comme par exemple, le marketing territorial. Les actions au niveau des individus sont les premiers pas vers des actions collectives donc plus formelles. Il y a donc chevauchement entre le secteur formel et le secteur informel (Doyon *et al*, 2003). Le secteur informel (ou les secteurs informels) s'implique donc également dans des processus de planification, qui sont de plus en plus intégrés avec les processus formels dans certaines juridictions.

Plus spécifiquement, nous allons essayer de comprendre par deux études de terrains, situés dans la zone périurbaine de Montréal (Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac), comment les différents gérants de l'espace (p. ex. agriculteurs, aménagistes) ont été capables de gérer les conflits actuels et potentiels par une valorisation de la multifonctionnalité, et plus précisément à travers les activités agrotouristiques, en vue d'un développement durable de la localité (Tableau 3.1) (voir Fig 1.3 page 30).

Ces deux municipalités font l'objet d'un article à part entière (Chapitre 4), qui fera suite à celui-ci. À la suite d'études de terrain, leurs caractéristiques et leur évolution sont analysées. Après avoir démontré la multifonctionnalité de l'espace rural en zone périurbaine, l'étude s'intéresse à une orientation plus spécifique de cet espace, il s'agit de l'agriculture et de certaines activités qui s'y rattachent.

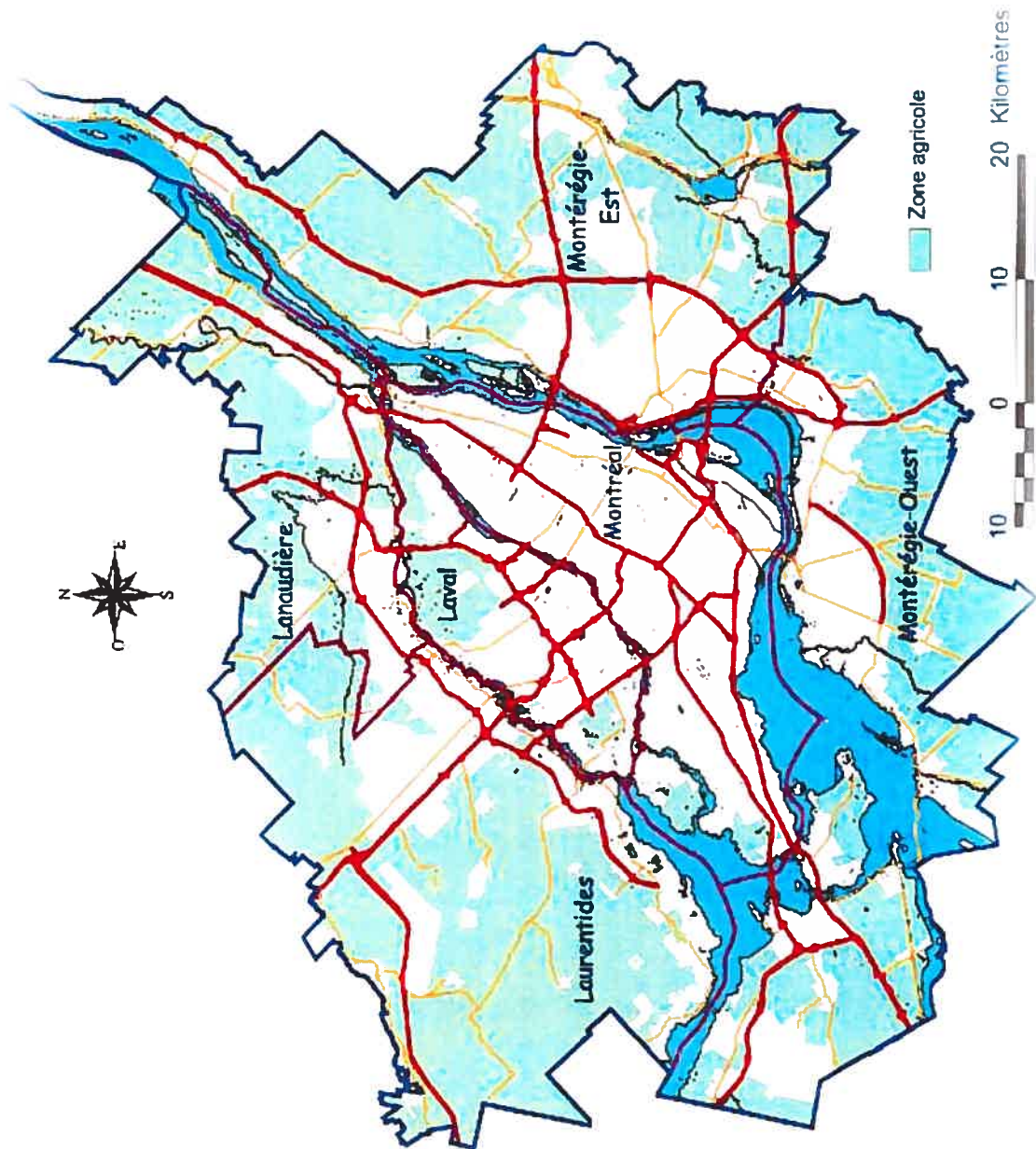
### **Tableau 3.1** Caractéristiques des deux études de cas

	<b>Saint-Joseph-du-Lac</b>	<b>Mont-Saint-Hilaire</b>
<i>Situation (en zone périurbaine de Montréal, Québec)</i>	- Couronne nord de Montréal - MRC Deux-Montagnes - CMM - Région administrative des Laurentides	- Couronne sud de Montréal - MRC Vallée-du-Richelieu - CMM - Région administrative de la Montérégie
<i>Accès</i>	- Autoroute 15 nord - Autoroute 13 nord - Train de banlieue	- Autoroute 20 Est - Route 116 - Train de banlieue
<i>Population (1996)</i>	4 930 hab.	13 064 hab.
<i>Population (2002)</i>	5 070 hab.	14 710 hab.
<i>Superficie totale</i>	4 081 ha	3 896 ha
<i>Superficie urbaine (résidentielle, commerciale, industrielle)</i>	709 ha	1 058 ha
<i>Superficie agricole (1981)</i>	3 517 ha (86% du territoire)	2 838 ha (73% du territoire)
<i>Superficie agricole (2000)</i>	3 357 ha (82% du territoire)	2 558 ha (66% du territoire)
<i>Nombre de fermes (1981)</i>	147	63
<i>Nombre de fermes (1996)</i>	123 (dont 102 entreprises pomicoles)	48 (dont 15 entreprises pomicoles)
<i>Nombre de fermes (2000)</i>	97 (dont 73 entreprises pomicoles)	30 (dont 15 entreprises pomicoles)

### **3 - Caractéristiques de l'activité agricole dans la zone métropolitaine de Montréal :**

L'activité agricole est encore très présente dans la zone périurbaine de Montréal car on y trouve les sols au plus haut potentiel agricole du Québec (Deslauriers, 1998), les conditions climatiques les plus favorables au Québec, la proximité de marchés importants de consommateurs, la présence d'installations importantes liées à l'industrie bioalimentaire, des institutions de recherche et développement, des infrastructures de transport facilitant l'expédition des produits transformés et des interventions gouvernementales structurantes (zonage, assurances, financement, services-conseils, etc.) (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain, 2002). Malgré l'importance des pressions de l'étalement urbain sur la zone agricole de la métropole, l'agriculture demeure très dynamique. En effet, 57 % du territoire de la CMM est en zone agricole (Fig 3.2) et 49 % des activités reliées à l'agriculture et à l'agroalimentaire du Québec se font dans la CMM. D'où l'importance de prendre en considération l'intégration de l'agriculture comme une composante à part entière de la planification territoriale et économique afin d'assurer la pérennité du territoire face à la pression de l'urbanisation; et un certain développement durable des activités.

Figure 3.2 La zone agricole dans la CMM



Source : MAPAQ, 2001

La proximité d'une grande métropole peut favoriser les perspectives de développement en tirant profit des avantages de la région dans des secteurs promoteurs comme l'horticulture et la serriculture, l'agriculture biologique, la vente à la ferme, les marchés publics, l'agrotourisme. De plus en plus d'agriculteurs sont à l'écoute de la population urbaine et périurbaine avec une diversification de l'agriculture traditionnelle, vers la production de denrées alimentaires mais également de services qui répondent aux besoins des consommateurs. Certaines productions (pomicole p. ex.) se voient ainsi rajouter un volet touristique, afin de répondre à une demande grandissante de la part des urbains pour les activités agrotouristiques. Le voisinage de la ville offre à cette agriculture la possibilité d'écouler ses produits d'une autre façon (autocueillette, produits dérivés, etc.). Le fait d'habiter à proximité de la ville permet aux agriculteurs de mieux percevoir les changements d'états d'esprit de ses habitants et de ressentir la fragilité de leurs propres exploitations (Fleury et Moustier, 1999), ce qui favorise en conséquence une adaptation de leurs exploitations.

#### **4 - L'agrotourisme comme une activité faisant partie de la multifonctionnalité de l'espace périurbain**

##### **4.1 Agrotourisme et tourisme rural en zone périurbaine**

Une première tentative de définition de l'agrotourisme décrit ce concept comme étant le tourisme qui amène la personne, la famille ou le groupe à quitter la ville ou la façon de vivre urbaine, pour la campagne. Il permettrait, par des activités et des services organisés, de mettre en valeur le territoire agricole, ses habitants, leur mode de vie et leurs valeurs tout en créant un contact étroit entre visiteur et visité (UPA, 1997). De plus, l'agrotourisme représente à ce jour, une forme de plus en plus articulée du tourisme rural, bien qu'il ne soit pas tout le tourisme rural; en fait c'est la seule forme de tourisme qui privilégie le contact avec la population agricole locale, dans une perspective de développement local. Il permet un apport financier exclusivement à ceux qui mettent en place l'activité, en contraste par exemple à une station de Conservation gérée par un organisme gouvernemental qui récupère une partie importante des retombées. Les

activités agricoles constituent un attrait de plus pour le visiteur et peuvent, de ce fait, devenir un levier de l'activité touristique (UPA, 1997).

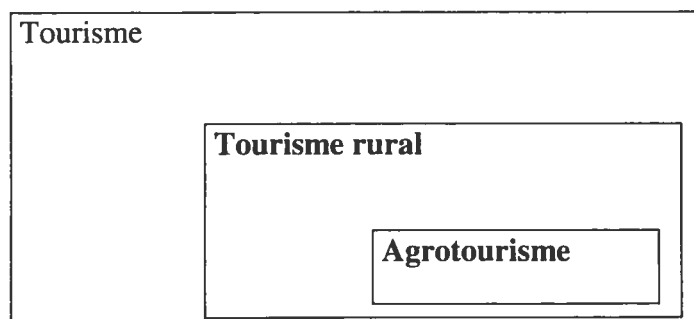
Par conséquent, qu'en est-il de la définition du « tourisme rural »?

La définition la plus simple indique que ce sont les activités de loisirs liées à la Nature (on se situe dans un milieu naturel, plus ou moins transformé par les interventions humaines). Le tourisme rural, pris dans son sens élargi, inclut le tourisme à la ferme (ou l'agrotourisme), mais il s'étend également à d'autres activités de la région représentant un aménagement rural typique (visite d'un moulin, d'un artisan, d'une église, etc.) (Fig 3.3). Des conférenciers québécois ont souligné, lors d'un colloque à Liège en 1985, que le produit touristique en milieu rural (Audet et al., 1985):

« résulte de la combinaison de patrimoines géographiques et naturels, humains et culturels d'un pays ou d'une région auxquels s'ajoutent des infrastructures permettant d'y avoir accès et tous les services publics et privés mis en œuvre pour accueillir, servir et satisfaire les visiteurs » (Vachon, 1985).

Le tourisme rural devrait donc s'inscrire « dans le caractère multifonctionnel de l'espace rural contemporain où l'agriculture, activité généralement prépondérante, se partage le territoire avec d'autres fonctions d'ordre économique et social » (Vachon, 1985).

**Figure 3.3** L'agrotourisme





Quant à l'agrotourisme dans les espaces périurbains, il s'agit dans ce contexte d'un tourisme de proximité. Il peut être vu comme une expérience en milieu agricole où l'agriculteur fournit non seulement un produit agricole mais également un service (qui intègre aussi bien le produit agricole que les informations et l'animation) pour une clientèle d'excursionnistes (essentiellement composée d'urbains) (Bourdeau et *al.*, 2002). L'agrotourisme s'est développé par l'accroissement d'une nouvelle demande de la part des citadins. Leurs attentes envers le monde rural ont changé avec la prise de conscience de nouvelles valeurs, avec en particulier la recherche d'une certaine qualité de vie, à travers la consommation d'activités en lien avec le monde rural, de produits de qualité, etc. Les citadins sont à la recherche de particularismes, en opposition avec la ville qui valorise une certaine uniformisation. Cette zone est aussi devenue à travers le tourisme rural, un espace de socialisation pour les urbains, avec par exemple le développement des fermes pédagogiques.

Auparavant, il existait une distinction entre le milieu rural et le milieu urbain (ces espaces étaient vus comme deux entités qui s'opposaient). Désormais, il existe plutôt une continuité entre les deux, accentuée par le développement d'activités touristiques agricoles. Il s'est produit un changement conjoint de la part des agriculteurs et des citadins avec l'intégration de nouvelles activités pour des raisons pratiques (facilité d'accès), financières (un appoint à l'activité principale) et sociale (réponse à une demande grandissante de la part des citadins). L'exploitation devient un lieu d'interaction et d'échanges. L'exemple le plus fréquent en termes d'animation touristique est l'autocueillette de fruits ou de légumes. Cette pratique connaît un grand succès auprès des citadins, qui à travers elle, peuvent d'une certaine façon renouer avec la campagne. Elle s'accompagne souvent d'une interprétation liée à la production (écomusée de la pomme p. ex.), et de la vente en kiosque de produits dérivés (on remarque une demande accrue de la part des clients pour des produits originaux qui se démarquent de la production de masse, avec en particulier l'apparition des AOC, des Appellations Réservées attribuées à des produits agricoles et alimentaires, à titre d'attestation de leur mode de production, de leur région de production ou de leur spécificité, favorisant une plus-value aux produits locaux et régionaux) (voir Fig 3.4).

**Figure 3.4** Agrotourisme : kiosque pour l'accueil et la vente de produits dérivés de la pomme (Saint-Joseph-du-Lac) (D.Granjon, Printemps 2003)



L'agrotourisme apparaît donc comme une production agricole « évoluée » et un secteur promoteur dans la grande région métropolitaine de Montréal, dont il faut tenir compte en termes de planification et d'aménagement du territoire (chapitre 5). En quelque sorte, c'est une activité conférant une valeur ajoutée à la production traditionnelle agricole. Cette fonction, à ses origines plutôt marginale, occupe une place de plus en plus importante à la périphérie des grands centres urbains; elle apparaît de plus en plus dans les schémas d'aménagement comme une activité à prendre en considération au niveau de la collectivité. Dans les deux études de cas choisies pour cette thèse, on cible plus particulièrement les activités agrotouristiques en lien avec la pomiculture parce que celle-ci occupe une place importante dans certaines localités périurbaines en périphérie de Montréal.

#### 4.2 Une activité agrotouristique basée sur la pomme

##### 4.2.1 Le fil conducteur de l'étude : la pomme

La pomme est une composante importante de l'activité agrotouristique pour les deux localités à l'étude : Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac (voir Fig 1.3 à la page 30)

L'exploitation des pommes sur le territoire de la CMM représentait 24% de la production totale québécoise (en termes de revenus) en 2000 (Fiches d'enregistrement, MAPAQ 2000). En termes de pôle de production au niveau du Québec en 2000, il y a quatre régions importantes (Les pommes du Québec, 2004):

- Vallée Montérégienne : 33% de la production totale (en termes de volume) du Québec; c'est dans cette région que se situe la municipalité de Mont-Saint-Hilaire;
- Missisquoi-Estrie : 25% de la production totale du Québec;
- Laurentides : 20% de la production totale du Québec; la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac appartient à cette région;
- Sud-Ouest de Montréal : 17% de la production totale du Québec.

Donc, seulement 5% de la production totale se trouve à l'extérieur de ces quatre pôles et elle correspond à la production de la région de Québec.

En ce qui concerne les pomiculteurs, bon nombre vendent une partie de leur production à des coopératives pour la transformation (40%) où la vente comme fruits frais (60%) dans les épiceries (Foster et Mehta, 2002). Mais de plus en plus, la proximité de la grande région de Montréal a favorisé le développement de nouvelles avenues pour écouler la production de pommes. Le contexte économique n'étant pas favorable à la vente en gros (chapitre 2), plusieurs producteurs ont développé les opportunités offertes par les activités agrotouristiques : p. ex. l'autocueillette, le développement de kiosques ou de boutiques pour la vente directe de pommes, de produits dérivés et d'autres activités pour faire connaître les vergers. Par ailleurs, il est important de remarquer la grande variété des pomiculteurs dans cet espace périphérique à une grande ville : plusieurs vergers appartiennent à des familles et se transmettent de génération en génération même si ce secteur d'activité connaît aussi parfois un problème en ce qui concerne la relève, d'autres vergers ont été rachetés souvent par des ex urbains dans le but de développer des activités agrotouristiques, et de plus en plus la double activité se développe dans ce secteur pour une raison d'abord financière et accentuer par la proximité d'un grand centre.

#### 4.2.2 La dimension temporelle de cette activité

Le rythme des activités agrotouristiques liées à la pomme est très saisonnier. En fonction de l'aménagement des fermes (p. ex. produits dérivés et kiosques), l'offre peut s'échelonner mais la plus grande fréquentation correspond à la période de l'autocueillette, qui s'échelonne du mois d'août à la fin septembre. Aux activités en lien avec les pommes s'ajoute dans les deux cas de figure un achalandage important lié aux institutions existantes, par exemple le Centre de la Nature<sup>2</sup> à Mont-Saint-Hilaire, le parc d'Oka<sup>3</sup> et l'Abbaye d'Oka<sup>4</sup> à Saint-Joseph-du-Lac. Il existe toute une gamme de loisirs

---

<sup>2</sup> Le Centre de conservation de la Nature du mont Saint-Hilaire a été créé en mai 1972. Il assure l'intégrité naturelle à long terme de la montagne, il offre un contact privilégié avec la nature accompagné d'une gamme d'activités éducatives et culturelles et il veille à la conservation des milieux naturels de la région.

<sup>3</sup> Le Parc d'Oka : Parc provincial de récréation de 150 ha, situé à 30 mn de Montréal.

en zone périurbaine. Le poids de la tradition, par rapport aux activités reliées aux pommes (particulièrement l'autocueillette), est un autre atout important pour le développement des activités agrotouristiques.

#### 4.2.3 Le lien entre la situation des vergers et le contexte physique

La pomme est une culture qui a des exigences édaphiques (influence que le sol peut avoir sur le développement de végétaux) et climatiques bien particulières. Le choix du terrain revêt une importance capitale. La pomiculture requiert un sol supérieur à celui de la plupart des cultures annuelles. Dans la plupart des régions de production, le relief assure une protection contre le vent, qu'il s'agisse de vallées ou du pied d'une « montagne » (Mont Saint-Hilaire, Oka). Certaines des exploitations les plus rentables sont situées dans des zones plutôt restreintes, mais propices à la culture fruitière, non loin d'une grande agglomération. De plus, les vergers situés à proximité d'une nappe d'eau importante, qui aura pour effet de tempérer le climat, connaissent des froids moins rigoureux en hiver et une chaleur moins excessive en été. On peut aussi éviter les méfaits du gel en choisissant un terrain en pente où, toutefois, le courant descendant d'air froid ne devra pas être arrêté par des rangées d'arbres, des haies ou autres obstacles.

De plus, dans nos deux cas de figure, il ne faudra pas minimiser l'importance du lien entre le paysage (petites montagnes), comme un environnement accueillant, et des

## 5 - Conclusion

L'ensemble des éléments abordés de ce chapitre s'inscrivent dans le modèle défini précédemment de la dynamique des espaces périurbains et du rôle majeur des acteurs locaux dans la gestion et la construction de leur territoire. Avant d'approfondir dans les prochains chapitres cette réflexion, il ressort que les espaces périurbains sont marqués par une grande hétérogénéité et une dynamique particulière caractérisée par une multitude de fonctions sur un même territoire. L'ensemble de ces fonctions implique un certain nombre d'acteurs ayant une vision bien différente par rapport à leur territoire. L'idée d'une planification de cet espace qualifié parfois de « flou », nécessite une bonne connaissance du milieu, des acteurs en présence, des enjeux, de la vision et des objectifs que les territoires concernés se sont donnés.

À travers les deux études de cas choisies pour la recherche de cette thèse dans la zone périurbaine de Montréal, il ressort un intérêt particulier pour la fonction agricole encore très présente dans cet espace. La proximité d'un grand centre urbain a considérablement modifié cette fonction en créant tout un ensemble d'opportunités qu'un nombre important d'acteurs agricoles ont su saisir. En effet, dans ces deux municipalités, caractérisées par une forte présence de vergers, les activités agrotouristiques se sont multipliées en lien avec la pomme. On verra que ces activités offrent l'occasion de nouer des relations entre différents acteurs du milieu et que ce potentiel peut être développé harmonieusement si on tient compte des particularités du milieu.

## PARAGRAPHE DE LIAISON B

Le chapitre précédent a permis d'approcher certains concepts importants dans le cadre de cette étude et de comprendre aussi la complexité qui caractérise les espaces périurbains, du fait de leur situation particulière et de la multifonctionnalité qui les particularise. Dans la perspective que toute tentative d'une planification résulte d'une bonne connaissance du milieu, le chapitre suivant va aborder une étude plus approfondie de deux localités situées dans le contexte périurbain d'une grande ville (Montréal). L'ensemble des informations recueillies proviennent d'entrevues qui se sont déroulées sur le terrain au cours du printemps de l'année 2003. Ces entretiens ont permis de confronter la réalité de plusieurs acteurs qui oeuvrent à différentes échelles et plus spécifiquement l'intérêt pour un secteur d'activité en lien avec la fonction agricole du milieu, en l'occurrence l'exploitation des vergers. Ces rencontres se sont passées sous forme d'entrevues semi-dirigées à l'aide d'un protocole regroupant les grands thèmes mais où les répondants avaient beaucoup de marge pour répondre (voir Annexe 1).

Dans la perspective de répondre à l'objectif général de la thèse qui est de comprendre comment certains acteurs ont réussi à mettre en place et développer des activités agrotouristiques dans les différents aspects du contexte (schémas d'aménagement, plans urbanisme, lois, entre autres) qui régissent l'aménagement du territoire dans les espaces métropolitains, ce chapitre (4) entreprend une analyse du rôle des différents acteurs dans la mise en valeur d'une orientation dans un espace agricole périurbain multifonctionnel (dans la zone périurbaine de Montréal). Dans le cadre de cette étude de terrain, l'analyse a ciblé l'évolution de la situation de deux territoires locaux dans le contexte de la dynamique des localités. Ainsi, ce chapitre vise à faire valoir la multifonctionnalité des territoires étudiés et le jeu des acteurs. Dans un premier temps, il rappelle la grande diversité des fonctions qui caractérise les espaces périurbains et la multiplicité des acteurs ayant chacun leurs propres intérêts. Dans la perspective de la mise en valeur d'une fonction dans cet espace multifonctionnel par certains acteurs, cette section fera d'abord une mise en contexte des territoires concernés, avant de présenter les acteurs et leurs réseaux. Ensuite les interactions, les actions et les orientations de planification seront identifiées à travers les entrevues réalisées dans les

différents territoires. Il devient clair après ces analyses que ces espaces représentent une construction sociale qui peut impliquer différents degrés d'intégration des processus formels et informels d'aménagement du territoire et une mobilisation des acteurs locaux. Cette construction sociale est un processus continu qui évolue dans le temps – et l'espace - au fur et à mesure que les activités se développent et que les fonctions agrotouristiques deviennent acceptées par les consommateurs, des citoyens pour la majeure partie.

Il faut noter que ce chapitre va reprendre certains éléments qui ont été développés plus en profondeur dans le premier et le deuxième chapitre (1 et 2) mais abordés de façon plus succincte dans la présente partie aux fins des exigences de l'article pour la revue à laquelle il a été soumis.



## CHAPITRE 4 : LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN ET L'AGROTOURISME EN ZONE PÉRIURBAINE DE MONTRÉAL, DEUX TERRITOIRES AGRICOLES CONTRASTÉS : MONT-SAINT-HILAIRE ET SAINT-JOSEPH-DU-LAC<sup>1</sup>

L'espace périurbain a longtemps été l'objet de recherches en géographie et en aménagement, étant un des espaces où l'on trouve une confrontation évidente entre différentes utilisations du sol et des segments de populations différents (Bryant et al., 1982; Walker, 1987; Ontario, 2004). La demande urbaine pour l'espace périurbain ainsi que les activités « rurales » déjà en place ont donné lieu à une multifonctionnalité périurbaine qui possède ses dynamiques et ses défis particuliers pour les acteurs qui la composent. Dans le cadre de cette recherche, qui repose sur deux localités situées dans la zone périurbaine de Montréal, l'objectif est de voir comment certains acteurs (surtout des pomiculteurs) de ce milieu périurbain s'organisent pour maintenir et même développer leurs activités en lien avec l'agrotourisme dans un espace multifonctionnel qui semble au premier abord peu propice au monde agricole.

Ce chapitre s'intéresse à la multifonctionnalité des territoires et au jeu des acteurs par une comparaison de deux études de terrain, situées dans la zone périurbaine de la ville de Montréal (Québec) (voir Fig 1.3 page 30 et reproduite à la page 79 comme Fig 4.1). Dans un premier temps, on vise à appréhender le contexte territorial à travers la multifonctionnalité qui le caractérise. Dans un second temps, la dynamique des localités, concept qui repose sur le jeu des acteurs, est abordée. Subséquemment, les deux territoires et leur dynamique agricole (avec une spécificité pour la production de pommes) sont analysés.

---

<sup>1</sup> Article par Denis Granjon et Christopher Bryant, soumis à la revue *Études Rurales*. Cet article a fait l'objet de quelques modifications au niveau des illustrations en vue de répondre aux critères de la revue, ainsi que quelques modifications qui ont allongé l'article, pour la thèse. Cet article représente approximativement 13 000 mots ce qui dépasse largement la longueur permise par la plupart des revues.

## 1 - Mise en contexte:

Quels sont les défis posés à l'aménagement et à la gestion de l'espace agricole périurbain?

### 1.1 La multifonctionnalité de cet espace agricole périurbain implique toute une gamme de fonctions de l'espace

En grandissant, les métropoles pénètrent les espaces ruraux et tendent à imposer leur système de fonctionnement sur celui déjà en place. Ce phénomène né avec le développement des transports – surtout l'automobile privée en Amérique du nord, mais aussi les transports en commun en Europe occidentale – est accentué aujourd'hui avec la dégradation parfois de la qualité de vie en ville et le besoin de campagne. L'attrait de la campagne comme lieu de résidence ou pour la pratique de loisirs est un phénomène ancien et le nombre d'intéressés est croissant (les statistiques montrent que la croissance démographique des grandes villes à tendance à décroître au profit de leur périphérie – banlieues et zones périurbaines) (Donadieu, 2000). Afin d'illustrer et d'appuyer cette idée, le tableau 4.1 montre que de 1981 à 2001, la population de l'île de Montréal a stagné en passant de 1,76 millions d'habitants à 1,82 millions, soit une augmentation d'à peine 50 000 personnes en 20 ans. Parallèlement, sous l'effet conjugué de la natalité et de l'étalement urbain, Laval et les couronnes sud et nord ont connu depuis 20 ans une forme d'explosion démographique, la croissance de la population de la couronne nord atteignant par exemple 73,1% entre 1981 et 2001, et ce, malgré les efforts de densification de l'habitat urbain. Ce phénomène se poursuit de façon semblable dans plusieurs autres régions métropolitaines canadiennes, telles que Toronto (Davidson, 2004) et Calgary (Enns et Vanin, 2004) qui a connu dans les années 1990 une croissance sans précédent du développement résidentiel dit « exurbain » ou « country residential ».

Même si certaines régions ont assisté à une densification importante de l'habitat urbain (p. ex. Vancouver (McNaney, 2004) en partie grâce à un système de protection du territoire agricole « draconien »), la situation générale d'une croissance de la demande pour l'espace périurbain pour le développement résidentiel (relié non seulement à une

croissance démographique dans plusieurs régions, mais aussi par rapport à la demande pour des parcelles plus grandes, une diminution de la taille des familles, et ainsi de suite) et autres fonctions urbaines de l'espace a des conséquences au niveau de l'aménagement de l'espace. Ces pressions se traduisent sur le terrain par une *mosaïque* d'espaces de zones industrielles, de quartiers résidentiels, de champs et de boisés épars, quelquefois de tensions sociales (liées p. ex. aux arrosages d'engrais ou des pesticides, aux déprédations, etc.) pour ces zones de contact entre urbains et ruraux, qui peut aussi détruire la cohésion et les liens sociaux de la société locale.

Cet « étalement périurbain » aboutit à la constitution de territoires hybrides, mi-urbains, mi-ruraux. En effet, du fait de l'activité de leurs habitants, dont beaucoup travaillent dans la ville-centre ou sa banlieue, ces territoires sont liés au monde urbain même s'ils comportent une agriculture et une société rurale encore présentes.

**Tableau 4.1 : Évolution et croissance de la population de la Région Métropolitaine de Recensement de Montréal (RMRM) (1981-2001) (en milliers)**

<b>Population</b>	<b>Couronne sud</b>	<b>Île de Montréal</b>	<b>Laval</b>	<b>Couronne nord</b>	<b>Total RMRM</b>
<b>1981</b>					
Nombre	583,7	1 760,1	268,3	313,1	2 925,2
En % de la RMRM	19,9%	60,2%	9,2%	10,7%	100,0%
<b>2001</b>					
Nombre	778,5	1 817,2	352,2	542,0	3 489,9
En % de la RMRM	22,3%	52,1%	10,1%	15,5%	100,0%
% aug. 2001-1981	<b>33,4%</b>	3,2%	31,3%	<b>73,1%</b>	19,3%
Part de la croissance de la RMRM	34,5%	10,1%	14,9%	40,5%	100,0%

Source : Statistique Canada et projection de l'institut de statistique du Québec (scénario A de référence, édition 2000).

On se retrouve donc dans un espace où se combinent différentes fonctions liées:

- à la vocation agricole (à raffermir et mettre en valeur);
- au développement résidentiel;
- au potentiel récréotouristique, culturel, pédagogique et scientifique;
- à la conservation du milieu naturel et à l'amélioration de la qualité du paysage;
- au potentiel économique (p. ex. installation de petites industries et infrastructures urbaines telles que les transports)
- dans certains cas à l'acheminement de matières premières (p. ex. le sable et le gravier).

Il en résulte une certaine complexité et un chevauchement dans la répartition de ces différentes fonctions.

La fonction agricole, que l'on a déjà qualifiée d'originelle pour cet espace et certainement pour la plupart des villes, fait donc face à de nouvelles préoccupations, notamment, le coût élevé du foncier qui incite certains agriculteurs à vendre leur terre, favorisant ainsi la spéculation foncière. Étant désormais souvent une minorité numérique, les agriculteurs qui ont résisté éprouvent de la difficulté à faire entendre leur voix dans ces territoires « rurbanisés » (Bauer et Roux, 1976; Prost, 1991). La participation collective au niveau formel pour le monde agricole repose souvent sur l'aboutissement d'intérêts au départ individuels, mais qui ne peuvent aboutir sans un regroupement de ces acteurs, du fait d'une multifonctionnalité – et donc des demandes sociales multiples – de cet espace périurbain.

Malgré leur difficulté à se maintenir sur le territoire, les agriculteurs sont invités de plus en plus à jouer un rôle paysager, récréatif et pédagogique pour la société nouvelle. La cohabitation des urbains avec le monde agricole devient un enjeu majeur pour les gestionnaires privés ou publics et les usagers du territoire, d'où l'importance de certains organismes locaux (p. ex., au Québec, les CLD<sup>2</sup>, les MRC). Cette demande

---

<sup>2</sup> CLD : Créé en 1997, la mission d'un CLD est de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur son territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale. Les CLD nécessairement utilisent donc des processus informels de communication et de

sociale est évidente dans les discussions de la CMM (CMM, 2003), et dans les discussions pour la mise en place de ceintures vertes dans d'autres régions métropolitaines (p. ex. Toronto (Ontario, 2004) et Paris (SDRIF, 1994)).

Aujourd'hui, dans les zones périurbaines, les agriculteurs doivent s'adapter de plus en plus à une logique de gestion de l'espace vert et ouvert, utilisable pour des activités sociales. Plusieurs avenues sont possibles et certains d'entre eux ont su s'adapter au fonctionnement de l'espace périurbain et aux nouvelles opportunités qu'offre l'évolution de la demande sociale. Cependant ces processus ne sont pas nécessairement pareils partout et leur combinaison dans une même localité peut être très différente dépendamment du contexte. Deux sont présentées ci-dessous :

- la diversification : des études menées par des chercheurs à l'Université de Montréal autour de la métropole de Montréal ont montré que depuis 1981, la diversification des activités était fortement développée (Marois *et al.*, 1991; Deslauriers, 1998). Au terme d'une enquête entreprise en 1988 (Marois *et al.*, 1991) afin de comparer les changements intervenus dans les exploitations agricoles situées en espace périurbain, il ressort qu'une proportion de 46% des fermes en milieu périurbain se sont diversifiées, que ce soit en production ou en structure de commercialisation des produits (Barreteau, 1997). Ce choix peut amener les agriculteurs à une activité d'accueil des touristes.

- la pluri-activité : l'apparition d'une activité professionnelle non agricole pour certains agriculteurs afin de compléter leur revenu, qui peut-être éventuellement réinvesti dans l'exploitation et peut procurer des facilités bancaires pour l'octroi de prêts. Elle peut aussi permettre l'installation progressive d'un jeune agriculteur qui doit faire face à des remboursements d'emprunts importants (Bergerie Nationale, 1998).

Mais pour d'autres agriculteurs, une troisième avenue a souvent été choisie, moins prometteuse pour l'avenir de l'agriculture. Il s'agit de la cessation, en raison souvent de l'absence de relève et d'une spéculation foncière non maîtrisée ajouté à la

---

mobilisation, tout en essayant de s'intégrer avec les processus plus formels d'aménagement de l'espace local et régional.

hausse des prix de l'équipement et des intrants, les faibles revenus, les pressions de voisinage, entre autres facteurs.

## 1.2 Problématique

L'aménagement et la gestion de l'espace périurbain doivent composer avec la réalité d'un contexte d'acteurs multiples et ayant chacun leurs propres intérêts (p. ex. les agriculteurs, les résidents récents, de longue date, les excursionnistes). Il est important de reconnaître que ces territoires représentent une construction sociale qui peut impliquer différents degrés d'intégration des processus formels et informels d'aménagement et de gestion (Granjon, 1997; Frej *et al.*, 2003).

## 2 - Objectif et approche :

L'aménagement et la gestion des espaces agricoles périurbains représentent une construction sociale. À travers les deux études de terrain pris comme cible pour cette thèse, il devient évident que certains acteurs (surtout des pomiculteurs) de ce milieu périurbain s'organisent pour maintenir et même développer leurs activités en lien avec l'agrotourisme dans un espace multifonctionnel qui semble au premier abord peu propice au monde agricole.

La comparaison envisagée, dans des espaces témoins, s'appuie sur la dynamique des localités marquée par l'importance des acteurs dans la transformation des espaces. Cette dynamique s'appuie sur l'interaction de plusieurs composantes comme il en a été fait mention dans la section 3.1 (le cadre conceptuel de l'espace périurbain) du chapitre 1. D'abord, les acteurs sont à la base des processus de développement. Leurs choix, de s'impliquer ou non dans un développement collectif, dépendent de leurs valeurs et intérêts personnels par rapport à la communauté. Ensemble, ils peuvent fixer des objectifs qui sont, à la fois, le reflet de leurs valeurs et intérêts ainsi que celui du milieu dans lequel ils évoluent. Des actions multiples peuvent en découler reposant sur la mobilisation, la participation, la concertation et le partenariat entre ces acteurs. Ces acteurs n'agissent pas seuls, ils peuvent développer des réseaux aussi bien au niveau

local, régional que national. L'interaction entre ces différents acteurs s'organise de manière formelle (p. ex. institutionnelle, légale) et informelle (p. ex. familiale, amicale) (Bryant, 1995a, b, 1997a, b; Bryant *et al.*, 1996, 1998, 2001; Des Roches et Bryant, 1997, 1998; Granjon *et al.*, 2001; Doyon et Bryant, 2001; Douglas, 1995; Marsden *et al.*, 1993). L'ensemble des actions entreprises dans des contextes particuliers (p. ex. économique et politique) définit les grandes orientations (p. ex. agricole, touristique, résidentielle et / ou commerciale) qui marquent le profil de développement du territoire, et qui peuvent être privilégiées par la communauté dans ses réflexions sur la planification et l'aménagement collectif du territoire.

Les espaces témoins sont choisis en contrôlant certaines caractéristiques clés de chaque espace, telles qu'une orientation présente en pomiculture et une accessibilité semblable à l'agglomération. L'hypothèse élaborée concerne la capacité des acteurs locaux à poursuivre leurs propres objectifs (personnels et collectifs) et ceci dépend en partie de leurs capacités à mobiliser des ressources au sein de leurs réseaux de relations aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale et nationale. Comme c'est le cas par exemple des pomiculteurs à Mont-Saint-Hilaire (voir section 5 et 6).

Cette recherche s'appuie principalement sur les agriculteurs (pomiculteurs) pratiquant des activités agrotouristiques, sur leur perception par rapport à leur milieu, sur leurs interventions avec d'autres acteurs du milieu et enfin leur capacité à se mobiliser pour maintenir et développer leurs propres activités. Les résultats de cette recherche proviennent, dans un premier temps, d'entrevues « semi-dirigées » effectuées auprès des pomiculteurs, et dans un deuxième temps, de rencontres avec d'autres acteurs impliqués dans leur milieu (représentants des MRC, des CLD, des municipalités, des organismes touristiques et des représentants de citoyens) (voir le questionnaire destiné aux pomiculteurs et le protocole d'entrevue avec les autres acteurs en Annexe1).

C'est dans ce contexte dynamique que certaines caractéristiques du territoire vont être présentées afin de bien comprendre le milieu de l'étude; ensuite l'emphase sera mise sur les acteurs dans une perspective évolutive afin de faire ressortir les éléments de prise de conscience, de mobilisation et de choix progressifs des actions posées. Brièvement, la section (5) présentera la dynamique agricole des deux espaces avec une particularité pour la production de pommes. Enfin la dernière section (6) identifiera à travers les



entrevues, les interactions, les actions et les orientations de planification pour conclure sur la construction sociale qui peut impliquer différents degrés d'intégration des processus formels et informels d'aménagement du territoire et la mobilisation des acteurs locaux.

### 3 - Territoires à l'étude :

D'abord, le contexte régional est présenté, pour ensuite présenter les caractéristiques principales des deux espaces témoins retenus.

#### 3.1 Vision régionale du territoire : la Communauté Métropolitaine de Montréal<sup>3</sup> (Fig 4.1)

Les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Mont-Saint-Hilaire, les deux espaces témoins retenus, appartiennent à la CMM. La zone agricole en 2001, définie en termes de la zone réservée sous la *Loi de protection du territoire agricole québécois* (chapitre 2), constitue 57 % du territoire de la CMM (Tanguay et Arpin, 2001).

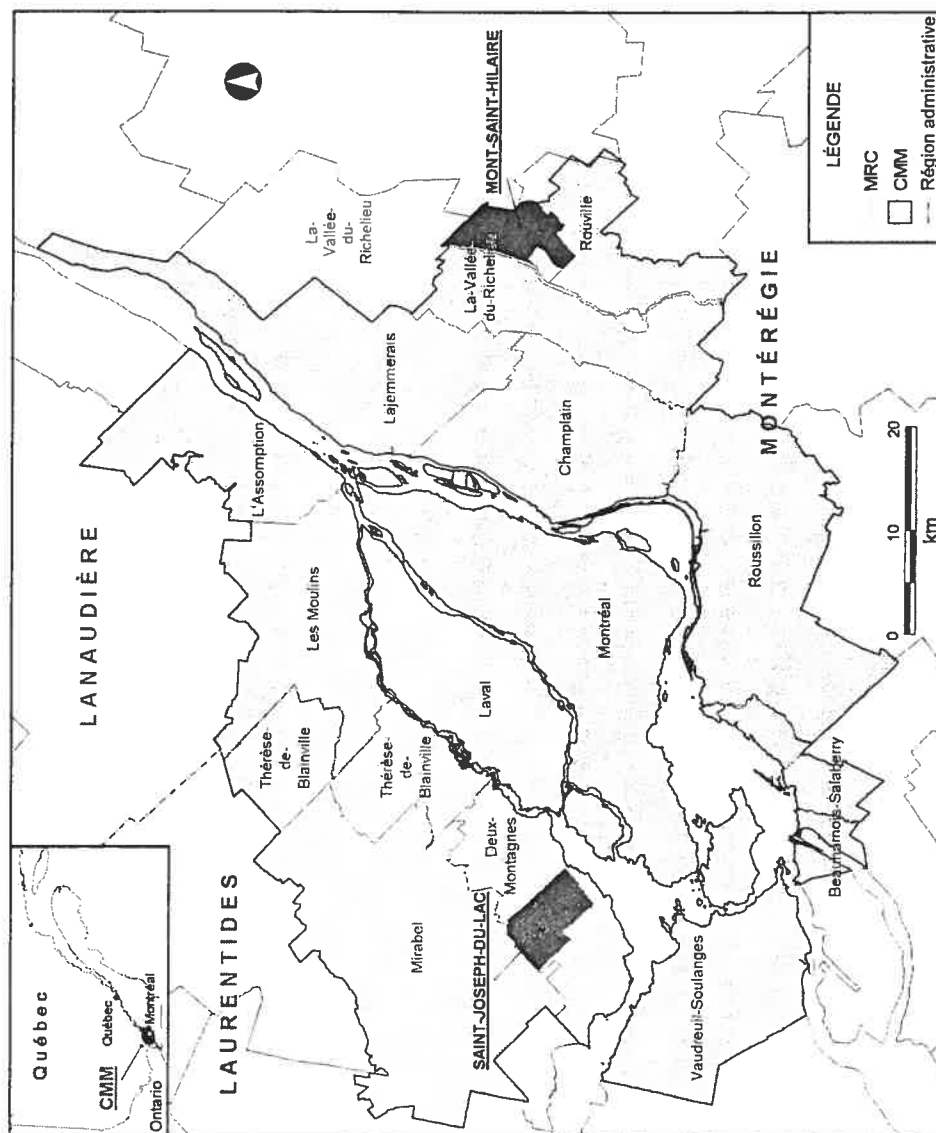
Sur le territoire de la CMM, le secteur agricole y est très dynamique. Le taux d'occupation de la zone agricole est de 74 %, comparativement à 54,5 % pour l'ensemble du Québec<sup>4</sup>. Ce dynamisme s'explique par la présence des sols à haut potentiel, par des conditions climatiques très favorables, par la proximité de marchés importants et par la présence de l'industrie en aval, des infrastructures de transport ainsi que des institutions d'enseignement, de recherche et de développement associés à l'agriculture (UPA, 2003).

---

<sup>3</sup> Les principales caractéristiques de la CMM ont été abordées dans le chapitre 2.

<sup>4</sup> Précisons que la zone agricole ne peut être occupée à 100% par les entreprises agricoles, puisque dans le calcul on y comptabilise également les superficies boisées, les infrastructures routières et électriques, les golfs, les sites d'enfouissement et autres.

**Figure 4.1** Territoires à l'étude : les limites de la CMM, des MRC de Deux-Montagnes, de la Vallée-du-Richelieu, des municipalités de Saint-Joseph-du-Lac, de Mont-Saint-Hilaire et des régions administratives auxquelles elles appartiennent



Projection : Québec MTM (NAD83), Zone B  
 Source : Statistique Canada, 2000

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont un levier majeur de développement dans la CMM, générant plus de 49 % de la contribution économique de toute l'industrie agroalimentaire québécoise. Le rôle premier de la CMM dans l'exercice de l'ensemble de ses compétences demeure un rôle de planification, de coordination et d'adoption des grandes orientations. Elle doit se doter d'un schéma d'aménagement et de développement d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et les perspectives par rapport à celui-ci sont soumises aux MRC qui sont en cours de révision de leurs propres schémas d'aménagement, suite notamment aux nouvelles orientations gouvernementales et celles proposées par la CMM pour la fonction agricole du territoire (Gouvernement du Québec, 2001; Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales RMR, 2001). L'ensemble de ces révisions aura une incidence sur l'activité agricole de chacune des MRC, et donc sur les municipalités qui les composent au niveau de leur plan d'urbanisme. Malgré l'avènement du zonage agricole en 1978, la zone agricole de la CMM a diminué de 27 654 hectares au profit de l'urbanisation entre 1981 et 1996, témoignant encore une fois de la pression de l'expansion urbaine pendant cette période (Tanguay et Arpin, 2001).

L'horticulture occupe 37 % des entreprises agricoles et génère plus de 48 % des revenus agricoles pour la zone agricole de la CMM (en 2001). Dans l'horticulture, on retrouve les entreprises maraîchères (légumes), serricoles, *pommicoles*, fruitières, les gazonnières et les pépinières. Les grandes cultures (maïs, soya, céréales) génèrent 18 % des revenus agricoles et représentent 26 % des entreprises. Les fermes laitières représentent 15 % des entreprises de la CMM et génèrent 20 % des revenus. On distingue autour des principaux périmètres d'urbanisation une ceinture de terres agricoles sous certaines pressions spéculatives. L'impact sur le milieu agricole de ces secteurs se traduit parfois par une certaine déstructuration du milieu agricole et une certaine dévitalisation des activités agricoles. Les terres agricoles de la CMM constituent une ressource non-renouvelable et de qualité exceptionnelle, leur préservation est dans ce contexte non seulement souhaitable mais primordiale, dans l'optique de la sécurité alimentaire de la métropole et d'une mise en valeur du territoire (Donadieu, 1998). La zone agricole constitue l'un des meilleurs remparts contre l'étalement urbain, parce qu'elle intègre l'agriculture à l'activité économique de la ville et contribue

considérablement à la qualité de vie de ses citoyens. Cela se traduit par des formes innovatrices de développement agricole, qui tirent avantage de la proximité du marché urbain. Parmi les potentiels de croissance, une attention particulière doit être accordée à des secteurs dynamiques comme l'horticulture, l'agriculture biologique, les marchés de créneaux, la diversification des productions, la transformation des produits et l'agrotourisme. Il est intéressant de noter à cet égard que la fiabilité et le maintien des zones agricoles sont reconnus dans de nombreuses régions métropolitaines comme une clé dans le contrôle de l'étalement urbain (p. ex. à Vancouver (McNaney, 2004), Toronto (Davidson, 2004; Ziraldo, 2004) et aux États –Unis (Daniels, 2004; Furuseth et Lapping, 2001)).

Les particularités retrouvées dans la CMM sont une diversification de la gamme des cultures et des élevages, un recours accru à la vente directe à la ferme, notamment par l'autocueillette, et aux marchés publics métropolitains (voir, p. ex., Deslauriers, 1998). Le développement de l'agriculture dans la CMM se poursuit malgré les contraintes majeures imposées par l'étalement de l'urbanisation, la spéculation foncière, la taxation foncière élevée, le démembrement et la pénurie de terres accessibles à l'agriculture (Deslauriers, 1998; Tanguay et Arpin, 2001).

### 3.2 Au niveau des Municipalités Régionales de Comté

Il s'agit de deux MRC ayant chacune leurs particularités (Tableau 4.2). Chacun de ces deux territoires a déjà une orientation partiellement construite en pomiculture. Ces deux MRC possèdent aussi quelques caractéristiques semblables en termes d'accessibilité à l'agglomération pour l'écoulement de leurs produits ou encore pour l'accès par les citoyens aux vergers.

<b>Tableau 4.2 : Caractéristiques agricoles des MRC</b>		
	<b>MRC Deux-Montagnes (Fig 4.1)</b>	<b>MRC Vallée-du-Richelieu (Fig 4.1)</b>
Superficie totale	19 834 ha	27 453 ha
Superficie agricole (1981)	13 734 ha (69% du territoire)	19 851 ha (72% du territoire)
Superficie agricole (2000)	12 880 ha (65% du territoire)	18 119 ha (66% du territoire)
Variation depuis 20 ans de la superficie agricole (superficie agricole totale d'après le recensement de l'agriculture)	- 854 ha (-6%)	- 1732 ha (-9%)

Source : Statistiques de Statistique Canada utilisées par Tanguay et Arpin (2001)

L'agriculture périurbaine et métropolitaine que l'on retrouve dans les MRC Deux-Montagnes et Vallée-du-Richelieu est hétérogène et se distingue des autres régions rurales par une intensité et une diversité de la production, une proportion plus élevée de terres en location, une certaine polarisation de leur structure interne en termes de superficie, et par la présence importante de certains types d'exploitation à temps partiel.

Dans le contexte de la zone agricole de la CMM, la répartition des entreprises agricoles des deux MRC est présentée aux tableaux 4.3 et 4.4. Le tableau 4.3 montre une diminution du nombre des entreprises agricoles pour les deux MRC; à l'instar de la dynamique observée ailleurs au Québec, le nombre d'exploitants agricoles diminue sans cesse alors que bien souvent la superficie agricole exploitée augmente. Ce phénomène est lié au processus de consolidation des entreprises agricoles dans le but d'en accroître la rentabilité dans un contexte d'industrialisation du secteur bioalimentaire et de mondialisation des marchés, ce qui amène les exploitations dynamiques (et des communautés agricoles dynamiques) à augmenter leur superficie agricole souvent en louant ou en achetant des terres agricoles sur les municipalités limitrophes.

Le tableau 4.4 présente le profil agricole dans les deux MRC pour 2001. Le portrait agricole de la MRC de Deux-Montagnes est largement dominé par la production de fruits; il s'agit principalement de vergers qui sont situés sur le pourtour de la colline

d'Oka. Les caractéristiques agricoles de cette MRC reflètent tout de même une certaine hétérogénéité sur ce territoire. L'agriculture dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu est aussi caractérisée par une grande hétérogénéité avec une part importante pour les grandes cultures - du fait de sa situation sur les bonnes terres dans la plaine du Saint-Laurent - et pour la production de fruits - en raison de la présence des collines montérégiennes où se concentrent principalement des vergers.

<b>Tableau 4.3 : Zones agricoles des MRC de la CMM</b>				
<b>MRC</b>	<b>Entreprises agricoles</b>		<b>Zone agricole (hectares)</b>	<b>Portion du territoire</b>
	<b>Stat Can 1996</b>	<b>MAPAQ 2000</b>		
Communauté urbaine de Montréal	86	21	1947	4%
Laval	202	177	7363	30%
<b>MRC Deux-Montagnes</b>	<b>316</b>	<b>242</b>	<b>12880</b>	<b>69%</b>
MRC Mirabel	477	365	41710	88%
MRC Thérèse-de-Blainville	127	104	10438	52%
MRC Les Moulins	150	109	14655	56%
MRC L'Assomption	146	133	15609	78%
MRC Champlain	35	23	4254	28%
MRC Lajemmerais	263	211	31381	75%
<b>MRC Vallée-du-Richelieu</b>	<b>173</b>	<b>133</b>	<b>18119</b>	<b>64%</b>
MRC Rouville	77	58	7444	95%
MRC Roussillon	253	222	26921	72%
MRC Beauharnois-Salaberry	38	31	4129	63%
MRC Vaudreuil-Soulanges	162	105	17363	64%
<b>CMM</b>	<b>2505</b>	<b>1934</b>	<b>214213</b>	<b>57%</b>

Sources : Recensement fédéral (1996) et les fiches du Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du Québec (MAPAQ) (2000)

<b>Tableau 4.4 : Genre de fermes pour les fermes déclarant des revenus agricoles totaux bruts supérieurs à 2 499 \$ pour les MRC Deux-Montagnes et Vallée-du-Richelieu (2001)</b>		
	<b>MRC Deux-Montagnes</b>	<b>MRC Vallée-du-Richelieu</b>
Nombre total de fermes	298	443
Produits laitiers	29	71
Bovins de boucherie	9	15
Porcs	0	6
Volaille et œufs	6	8
Grandes cultures	28	202
Fruits	124	43
Spécialités diverses	50	58
Combinaison d'animaux	0	4
Légumes	43	23
Autres combinaisons	9	13

Source : Statistique Canada (2001) Recensement de l'agriculture



### 3.3 Deux territoires contrastés :

#### 3.3.1 Caractéristiques des deux municipalités :

Les caractéristiques des deux municipalités de l'étude sont présentées dans le tableau 4.5 dans le but de faciliter leur présentation.

<b>Tableau 4.5 : Caractéristiques des deux municipalités</b>		
	<b>Saint-Joseph-du-Lac (Fig 4.1)</b>	<b>Mont-Saint-Hilaire (Fig 4.1)</b>
Situation	- Couronne nord de Montréal - MRC Deux-Montagnes - CMM - Région administrative des Laurentides	- Couronne sud de Montréal - MRC Vallée-du-Richelieu - CMM - Région administrative de la Montérégie
Accès	- Autoroute 15 nord - Autoroute 13 nord - Train de banlieue	- Autoroute 20 Est - Route 116 - Train de banlieue
Population (1996)	4 930 hab.	13 064 hab.
Population (2002)	5 070 hab.	14 710 hab.
Superficie totale	4 081 ha	3 896 ha
Superficie urbaine (résidentielle, commerciale, industrielle)	709 ha	1 058 ha
Superficie agricole (1981)	3 517 ha (86% du territoire)	2 838 ha (73% du territoire)
Superficie agricole (2000)	3 357 ha (82% du territoire)	2 558 ha (66% du territoire)
Nombre de fermes (1981)	147	63
Nombre de fermes (1996)	123 (dont 102 entreprises pomicoles)	48 (dont 15 entreprises pomicoles)
Nombre de fermes (2000)	97 (dont 73 entreprises pomicoles)	30 (dont 15 entreprises pomicoles)

Sources : Statistiques Canada, Recensements 1981, 1996 et 2001; CPTAQ et MAPAQ 2000, Municipalités 2002.

Les municipalités de Saint-Joseph-du-Lac et de Mont-Saint-Hilaire se situent toutes les deux à quelque 30 minutes du centre-ville de Montréal. Elles appartiennent à la fois à la région métropolitaine de Montréal et respectivement à la région des Laurentides et de la Montérégie (Fig 4.1). Cette localisation que l'on peut qualifier de charnière entre ces deux régions administratives complexifie les défis à relever, notamment à cause de la forte différenciation des milieux concernés, mais elle peut également être vue comme un atout important pour certains secteurs d'activités, comme par exemple le tourisme de proximité.

### 3.3.2 Historique des deux territoires jusqu'aux années 1990

#### **Saint-Joseph-du-Lac**

Ce sont les Trappistes d'Oka qui dès 1883, ont implanté la culture de la pomme dans le secteur de Deux-Montagnes et donc de Saint-Joseph-du-Lac (Histoire Québec, 1995). En effet, au cours des 25 années qui ont suivi la fondation de la Trappe d'Oka et la création de l'École d'agriculture, on a mis en terre plusieurs variétés de pommiers et provenant de divers pays étrangers. Vergers et pépinières formaient le fondement de la ferme-modèle des moines qui avait le rang de « station expérimentale ». Il y avait, dans les vergers des pères, des pommiers d'été, d'hiver, d'automne et des variétés à cidre. À l'époque, le gouvernement avait demandé aux moines de distribuer les greffes dans la plupart des régions de la province. Ainsi, plus de 100 000 avaient déjà été répartis dont un bon nombre aux abords immédiats du monastère et dans les paroisses voisines. Quelques années plus tard, soit en 1902, les vergers avaient fait d'immenses progrès: ils s'étendaient alors sur 60 acres (24 hectares) et comptaient au moins une centaine de variétés de pommiers. Les moines de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame du Lac ont toujours été fidèles à leur vocation et à leur réputation de moines agriculteurs. Pour les citoyens de Deux-Montagnes, c'est le paysage agraire qui en constitue la meilleure preuve. Toutes ces collines tapissées de vergers sont en réalité le résultat de leurs recherches et de leur travail. Et ce n'est là qu'une infime partie de ce qu'on leur doit. Ils

ont été également des pionniers dans l'élevage des grands troupeaux laitiers et dans le domaine de la recherche animale. Les vergers sont encore très présents dans cette municipalité située aux portes de Montréal (Fig 4.2).

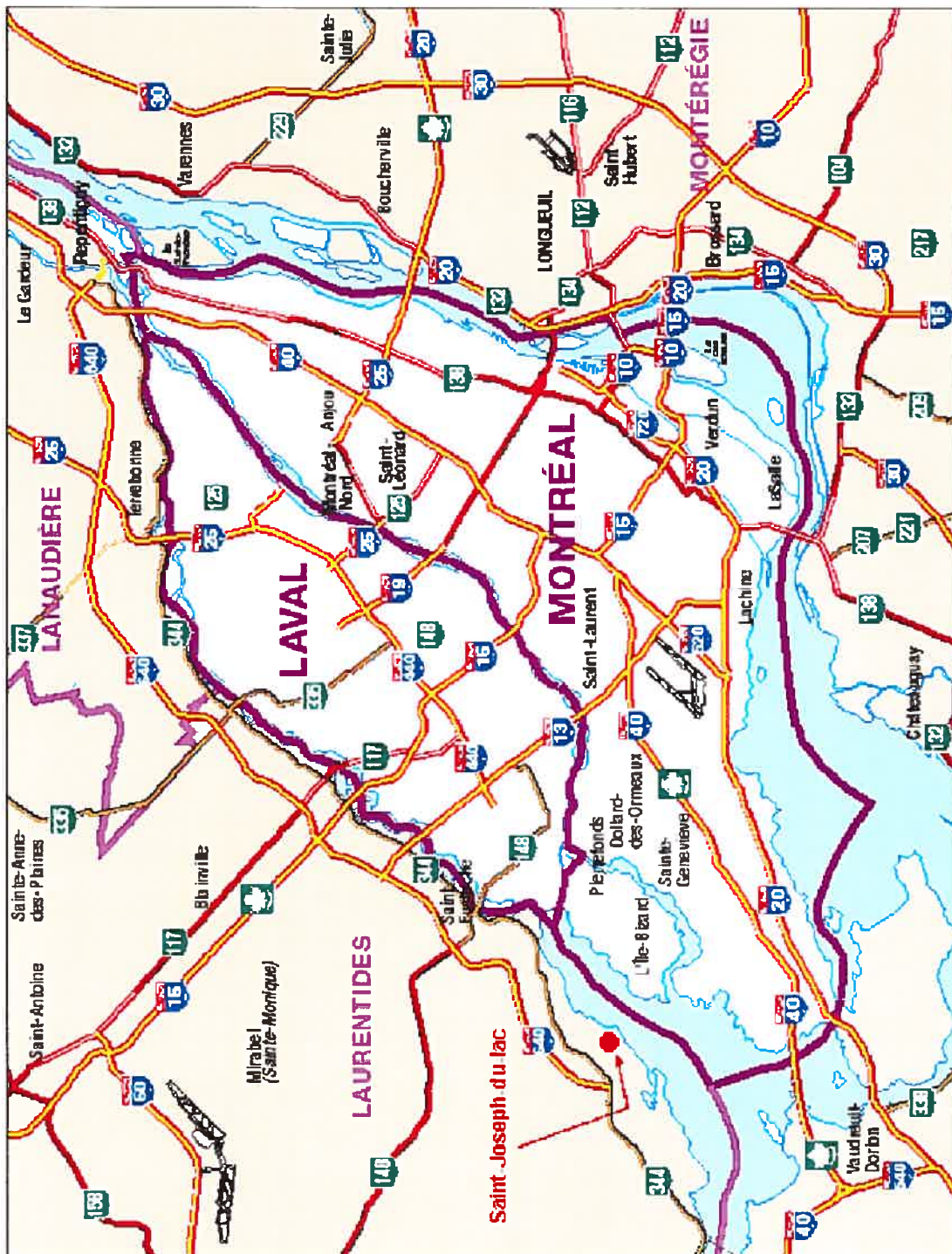
L'urbanisation grandissante qui a suivi l'expansion de la métropole montréalaise a provoqué un fort développement résidentiel dans la MRC Deux-Montagnes, principalement le long du corridor de la route 344 qui fut pendant longtemps un axe important de pénétration en direction de l'Outaouais; accentuée par la construction d'une portion de l'autoroute 640 (en 1976), cette dernière rejoint la route 344 au niveau de Saint-Joseph-du-Lac (Fig 4.3). Avec la progression de la villégiature et de l'urbanisation du territoire, ce corridor assume un rôle de colonne vertébrale du développement local. Avec la croissance démographique observée depuis le début des années 1950, l'urbanisation a gagné une portion importante de ce corridor, où aujourd'hui, la fonction résidentielle domine largement (Domon et al., 2000). Cette dernière est ponctuée par des immeubles à vocation commerciale ou de services. On retrouve trois principaux noyaux villageois à l'intérieur de ce corridor (Saint-Placide, Oka et Saint-Eustache).

Le noyau villageois de Saint-Joseph-du-Lac constitue aussi un autre élément fort et cela malgré sa situation excentrique par rapport au corridor principal de la route 344. Localisé sur un plateau, ce noyau villageois d'une forme allongée est au cœur d'un domaine agricole axé sur l'horticulture et l'arboriculture fruitière (Fig 4.4). Au fil des années, Saint-Joseph-du-Lac a connu une croissance importante. Cette dernière s'est parfois réalisée en rupture avec l'organisation ou la structuration traditionnelle du territoire. Plusieurs insertions de nouveaux bâtiments ou de nouveaux usages ont altéré la qualité ou l'unité du milieu. Le milieu urbain côtoie ou est étroitement associé au milieu agricole ce qui complexifie parfois la cohabitation entre les différents secteurs d'activité (Projet du Schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001).

**Figure 4.2** Au premier plan des vergers à Saint-Joseph-du-Lac, puis des développements domiciliaires et au dernier plan le Mont-Royal (au cœur de la ville de Montréal)  
(D.Granjon, Printemps 2003)

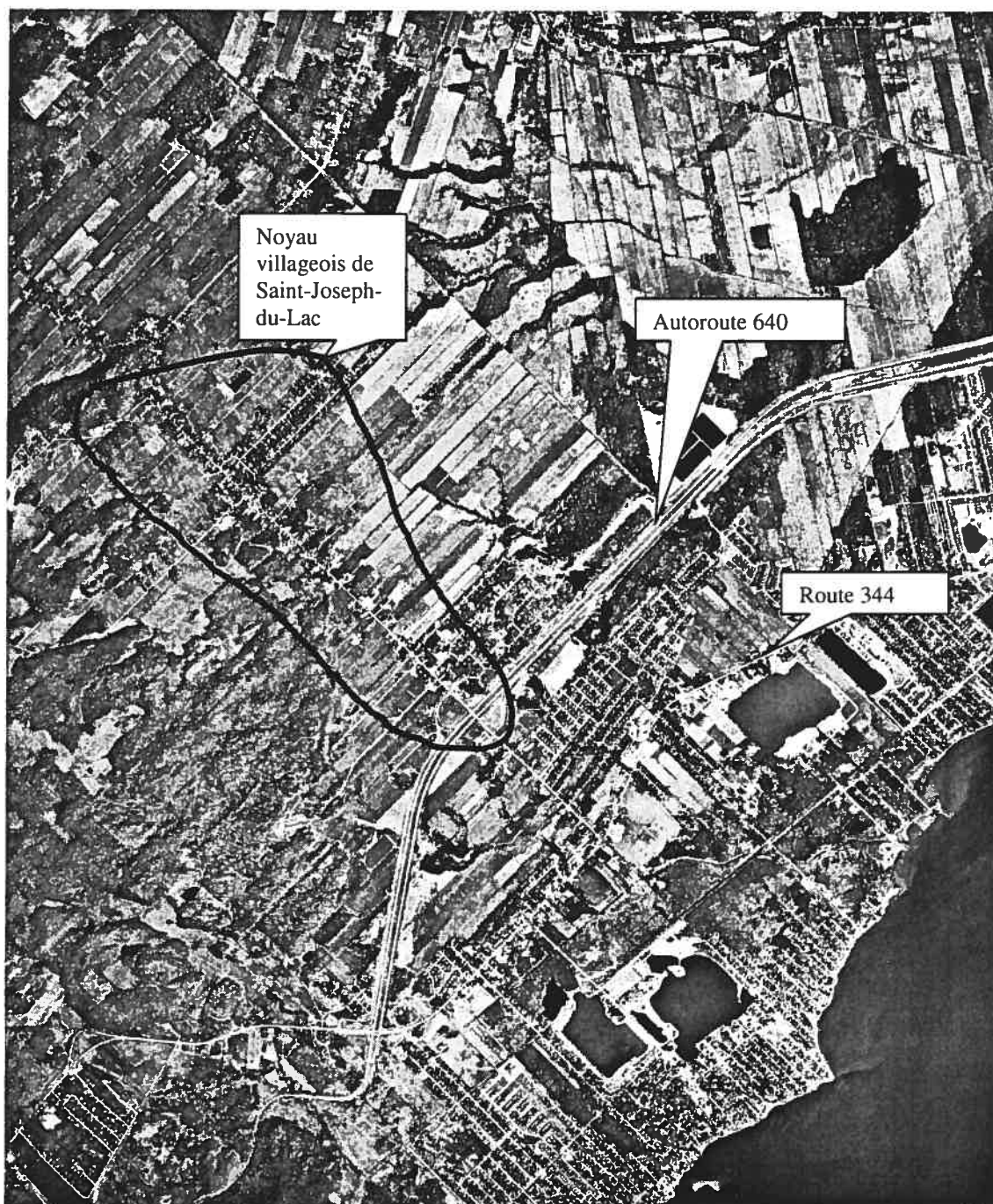


Figure 4.3 Corridor de la route 344 et de l'autoroute 640



Source : A partir de la carte du Québec (1 : 11 000 000), Site Internet du Ministère des transports du Québec (<http://www.mtq.gouv.qc.ca>)

Figure 4.4 : Secteur de Saint-Joseph-du-Lac



Source : Vue aérienne, 1 : 40 000 (1999)

## **Mont-Saint-Hilaire :**

Avant la colonisation européenne de la région, les premiers habitants sont des tribus amérindiennes, principalement des Algonquins, Iroquois et Abénaquies dans la vallée du Richelieu (Lambert, 1994). Les premiers européens s'y installèrent au 17<sup>e</sup> siècle après avoir remonté le Richelieu. La colonisation et la disparition des terres forestières se firent graduellement pendant 200 ans suite à l'établissement de seigneuries le long de la rivière. La seigneurie de Rouville, propriété de la famille Hertel jusqu'au milieu des années 1800, inclut le mont Saint-Hilaire. Avec l'arrivée du major Campbell dans la famille Hertel, la montagne devient un lieu d'attraction touristique pour les premiers montréalais utilisateurs de la voie ferrée. Elle est également un lieu de pèlerinage très populaire ainsi que le pilier de l'économie locale avec ses neufs moulins, ses vergers et ses érablières. Le sirop d'érable et la pomme sont vite devenus les produits agricoles les plus rentables pour les fermiers vivant dans la plaine alluviale du piémont. La région devient célèbre tant pour ses productions agricoles que pour la beauté de ses paysages.

Avec ses terres fertiles, son climat clément et son cadre de vie paisible, la région du mont Saint-Hilaire prospère et se déboise. Un nombre important de nouveaux habitants s'installe dans la région pour y vivre à part entière. En 1940, un pont routier est construit sur la rivière Richelieu. La métropole de Montréal rendue proche et facile d'accès, les citadins emménagent dans la région et le paysage rural se transforme graduellement en paysage urbain (Fig 4.5).

Parallèlement, les systèmes de cultures évoluent avec les grandes tendances du marché. Pendant longtemps les pommes et le sucre, l'élevage laitier et les grandes cultures ont représenté l'activité principale de la municipalité jusque dans les années 1970 (Barreteau, 1997).

Aujourd'hui, les systèmes agricoles ne prédominent plus : le développement résidentiel, industriel et commercial occupe également une grande part de l'espace périurbain. Plus particulièrement, le développement résidentiel sur les flancs du mont Saint-Hilaire est en plein essor. La ville de Mont-Saint-Hilaire fait partie des municipalités qui a connu le taux de croissance le plus grand dans la dernière décennie

dans la région métropolitaine de Montréal (Allie, 1999; Mont-Saint-Hilaire, 2003). Les demandes de promoteurs ont exercé une pression énorme sur les activités agricoles locales. De plus, le secteur résidentiel s'est particulièrement développé sur les flancs nord, sud et ouest de la montagne. De plus, une carrière de 30 hectares, toujours en activité, a été ouverte dans la partie nord-est du mont Saint-Hilaire pour répondre aux besoins pressant de matériau de construction dans les années 1950 (Fig 4.6). Ces pressions se poursuivent aujourd'hui avec l'ouverture récente du train de banlieue qui lie la ville à l'agglomération montréalaise.

Cependant, la région, et plus particulièrement la municipalité de Mont-Saint-Hilaire, est toujours réputée pour son cadre de vie « champêtre », ses vergers, son patrimoine naturel (montagne, rivière) et culturel (MRC Vallée-du-Richelieu, 2003; Mont-Saint-Hilaire, 2003). L'agrotourisme (avec entre autre l'autocueillette des pommes) et l'écotourisme (avec la présence du Centre de conservation et de la nature<sup>5</sup>) (Fakambi, 2002) sur le mont Saint-Hilaire représentent un potentiel économique important pour le territoire. Des études menées à Mont-Saint-Hilaire sur la place de l'agriculture en milieu périurbain (Barreteau, 1997; Granjon, 1997) ont montré que les agriculteurs, innovants et dynamiques, ont su saisir les nouveaux marchés offerts par la proximité de Montréal et drainés par les attraits du mont Saint-Hilaire en adoptant des stratégies de diversification. Longtemps individualistes dans leur démarche et devant des conditions difficiles pour la pomiculture, ils se sont récemment (en 2001) organisés en créant une association (Entrevue Association Pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003). De plus, la municipalité et la MRC (surtout le CLD, qui travaille en étroite collaboration avec la MRC) dans les réflexions concernant l'aménagement de leurs espaces se sont approprié de cette orientation « pomicole » comme étant un élément clé dans le profil qu'elles veulent promouvoir et développer sur leurs territoires (Entrevues Municipalité, 2003; CLD Vallée-du-Richelieu, 2003; MRC Vallée-du-Richelieu, 2003).

---

<sup>5</sup> Ce Centre a été créé en 1972, en collaboration avec l'Université Mc Gill (propriétaire d'une partie de la montagne depuis 1957); c'est un organisme à but non lucratif et bilingue ayant pour mission d'assurer l'intégrité naturelle à long terme de la montagne tout en permettant aux visiteurs un contact privilégié avec la nature. Il propose aussi une gamme d'activités éducatives et culturelles et enfin il fait la promotion de la conservation des milieux naturels de la région. De plus, les nombreuses richesses de la Réserve Naturelle et la somme de connaissances scientifiques accumulées grâce à l'Université Mc Gill justifient sa reconnaissance en 1978 comme Réserve de la Biosphère par l'UNESCO.

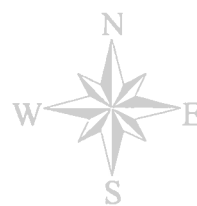
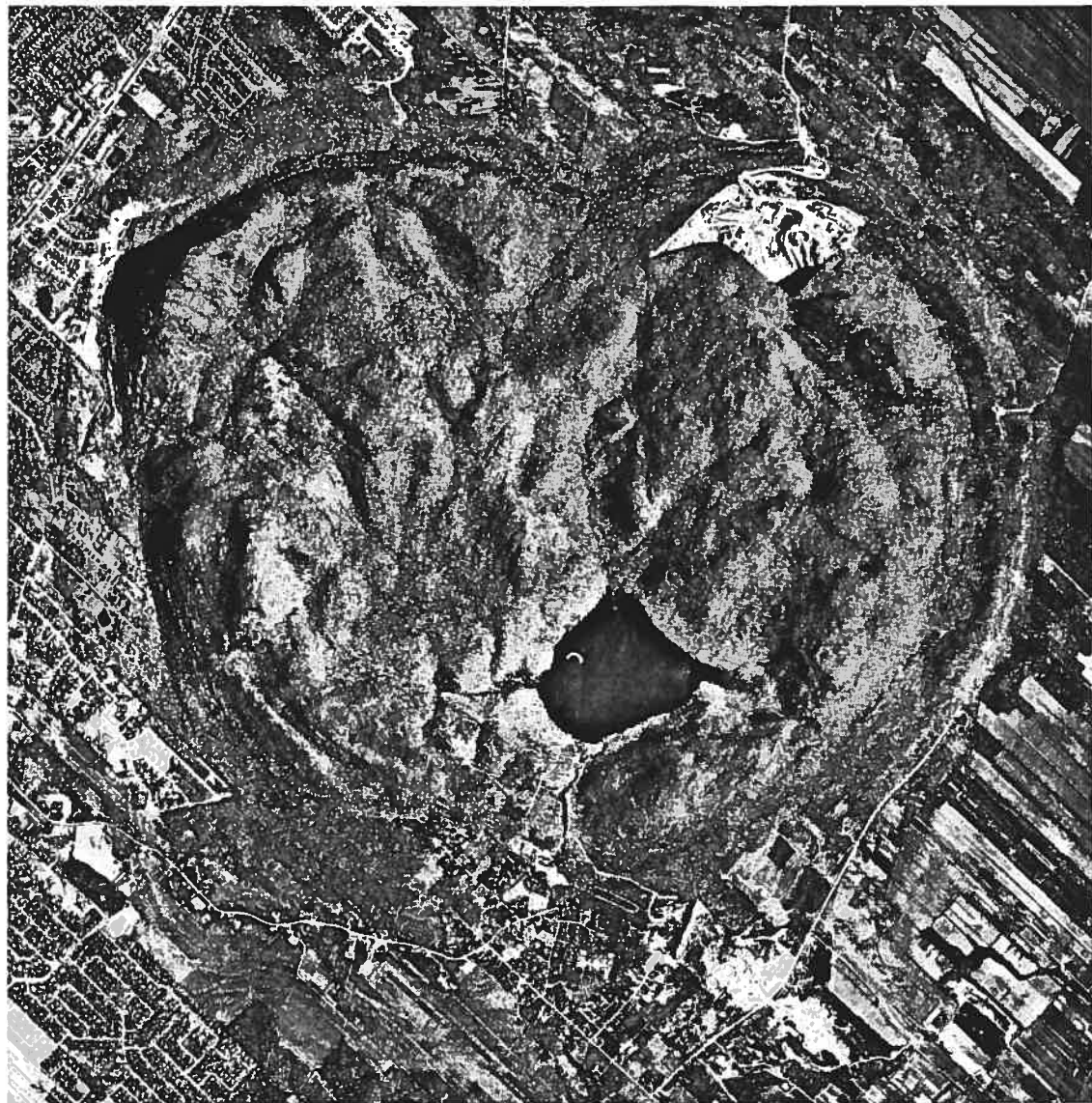


Dans ce contexte, une orientation informellement construite devient, au moins pour les agriculteurs, plus formellement reconnue au moins pour certains buts. L'orientation informelle a été abordée dans le cadre théorique au chapitre 1. Ici, elle correspond à une orientation qui apparaît sur le territoire mais qui n'est pas récupérée ou reflétée dans les schémas d'aménagement et d'autres documents d'urbanisme. Une orientation formelle reconnue, par contre, constitue un des choix d'une collectivité dans son aménagement de planification territoriale.

**Figure 4.5** Vue du Mont-Royal, au premier plan l'île de Montréal, au second plan le mont Saint-Hilaire (Carte postale, P. Brunet)



**Figure 4.6** Carrière du mont Saint-Hilaire



Source : Vue aérienne, 1 : 40 000 (1999)

#### 4 – Les acteurs et leurs réseaux

Les deux tableaux 4.6 et 4.7 présentent les différents acteurs et l'évolution de leur implication en ce qui concerne la fonction agricole et plus particulièrement les vergers, ainsi que leurs activités agrotouristiques, dans le contexte des deux municipalités situées dans la zone périurbaine de Montréal. Ces informations proviennent des entrevues avec les différents acteurs, ainsi qu'une interprétation des textes les concernant (voir les détails dans les tableaux).

Tableau 4.6 : Acteurs et réseaux		
<i>Mont-Saint-Hilaire</i>		
Acteurs	Valeurs et objectifs <sup>6</sup>	Interaction (réseaux) et actions
UPA	Défense des intérêts des agriculteurs et promotion de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pomiculteurs</b> sont membres de l'UPA</li> <li>- En 1996, adoption d'une résolution encourageant l'agrotourisme; en 1997, parution d'une vaste étude sur l'agrotourisme par l'UPA, le MAPAQ et <b>Tourisme Québec</b> (Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole, 1997); en 1998 création du Groupe de concertation sur l'agrotourisme qui réunit des représentants de l'UPA, du MAPAQ, de <b>Tourisme Québec</b>, des <b>Associations touristiques régionales</b> et des <b>Tables de concertations agroalimentaires régionales</b><sup>7</sup>; en 1999 l'UPA publiait un document d'orientation sur l'agrotourisme pour éviter le développement anarchique de ce secteur (Document d'orientation sur l'agrotourisme, 1999)</li> <li>- Partenaire d'un événement qui fait la promotion de l'agrotourisme (« La clé des champs-UPA »)</li> </ul>

<sup>6</sup> Ces valeurs et objectifs sont en rapport avec l'agriculture et la pomiculture, et non pas avec tous les domaines d'intérêt de chaque acteur.

<sup>7</sup> Elles ont comme mandat de favoriser la concertation des organismes et entreprises du secteur agroalimentaire de leur région, de définir et de promouvoir le potentiel de développement de ce secteur, d'organiser des projets collectifs (marchés publics, coopératives, etc.), de promouvoir les produits agroalimentaires régionaux et locaux et de favoriser l'émergence de nouvelles productions agricoles et de nouvelles industries agroalimentaires (MAPAQ).

MRC Vallée-du-Richelieu	Assure la mise en place et la révision des schémas d'aménagement conformément aux directives gouvernementales et en fonction des orientations de la CMM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec les <b>municipalités et l'échelon provincial</b>. Le dernier projet de schéma d'aménagement révisé souhaite consolider son périmètre urbain dans les îlots déstructurés identifiés (7 îlots déstructurés ont été identifiés à Mont-Saint-Hilaire) (Projet du schéma d'aménagement révisé I et II, MRC Vallée-du-Richelieu, 2001, 2004)</li> <li>- Peu investi au niveau de l'agrotourisme, elle laisse cette fonction au <b>CLD</b> avec lequel elle travaille en étroite collaboration, il a d'ailleurs mis en place un plan stratégique pour l'agrotourisme en 2001.</li> </ul>
Municipalité Mont-Saint-Hilaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennité de l'agriculture</li> <li>- Réglementation du zonage agricole avec le plan d'urbanisme, de l'affichage et des activités</li> <li>- 1991 : modification règlement du zonage dans la zone agricole pour favoriser la production et la vente de produits agricoles</li> <li>- 1997 : autorisation des tables champêtres</li> <li>- 1998 : création d'un comité de travail pour regarder l'ensemble des normes d'affichage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certains <b>pomiculteurs</b> sont actifs au sein du <b>CCA</b> (mis en place en 1990)</li> <li>- Elle a des liens formels importants avec la <b>MRC</b> en ce qui concerne l'application des schémas d'aménagement avec la mise en place d'un plan d'urbanisme (1991) et une réglementation d'urbanisme conforme aux schémas d'aménagement en vigueur.</li> </ul>
Tourisme Vallée-du-Richelieu (CLD)	Né en 2001 de l'union de la Corporation de développement touristique et du CLD Vallée-du-Richelieu : à titre d'interlocuteur touristique privilégié reconnu par les villes et municipalités, partenaires et intervenants du territoire desservi, assurer le développement de l'industrie touristique du territoire en harmonie avec ses ressources et orienter vers la qualité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer au <b>CLD</b></li> <li>- Lien avec <b>Association touristique de la Montérégie</b> pour un plus grand rayonnement des activités agrotouristiques.</li> <li>- Participe en 2000 à une réflexion concernant le développement et la mise en valeur de la pomiculture locale à Mont-Saint-Hilaire avec le <b>Centre de la Nature</b> et les <b>pomiculteurs locaux</b>. Cette initiative se veut une réponse aux préoccupations locales concernant l'avenir de la pomiculture et au souhait de voir émerger des objectifs communs de développement durable.</li> <li>- Il s'ensuit la création de la <b>l'Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire</b> (2001) pour avoir plus de poids lors de demandes de</li> </ul>

		subventions pour faire la promotion de la pomme et des activités qui s'y rattachent.
Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire (2001)	Favoriser la pomiculture en augmentant la demande pour les produits bruts et transformés. Augmenter la visibilité de la pomiculture et accroître sa notoriété.	Auparavant il n'existait pas de regroupement de pomiculteurs. En partenariat avec le <b>CLD</b> et le <b>Centre de la Nature</b> mise en place d'un plan triennal de relance de la pomiculture (en 2002) (Plan de relance de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire, 2002) qui veut entre autres augmenter la visibilité de la pomiculture et des ses activités, augmenter sa présence lors d'événements, créer un partenariat d'affaires avec la <b>ville</b> , la <b>Chambre de commerce</b> , etc.
Centre de la Nature (CN) Réserve de la Biosphère	- Conservation du patrimoine naturel reconnu par l'Unesco. - Rayonner et protéger le cœur du patrimoine mais aussi sa ceinture verte pour sa beauté et pour sa santé. Agir en partenaire et tout faire pour soutenir l'économie verte autour de la montagne, encourager les vergers.	- Conscient d'une certaine précarité des vergers et de l'attachement des résidents à leur patrimoine naturel, le CN, le <b>CLD</b> et l' <b>Association des pomiculteurs</b> se sont réunis pour trouver des façons de bonifier la pomiculture et de soutenir l'économie verte autour de la montagne : Plan de relance de la pomiculture - Plan de coopération Réserve de la biosphère du Mont-Saint-Hilaire (en 2002) (Plan de coopération, Réserve de la biosphère du Mont-Saint-Hilaire, 2002) élaboré en partenariat avec l'Association canadienne des réserves de la biosphère, le bureau d'Environnement Canada et Parcs Canada. Le but de ce plan est d'intensifier la conservation de la biodiversité et le développement durable dans les réserves de la biosphère du Canada. Il servira de guide à toutes les réserves de la Biosphère du Canada. Il va jouer un rôle sur la préservation des vergers autour de la montagne.
Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire	Promouvoir et protéger l'intégrité et la beauté du territoire de Mont-Saint-Hilaire et de son environnement	Créée en 1997 elle intervient surtout auprès de la <b>municipalité</b> pour faire valoir ses principes. Elle a surtout des préoccupations au niveau environnemental.

Tableau 4.7 : Acteurs et réseaux

Saint-Joseph-du-Lac		
Acteurs	Valeurs et objectifs	Interaction (réseaux)
UPA	Défense des intérêts des agriculteurs et promotion de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Pomiculteurs</b> sont membre de l'UPA</li> <li>- En 1996, adoption d'une résolution encourageant l'agrotourisme; en 1997, parution d'une vaste étude sur l'agrotourisme par l'UPA, le <b>MAPAQ<sup>8</sup></b> et <b>Tourisme Québec</b> (Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole, 1997); en 1998 création du Groupe de concertation sur l'agrotourisme qui réunit des représentants de l'UPA, du MAPAQ, de <b>Tourisme Québec</b>, des <b>Associations touristiques régionales</b> et des <b>Tables de concertations agroalimentaires régionales<sup>9</sup></b>; en 1999 l'UPA publiait un document d'orientation sur l'agrotourisme pour éviter le développement anarchique de ce secteur (Document d'orientation sur l'Agrotourisme, 1999)</li> <li>- Partenaire d'un événement qui fait la promotion de l'agrotourisme (« La clé des champs-UPA »)</li> </ul>

<sup>8</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

<sup>9</sup> Elles ont comme mandat de favoriser la concertation des organismes et entreprises du secteur agroalimentaire de leur région, de définir et de promouvoir le potentiel de développement de ce secteur, d'organiser des projets collectifs (marchés publics, coopératives, etc.), de promouvoir les produits agroalimentaires régionaux et locaux et de favoriser l'émergence de nouvelles productions agricoles et de nouvelles industries agroalimentaires. (MAPAQ)

MRC Deux-Montagnes	Assure la mise en place et la révision des schémas d'aménagement conformément aux directives gouvernementales et en fonction des orientations de la CMM.	Lien avec les <b>municipalités et l'échelon provincial</b> . Préoccupations par rapport à l'agrotourisme qui commence à prendre forme et à s'organiser sur le territoire (Projet schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001). Dans les années 1990 les orientations étaient surtout à des fins agricoles car les structures agrotouristiques étaient peu développées et n'étaient pas considérées comme un enjeu important.
Municipalité Saint-Joseph-du-Lac	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'urbanisme en vigueur depuis 1991</li> <li>- Règlement de zonage pour l'implantation des kiosques, pour l'affichage. Règlement pour décider ce qui peut être vendu.</li> <li>- Souhaite favoriser l'agrotourisme mais pas au détriment de l'agriculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis 2000 une certaine prise en main par la municipalité des <b>pomiculteurs</b> par la création d'un comité agrotouristique, d'une carte et d'un centre d'information agrotouristiques en saison.</li> <li>- Création en 2001 d'un CCA avec le nouveau plan d'urbanisme à venir.</li> <li>- Mise en place d'un Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (en 2003) auquel les pomiculteurs vont devoir se conformer d'ici 5 ans.</li> </ul>
Office du Tourisme des Basses Laurentides (OTBL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionner le territoire des Basses-Laurentides comme une destination pour le tourisme de proximité.</li> <li>- Accueil et promotion des activités touristiques et agrotouristiques.</li> <li>- Le potentiel agrotouristique est développé depuis longtemps mais il reste surtout à l'organiser, c'est ce à quoi l'OTBL travaille depuis le début des années 1990.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des <b>pomiculteurs</b> dans les circuits agrotouristiques depuis 1987.</li> <li>- Développement d'un partenariat avec l'<b>Agence Métropolitaine des Transports</b> pour l'initiative appelée « Pommes en train » (2002).</li> <li>- Lien d'affaire et partenaire avec la <b>corporation Pommes en Fête</b>.</li> <li>- Complémentarité et partenariat avec l'<b>Association touristique des Laurentides</b> pour augmenter l'offre vers le Nord de la région.</li> <li>- Partenariat avec les <b>CLD, la chambre de commerce</b> pour donner une meilleure visibilité des Basses-Laurentides.</li> </ul>



<p>Corporation Pommes en Fête (en 1991)</p>	<p>Vise à regrouper sous une même bannière les entreprises agroalimentaires et agrotouristiques des Basses-Laurentides et d'en faire la promotion.</p>	<p>-Liens avec les <b>pomiculteurs</b>, développement de liens avec <b>d'autres types d'exploitants</b> qui offrent des produits agrotouristiques. - Partenariat avec <b>OTBL</b> - Aide financière depuis 7 ans du <b>MAPAQ</b> dans le cadre d'une vaste campagne de promotion de l'autocueillette des pommes et d'activités agrotouristiques ainsi que pour favoriser l'émergence d'initiatives qui contribuent au maintien et au développement du milieu rural. Elle permet également de miser sur les potentiels de marché et sur la valeur ajoutée de produits régionaux.</p>
---	--	---

## 5 - La dynamique agricole des deux espaces : une spécificité pour la production de pommes

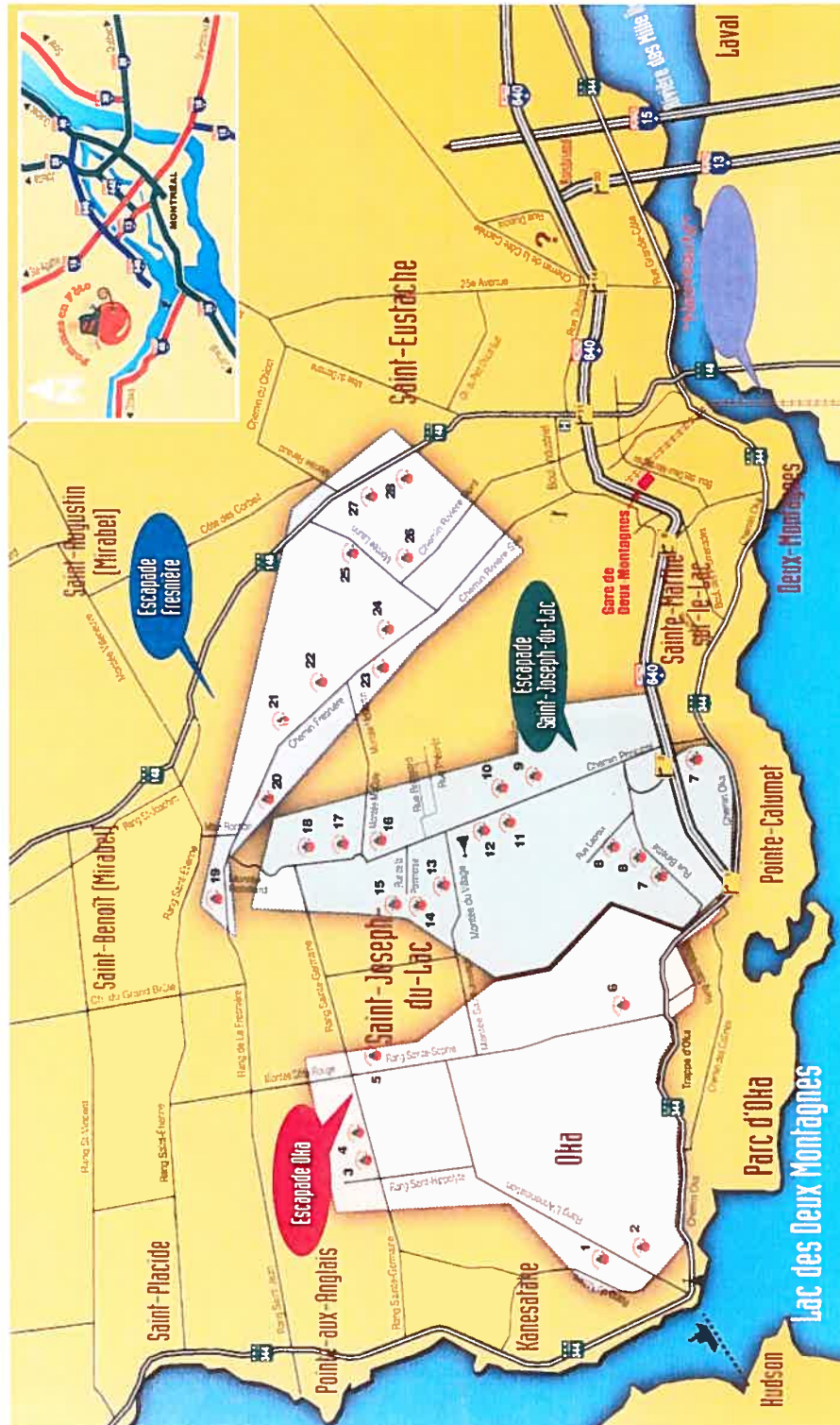
La production de pommes au Québec représente environ 17 % de la production du Canada en 1999 (Foster et Mehta, 2002). Au Québec, quatre régions sont les principales productrices de pommes : Laurentides (cette région qui s'est développée vers 1890, compte (2000) pour 20 % en termes de volume de la production québécoise); Vallée Montérégienne (cette région compte pour une large portion de la production avec 33 %, elle est de plus, la première région au Québec qui s'est orientée vers les vergers commerciaux au milieu du 19<sup>e</sup> siècle); Missisquoi-Estrie (la production de pommes pour cette région est plus récente, elle date de 1920-1930 et compte pour 25 % de la production); Sud-Ouest de Montréal (cette région compte pour 17 % de la production). Il reste cependant un petit 5 % de la production québécoise qui provient de la région de Québec.

Quarante pour cent (40 %) de la production de pommes au Québec sont transformées (p. ex. en jus et compotes), et 60 % sont vendues fraîches. Quarante vingt pour cent (80 %) de l'ensemble des pommes est vendu localement. Les municipalités à l'étude sont donc situées dans les deux principales régions productrices de pommes, bien que l'une d'elles soit beaucoup plus importante que l'autre.

### 5.1 Caractéristiques de l'espace agricole de Saint-Joseph-du-Lac

Les enquêtes ont porté sur quinze agriculteurs pomiculteurs de cette municipalité, ainsi que des représentants des organismes suivants : CLD et MRC de Deux-Montagnes, Corporation Pommes en Fête, l'Office du tourisme des Basses-Laurentides et la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Ces entrevues « semi-dirigées » ont été réalisées au cours du printemps 2003. La zone agricole de Saint-Joseph-du-Lac représente 21 % de l'ensemble du territoire de la MRC Deux-Montagnes affecté à l'agriculture. Localisée majoritairement au nord de l'autoroute 640, l'activité agricole est relativement intense à l'intérieur de la plaine agricole de Saint-Joseph-du-Lac. La pédologie des sols et la topographie du secteur sont particulièrement propices à la pomoculture (Fig 4.7).

**Figure 4.7** Situation des entreprises agrotouristiques à Saint-Joseph-du-Lac repérées par la Corporation Pommés en Fête en 2003



Source : Guide touristique de l'organisme Pommés en Fête, 2003.

Environ 80 % de la zone agricole permanente est occupée par des agriculteurs propriétaires. Le type de production et les dimensions des entreprises agricoles favorisent, dans certains cas, une agriculture à temps partiel. On y retrouve certaines exploitations qui pourraient appartenir à la catégorie de celles qui sont tournées vers la ville ou encore les loisirs (« gentleman farmer »). Il existe très peu de friches sur le territoire de la municipalité, mais la rareté des terres et le phénomène spéculatif sont des contraintes supplémentaires au développement de l'agriculture (Projet du schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001). De plus, l'utilisation du sol agricole est marquée par la présence de plusieurs usages autres qu'agricoles (p. ex. résidentiels et commerciaux) intercalés entre les exploitations agricoles (surtout sur le chemin Principal).

La production agricole étant plutôt saisonnière, plusieurs agriculteurs ont cherché à diversifier leur source de revenus par l'introduction d'une valeur ajoutée à la ferme (activités artisanales de transformation, agrotourisme) pour certains le développement de cette nouvelle avenue remonte aux années 1980 mais pour la plupart c'est au cours des années 1990 (Entrevues auprès des pomiculteurs Saint-Joseph-du-Lac, 2003; Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003). Ce phénomène est particulièrement vrai pour les pomiculteurs. En raison de la forte popularité de l'autocueillette depuis plusieurs années, l'agrotourisme exerce une influence importante sur le milieu agricole, et au cours des dernières années de nombreux producteurs ont investi dans l'aménagement d'équipements et d'infrastructures d'accueil pour les visiteurs, et dans la mise en place d'attrait récréatifs de nature promotionnelle surtout au début des années 1990 (Entrevue auprès des pomiculteurs Saint-Joseph-du-Lac, 2003). Il existe parfois un problème de conciliation possible entre ces aménagements agrotouristiques à l'échelle du territoire agricole et la conservation des ressources nécessaires à la production agricole. Avec la popularité croissante de l'autocueillette, il semblerait d'après les enquêtes que l'agrotourisme exerce une pression considérable sur le milieu agricole. En effet, au cours des dernières années, plusieurs producteurs ont investi dans l'aménagement d'équipements et d'infrastructures d'accueil pour les excursionnistes (p. ex. stationnements, aires de détente et lieux pour la vente et la dégustation de produits) et la

mise en place d'attraits récréatifs de nature promotionnelle (p. ex. équipements de récréation et parcs pour petits animaux) (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003).

D'une façon cumulative, ces interventions ou actions individuelles affectent, à différents degrés, la conservation des ressources nécessaires à la production agricole et la qualité des unités paysagères. C'est pourquoi il est important selon plusieurs des répondants qu'une prise de conscience soit faite par rapport à ces nouvelles activités. La MRC, à travers son Projet du schéma d'aménagement révisé, est de plus en plus sensible aux préoccupations des agriculteurs. Elle entend encadrer la réalisation des activités complémentaires à l'agriculture en s'assurant que ces dernières seront respectueuses du réservoir de ressources naturelles, de la capacité de support du territoire et du milieu, et du maintien des superficies productives (Projet du schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001). Cette préoccupation est nouvelle par rapport au premier schéma d'aménagement de la MRC Deux-Montagnes de 1988 dans la mesure où les activités agrotouristiques étaient beaucoup moins nombreuses (Schéma d'aménagement MRC Deux-Montagnes, 1988).

La répartition des entreprises agricoles pour Saint-Joseph-du-Lac enregistrées au MAPAQ est présentée dans le tableau 4.8. Ces chiffres confirment que cette municipalité est particulièrement orientée vers l'horticulture, avec une forte dominante pour l'exploitation de la pomme.

<b>Tableau 4.8 : Répartition des entreprises agricoles selon le type de production (Saint-Joseph-du-Lac) (2000)</b>		
Types de fermes	Nombre	%
<b>Pommes</b>	<b>73</b>	<b>75,5</b>
Autres fruits	9	9,5
Légumes	6	6
Grandes cultures	3	3
Acériculture	3	3
Culture abritée	1	1
Lait	1	1
Autres productions	1	1
Total	97	100

Source : MAPAQ

Le créneau agrotouristique est apparu dans la région des Basses-Laurentides dans les années 1970, même si la pratique d'aller cueillir soi-même ses pommes dans les vergers existe depuis bien plus longtemps pour ce secteur du fait de la proximité d'un grand centre urbain. D'abord timide avec les repas à la cabane à sucre et l'autocueillette des pommes, l'agrotourisme s'est ensuite développé et diversifié avec le développement d'autres créneaux comme la visite et l'animation (balade, exposition, centre d'interprétation, etc.), la restauration (aire de pique-nique, repas champêtres, etc.), la promotion et la vente de produits bruts et à valeur ajoutée (autocueillette, dégustations, ventes de produits, etc.). La rencontre entre le touriste (excursionniste) et le producteur agricole, ses activités et ses produits s'est fortement développée dans le but premier de diversifier leur production et de l'écouler.

Le tableau 4.9 fait le recensement des entreprises agrotouristiques présentes sur le territoire de Saint-Joseph-du-Lac en 2003.

**Tableau 4.9 : Offre agrotouristique à Saint-Joseph-du-Lac en 2003**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux Vergers (autocueillette, boutiques, activités, etc.)</li> <li>- Produits de la ferme (généralisé)</li> <li>- Cidrierie (1)</li> <li>- Tarterie (1)</li> <li>- Centre d'interprétation de la courge</li> <li>- Vignoble (dégustation, vente, visite, restaurant, gîte, etc.) (1)</li> <li>- Cabane à sucre (1)</li> </ul> |
|--|

## 5.2 Caractéristiques de l'espace agricole de Mont-Saint-Hilaire

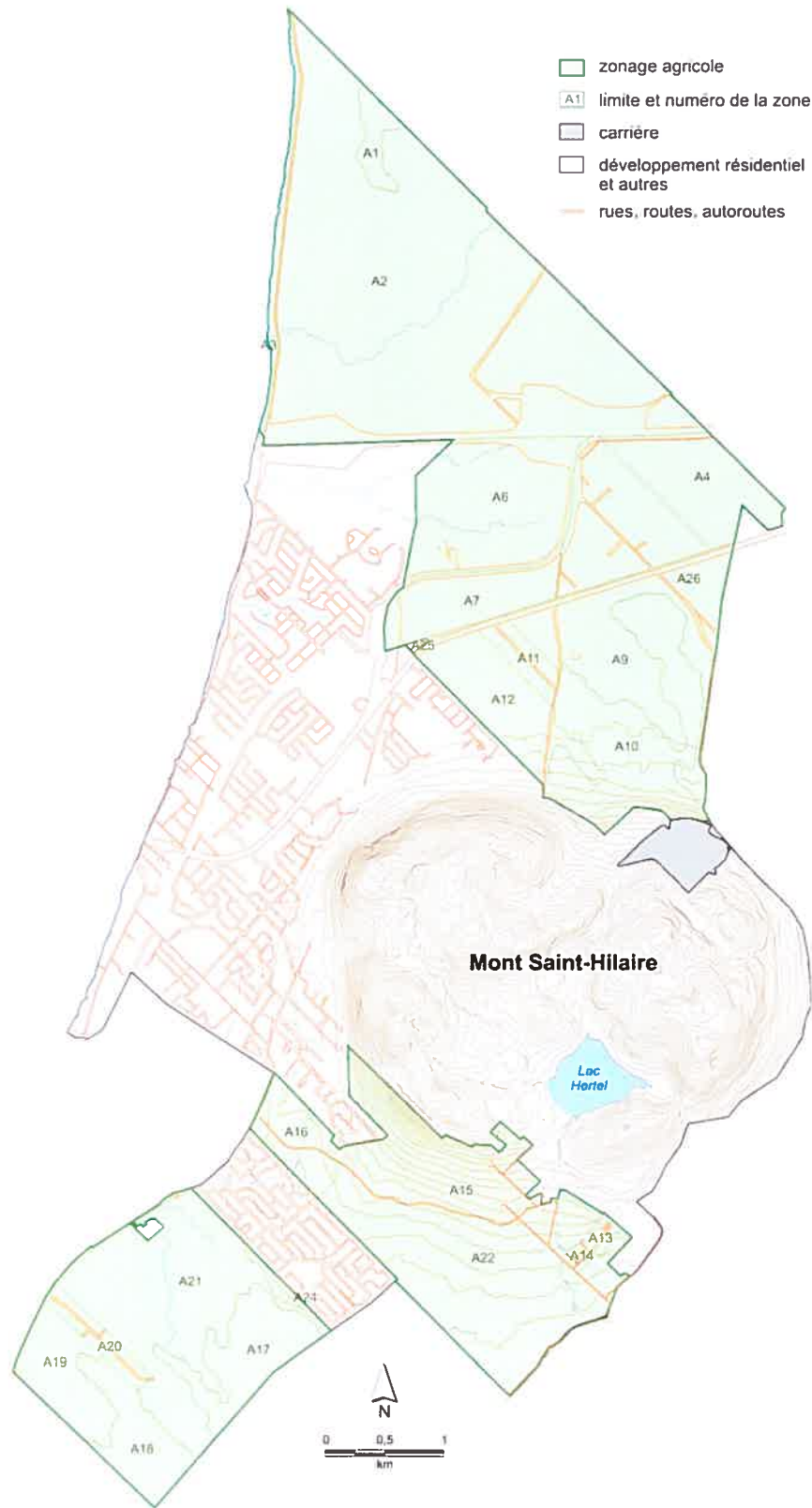
Les enquêtes ont porté sur dix agriculteurs pomiculteurs de cette municipalité, ainsi que des représentants des organismes suivants : CLD et MRC de la Vallée-du-Richelieu, le Centre de la Nature et Réserve de la biosphère (Université Mc Gill), l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire, l'Association des pomiculteurs et la Municipalité de Mont-Saint-Hilaire. Toutes ces entrevues « semi-dirigées » ont été réalisées au cours du printemps 2003. L'agriculture dans la municipalité de Mont-Saint-Hilaire se trouve confrontée à une urbanisation grandissante, du fait de sa position dans la sphère d'influence de Montréal (p. ex. l'ouverture récente du train de banlieue qui dessert directement la ville maintenant). Cette situation particulière entraîne une certaine déstructuration de l'espace de vie, la diminution des surfaces boisées et l'abandon des systèmes de culture traditionnels. Plus particulièrement, les vergers subsistent encore malgré de nombreuses difficultés et en grande partie grâce à la *Loi de protection du territoire agricole québécois* de 1978.

Le territoire agricole entoure la montagne et la ville (Fig 4.8). Il est structuré par le système de rangs d'orientation est-ouest, perpendiculaires à la rivière Richelieu. Seuls deux grands axes de liaison avec Montréal (autoroute 20, route 116) coupent les parcelles agricoles. Cette agriculture se compose principalement d'exploitations en développement et d'exploitations adaptées au marché urbain. Plus précisément on peut distinguer trois types de parcelles agricoles (Entrevue Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 2003):

- des petites parcelles enclavées au milieu des développements résidentiels; il s'agit souvent d'une agriculture à haute valeur ajoutée, p. ex. l'horticulture et la serriculture;
- des vergers sur le pourtour de la montagne (les sols sur le flanc de la montagne sont propices à l'établissement de pommiers - d'ailleurs les pommiers et vignes sauvages peuplaient déjà en abondance le mont à l'arrivée des colons français);
- des grandes cultures qui s'ouvrent sur la plaine agricole.



**Figure 4.8 : Territoire et zonage agricole (Mont-Saint-Hilaire)**



Sources : Plan de zonage, Urbanisme et environnement, ville de Mont-Saint-Hilaire, 2003.  
Carte topographique numérique au 1/50 000 du MRN, gouvernement du Québec, 2001.

Les principales productions de la municipalité de Mont-Saint-Hilaire sont présentées dans le tableau 4.10.

<b>Tableau 4.10 : Répartition des entreprises agricoles selon le type de production (Mont-Saint-Hilaire) (2002)</b>		
Types de fermes	Nombre	%
<b>Pommes</b>	<b>15</b>	<b>42</b>
Cultures commerciales	7	19
Horticulture ornementale	4	11
Cultures maraîchères	3	8
Agneaux et moutons	2	5,5
Lait	2	5,5
Serres	1	3
Volailles	1	3
Chevaux	1	3
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>100</b>

Source : MAPAQ

La forte présence de vergers pour la municipalité de Mont-Saint-Hilaire est une des caractéristiques de la Montérégie. En effet, cette grande région parsemée de collines (les Montérégiennes) compte de nombreux vergers autour de celles-ci; Rougemont (1 597 hectares de vergers en 2002 ), Saint-Bruno (42 hectares), Saint-Grégoire (167 hectares), et Mont-Saint-Hilaire (258 hectares). La production de pommes de Mont-Saint-Hilaire arrive en deuxième position dans la région avec 13 % (en termes de volume) de la production montérégienne, après Rougemont qui représente 77 % de la production, Saint-Grégoire avec 8 % et enfin Saint-Bruno avec 2 %.

La plupart des vergers de Mont-Saint-Hilaire sont concentrés sur le Chemin de la Montagne sur le flanc sud (Fig 4.9). Mont-Saint-Hilaire offre une grande variété de pommes qui sont vendues localement, notamment avec l'autocueillette. La saison pour la vente va de septembre à la mi-octobre. Beaucoup de vergers ont aussi des kiosques pour la vente des pommes (surtout depuis le début des années 1990), de produits dérivés ainsi que des structures d'accueil pour informer et distraire les visiteurs. Un autre moyen de distribution pour les producteurs de pommes est la vente à des coopératives pour le jus et la compote mais cette méthode de distribution est considérée beaucoup moins rentable par les répondants (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003).

Actuellement, le zonage à Mont-Saint-Hilaire ne va pas dans le sens du développement domiciliaire pour les zones où se trouvent les vergers. Les vergers sont situés dans des secteurs où tous ces espaces sont zonés « agricole » (zones A10, A12, A15 et A16) (Fig. 4.8), excepté une petite partie qui est zonée pour la protection environnementale (zone A10). La zone A16 représente une situation particulière qui concerne le Centre de la Nature et la Réserve Naturelle. De septembre 1991 jusqu'en septembre 2001, il y a eu un moratoire placé par la ville sur le développement de cette zone pour qu'elle demeure zonée agricole.

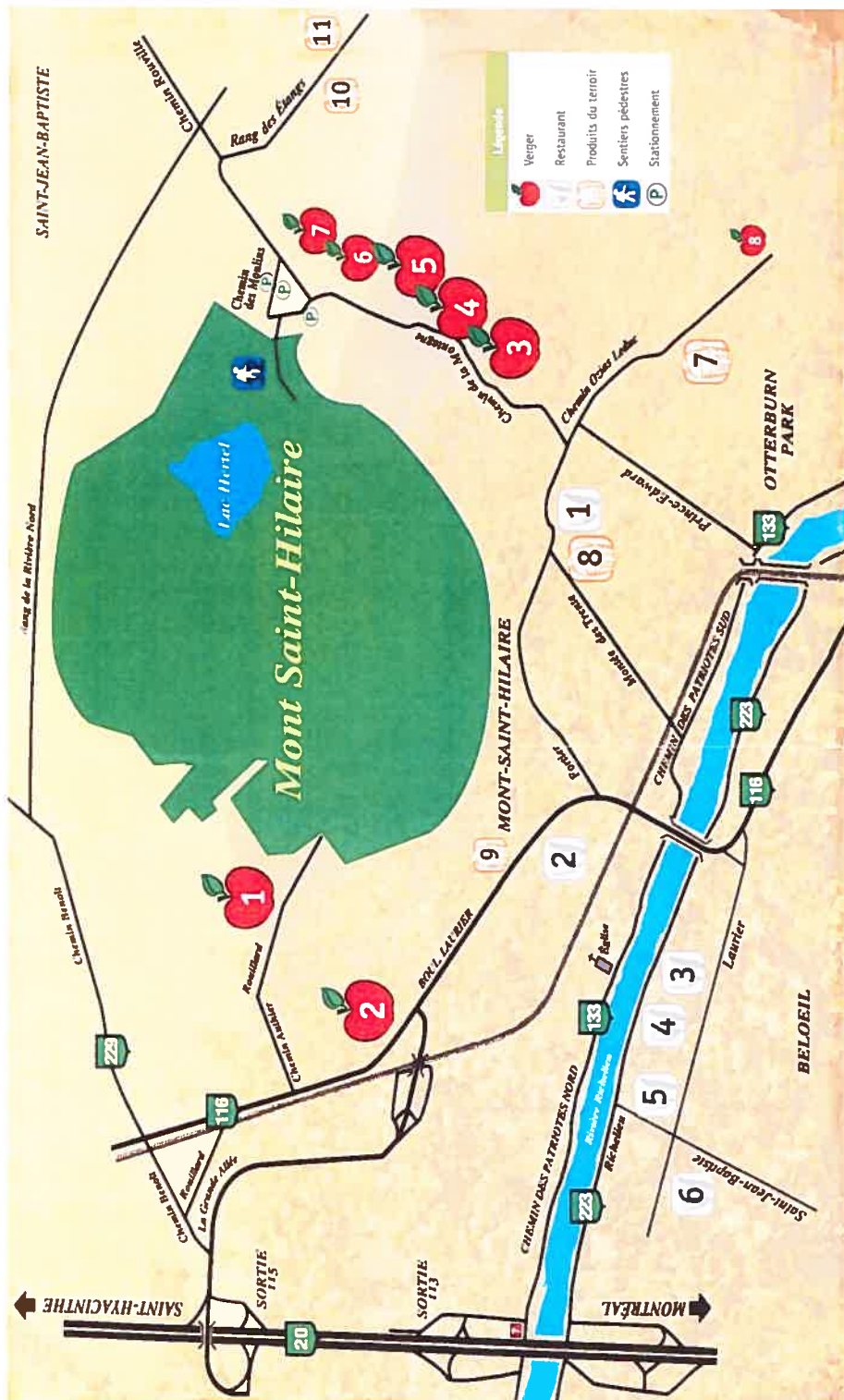
Actuellement, le moratoire est arrivé à échéance et le zonage de ce secteur demeure toujours incertain. La ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite faire une étude pour cet espace pour en déterminer le zonage. Les options sont de maintenir la zone agricole, de l'ouvrir au développement où de combiner les deux. Le conseil municipal a initié au printemps 2003 un processus de consultation de six mois auprès de la communauté. Après la consultation, le conseil votera pour une décision. Si la communauté n'est pas d'accord avec la décision du conseil, il aura recours à un référendum (Entrevue Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 2003). Le centre de la Nature et la Réserve Naturelle sont très concernés car si le zonage de ce secteur change, il risque d'y avoir un effet de domino pour les autres zones et donc des répercussions sur l'écosystème hilermontais (Entrevue au Centre de la nature, 2003).

Comme à Saint-Joseph-du-Lac, les vergers du mont Saint-Hilaire ont toujours attiré une clientèle locale pour l'autocueillette des pommes. À la fin des années 1980 et au début des années 1990, les pomiculteurs ont diversifié leur offre afin d'écouler plus facilement leur production, profitant de l'attrait qu'offre le site de cette colline montérégienne, ils ont développé des activités en lien avec la visite et l'animation, la restauration, la promotion et la vente de produits bruts et à valeur ajoutée. Dans le tableau 4.11, nous avons répertorié les différentes offres en matière d'agrotourisme pour la municipalité de Mont-Saint-Hilaire en 2003.

**Tableau 4.11** : Offre agrotouristique à Mont-Saint-Hilaire en 2003

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison des cultures amérindiennes : Un musée qui se déguste. Lieu dynamique d'échanges, de partage et de rapprochement des peuples à travers des activités environnementales, culturelles et gastronomiques. Boutique, sentiers, expositions. Repas à saveur amérindienne à base d'érable.</li> <li>- Jardins (plantes sauvages et fleurs comestibles)</li> <li>- Produits de la ferme</li> <li>- Produits maison</li> <li>- Vergers : autocueillette, activités éducatives et récréatives</li> <li>- Cidrerie (1)</li> <li>- Cabane à sucre (1)</li> <li>- Rucher (1)</li> </ul> |
|--|

**Figure 4.9** Situation des principaux vergers à Mont-Saint-Hilaire recensés par l'Association des pomiculteurs en 2002.



Source : Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire (2002)

## 6 – La multifonctionnalité de l'espace agricole des deux territoires

L'espace agricole des zones périurbaines est souvent perçu comme fragile, du fait de leur situation particulière en termes de multifonctionnalité et des pressions urbaines. Il y a cependant eu un certain nombre de démarches faites pour préserver ces espaces agricoles et les activités qui s'y rattachent. Une première stratégie développée par les institutions publiques est le verrouillage du territoire agricole par son intégration dans les schémas d'aménagement et de planification urbaine (chapitre 2, section 2.4), par la création d'une réglementation propre au territoire agricole avec la *Loi de protection du territoire agricole* Québécois en 1978 et ses modifications et autres dispositions promulguées en 1997 (Chapitre 2 section 2.1). De plus, l'intégration de ces deux territoires dans la récente CMM leur confère une certaine reconnaissance due à l'importance que la CMM accorde à son territoire agricole et aux activités bio-alimentaires (chapitre 2, section 2.3).

Une autre stratégie consiste en la mise en valeur des différentes fonctions de l'espace agricole. On cherche, par exemple, à développer la rémunération des agriculteurs par les utilisateurs de l'espace pour leur fonction paysagère, éducative, environnementale et récréative. La localisation à proximité du marché montréalais est un avantage stratégique incontestable, donnant accès à un vaste bassin de consommateurs et d'excursionnistes, générant donc des opportunités de développement de l'agrotourisme.

Nous sommes face à deux espaces aux dynamiques complètement différentes par rapport à leur situation dans la zone périurbaine de Montréal. Il ressort des caractéristiques beaucoup plus rurales pour Saint-Joseph-du-Lac que pour Mont-Saint-Hilaire, et en contraste, le développement domiciliaire est beaucoup plus marqué à Mont-Saint-Hilaire qu'à Saint-Joseph-du-Lac. La mise en valeur de la pomiculture est construite par les agriculteurs mais aussi par les différentes institutions et autres organismes collectifs, soit par la reconnaissance dans les schémas d'aménagement et les efforts publics pour appuyer les activités, soit par d'autres actions collectives de la part des organismes de développement.

### Différenciation des deux espaces par les acteurs :

L'ensemble des informations qui suivent proviennent d'entrevues « semi-dirigées » avec un ou des représentants de chacun des organismes mentionnés au début des sections 4.1 et 4.2. Ces rencontres se sont déroulées entre le 1er mars et le 30 avril 2003. Les éléments clé découlant de ces entrevues et portant sur la multifonctionnalité sont présentés aux tableaux 4.12 et 4.13.

#### 6.1 Mont-Saint-Hilaire :

Dans le tableau 4.12 sont répertoriés les divers organismes qui représentent les différents acteurs du milieu et qui ont une implication plus ou moins importante au niveau des activités agrotouristiques, leur rôle et l'évolution de leur responsabilité par rapport à cette fonction du territoire. Les dix entrevues auprès des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire se sont déroulées au cours des mois de mars et avril en alternance avec des rencontres auprès de représentants qui jouent rôle au niveau de la collectivité.

Tableau 4.12 Organismes rencontrés (Mont-Saint-Hilaire)		
Acteurs	Rôles	Évolution de leur implication de 1990 à 2003
MRC Vallée-du-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement du territoire (Schéma d'aménagement, 1988; Projet du schéma d'aménagement révisé, 2001 et 2004)</li> <li>- Peu d'interventionnisme direct</li> </ul>	Modeste par rapport aux activités agrotouristiques
CLD Vallée-du-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proactif : agriculture et bioalimentaire (secteurs prioritaires de développement), tourisme (moteur pour l'économie locale)</li> </ul>	<p>Forte implication au niveau des vergers pour la promotion, l'aide à la relève, etc. Lien avec le MAPAQ et la Table de concertation de la Montérégie</p> <p>Volonté de préserver le territoire agricole en maximisant l'espace déjà dézonné</p> <p>Plan stratégique pour l'agrotourisme</p>
Centre de la Nature, Réserve de la biosphère (Université Mc Gill)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'intégrité naturelle de la montagne</li> <li>- Offrir un contact privilégié avec la nature</li> <li>- Promouvoir la conservation des milieux naturels de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte avec les vergers depuis 3-4 ans</li> <li>- Plan de relance de la pomiculture (Plan de relance de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire, 2002)</li> <li>- Plan de coopération avec les autres acteurs du milieu en vue d'un développement durable (Plan de coopération, Réserve de la Biosphère du Mont-Saint-Hilaire, 2002)</li> <li>- Projet d'achat des pommes par l'Université Mc Gill</li> </ul>



Association des Citoyens de Mont-Saint-Hilaire	Promouvoir la protection de l'environnement, des espèces menacées, le caractère champêtre et la qualité de vie des citoyens	Souhaite s'impliquer davantage au niveau des vergers, exerce surtout des pressions sur la ville
Municipalité de Mont-Saint-Hilaire	Organise le mode de réglementation (zonages, Plan et réglementation d'urbanisme, CCA, Comité Consultatif Urbanisme)	Maintien d'un cachet agricole; Sensible à la cause des pomiculteurs; Mise en place d'un comité du périmètre de la montagne en 2002.
Association des pomiculteurs	Favoriser le développement des exploitations pomicoles en augmentant la demande pour les produits bruts et transformés	Plan triennal de relance de l'activité amorcé en 2002 (Plan de relance de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire, 2002)

Les vergers à Mont-Saint-Hilaire représentent un petit îlot pour l'ensemble du territoire et ont surtout un côté « gentlemen farmer ». Ceci semble être dû notamment à une forte valeur foncière sur ce territoire. Les exploitations sont de petite taille (la superficie est très variable, de 1 hectare à 22 hectares, avec une moyenne de 10 hectares pour l'ensemble des exploitations; le nombre d'arbres varie de 200 à 8000 selon les vergers) et la double activité est très présente pour plus de 50 % des exploitations (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003). La plupart des vergers se sont orientés vers une diversification de leur production avec le développement de l'autocueillette, la mise en place de produits dérivés de la pomme et toutes sortes d'activités connexes liées à l'information, l'amusement et la détente. L'ensemble de ces activités s'est diversifié depuis 1996<sup>10</sup>, les pomiculteurs redoublent d'ingéniosité pour satisfaire une demande urbaine et locale toujours plus importante. Ces nouvelles orientations sont apparues d'abord et avant tout pour une question de rentabilité (la pomiculture connaissant une certaine crise comme il a été mentionné dans la section 2.5 du chapitre 2); elles permettent un certain contrôle des prix, chose qui semble très

<sup>10</sup> 1996 : Période d'une première enquête auprès des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire dans le cadre d'un projet de maîtrise au département de géographie de l'Université de Montréal.

difficile par la vente en gros (à des coopératives). La recherche d'une activité en harmonie avec la nature a aussi incité plusieurs nouveaux pomiculteurs (issus généralement d'un contexte urbain ou pratiquant une autre activité) à s'installer sur des vergers rachetés; le nombre n'a pas augmenté depuis 1996. Il reste cependant quelques exploitations familiales à temps plein (elles sont au nombre de quatre), mais leur nombre diminue au profit de nouveaux producteurs à temps partiel; cette réalité est surtout vraie pour la municipalité de Mont-Saint-Hilaire. Cependant, dans le cas des exploitations familiales la relève semble assurée et prête à relever de nouveaux défis pour satisfaire la clientèle. (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003)

Les activités agrotouristiques sont donc nées d'une volonté d'abord individuelle d'améliorer la rentabilité des exploitations, mais également d'une situation particulière dans la zone périurbaine de Montréal. L'accès aux vergers fait partie d'une certaine culture locale de longue date et au départ la visite des vergers par les urbains se limitait à la cueillette de fruits. On venait aussi pour le cadre particulier du mont Saint-Hilaire (une colline au bord d'une rivière) puis avec le temps, la demande de plus en plus forte des citoyens pour de la nature, des produits de qualité, a façonné cette longue tradition entraînant le développement d'autres avenues comme l'autocueillette, la vente de produits dérivés, l'accès à la ferme par toutes sortes d'activités récréatives et éducatives, et la visite des vergers au moment de la fleuraison ce qui a même valu en 1997 la création d'un événement « Fleurs de pommier, parfums d'artiste », une collaboration de la ville de Mont-Saint-Hilaire et La fête des arts et de la culture en Montérégie. Les pomiculteurs redoublent d'imagination et sont sans cesse en train d'améliorer leurs infrastructures d'accueils pour répondre à une demande de plus en plus forte de la part des urbains.

L'agriculture dans ce contexte périurbain est donc très présente et se compose essentiellement de cultures socialement acceptables, comme l'horticulture, le maraîchage, et les vergers pour une clientèle qui aime et recherche de plus en plus le côté champêtre. Ce contexte est donc un atout majeur pour l'achalandage des vergers, mais se trouve aussi confronté à des problèmes liés au développement domiciliaire. En effet, la spéculation foncière a parfois sévi au détriment des vergers, entraînant un morcellement du parcellaire et donc une certaine promiscuité entre les vergers et les

habitations, causant ainsi des problèmes de cohabitation entre certains membres de la collectivité. Certains vergers du secteur du chemin de la Montagne, pourtant zoné agricole, se trouvent à proximité des développements, ne respectant pas le principe d'une zone tampon afin d'éviter les nuisances (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003). La pression liée au développement domiciliaire est due en partie à l'expansion de Montréal, à l'exode rural des années 1950 et à la recherche d'une qualité de vie offerte à Mont-Saint-Hilaire où se combine montagne et rivière.

De cette forte expansion est apparue une multifonctionnalité du territoire (voir chapitre 1) qui est très souvent perçue comme un atout pour les pomiculteurs facilitant l'accès à de nombreux services, une certaine qualité de l'environnement et le développement d'un réseau entre les différentes fonctions par l'intermédiaire d'organismes de développement, dont une partie est issue des actions individuelles des pomiculteurs, et une partie d'un environnement ou d'un cadre dans lequel certains acteurs locaux et régionaux voient d'un bon œil la pomiculture (Entrevue auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003).

Dans ce contexte quels sont les défis de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire?

Après une centaine d'années de prospérité, les pomiculteurs connaissent une période difficile. Faute de relève, dans certains cas d'exploitations à temps partiel et dans le cas d'une exploitation à temps plein ou faute de rentabilité, plusieurs (environ 50 % des répondants) envisagent de vendre à plus ou moins long terme leurs vergers soit pour la poursuite de l'exploitation des vergers par d'autres, soit pour du développement domiciliaire dans la mesure où une modification du zonage le permettrait, car ils sont quelques-uns à ne pas voir un grand avenir économique dans l'exploitation des petits vergers. Cependant il demeure que d'autres exploitants sont plutôt positifs pour l'avenir de la pomiculture et de ses activités agrotouristiques (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003).

L'activité agrotouristique qui s'est développée est un mode de distribution et de mise en valeur de la ressource locale. Face à la crise que connaît la pomme depuis plusieurs années, à cause d'une concurrence marquée de la part des pays d'Amérique du

sud, les pomiculteurs ont perdu le contrôle sur la vente de leur marchandise; c'est pourquoi à l'issue des rencontres auprès des pomiculteurs il ressort qu'il a fallu mettre en place de nouveaux marchés avec l'élaboration d'une multitude de produits dérivés de la pomme afin d'être rentable (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003).

Conscients de cette situation et de l'attachement des gens d'ici à leur patrimoine naturel, le Centre de la Nature ( en collaboration avec l'Université Mc Gill), le CLD Vallée-du-Richelieu et un premier groupe de pomiculteurs se sont réunis en décembre 2000 pour trouver des façons de bonifier l'industrie de la pomiculture et de soutenir l'économie verte autour de la montagne (Entrevue auprès de l'Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue CLD Vallée-du-Richelieu, 2003). Il s'est donc développé un partenariat actif entre le CLD, le Centre de la Nature, et les pomiculteurs qui à l'instar de ces deux organismes, ont créé une association dans le but d'une meilleure reconnaissance et de leur faciliter l'accès à des subventions. Le Centre de la Nature a pris conscience de l'importance de la présence des vergers comme d'une ceinture verte indispensable à la survie de la montagne d'une part, et surtout d'une certaine précarité pour bon nombre de ceux-ci d'autre part. Malgré leur diminution, ces vergers constituent une économie locale verte qui réussit à concilier économie et beauté de l'environnement (Entrevue au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire, 2003).

Ces organismes ont fait un certain nombre de constats pour aboutir à une première stratégie : promouvoir l'achat local des pommes et autres produits des vergers. Il s'en est suivi une volonté de miser sur le marketing et la publicité locale, selon l'approche de « L'achat chez nous » ayant pour but d'amener les clients locaux aux vergers, de promouvoir la fierté de la pomme de Mont-Saint-Hilaire et de mettre l'accent sur la qualité des produits locaux en créant notamment un partenariat d'affaire avec la municipalité de Mont-Saint-Hilaire (Plan de relance de la pomiculture, 2002). De plus, les pomiculteurs voient dans la Réserve de la Biosphère un partenaire privilégié dans la promotion de l'économie verte autour de la montagne (Entrevue auprès de l'Association des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003). Ils veulent donc faire appel à l'Université Mc Gill, propriétaire de la montagne et institution de recherche académique, pour leur

fournir de l'information utile pour la mise en marché des pommes. À cela s'ajoute un plan triennal pour la relance de la pomiculture, initié en 2002 principalement par l'Association des pomiculteurs en collaboration avec le CLD Vallée-du-Richelieu et le Centre de la Nature. Ce plan triennal souhaite dans un premier temps renforcer ce qui a été réalisé dans le passé et poser des bases pour les années à venir (1- Augmenter la visibilité de l'activité pomicole, 2- Promouvoir la production agricole mais aussi sa transformation en produits artisanaux, 3- Donner une étiquette à la pomme locale « Pomme de qualité », 4- Proclamer septembre et octobre « Mois de la pomme à Mont-Saint-Hilaire », 5- Informer les consommateurs sur les différentes cultures de la pomme et les différents aspects) et dans un second temps (en 2003) renforcer le volet transformation des activités entreprises en 2002 et implanter un volet multiculturel aux actions entreprises en 2002 et enfin en 2004 consolider et réévaluer l'ensemble des activités (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue auprès de l'association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire, 2003). Au vu de ces différents projets, il semblerait que certaines initiatives aient été amorcées comme la mise en place d'un plan d'affaire et la distribution d'un dépliant « Pom-Pom » qui a eu un très bon taux de pénétration sur le marché régional, le plan stratégique de relance de la pomme tarde à se mettre en place mais se précise afin de permettre le développement de partenariats et l'ouverture de nouveaux marchés.

Les démarches initiées par le Centre de la Nature envers les pomiculteurs sont relativement récentes : depuis longtemps les pomiculteurs souhaitaient un partenariat privilégié avec la Réserve de la Biosphère, mais ce n'est vraiment que depuis 2001 que le Centre de la Nature s'implique activement à la cause des vergers. Parallèlement à ces initiatives pour la pomiculture, la Réserve de la Biosphère s'est même dotée d'un plan de coopération plus large qui a pour but d'intensifier la conservation de la biodiversité et le développement durable dans cette réserve, en collaboration avec les intervenants locaux et régionaux (Plan de coopération, Réserve de la biosphère, 2002). L'accent est donc mis sur le partenariat et la participation.

Dans le contexte de la dynamique des localités et pour ce territoire en particulier, les observations démontrent une implication des acteurs par rapport à leur milieu qui

s'est mise en place au cours des dernières années, surtout depuis 2000. Elle fait suite à une prise de conscience par rapport à l'importance d'une activité qui jadis était florissante et reliée à la fonction agricole. La pomiculture, longtemps marginalisée, rassemble de nouveau afin d'appuyer une agriculture durable dans la région en harmonie avec les habitations.

## 6.2 Saint-Joseph-du-Lac :

Dans le tableau 4.13, les différents organismes qui oeuvrent au niveau des activités agrotouristiques sont répertoriés, ainsi que leurs rôles et l'évolution de leur implication par rapport à la pomiculture et à l'agrotourisme de ce territoire.

La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac se déployant sur un étroit replat sur le versant est des collines d'Oka, la superficie en vergers a considérablement augmenté au détriment des surfaces en culture et de certains boisés (Domon et *al.*, 2000). Bon nombre de pomiculteurs se sont orientés vers des activités agrotouristiques en raison d'une incertitude financière par rapport à la vente en gros, mais aussi du fait que la plupart d'entre eux pratiquent une double activité (7 exploitations sur les 15 rencontrées). À cela s'ajoute une plus grande autonomie et un contact privilégié avec le public, qui semble être apprécié de la plupart des répondants à l'enquête.

Les pomiculteurs rencontrés pour cette municipalité représentent seulement une petite partie de l'ensemble des pomiculteurs pour Saint-Joseph-du-Lac; ce sont principalement les exploitations qui ont développé une orientation agrotouristique et qui sont surtout impliquées dans la promotion de leurs activités au niveau local et régional.

**Tableau 4.13**  
Organismes rencontrés (Saint-Joseph-du-Lac)

Acteurs	Rôles	Évolution de leur implication (1990-2003)
MRC Deux-Montagnes	Aménagement et planification du territoire en fonction des orientations gouvernementales (Schéma d'aménagement, 1988; Projet de schéma d'aménagement révisé I, 2001).	Encadrement réglementaire des activités complémentaires comme l'agrotourisme
CLD Deux-Montagnes	Animation, mobilisation, aide technique aux démarches des communautés rurales	Peu actif au niveau de l'agrotourisme
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Applique le plan d'urbanisme (1991) conformément au schéma d'aménagement de la MRC, adopte des règlements pour favoriser les activités agricoles, agrotouristiques (affichage directionnel en 2002, une carte et un centre d'information agrotouristique en 2003, Plan d'Implantation et Intégration Architecturale (PIIA), 2003)	Favoriser les activités agrotouristiques et une certaine réglementation de ces dernières mais pas au détriment de l'activité première qu'est l'agriculture.
Office Touristique des Basses-Laurentides	Accueil et promotion des activités touristiques notamment par rapport à la pomme.	Fort développement de la promotion de la pomme, assure un positionnement territorial
Corporation Pommes en Fête	Promotion des entreprises agricoles qui vendent des produits frais et transformés, favorise l'implantation de nouvelles entreprises agrotouristiques	Existe depuis 1991 et ne cesse de se positionner comme outil promotionnel et de développement de l'agrotourisme

Ce « pays de la pomme » s'est progressivement orienté vers des activités touristiques pour d'abord répondre à une demande urbaine grandissante pour des activités en lien avec la nature; ensuite parce qu'il semblerait que le marché agrotouristique lié à la pomme de la rive sud ait débordé sur la rive Nord; et enfin parce que cette région compte deux pôles attractifs importants : le parc d'Oka et l'Abbaye d'Oka, même si leur implication dans la dynamique régionale reste très modeste, il semblerait pourtant qu'il existe des projets de collaboration entre le Parc d'Oka et les activités agrotouristiques mais celles-ci ne sont encore pas concrétisées (Entrevues auprès du Parc d'Oka et de l'Abbaye d'Oka, 2003). De plus, sa situation à la périphérie de Montréal, sa proximité de la ville de Laval (une des plus grandes villes au Québec) (Fig 4.1) et son ouverture vers le nord (région touristique des Laurentides) lui confère une position idéale pour l'achalandage de ses vergers. La MRC Deux-Montagnes est aussi considérée comme le poumon du grand Montréal et de la ville de Laval (Entrevue à l'Office Touristique des Basses-Laurentides, 2003).

Avec l'expansion de Montréal, le territoire de Saint-Joseph-du-Lac a vu le développement d'autres fonctions, principalement résidentielle, mais celle-ci est restée relativement circonscrite le long du Chemin Principal et au sud de l'autoroute 640. La multifonctionnalité grandissante du territoire apparaît plutôt positive du fait d'une proximité des services, et surtout parce qu'elle semble très bien réglementée grâce encore à la *Loi de protection du territoire agricole québécois* de 1978 et au Schéma d'aménagement et au Projet de schéma d'aménagement révisé I (Schéma d'aménagement MRC Deux-Montagnes, 1988; Projet du schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001).

En ce qui concerne leurs activités, les pomiculteurs bénéficient d'un soutien très important de l'Office Touristique des Basses-Laurentides, de la Corporation Pommes en Fête, de la Société d'Agriculture, de la Table de Concertation Agroalimentaire des Laurentides et du MAPAQ. Les agriculteurs ayant toujours été présents, ils se sont



progressivement impliqués dans leur milieu en collaboration avec ces organismes<sup>11</sup>, en même temps que se développaient d'autres avenues par rapport à leur production.

La principale préoccupation des organismes qui s'occupent de la réglementation en lien avec l'utilisation de l'espace, comme la municipalité et la MRC, est de veiller à ce que les activités complémentaires et agrotouristiques ne deviennent pas une activité principale afin d'assurer une pérennité de la base territoriale agricole et des activités qui s'y rattachent (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003; Projet du schéma d'aménagement révisé, Entrevue MRC Deux-Montagnes, 2001). Cependant, les acteurs collectifs de cette région périurbaine sont bien conscients de son potentiel pour des activités agrotouristiques. Ils ne considèrent pas la région comme une région touristique mais comme une région de visiteurs (excursionnistes) (Entrevue Office du Tourisme Basses-Laurentides, 2003; Entrevue Corporation Pommes en Fête, 2003). La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est de plus en plus active par rapport à l'organisation de ces activités; avant 1990, l'orientation principale allait surtout dans le sens d'une utilisation à des fins agricoles et il existait peu de structure pour l'agrotourisme, qui ne représentait pas vraiment un enjeu à l'époque (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003). Depuis la fin des années 1990, elle a adopté des règlements pour favoriser cette activité, notamment au niveau du zonage pour l'aménagement des kiosques, des règlements pour la vente des produits dérivés, et une réglementation stricte en ce qui concerne l'uniformisation de l'affichage dans le cadre du règlement sur le Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale en 2003, à laquelle les pomiculteurs vont devoir se conformer d'ici 5 ans (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003; PIIA, 2003). Cette expansion de l'agrotourisme est aussi due

---

<sup>11</sup> - OTBL : Initié en 1987, mais actif à temps plein depuis 1997 : il appuie la pomiculture par la création d'une carte agrotouristique, par une exposition des produits locaux qui se retrouvent dans les vergers, il offre une vitrine et une visibilité en participant à des événements (Vacances Loisirs, etc.), il a développé un partenariat avec la Corporation Pommes en Fête, il initie des contacts avec le MAPAQ pour obtenir des subventions pour la carte agrotouristique, et il a créé un partenariat en 2002 avec l'Agence Métropolitaine des Transports de Montréal par la création de « Pommes en train ».

- Corporation Pommes en Fête : elle fait la promotion de l'agrotourisme dans les Basses-Laurentides, en partenariat avec l'Office Touristique des Basses-Laurentides, le MAPAQ (depuis 1998), la Société d'agriculture Mirabel/Deux-Montagnes.

- Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (1997) : elle souhaite promouvoir les produits locaux et régionaux, favoriser le développement de produits agroalimentaires transformés à valeur ajoutée, favoriser l'émergence de nouvelles productions agricoles, fournir de l'information et de la formation en marketing, favoriser le réseautage et le maillage d'entreprises et promouvoir la concertation régionale.

aux ambitions de la nouvelle génération des pomiculteurs (la relève semble assurée pour 8 des pomiculteurs rencontrés), à l'installation dans cette activité de nouveaux arrivants. La notion de valeur ajoutée par rapport à la pomme a donc pris beaucoup d'importance (Entrevues auprès des pomiculteurs Saint-Joseph-du-Lac, 2003).

À cette volonté grandissante de la municipalité, il s'est développé une implication significative de la part des organismes touristiques de la région pour faire la promotion de la pomme. L'Office Touristique des Basses-Laurentides est né d'une volonté du milieu pour positionner le secteur des Basses-Laurentides comme une région ayant un fort potentiel touristique, car il se sentait « laissé pour compte » par rapport à l'Association Touristique des Laurentides qui est située beaucoup plus au nord pour faire la promotion de ce secteur (Entrevue Office Touristique des Basses-Laurentides, 2003). Par la suite, les liens avec les pomiculteurs sont allés de soi dans la mesure où ceux-ci étaient très présents sur le territoire. Du fait de l'appartenance d'une partie du territoire des Basses-Laurentides à la CMM (dont la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac), cet organisme a voulu créer une vitrine de la ruralité dans un territoire en développement urbain et résidentiel, comme un contre-poids à cette expansion; il souhaite une compréhension et une cohabitation entre les acteurs dans ce territoire multifonctionnel (Entrevue Office Tourisme Basses-Laurentides, 2003). L'appel au développement pour la fonction résidentielle est en partie dû à la construction de l'autoroute 15 : au départ ce secteur était occupé principalement par des chalets de villégiature pour devenir progressivement un développement domiciliaire à temps plein.

L'agrotourisme apparaît donc comme un produit en devenir à cause de cette localisation géographique particulière, et ce potentiel agrotouristique déjà bien développé doit sans cesse s'organiser.

Depuis quelques années, il existe une réelle volonté de rassembler davantage les acteurs du milieu de façon à créer un réseau au niveau des activités présentes sur le territoire, par la mise en place de circuits touristiques pour chaque saison (p. ex. le développement d'un partenariat avec l'Agence Métropolitaine des Transports de Montréal pour le projet de « Pommes en train »; cette initiative a pour but d'amener directement les urbains dans les vergers, notamment de Saint-Joseph-du-Lac) (Entrevue

Office du Tourisme Basses-Laurentides, 2003; Entrevue Corporation Pommes en Fête, 2003)- les gens ont envie de routes des saveurs et d'activités journalières, entre autres. Il est important de noter aussi l'apport considérable et indispensable de la Corporation Pommes en Fête. Cette corporation a été créée en 1991 sur l'initiative d'un petit groupe de pomiculteurs. Cette organisation vise à regrouper sous une même bannière des entreprises agricoles qui vendent sur place des produits frais du terroir ainsi que des produits transformés sur les lieux mêmes de l'entreprise; elle s'efforce aussi de créer les conditions les plus favorables afin d'inciter l'implantation de nouvelles entreprises agrotouristiques et de prolonger la période d'activités au-delà de la saison de récolte. Elle a su se doter d'outils promotionnels et publicitaires communs en sensibilisant les entreprises non agricoles du territoire aux avantages du partenariat dans un échange gagnant et de positionner la région des Basses-Laurentides, dont la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, comme une destination agrotouristique de premier choix (situation géographique exceptionnelle entre Montréal et les Hautes-Laurentides). Pour ce faire, il faut aussi miser sur une meilleure formation à l'accueil et aux stratégies de marketing pour certains agriculteurs qui développent le créneau agrotouristique. Elle favorise aussi les échanges interentreprises tout en fournissant des outils de support mutuel pour éviter l'isolement des entrepreneurs. Elle procure des retombées régionales à plus de 75 entreprises agrotouristiques ainsi qu'à des commerces de toutes sortes (Entrevue Corporation Pommes en Fête, 2003).

Dans le contexte de la dynamique des localités et pour ce territoire particulier, il est aussi possible de constater que le degré d'intégration des processus formels et informels pour la fonction agricole (et agrotouristique) est particulièrement développé pour cette municipalité située au cœur de la zone périurbaine, un phénomène qui a pris naissance plus tôt qu'à Mont-Saint-Hilaire en raison de son contexte beaucoup plus agricole malgré une avancée du développement domiciliaire mais qui fut moins rapide qu'à Mont-Saint-Hilaire. Au début des années 1990, une prise de conscience collective par rapport au potentiel agrotouristique a favorisé d'abord informellement l'unification de pomiculteurs pour faire la promotion de leurs produits, et ceci a été approprié assez rapidement par les institutions publiques en présence.

## 7 - Conclusion

Il ressort que les deux territoires à l'étude ont des vocations bien différentes (Mont-Saint-Hilaire : la vocation agricole et plus particulièrement pomicole est seconde par rapport à la vocation résidentielle, même s'il existe une réelle prise de conscience de l'importance de cette vocation pour le territoire, de plus, la vocation environnementale est aussi très réelle avec la présence du Centre de la Nature et de la Réserve de la Biosphère; Saint-Joseph-du-Lac : la vocation agricole prime sur ce territoire malgré l'intégration d'autres activités (résidences, petites entreprises, etc.) et la vocation agrotouristique s'est fortement développée sans toutefois qu'elle ne prenne le dessus sur la fonction première de l'agriculture), mais la volonté de préserver et de maintenir les activités reliées à la pomme est bien présente dans les deux cas, avec une diversification, la mise en place d'une valeur ajoutée au niveau de la production, et le développement de liens avec les autres acteurs du milieu pour maintenir les vergers et leurs activités.

Dans un même contexte périurbain, on a d'un côté davantage une impression de survie de l'activité (Mont-Saint-Hilaire), et de l'autre une amélioration et un développement de cette même activité encore très présente (Saint-Joseph-du-Lac). Cependant pour les deux municipalités on observe la mise en place – mais à des rythmes différents – d'un partenariat qui œuvre dans le sens d'une amélioration des activités agrotouristiques dans la perspective d'un développement durable des territoires. Le degré d'intégration des processus formels et informels varie d'un territoire à l'autre, reflétant ces différents rythmes dans le temps. Il ressort cependant, que dans les deux cas il s'opère une mobilisation des différents acteurs du milieu pour aider, promouvoir et développer la culture de la pomme et les activités qui s'y rattachent.

Cette mobilisation des acteurs pour le développement des initiatives agrotouristiques en lien avec les pommes est cependant marquée par une très faible implication dans les deux cas de l'Union des Producteurs Agricoles du Québec. Ce secteur agricole, ayant développé un volet touristique apparaît souvent, selon les pomiculteurs, comme marginalisé par l'UPA (Entrevues auprès des pomiculteurs Saint-Joseph-du-Lac, 2003) et ce sont essentiellement d'autres organismes et institutions

locaux qui ont reconnu les opportunités d'une combinaison entre la pomiculture et le tourisme. Il reste cependant que l'UPA, à partir de 1996, s'est impliquée par des actions concrètes pour l'agrotourisme en général (Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole, 1997).

L'aménagement du territoire des deux localités est indispensable pour la préservation des activités reliées à la pomme tant sur le plan socioculturel et économique. De ce fait, la grande diversité des intervenants qui ont juridiction, des enjeux et des points de vue de la population font de l'aménagement du territoire un domaine et un ensemble de processus très complexe. De plus, dans la perspective d'une construction sociale du territoire, il faut noter pour ces deux municipalités périurbaines le rôle primordial de certains acteurs individuels, les pomiculteurs. Ces derniers ont fait émerger une nouvelle orientation qui a été récupérée par d'autres organismes essentiellement locaux quand ils ont vu ou cru voir le potentiel, et le rôle des vergers dans ces milieux devenus multifonctionnels, et les valeurs collectives qui y sont associées.

La différence de multifonctionnalité qui caractérise ces deux territoires s'explique par le fait qu'au départ le profil des deux espaces était différent de même que l'intensité de développement des différentes fonctions. Cependant, tout espace géographique ayant une certaine unité et cohérence, tant au niveau des acteurs (avec des besoins et des valeurs) que des infrastructures matérielles (routes, etc.) et immatérielles (p. ex. savoir faire, connaissance, volonté), se positionne comme un environnement innovateur. Il suppose néanmoins une détermination et une capacité des acteurs d'initier des solutions nouvelles pour leur milieu. L'ensemble des actions entreprises par les acteurs, pour développer certaines avenues, repose sur une interaction fondée sur une coopération créatrice et un mode d'organisation en réseaux. La prise de conscience et la mobilisation des acteurs varie dépendamment du milieu, ce qui peut expliquer en partie les différences qui caractérisent les deux municipalités.

## PARAGRAPHE DE LIAISON C

Le chapitre précédent, consacré à l'étude de deux terrains situés dans la zone périurbaine de Montréal, a permis de saisir toute la complexité de la dynamique d'un territoire multifonctionnel où se côtoient différents acteurs avec des intérêts parfois divergents. Les études de cas abordées ont permis de voir la mobilisation de certains de ces acteurs autour d'une activité reliée à la pomme. Toutefois, dans ces milieux particuliers, il n'existe pas réellement encore une planification efficace en ce qui concerne la fonction agricole qui occupe cependant une place primordiale dans le contexte métropolitain. Avec une prise de conscience de l'importance de cette fonction et de toutes les opportunités qui s'offrent à elle, certains acteurs se mobilisent de plus en plus pour essayer de promouvoir, voire dans certains cas de préserver la pomiculture comme faisant partie de toute une structure territoriale parfois fragilisée du fait de la pression liée à la proximité d'un grand centre urbain. La planification en question se réfère d'abord au genre de planification appelée « planification stratégique du développement »; celle-ci est poursuivie dans bien des cas en parallèle avec la planification et l'aménagement du territoire sans y être intégrée dans de nombreuses juridictions (voir p.ex. Douglas, 1995). Au Québec, cette planification stratégique du développement de différentes activités socio-économiques est en partie intégrée à la préparation et à la révision des Schémas d'aménagement des MRC depuis le début des années 1990, mais on est loin d'une intégration parfaite.

Toujours dans la perspective de comprendre comment certains acteurs ont réussi à mettre en place et développer des activités agrotouristiques dans les différents aspects du contexte (schémas d'aménagement, plans urbanisme, lois, entre autres) qui régissent l'aménagement du territoire dans les espaces métropolitains, ce chapitre explore la planification et la gestion possibles de ces espaces agricoles périurbains en regardant les liens entre types d'espaces agricoles périurbains et l'avenir souhaité pour ces espaces (en termes de la nature de la multifonctionnalité planifiée, collectivement et par les acteurs individuels) et de suggérer une catégorisation des types d'intervention et le rôle de chaque type d'intervention.

Le chapitre suivant s'intéresse d'abord aux deux exemples traités tout au long de cette thèse, les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac, qui reflètent des logiques d'intégration en terme de planification. Si pendant longtemps l'individualisme des différentes fonctions rattachées à un espace était très développé, il apparaît toute une série d'initiatives pour intégrer certaines fonctions intimement liées à un espace (comme les vergers par exemple) dans une perspective plus globale de planification du territoire.

Après avoir examiné les grands outils d'aménagement du territoire dans le chapitre 2, le chapitre 5 aborde le processus de formalisation des démarches de développement local dans le cadre des outils de planification locale et régionale et l'apprentissage de ces processus par les acteurs locaux formels comme informels.

À titre de comparaison et de suggestion, ce chapitre fera référence à des exemples en dehors du Québec où les acteurs ont développé des outils plus explicites et intéressants d'intégration entre les outils de développement au niveau local (initiatives formelles et informelles) et les outils d'aménagement et de planification locale et régionale (plus formels). Certaines références seront faites aux expériences et outils élaborés en France par rapport aux zones périurbaines. Les Français ont depuis les années 1960 mis en place, particulièrement dans la région parisienne (maintenant la région Île-de-France), des outils d'aménagement et des institutions orientés dans une première phase à la structuration de la forme urbaine et de son extension (et aux problèmes qui y sont associés). On pense à la mise en place de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne dans les années 1960 pour étudier et formuler des recommandations aux instances gouvernementales concernant les infrastructures de communications, la mise en place des Villes Nouvelles, la création aussi de l'outil des Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D.) afin de contrôler le marché foncier dans les zones prévues pour des grands travaux publics (construction de routes et de Villes Nouvelles, entre autres) et enfin la création de l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne dont le mandat était d'acquérir des terrains pour des collectivités territoriales dans la région et de contrôler le marché foncier, entre autres (Poulot et Rouyres, 2003). Puis, à partir du début des années 1970, toute une gamme d'interventions et d'outils ont été progressivement mis en place, trop tardivement selon

certain (Poulot et Rouyres, 2003), pour attaquer la problématique des espaces verts et ouverts dans la zone périurbaine non construite, donc des outils et approches qui traitent directement de l'espace périurbain et de sa multifonctionnalité qui sont l'objet de cette thèse. Ces outils et approches des années 1970 ont inclus les Zones Naturelles d'Équilibre reconnues par le gouvernement en 1973, initiées par la Région et les départements, elles ont été officialisées dans le Schéma Directeur de la région en 1976 (Mathieu, 1990), la Ceinture verte de la région depuis 1978 et les Parcs Naturels Régionaux sur le plan national depuis 1967. Depuis le début des années 1980, d'autres outils ont été élaborés dont certains seront utilisés comme exemples dans ce chapitre. Dans ce chapitre, on fera référence également à un autre exemple d'approche dans une juridiction différente (La ceinture de verdure à Ottawa en Ontario, Canada).

Ce chapitre utilise et élabore des schémas d'analyse de l'espace agricole périurbain et de la multifonctionnalité afin de démontrer la nécessité d'une approche souple à la planification et à la gestion des espaces agricoles périurbains multifonctionnels. Cette approche permettra le positionnement des résultats de la thèse dans le domaine général de la recherche sur la dynamique et la structure des espaces agricoles périurbains.



# CHAPITRE 5 : LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'ESPACE AGRICOLE PÉRIURBAIN ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LES LEÇONS DE L'ESPACE PÉRIURBAIN MONTRÉALAIS<sup>1</sup>

## 1 – L'espace périurbain

Dans ce chapitre, l'emphase sera mise sur les espaces agricoles dans la zone périurbaine afin de comprendre l'utilisation de l'agriculture comme une « porte d'entrée » dans la dynamique et la planification de cet espace particulier.

### 1.1 Constat

Dans les zones périurbaines, où la pression sur l'espace est forte et les conflits d'usage importants, il est important de veiller à rendre compatibles plusieurs logiques d'acteurs, souvent contradictoires à première vue. Il a été souligné plusieurs fois que dans l'espace agricole périurbain s'affrontent l'extension des surfaces urbanisées, le développement résidentiel sous ses diverses formes, le maintien ou le développement des exploitations agricoles, la multiplication des infrastructures, l'installation de zones industrielles ou commerciales et la préservation des écosystèmes récréatifs ou à valeur écologique. C'est pourquoi il est souvent question des incompatibilités entre différentes utilisations du sol et entre différentes activités. Le raisonnement avancé dans cet article est que toutes ces incompatibilités ou antagonismes sont sous-tendus par des conflits (valeurs, intérêts) entre différents acteurs et segments de la population. Par ailleurs afin de résoudre ces « conflits », il est important d'aller plus loin que l'aménagement de l'espace dans ses formes traditionnelles (p. ex. les schémas d'aménagement, les plans d'occupation du sol) afin d'intégrer la planification du développement (dans le sens de la

---

<sup>1</sup> Article par Denis Granjon et Christopher Bryant, soumis à la revue *Annales de Géographie*. Cet article a fait l'objet de quelques modifications au niveau des illustrations en vue de répondre aux critères de la revue, et a aussi été révisé.

planification stratégique du développement) y compris le passage à des actions appropriées. C'est donc l'intégration des processus locaux de développement initiés par des acteurs du milieu ayant leurs propres valeurs et objectifs (p.ex. les pomiculteurs) avec les outils d'aménagement plus formels qui est prônée. Ceci implique une connaissance profonde des valeurs et des intérêts des différents acteurs et segments de la population. Cette planification stratégique, pour être réellement stratégique, prend en considération non seulement les ressources et les désirs de la population et des acteurs locaux, mais également les besoins et les occasions et contraintes provenant du contexte plus grand (Douglas, 1995; Vachon, 1991). C'est seulement dans ces conditions qu'il est possible de parler d'un développement durable, c'est-à-dire d'agir sur les activités afin d'atteindre des solutions dynamiques qui vont répondre en même temps aux besoins collectifs de la société (générale et régionale) et aux besoins locaux, dans l'immédiat et à long terme.

Ensuite, l'approche utilisée est complétée en exposant une des grandes caractéristiques de cet espace, à savoir sa complexité en termes de valeurs et de logiques afin de mieux cerner la nature des défis présentés à l'aménagement de l'espace et à la planification du développement. Pour ce faire, une typologie d'analyse sera élaborée pour présenter les grands types d'espaces agricoles périurbains en termes de leurs dynamiques; puis, cette typologie sera utilisée afin de confronter ces différents types d'espaces agricoles périurbains avec des exemples de « destinations » multifonctionnelles planifiées et ce, vers la fin de l'article, pour démontrer les défis et les possibilités d'une planification et d'une gestion efficace de ces espaces.

La deuxième partie de la discussion présente deux territoires provenant d'une même auréole périurbaine, celle de la région métropolitaine de Montréal. La troisième partie aborde des principaux concepts qui ont trait à la gestion de la dynamique de ces espaces, à savoir l'aménagement de l'espace, la planification du développement, le passage à l'action, et les liens entre ceux-ci et le développement durable. La quatrième section cible la fonction agricole de l'espace et on discute du rôle variable de l'espace agricole dans l'évolution des différents territoires périurbains. La réflexion intègre aussi des exemples d'espaces périurbains, aussi bien de la région montréalaise que d'autres régions (en France et à Ottawa en Ontario, Canada), comme des outils intéressants

d'intégration et de planification au niveau du territoire et qui sont susceptibles d'être pris comme référence pour certains territoires. En effet, les Français ont très tôt (dans les années 1960) élaboré des outils d'aménagement et des institutions orientés pour la structuration de la forme urbaine et de son extension (et aux problèmes qui y sont associés) particulièrement dans la région Île-de-France. Aussi, à partir du début des années 1970, toute une gamme d'interventions et d'autres outils ont été progressivement mis en place pour attaquer la problématique des espaces verts et ouverts dans la zone périurbaine non construite.

Une des premières images qui est souvent présentée de l'espace périurbain est un espace flou et déstructuré. Mais qu'en est-il vraiment? Nous pensons, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, que cet espace représente une véritable mosaïque dans la mesure où il est une interaction entre le monde urbanisé, le monde rural et bien d'autres facteurs et qu'il est caractérisé par plusieurs logiques d'organisation. Mieux comprendre cette mosaïque et les forces qui la sous-tendent nous prépare pour affronter les défis liés à la gestion de la dynamique dans le but de construire des espaces qui répondent aux principes d'un développement durable.

## 1.2 Typologie d'espaces agricoles

Cet ensemble de logiques d'acteurs donne lieu à une certaine typologie d'espaces agricoles périurbains liée aux dynamiques agricoles territoriales. Selon les agencements réalisés entre les différentes fonctions qui cohabitent, ces logiques se supportent ou parfois s'excluent (développement d'une fonction au détriment d'une autre). La typologie repose sur les activités présentes, les structures socioprofessionnelles des populations, les modes d'occupation de l'espace, les paysages et l'étape atteinte en termes de développement (p.ex. l'intensité du développement non agricole ou urbain sur un territoire). La typologie est fonction aussi de la dynamique des espaces agricoles et de la vocation souhaitée et mise en avant pour la fonction agricole pour chacun des territoires concernés.

L'importance accordée à la fonction agricole dans les zones périurbaines de Montréal est de plus en plus marquée (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain,

2002). Longtemps considérée comme désuète au profit d'autres fonctions (souvent résidentielle), elle est depuis une quinzaine d'années vue comme un atout important en terme d'une activité productrice certes, mais également comme pouvant avoir un lien avec des activités liées au tourisme, à l'environnement, à la qualité des paysages, entre autre – donc, avec la multifonctionnalité de l'espace agricole. La typologie de la dynamique des espaces agricoles périurbains peut être intégrée dans une grille d'analyse (Tab 5.1) avec l'importance accordée à la fonction agricole (et aux autres fonctions) par rapport au territoire; ensuite, les cellules représentent le croisement entre le type d'espace agricole et l'importance accordée à la fonction agricole (elle contient des suggestions concernant les outils et démarches appropriées).

**Tableau 5.1 :** Typologie de la dynamique des espaces agricoles périurbains et importance accordée à la fonction agricole : stratégies et outils génériques

Fonctions pour les espaces agricoles	Typologie de la dynamique des espaces agricoles périurbains		
	Dégénérescence	Adaptation	Développement
A. Agriculture comme première fonction	Peu probable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des stress négatifs</li> <li>- Conseils pour des stratégies de marché</li> <li>- Favoriser des activités non agricoles sur la ferme (valeur ajoutée)</li> </ul>	Peu d'intervention nécessaire
B. Agriculture présente mais pas comme première fonction (conservation des paysages, tourisme, développement résidentiel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'aménagements pour créer une activité agricole viable (amélioration des infrastructures, conseils en aménagement, etc.)</li> <li>- Mesures pour atténuer la marginalisation de l'agriculture</li> <li>- Compensation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer que les fonctions non agricoles n'affectent pas l'agriculture</li> <li>- Mesures pour atténuer les impacts négatifs par rapport à la fonction agricole</li> <li>- Conseils pour adaptation, production, stratégies de marché</li> <li>- Mobilisation des acteurs concernés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En ce qui concerne les paysages pour l'adaptation agricole</li> <li>- Stratégies pour faciliter les partenariats</li> </ul>
C. Aucun avenir à long terme pour l'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition publique des terres</li> <li>- Compensation</li> <li>- Aide et conseils pour transition</li> <li>- Information sur les étapes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition publique des terres</li> <li>- Compensation</li> <li>- Aide et conseils pour transition</li> <li>- Information sur les étapes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition publique des terres</li> <li>- Compensation</li> <li>- Aide et conseils pour transition</li> <li>- Information sur les étapes</li> </ul>

Source : adapté de Bryant et Johnson (1992) Agriculture in the City's Countryside.

Ce tableau permet de synthétiser des ensembles et des exemples de stratégies pour promouvoir les fonctions dans chaque type d'espace (dépendamment des situations, il existe toute une série d'outils génériques qui peuvent être appliqués). Toutefois, celle-ci peut être plus sophistiquée en fonction d'autres variables caractéristiques des espaces concernés. Par exemple, d'autres variables peuvent être ajoutées, comme les types de production (p. ex. les grandes cultures et la production fruitière) et la qualité des terres agricoles, afin de fournir une typologie plus complexe et fine.

L'étude abordée dans cette thèse propose deux visions différentes de la fonction agricole (en s'appuyant sur des exemples d'espaces agricoles où les activités sont orientées plus particulièrement sur la pomiculture). Dans le premier cas (Saint-Joseph-du-Lac) (A au Tableau 5.1), cette activité est prépondérante et tend à se développer; dans l'autre (Mont-Saint-Hilaire) (B au Tableau 5.1), cette agriculture est présente mais pas comme première fonction. En revanche, celle-ci suscite un intérêt de plus en plus important comme activité salvatrice des paysages et de l'environnement dans la mesure où elle est combinée à d'autres fonctions.

## **2 - Deux territoires contrastés : deux exemples des nouvelles logiques et territoires périurbains**

Cette section reprend brièvement le profil de deux exemples de territoires périurbains pour lesquels l'agriculture joue des rôles différents et dans lesquels les logiques globales de chaque territoire sont différentes. Il s'agit de deux territoires contrastés : Saint-Joseph-du-Lac et Mont-Saint-Hilaire dont les contextes spatiaux sont différents malgré l'appartenance au même contexte périurbain de Montréal (Fig 4.1 à la page 79).

## 2.1 Saint-Joseph-du-Lac :

La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est bien desservie par plusieurs voies d'accès, elle fait partie de ce qu'il est convenu d'appeler la couronne Nord de Montréal. L'ensemble du territoire de la MRC Deux-Montagnes, dont fait partie Saint-Joseph-du-Lac, a décidé d'une utilisation prioritaire du territoire agricole à des fins agricoles, au vu de la révision actuelle du schéma d'aménagement (Projet Schéma d'aménagement révisé I, MRC Deux-Montagnes, 2001). Sur le territoire de la MRC, la majorité des sols de la zone agricole est réservée à l'agriculture et aux activités connexes. La localisation à proximité des marchés montréalais est un avantage stratégique incontestable. La grande accessibilité de ces marchés minimise les coûts de transport et facilite la mise en marché de produits frais de haute qualité. De plus, au chapitre précédent il a été noté que cette proximité donne aussi accès à un vaste bassin de consommateurs et d'excursionnistes et qu'elle génère des opportunités de développement pour l'agrotourisme, en particulier pour les pomiculteurs très présents dans cette municipalité. De nombreuses activités se sont développées en lien avec les pommes, de l'autocueillette aux produits dérivés, en passant par des activités récréatives et éducatives, qui s'échelonnent du mois d'août jusqu'au mois d'octobre.

Le territoire de Saint-Joseph-du-Lac est donc caractérisé par une certaine prédominance de la fonction agricole même si au cours des années l'insertion de nouveaux bâtiments ou des nouveaux usages ont altéré une certaine unité du milieu (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003; Plan d'urbanisme Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 1991).

## 2.2 Mont-Saint-Hilaire

La municipalité de Mont-Saint-Hilaire, située dans la couronne sud de Montréal, est tout aussi bien desservie; elle a cependant connu un développement différent. Avec l'amélioration des voies d'accès la métropole de Montréal s'est « rapprochée » (et ceci devient de plus en plus important depuis l'ouverture d'une gare à Mont-Saint-Hilaire pour le train de banlieue) ce qui a facilité l'emménagement dans la région, et le paysage rural s'est transformé graduellement en paysage urbain. Parallèlement, les systèmes de cultures agricoles ont évolué avec les grandes tendances du marché. Après le temps de la culture des pommes et de l'exploitation des érablières, l'élevage laitier et les grandes cultures ont représenté l'activité principale de la municipalité jusque dans les années 1970. Aujourd'hui, les systèmes agricoles ne prédominent plus : le développement résidentiel, industriel et commercial occupe également une grande part de ce territoire périurbain. Plus particulièrement, le développement résidentiel sur les flancs du mont Saint-Hilaire est en plein essor. Mont-Saint-Hilaire est la municipalité qui a connu le taux de croissance le plus grand au cours de la dernière décennie dans la région immédiate (Fig 5.1). Les demandes de promoteurs ont exercé une pression énorme sur les activités agricoles locales, particulièrement pour les vergers situés sur les flancs du mont (Fig 5.2).

À Mont-Saint-Hilaire, le contexte est dès le départ différent par rapport à Saint-Joseph-du-Lac avec une agriculture davantage confrontée au développement résidentiel. Cette vocation agricole qui fut première pendant des décennies ne l'est plus : elle est encore présente mais elle a subi des pressions notamment à cause d'un développement domiciliaire important qui a été pendant longtemps une des priorités de la municipalité (Plan d'urbanisme Mont-Saint-Hilaire, 1991). Depuis 2000, la fonction agricole en lien avec les vergers s'est mobilisée suite à une prise de conscience par certains acteurs du milieu (p. ex. le Centre de la Nature et les pomiculteurs eux-mêmes) de l'importance de la présence de cette activité (Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue Association des Pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire, 2003).



Dans les deux territoires, l'idée d'une planification possible et efficace semble reposer dans un premier temps sur un ensemble d'outils traditionnels mis en place pour gérer et aménager le territoire (Projet schéma d'aménagement révisé I MRC Deux-Montagnes, 2001; Plan Urbanisme Saint-Joseph-du-Lac, 1991; Projets schéma d'aménagement révisés I et II MRC Vallée-du-Richelieu, 2001, 2004; Plan Urbanisme Mont-Saint-Hilaire, 1991). Toutefois, ces instruments apparaissent insuffisants. C'est pourquoi une bonne planification implique d'après les acteurs locaux consultés (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003; Entrevue MRC Deux-Montagnes, 2003; Entrevue Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 2003; Entrevue CLD Vallée-du-Richelieu, 2003) une concertation et une mobilisation des différents acteurs par rapport aux enjeux de leur milieu : un processus qui devrait mener à des actions concrètes.

Figure 5.1 Taux de croissance de la population des municipalités environnant le mont Saint-Hilaire de 1996 à 2001

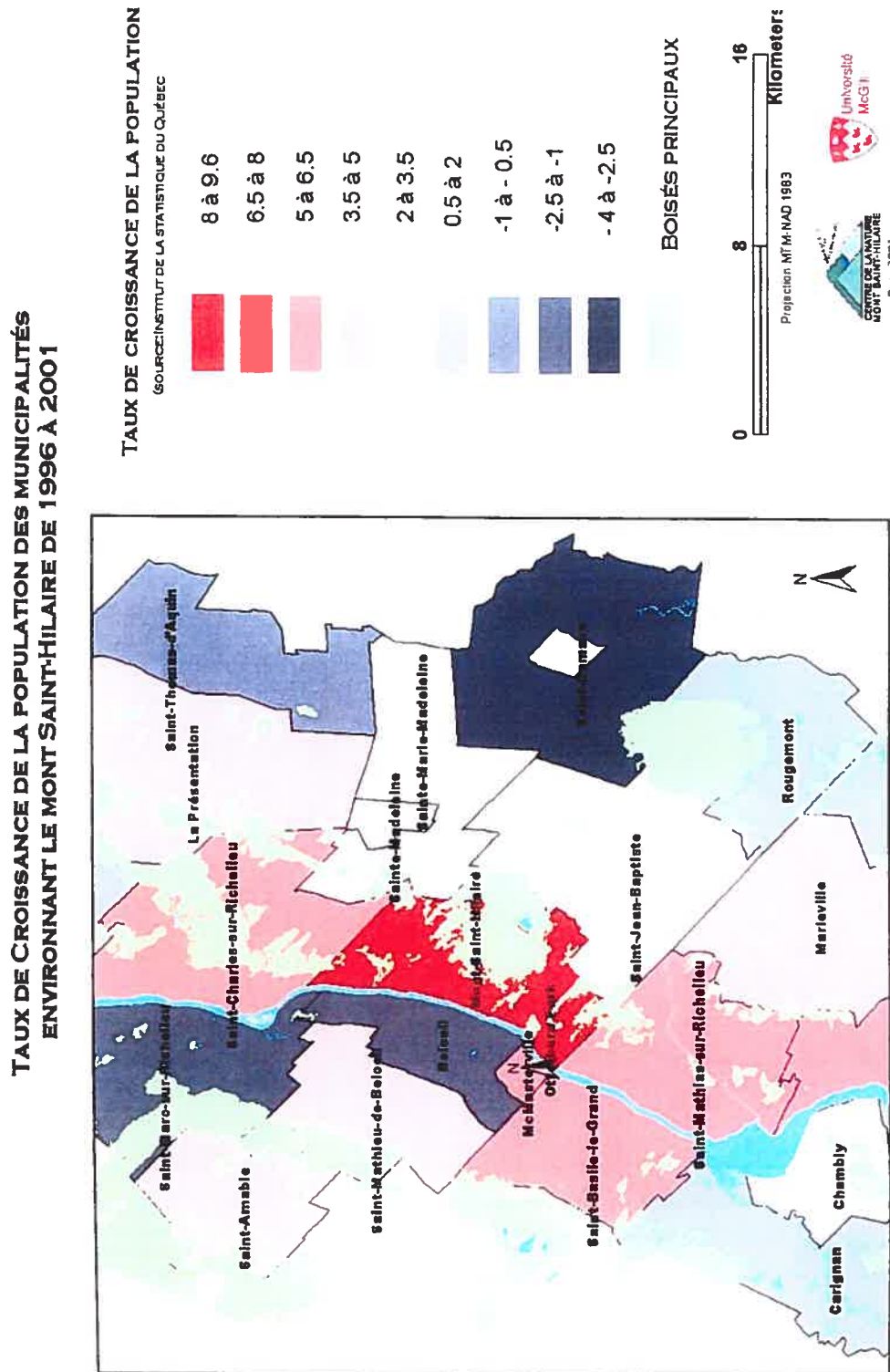
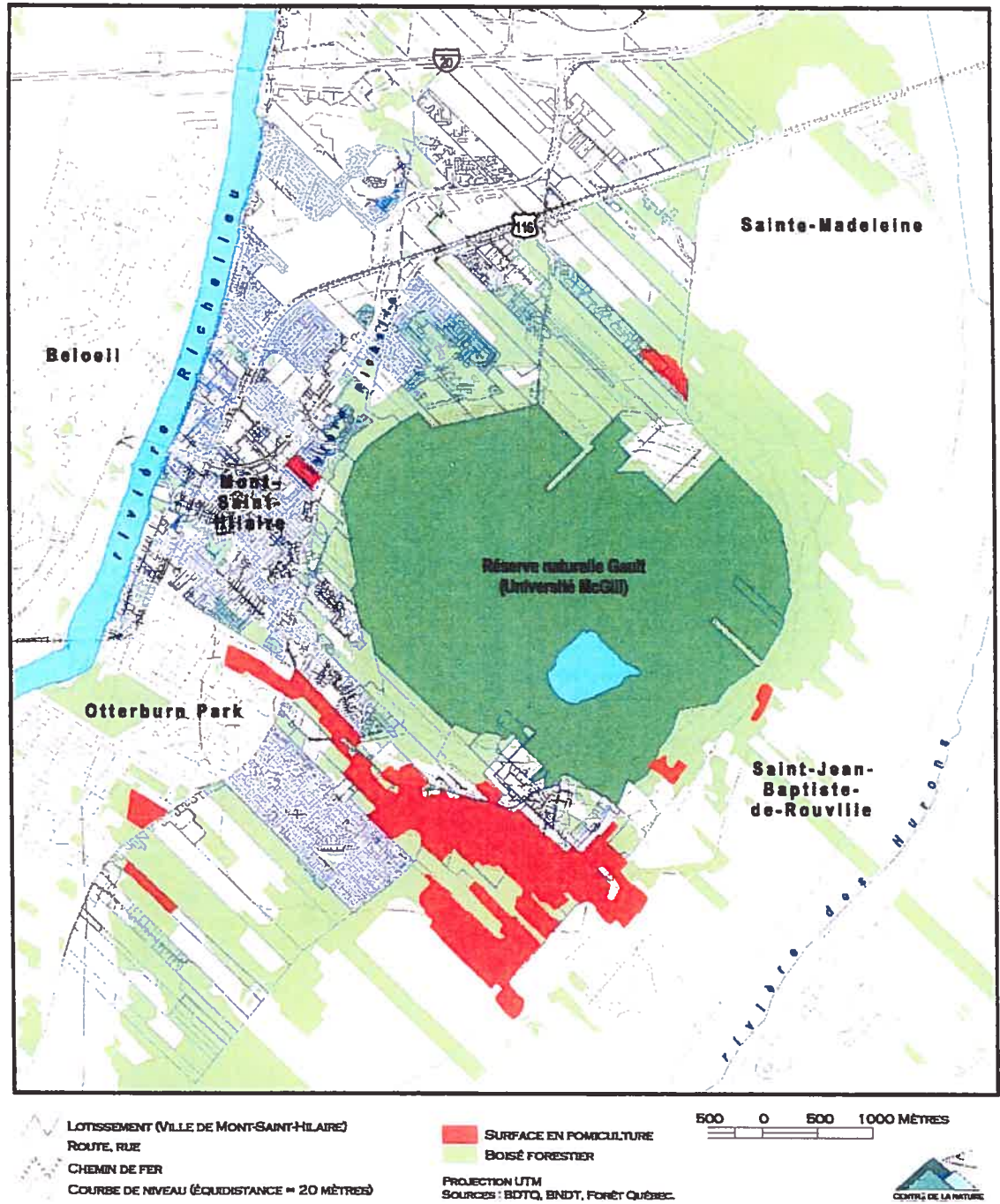


Figure 5.2 Répartition des vergers sur le mont Saint-Hilaire



### 3 – Planification de cet espace particulier et développement durable

Dans cette partie, les grands concepts nécessaires à la compréhension de la gestion de l'espace périurbain sont passés en revue, surtout de la perspective de l'agriculture.

En général, l'aménagement de l'espace repose essentiellement sur des outils traditionnels (p. ex. plan d'urbanisme, schéma d'aménagement, plan d'occupation de l'espace). On note que pour la plupart, ces outils représentent ce que certains chercheurs, en parlant des outils de protection du territoire agricole, ont appelé une approche « négative », c'est à dire, que l'on va interdire certaines activités dans certaines zones, on va imposer certaines conditions au développement mais on ne va pas en général aller chercher ou faire développer certaines activités (p. ex. Bryant et al., 1982; Davidson, 2004). Cette dernière fonction est plutôt du domaine de la planification stratégique du développement et du passage à l'action, longtemps associée avec le développement local.

Plus précisément, cette section aborde quelques outils de planification traditionnels pour le milieu périurbain au Québec, leur évolution et leurs limites. Seront aussi abordés des outils de planification en France afin de voir certaines similarités dans la gestion des espaces agricoles périurbains dès la fin des années 1970, pour ensuite voir le développement de perspectives et d'outils plus explicites au Québec.

Au Québec, les préoccupations pour l'aménagement du territoire sont apparues suite à la mise en place d'une loi importante, la *Loi d'aménagement et d'urbanisme* en 1979. Cette loi a institué les MRC et défini leurs pouvoirs et leur rôle, y compris l'élaboration et la mise en place d'un schéma d'aménagement pour chaque MRC. Les schémas d'aménagement ont été mis en place après la création des MRC en collaboration avec les orientations gouvernementales (plusieurs de ces points ont été abordés dans le chapitre 2). Il existe plusieurs générations de schémas d'aménagement :

- les schémas d'aménagement, première génération, étaient très descriptifs et définissaient des orientations d'aménagement très générales au début des années 1980;

- les schémas d'aménagement révisés, deuxième génération, ont défini des orientations plus précises, des objectifs et même un plan d'action, exigés par le gouvernement par des orientations gouvernementales au début des années 1990;
- les schémas d'aménagement et de développement, troisième génération, au début des années 2000; seulement certaines MRC en sont à la troisième génération.

Disons pour conclure que ces outils ne sont pas toujours faciles d'application si l'on n'y adjoint pas des politiques pour atteindre les objectifs et vocations territoriales définies dans ces outils que sont les Schémas d'aménagement et les Schémas d'aménagement révisés. Ils ont permis de définir un embryon de vision régionale mais cela est encore insuffisant car, dans le cas de la région montréalaise, le gouvernement provincial a créé une supra structure au-dessus des MRC qui est la CMM qui a pour but de définir un cadre d'aménagement plus vaste. Cependant, d'après certains chercheurs (p. ex. Dumoulin et Marois, 2003), la nature de la planification du développement intégrée dans la préparation et la révision des schémas d'aménagement n'est pas adéquate pour tenir compte du contexte régional, c'est-à-dire, une composante importante de l'environnement externe de chaque MRC dans la CMM.

Ainsi, ces schémas d'aménagement dans le contexte périurbain ne tiennent pas toujours suffisamment compte des mouvements territoriaux (tel que l'étalement urbain), des phénomènes métropolitains, ni de stratégies spécifiques rattachées à l'aménagement des franges urbaines. Le même genre de constat a souvent été fait dans d'autres juridictions; par exemple, les techniques d'aménagement utilisées en France jusque là pour contrôler la croissance urbaine ont conduit à un empilement et une imbrication de zonages mis en place à différentes époques, gérés à différentes échelles et relevant d'autorités différentes (Bergerie Nationale, 1998; Poulot et Rouyres, 2003), ceci posant problème à la coordination des outils d'action pour une planification organisée.

En ce qui concerne la zone agricole au Québec, la *Loi de protection du territoire agricole* de 1978 marque une étape importante. Cette loi constitue un élément majeur de la législation québécoise en matière d'utilisation du territoire et la base sur laquelle s'appuie le Québec pour veiller à la protection de son patrimoine agricole et au développement de son agriculture. Elle protégeait donc le territoire agricole, mais ne

contribuait pas à développer les activités agricoles directement (donc, encore une fois, on constate la distinction entre la planification du développement soit d'un ensemble d'activités socio-économiques, soit d'une seule activité socio-économique telle que l'agriculture, et l'aménagement de l'espace) (p. ex. Davidson, 2004). Par conséquent, une protection sans développement n'est pas une protection à long terme. C'est pourquoi en 1997, la *Loi modifiant la Loi de Protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* (projet de loi 23) introduisait une réforme majeure du régime de protection du territoire et des activités agricoles. Le régime institué prend appui sur une application accrue des instances municipales et sur une plus grande complémentarité entre la protection du territoire et des activités agricoles et l'aménagement du territoire (CPTAQ, 2003). Ainsi, cette Loi vise la protection des sols contre le morcellement et les utilisations à des fins non agricoles. De façon générale, depuis le début la Loi a eu des effets positifs en contribuant à la réduction de la concurrence subie par l'agriculture (Thibodeau *et al.*, 1986). Le territoire agricole demeure toutefois fragile et sujet à diverses pressions particulièrement dans les espaces périurbains (Dumoulin et Marois, 2003; Deslauriers, 1995). En effet,

« ces pressions pour du "dézonage", bien qu'endiguées et sous contrôle actuellement, ne sont pas éradiquées pour autant, alimentées en bonne partie par les retards dans les révisions des schémas d'aménagement... Dans les agglomérations, la pression "sommeille" actuellement, mais on la sent venir... C'est une question de temps. Ces agglomérations disposent de beaucoup d'espace disponible pour du développement urbain en zone non agricole... Par ailleurs, face aux enjeux qui se dessinent dans les agglomérations urbaines du Québec, particulièrement dans la grande région de Montréal, il nous apparaît plus important que jamais qu'un signal rigoureux et cohérent soit donné à l'égard de la pérennité de la zone agricole... Les enjeux actuels et prévisibles ne se régleront pas par la "seule application" de la loi actuelle. Des améliorations sont donc requises, voire nécessaires, si l'on souhaite qu'une loi de cette envergure continue d'être perçue comme légitime et adaptée aux réalités émergentes. » (Ouimet, 2003)

En France, les instruments d'urbanisme et de protection, en vue d'une certaine planification de l'espace, sont parfois mal ou trop peu utilisés. D'abord « urbaine », la planification est devenue « territoriale » en se préoccupant aussi bien des espaces ruraux que des agglomérations (au cours des années 1970 et 1980). Cette évolution s'appuie sur les outils que sont les principaux documents d'urbanisme: Schémas directeurs (SD) et Plans d'Occupation des Sols (POS). La planification territoriale permet de « fixer pour un territoire donné, les objectifs de développement et de localisation harmonieuse des hommes, de leurs activités, des équipements et des moyens de communication » (Merlin et Choay, 1988 : p.502). La planification est vue comme un outil de mise en œuvre du projet politique des élus pour le territoire communal ou intercommunal.

La planification territoriale a d'abord été le résultat d'une démarche urbaine, visant à embellir ou restructurer les grandes villes. Par la suite, le souci des législateurs a été de réglementer l'aménagement de l'espace dans la période de reconstruction de l'après-guerre, et d'accompagner la croissance économique et urbaine des années 1950 à la fin des années 1980. Après la seconde guerre mondiale, l'urbanisme devient une préoccupation forte de l'État français. Planification et urbanisme vont alors de pair. La loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 marque une étape importante. Elle instaure des documents d'urbanisme majeurs, toujours actuels: le SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) et le POS. Le SDAU a été rebaptisé en 1983 Schéma Directeur. Il est un document d'urbanisme fixant les grandes orientations d'aménagement et d'utilisation du sol pour une durée de 20 à 25 ans pour un territoire regroupant plusieurs communes, compte tenu de l'équilibre à préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques (dont l'agriculture), et la préservation des paysages. Les SD sont des documents d'organisation de l'espace: ils déterminent la destination générale des sols, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure, la localisation des services et des activités les plus importants, ils fixent les orientations générales de l'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Ils ont une valeur réglementaire et les POS doivent être compatibles avec leur orientation. Les POS ont été institués par la loi d'orientation foncière de 1967, et élaborés à l'initiative et sous la conduite des collectivités locales depuis les lois de

En France, les instruments d'urbanisme et de protection, en vue d'une certaine planification de l'espace, sont parfois mal ou trop peu utilisés. D'abord « urbaine », la planification est devenue « territoriale » en se préoccupant aussi bien des espaces ruraux que des agglomérations (au cours des années 1970 et 1980). Cette évolution s'appuie sur les outils que sont les principaux documents d'urbanisme: Schémas directeurs (SD) et Plans d'Occupation des Sols (POS). La planification territoriale permet de « fixer pour un territoire donné, les objectifs de développement et de localisation harmonieuse des hommes, de leurs activités, des équipements et des moyens de communication » (Merlin et Choay, 1988 : p.502). La planification est vue comme un outil de mise en œuvre du projet politique des élus pour le territoire communal ou intercommunal.

La planification territoriale a d'abord été le résultat d'une démarche urbaine, visant à embellir ou restructurer les grandes villes. Par la suite, le souci des législateurs a été de réglementer l'aménagement de l'espace dans la période de reconstruction de l'après-guerre, et d'accompagner la croissance économique et urbaine des années 1950 à la fin des années 1980. Après la seconde guerre mondiale, l'urbanisme devient une préoccupation forte de l'État français. Planification et urbanisme vont alors de pair. La loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967 marque une étape importante. Elle instaure des documents d'urbanisme majeurs, toujours actuels: le SDAU (schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) et le POS. Le SDAU a été rebaptisé en 1983 Schéma Directeur. Il est un document d'urbanisme fixant les grandes orientations d'aménagement et d'utilisation du sol pour une durée de 20 à 25 ans pour un territoire regroupant plusieurs communes, compte tenu de l'équilibre à préserver entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques (dont l'agriculture), et la préservation des paysages. Les SD sont des documents d'organisation de l'espace: ils déterminent la destination générale des sols, la nature et le tracé des grands équipements d'infrastructure, la localisation des services et des activités les plus importants, ils fixent les orientations générales de l'extension de l'urbanisation et de la restructuration des espaces urbanisés. Ils ont une valeur réglementaire et les POS doivent être compatibles avec leur orientation. Les POS ont été institués par la loi d'orientation foncière de 1967, et élaborés à l'initiative et sous la conduite des collectivités locales depuis les lois de



décentralisation en 1983 initiées par Gaston Deferre. Cependant, ces outils de planification ont leurs limites. En principe, le POS pourrait permettre de préserver le paysage; en réalité, il est trop souvent modifié et rarement intercommunal. De ce fait, il se transforme bien souvent en instrument de la concurrence foncière intercommunale. Les SD permettent de fixer plus solidement les orientations fondamentales de l'aménagement des territoires intéressés, ainsi que l'équilibre entre extension urbaine, activités agricoles et économiques et préservation des sites. Malheureusement, ils sont loin de couvrir tout le territoire national et ils souffrent également de transformations trop fréquentes. Il faudrait chercher une meilleure adéquation des documents d'urbanisme aux caractéristiques des aires de périurbanisation, ce qui sous-entend une approche plus territoriale qui tienne aussi compte du caractère multifonctionnel de ces espaces.

C'est pourquoi il est important de noter la mise en place de mesures agro-environnementales qui vont dans ce sens, c'est à dire qu'elles ne se limitent pas seulement à une « réglementation », mais elles proposent certaines stratégies qui tiennent compte du milieu et de ses acteurs en vue d'une planification du développement. Ce sont, par exemple en France, les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), qui sont des outils avec un potentiel plus grand pour gérer les fonctions multiples de l'espace (voir Annexe 2).

Au Québec, en revanche, il n'existe pas encore de politique de reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire. Les objectifs pour freiner l'étalement urbain se sont concrétisés avec la LPTA en 1978, modifiée en 1997 pour devenir la LPTAA. Ces lois proposent peu en matière de développement de l'activité agricole au sens large même si la LPTAA inclut une plus grande complémentarité entre la protection du territoire et des activités agricoles et l'aménagement du territoire (CPTAQ, 2003). Les MRC ont été créées dans le but notamment d'établir un cadre d'aménagement : elles ont surtout fait une description du territoire en spécifiant par exemple les zones agricoles et résidentielles. Suite aux directives gouvernementales, bon nombre de ces MRC sont en cours de révision de leurs schémas d'aménagement, et prennent de plus en plus en considération la problématique des espaces périurbains où se côtoient différentes fonctions. La nouvelle géographie institutionnelle de la région

métropolitaine de Montréal, la CMM, créée en 2002, possède un cadre d'aménagement pour son territoire qui se veut un outil qui permettra d'assurer, sur une période de 20 ans, le développement durable et cohérent de la région métropolitaine de Montréal. L'élaboration d'un cadre d'aménagement est issue d'une volonté de résoudre la problématique d'aménagement dans la région métropolitaine qui est fondée sur deux points majeurs : l'absence d'une vision commune du développement résultant d'une gestion fragmentée du territoire et une urbanisation coûteuse et non planifiée à l'échelle métropolitaine. La réalisation et l'adoption du Cadre d'aménagement ainsi que l'élaboration du schéma d'aménagement de la CMM devraient répondre dans le futur à cette absence de vision métropolitaine et susciter la recherche de solutions aux questions d'aménagement et de développement entre les partenaires gouvernementaux, métropolitains et régionaux dans un esprit de concertation (Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal, 2001).

De plus, la forme d'urbanisation étalée a entraîné un certain nombre de problèmes dont la perte de terres agricoles. En dépit du décret de révision de la zone agricole en 1991, qui explique le retrait de près de 27 000 hectares de terres<sup>2</sup>, les pressions sur la zone agricole existent toujours dans la région métropolitaine. Dans une perspective de concrétiser une vision d'aménagement du territoire et de s'assurer d'un développement durable, la région métropolitaine de Montréal mise sur l'organisation spatiale. Cette dernière regroupe les principales forces de la région métropolitaine qui, dans une optique de consolidation et de mise en valeur, contribueraient à la concrétisation de la vision gouvernementale (Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal, 2001). De plus ce concept est fondé sur neuf éléments articulés autour du principe du développement durable. Nous allons en retenir trois qui ont un lien direct avec la problématique de la thèse (Cadre d'aménagement et orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal, 2001):

---

<sup>2</sup> Ce décret était rendu nécessaire par le fait qu'après l'adoption de la *Loi sur la protection du territoire agricole* en 1978, des terres déjà affectées à d'autres usages que l'agriculture ou qui étaient déstructurés ou peu propices à l'activité agricole avaient été incluses dans la zone agricole. Le décret de 1991 est venu corriger cet état de choses en retirant ces terres de la zone agricole.

- « 1- Une couronne périurbaine entourant le centre de l'agglomération, lieu d'interface entre la trame urbaine, la zone agricole et les grands bassins. Le développement de cet espace doit s'inscrire dans un objectif de consolidation et de rentabilisation des services publics existants et dans le respect des activités agricoles qui sont en place. Compte tenu du fait que le développement résidentiel s'effectuera encore en partie dans les couronnes, le gouvernement entend déployer des mesures, de concert avec la CMM, afin d'y canaliser le développement de manière à optimiser les équipements et les infrastructures en place actuellement, et assurer leur pérennité.
- 2- Une zone agricole occupant 54 % du territoire de la RMRM qu'il faut protéger et mettre en valeur. Elle constitue une base pour la production agroalimentaire mais non une réserve de terrains pour le développement urbain futur, d'où l'importance de mettre en place des mesures efficaces et adéquates pour cette zone agricole.
- 3- Une couronne champêtre à l'extérieur de la RMRM dont le caractère naturel et culturel et le potentiel touristique sont à planifier, à protéger et à mettre en valeur. Cette couronne constitue un vaste espace dont le caractère naturel ou agricole dominant doit être protégé et mis en valeur, notamment en raison de son potentiel élevé de développement d'activités liées à la récréation et au tourisme. Cette mise en valeur doit tenir compte des caractéristiques de chacune des parties : activités agricoles, agroalimentaires, *agrotouristiques*, forêts, espaces naturels à protéger, paysage à mettre en valeur, entre autres. »

Ainsi, c'est donc à une échelle régionale que se met en place une certaine structure de planification et de développement du territoire par des mesures concrètes, où de plus en plus, la fonction agricole en particulier n'est plus seulement vue à travers sa fonction productrice, mais comme étant multifonctionnelle, c'est à dire qu'elle peut jouer un rôle au niveau du maintien du paysage et du développement d'activités agrotouristiques.

Il existe aussi un projet pilote initié par la MRC Champlain<sup>3</sup> en 2001, repris en 2002 par la ville de Longueuil suite aux fusions municipales, de « continuum ville-campagne », qui propose de mettre en œuvre une « trousse à outils » favorisant une gestion durable des espaces périurbains et une reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture (Planchenault, 2001).

La planification du développement est une étape qui a souvent été oubliée. C'est-à-dire, qu'elle demande une vision du territoire, nécessaire avant de faire des grands choix ou des grandes orientations stratégiques du développement et donc de passer à l'aménagement des espaces. Avec les deux territoires utilisés comme exemples, il est évident qu'il y a des différences en termes de vision, de l'importance relative accordée à chaque orientation (p. ex. production agricole, agrotourisme, conservation de la nature ou du paysage et développement résidentiel). Donc, bien que certaines questions semblables doivent être posées par rapport à chaque territoire dans lequel une présence agricole est souhaitable, la configuration des réponses ou des solutions risque d'être très différente.

L'apparition de nouvelles fonctions dans l'espace périurbain a entraîné une certaine désorganisation de cette zone rendant difficile, mais pas impossible, toute forme d'aménagement. À titre d'exemple, on peut mentionner la concurrence au niveau de l'utilisation du sol entre les activités agricoles et le développement résidentiel. Souvent les revenus générés par les activités résidentielles ou industrielles sont perçus, par les collectivités locales, comme étant supérieurs aux revenus générés par les activités agricoles, et en général, elles ont raison! L'aménagement cloisonné des différentes fonctions (agricole, résidentielle, commerciale, boisé, entre autres) de l'espace périurbain génère des conflits d'usage et pose la question d'une gestion territoriale harmonieuse et durable dans un contexte métropolitain cherchant à contraindre l'étalement urbain.

Une planification réelle aurait pour objectif de contrôler l'étalement urbain tout en assurant un développement durable (économique, social, environnemental) dans cet

---

<sup>3</sup> Située sur la rive sud de Montréal, cette MRC regroupe six municipalités locales, malgré son caractère urbain, elle possède des territoires agricoles. Longtemps menacé par un étalement urbain non maîtrisé, ce territoire agricole maintenant protégé par la LPTAA, fait l'objet d'une planification. Avec la défusion annoncée en juin, 2004, ce projet est toujours à suivre . . .

espace de transition. Pour ce faire, les stratégies adoptées doivent aller dans le sens d'un développement local, tout en soutenant la stratégie métropolitaine, d'où l'importance de l'intégration des différentes échelles (Douglas, 1995). La planification privilégiée (et le processus de réflexion qui le sous-tend) est donc « stratégique », impliquant une ouverture vers l'extérieur de la localité par laquelle il devient possible (sans nier les difficultés) de concilier les intérêts au niveau local et régional tout en soutenant les objectifs métropolitains.

Une planification efficace (c'est à dire réfléchie, avec l'élaboration d'une vision et des objectifs cohérents, et l'élaboration des stratégies afin de les atteindre) implique donc la mise en place de structures particulières de gestion de l'espace et des activités, qui vont reposer sur une vision urbaine et rurale, afin d'organiser ou réorganiser un espace « flou ». Cette planification est envisageable en s'appuyant, non seulement sur la complémentarité entre les espaces rural et urbain, mais plus particulièrement sur une complémentarité entre les différentes fonctions de l'espace (p. ex. le tourisme peut avoir lieu sur des zones agricoles même si le tourisme n'est pas sa fonction originelle et ou première), sans oublier une complémentarité entre les différentes échelles géographiques. Si bien qu'en vue d'une planification efficace de l'espace périurbain, il serait intéressant d'optimiser le rôle des différentes fonctions dans la gestion des territoires, en s'orientant vers une complémentarité des usages au niveau local, qui tienne compte des différents intérêts (p. ex. politique et culturel) du milieu concerné et surtout des valeurs des acteurs (p. ex. les préoccupations environnementales du Centre de la Nature à Mont-Saint-Hilaire, la qualité de vie recherchée par les nouveaux résidents et la valorisation d'une activité comme la pomiculture) avant de procéder à un aménagement traditionnel. Dans ce contexte un processus de consultation adéquate demande d'abord une action en termes de mobilisation des acteurs du milieu afin de bien connaître les besoins des gens et de trouver des solutions à la gestion de plusieurs fonctions. À titre d'exemple, une consultation publique a été menée en 2003 à Mont-Saint-Hilaire à l'instigation du Comité du périmètre de la montagne créé par la ville. Ce comité a pour mandat d'inciter à la conservation du milieu naturel de la montagne et de son périmètre en harmonisant l'aménagement du territoire.

L'action est partie intégrale de la gestion des espaces. Chercher un développement durable n'implique pas seulement le découpage du territoire en différentes zones d'utilisation du sol, mais aussi la construction de stratégies (ou d'ensembles cohérents d'actions) qui ont pour but d'atteindre la vision (objectifs) fixée par la collectivité. Pour planifier le développement, une activité qui vise l'avenir, il est donc essentiel en premier lieu de déterminer une vision, un objectif général que la collectivité cherche à atteindre (p. ex : le développement agricole, la conservation) mais qui est aussi réaliste. À partir de cette vision, il est nécessaire d'identifier puis d'analyser les grandes orientations stratégiques (p. ex. le tourisme) dont la poursuite permettra l'atteinte de cette vision. Ces orientations stratégiques représentent des opportunités et des défis pour le territoire et pour lesquelles des actions sont nécessaires. Mais cette planification stratégique, commençant avec l'identification et le choix des orientations stratégiques, implique une participation de la part des acteurs et de la population locale, et cette participation doit continuer jusqu'à la mise en action du ou des projets.

Dans ce contexte, il se pose la question de l'échelle et de l'arbitrage. La notion d'échelle est importante dans la mesure où les décisions concernant le territoire sont prises à différents échelons. De plus, des processus de transformation trouvent également leurs origines à différentes échelles. Dans cette étude de cas, des décisions sont prises d'abord au niveau gouvernemental par des mesures précises avec notamment la Loi de protection du territoire agricole. Puis au niveau des MRC qui suivent les directives du gouvernement en ce qui concerne leurs schémas d'aménagement. Aussi au niveau de la CMM depuis sa création, qui a comme objectif de créer un cadre d'aménagement de la métropole montréalaise afin de freiner l'étalement urbain et finalement de voir à une meilleure gestion du territoire. Donc le développement des collectivités repose sur la mise en valeur d'un certain nombre d'outils, proposant des orientations possibles, qui « appartiennent » à ce que l'on appelle l'approche descendante.

Mais il ne faut surtout pas oublier que ce sont d'abord et avant tout, les collectivités locales avec leurs acteurs (seuls ou en groupe) qui sont à l'origine de leur propre développement, dépendamment des orientations et des initiatives qu'ils choisissent pour leur territoire. C'est donc le facteur humain et non pas seulement les

ressources financières ou les agences gouvernementales qui sont responsables du développement. La participation de la population bénéficiaire du projet (individuellement et collectivement), de son élaboration à sa réalisation et à son évaluation, est l'un des éléments importants – sinon le plus important - pour s'assurer de la réussite d'un projet de développement local.

Le développement durable, dans un tel contexte, suppose donc que les différentes activités, solidaires de par leur localisation sur le même territoire, devraient être coordonnées pour préserver au mieux, pour chacune d'elle, les facteurs déterminants de son existence ou de sa renommée, dans le souci de préserver à la fois les atouts économiques spécifiques du territoire et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Ce développement repose sur les initiatives prises par les acteurs.

À travers la mise en valeur de certains outils, nous allons aborder différents exemples, au Québec et ailleurs, où la fonction agricole est partie intégrante d'un ensemble d'outils de planification efficace dans le contexte périurbain, et où le rôle des acteurs est prépondérant pour les initiatives de développement.

#### **4 – La fonction agricole et son rôle de planification dans le contexte périurbain**

La planification du développement et l'aménagement de l'espace périurbain reposent donc sur les choix (faits par les acteurs, les segments de populations avec leurs différents intérêts) des fonctions de l'espace pour un même territoire, de la hiérarchie (s'il y a lieu) entre les fonctions (par exemple les différentes activités de l'espace agricole) et l'élaboration de stratégies (ou des ensembles d'actions cohérents) – c'est-à-dire, sur la gestion proprement dite de la dynamique des activités et des acteurs dans l'espace, une gestion entreprise par les acteurs eux-mêmes (publics à différentes échelles, privés (par exemple les agriculteurs) et associatifs). Ceci demande une approche du contrôle du développement de toutes les activités, qui est bien plus qu'une simple application de l'outil de l'aménagement de l'espace traditionnel.

Dans le contexte de l'espace agricole périurbain, on est face à une gestion de différents types d'espaces en fonction d'une plus ou moins grande importance attachée à la production agricole. Ce propos sera illustré en prenant comme exemple le rôle de

l'agriculture dans la zone périurbaine de Montréal et aussi d'autres métropoles. Cette activité intimement liée au territoire devient elle-même multifonctionnelle et a développé de nouveaux rapports avec la population urbaine. Une partie importante de l'agriculture périurbaine a évolué et elle a su tirer profit des avantages offerts par la proximité d'un grand centre. Elle a su s'orienter à travers des initiatives liées au développement local vers de nouvelles avenues comme l'agrotourisme. Ce qui a changé au cours des trois dernières décennies c'est que l'on accorde désormais à l'agriculture des fonctions environnementales et sociales en sus de sa fonction économique, mais pas de la même façon ou importance dans chaque espace où l'agriculture est présente. Les espaces agricoles périurbains sont de plus en plus considérés comme devant être aussi le lieu de production de « biens » non marchands : qualité, aménité, valeur environnementale, réponse à la demande sociale (Renard, 2003).

Dans ce contexte périurbain où se côtoient plusieurs activités, la fonction agricole peut jouer un rôle primordial dans la planification territoriale, non seulement parce qu'elle peut être vue comme une fonction économique importante, mais aussi parce qu'elle est capable de se diversifier afin de répondre à une nouvelle demande de la part de la demande urbaine. À travers plusieurs exemples on verra que cette fonction « en partenariat » avec d'autres fonctions, participe à une certaine planification du territoire. Cela implique une connaissance solide du territoire afin de planifier une stratégie pour un développement harmonieux et durable du territoire.

D'abord au niveau de la CMM, la fonction agricole est de plus en plus considérée par les acteurs comme un important levier au développement métropolitain (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain, 2002; CMM, 2003). Cette fonction peut et doit, d'après les dernières réflexions de la CMM, être intégrée comme une composante à part entière de la planification territoriale et économique afin d'assurer la pérennité du territoire (la zone agricole est une ressource renouvelable mais qui est souvent menacée par la pression de l'urbanisation), le développement durable des activités par un encadrement réglementaire (au niveau de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement) et le développement d'une vision commune avec de multiples intervenants (la CMM compte cinq Tables de concertation agroalimentaires, de



nombreux CCA<sup>4</sup>, CLD<sup>5</sup> à l'échelle des MRC). Elle souhaite consolider la zone agricole, tout en tenant compte de la multifonctionnalité du territoire. Pour ce faire elle veut planifier le développement urbain, en tirant profit des avantages de la région (avec des secteurs promoteurs comme l'agriculture biologique, la vente à la ferme et l'agrotourisme) et en étant à l'écoute de la population urbaine et périurbaine pour produire des denrées alimentaires et des services qui répondent aux besoins des consommateurs. Elle souhaite aussi offrir des produits de qualité et participer à l'amélioration du cadre de vie (Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain, 2002). Ce sentiment se retrouve dans beaucoup d'autres juridictions, tels que la nouvelle ceinture verte proposée pour la région Torontoise (Ontario, 2004) et celle de la région d'Île-de-France (Poulot et Rouyres, 2003).

Dans un premier temps, les deux études de cas (les municipalités de Mont-Saint-Hilaire et de Saint-Joseph-du-Lac) sont analysées afin de voir comment à travers des initiatives agrotouristiques sont apparus des partenariats entre différents organismes oeuvrant au niveau du développement ou de la protection, et comment ils ont pu avoir un impact en terme de planification territoriale. Dans un second temps, on s'intéresse à d'autres exemples (en France et ailleurs) pour illustrer d'autres initiatives de planification et de prise en compte de la fonction agricole dans un même contexte périurbain.

#### 4.1 Planification territoriale à Mont-Saint-Hilaire

Pendant longtemps la planification territoriale à Mont-Saint-Hilaire n'a pas ou peu tenu compte de la fonction agricole particulièrement sur les flancs de la montagne (Plan d'urbanisme Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 1991). Cependant des modifications ont été apportées en 1999 au plan d'urbanisme de la municipalité afin de protéger le piedmont de la montagne où se situent la plupart des verges (voir Chapitre 2) (Entrevue Municipalité Mont-Saint-Hilaire, 2003). Il y a eu une prise de conscience collective face à la fragilité et à la précarité des verges du mont Saint-Hilaire ce qui a permis à la

---

<sup>4</sup> Comités Consultatifs Agricoles

<sup>5</sup> Centres Locaux de Développement

pomiculture de se positionner comme un atout majeur pour cette municipalité. En collaboration avec le CLD et le Centre de la Nature, l'Association des pomiculteurs a élaboré en 2002 un plan de relance de la pomiculture afin de favoriser le développement des exploitations pomicoles par une augmentation de sa visibilité et un accroissement de sa notoriété (Entrevue auprès de l'association des pomiculteurs, 2003; Plan de relance de la pomiculture, 2002). À cette initiative s'ajoute la création du Comité du périmètre de la montagne (en 2003), par la municipalité, qui comprend des représentants de la ville et du Centre de la Nature. Ce comité a pour mandat de promouvoir la conservation du milieu naturel de la montagne et de son périmètre (fortement mis à mal pendant plusieurs années) en harmonisant l'aménagement du territoire. Il s'est donné comme objectifs de faire le portrait de la montagne et de son périmètre afin de faire des recommandations touchant les secteurs de préservation, résidentiel et agricole en vue d'une planification stratégique qui tienne compte des multiples acteurs présents sur le territoire. Le poids des actions relatives à la communauté locale sont de plus en plus nombreuses et laissent envisager des avenues intéressantes pour les vergers.

Dans le cadre d'une étude qui a été réalisée à Mont-Saint-Hilaire dans la perspective d'élaborer « un projet de territoire » (Deffontaines et Prod'Homme, 2001; Minot et al. 2001) qui tienne compte des différentes orientations de celui-ci, il ressort certains points intéressants qui peuvent corroborer notre analyse. En effet, en ce qui concerne les orientations agricoles, il ressort une réelle volonté de protéger le territoire agricole et de maintenir de bonnes conditions pour la production agricole. Cette dernière relève essentiellement de l'UPA, qui semble cependant privilégier l'agriculture industrielle plutôt que de promouvoir les petits agriculteurs ou la diversification comme c'est le cas pour la pomiculture (Entrevue auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003). Il en résulte aussi l'encouragement des pratiques durables en agriculture dans la perspective d'assurer la promotion de la pomme de Mont-Saint-Hilaire et de pourvoir à la pérennité des vergers (Fakambi, 2002). Ces deux derniers points sont de plus en plus vrais en raison de l'implication grandissante de certains acteurs (p. ex. les pomiculteurs, le CLD et la municipalité). Plus récemment (début 2004), a eu lieu au Centre de la Nature une rencontre afin de discuter de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire, il ressort plusieurs points issus de différentes initiatives :

- Suite à une étude portant sur la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire, on retient l'importance pour les pomiculteurs de se regrouper sous la bannière de l'Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire, de développer un plan stratégique et marketing, d'établir des partenariats stratégiques et d'évaluer la concurrence, les possibilités de nouveaux produits et de canaux de distribution (Foster et Mehta, 2002).
- L'Association des pomiculteurs travaille depuis 2002 au développement d'un plan stratégique pour déterminer quelles actions devrait prendre l'Association pour maximiser les opportunités et communiquer celles-ci aux acteurs régionaux afin de favoriser la collaboration et d'élaborer des projets communs (Rencontre de la pomme, 2004).

Afin d'assurer l'avenir de la pomme et de ses activités à Mont-Saint-Hilaire, d'après les entrevues avec les acteurs, il semble important de travailler simultanément à plusieurs niveaux. Il est important de développer des partenariats à différentes échelles (régionale, locale) avec la communauté et les entreprises locales et de planifier des activités agrotouristiques qui en découlent.

Cependant on peut se demander, dans la mesure où les zones de vergers ont tellement diminué au profit du développement domiciliaire (la municipalité a pendant longtemps favorisé les conflits d'usages en autorisant la construction en bordure de zone agricole), si ce que l'on entend conserver, préserver, aménager, ce ne sont plus vraiment les structures agraires au niveau des vergers, mais beaucoup plus les paysages en tant que tel que l'on veut sauvegarder, et d'une certaine manière, figer et patrimonialiser. (Domon et al., 2000)

#### 4.2 Planification territoriale à Saint-Joseph-du-Lac

À Saint-Joseph-du-Lac, si pendant longtemps la planification territoriale a fait défaut à cause d'incompatibilités d'usage et de lacunes au niveau de l'application des réglementations, il s'est opéré au cours des années 1990 un renversement suite à une prise de conscience par le gouvernement qui s'est aperçu que sa zone agricole était de

plus en plus envahie et qu'il fallait donc tenir compte de la pérennité de celle-ci (Gouvernement du Québec, 1997, 2001). La zone agricole, n'ayant pas subi les mêmes pressions que celle de Mont-Saint-Hilaire, est encore importante; elle fait l'objet d'une attention particulière par la municipalité dans son plan d'urbanisme (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003). Plus particulièrement, au niveau de la pomiculture et de ses activités, la municipalité et d'autres organismes locaux (Office du Tourisme Basses-Laurentides, Corporation Pommes en Fête) adoptent des règlements (PIIA, 2003) ou des stratégies pour développer et planifier cette fonction caractéristique du territoire. Cette municipalité tient de plus en plus compte dans sa planification des activités agrotouristiques qui se développent en lien avec les vergers, mais en étant toujours consciente que celle-ci ne se fera jamais au détriment de la première activité qu'est l'agriculture (Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac, 2003).

De façon exhaustive, le tableau abordé dans la première partie (Tab 5.1) peut être repris et complété avec notamment les deux études de cas reliées à une fonction particulière de l'agriculture (la pomiculture), et un exemple associé à la fonction agricole (Longueuil) dans le tableau 5.2. Il est suggéré que toute situation concernant les espaces agricoles périurbains puisse être positionnée sur cette grille d'analyse, et, selon le contexte juridictionnel, peut être utilisée dans des discussions afin d'élaborer les types d'intervention et d'appuis nécessaires pour pouvoir atteindre les objectifs globaux de chaque espace en termes de la nature de la multifonctionnalité souhaitée. Ceci demandera une ventilation des types d'espaces agricoles sur un territoire pour tenir compte des spécificités locales et régionales, ainsi que la spécification des combinaisons de fonctions avec celle de l'agriculture que l'on voudrait encourager.

<b>Tableau 5.2 Typologie de la dynamique des espaces agricoles périurbains : positionnement de trois exemples de la région de Montréal</b>			
<b>Fonctions pour les espaces agricoles</b>	Dégénérescence	Adaptation	Développement
A. Agriculture comme première fonction			<b>Pomiculture à Saint-Joseph-du-Lac</b> : Protection du territoire agricole, Développement d'activités agrotouristiques, Regroupement des acteurs, Ouverture vers l'extérieur...
B. Agriculture présente mais pas comme première fonction (conservation des paysages, tourisme, développement résidentiel)	<b>Longueuil</b> : développement résidentiel aux dépens de l'agriculture, prise de conscience du potentiel du territoire agricole sous-utilisé, volonté de protéger et favoriser le développement des activités agricoles, projet pilote quant à l'élaboration d'outils pour gérer de façon durable l'aménagement et le développement agricole en milieu périurbain	<b>Pomiculture à Mont-Saint-Hilaire</b> : sensibilisation et mobilisation des acteurs concernés, implication significative des acteurs du milieu pour sauvegarder et développer les vergers	.....➔
C. Aucun avenir à long terme pour l'agriculture			

.....➔ : Tendance avec des actions présentes

Toute situation évolue, en fonction de la rapidité de mobilisation des acteurs concernés, et toute « situation type » va adopter d'abord des stratégies génériques, puis plus particulières en fonction de la spécificité propre à chacun.

### 4.3 D'autres exemples de planification, en France et ailleurs

À titre de comparaison et de suggestion, il est intéressant de voir quelques exemples d'initiatives de tentatives de planification territoriale en zone périurbaine pour d'autres juridictions. Les exemples choisis viennent de la France (la région Île-de-France, la région de Grenoble) et le Canada (la région d'Ottawa à cause de sa ceinture de verdure très particulière). Les initiatives choisies traitent principalement des territoires ayant une base agricole, car elle représente une grande partie de l'espace périurbain, les autres activités étant ponctuelles mais non négligeables; en plus, ceci correspond avec l'objet de la thèse. Dans cette perspective de planification, il est intéressant d'observer plusieurs approches à différentes échelles. Tout d'abord, il existe de grands schémas ou grandes structures d'encadrement de décisions et d'actions (l'exemple de la ceinture verte parisienne, la ceinture de verdure d'Ottawa), ensuite une approche plus territoriale (les PNR, les « Pays », la politique grenobloise) et enfin des exemples de gestion plus localisée (l'expérience de Périgny, le Plan de Développement Durable de Rambouillet).

#### 4.3.1 Grand schéma ou grande structure d'encadrement de décisions et d'actions

##### *La ceinture verte en Île-de-France*

Cette ceinture verte est un exemple intéressant dans la perspective où elle joue un rôle structurant pour un espace multifonctionnel. Cette grande structure d'encadrement signifie une ré-appropriation d'un espace par les acteurs, notamment les agriculteurs.

La protection des espaces agricoles et naturels, considérés en tant qu'espaces à part entière pour leur rôle patrimonial et économique, apparaît comme l'un des objectifs principaux du Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France de 1994. Il reconnaît le concept de Ceinture verte, projet régional issu de réflexions engagées dès le début des années 1970 et qui a fait l'objet de nombreuses études (inventaires d'espaces) par l'IAURIF à la fin des années 1970 et le début des années 1980 (Bryant, 1986). Prenant ses racines dans la première ceinture verte, celle de Londres, Angleterre, la Ceinture

verte parisienne représente une approche complètement différente qui tient compte du fait que cette vaste zone est très hétérogène et demande des approches sur mesure dans chacun des espaces.

Le territoire de la Ceinture verte parisienne s'étend dans la zone périurbaine sur 10 à 30 km autour de la capitale et comprend des espaces urbanisables, comme les villes nouvelles et des espaces non urbanisables, les espaces agricoles ou boisés. La Ceinture verte est une zone périurbaine qui a pour vocation de lier des espaces urbains et ruraux dans un paysage de grande qualité. Selon le plan Vert Régional, la Ceinture Verte représente une couronne de 300 000 hectares, dont 60 % constitués d'espaces verts et ruraux, boisés et agricoles (IAURIF, 1995). En octobre 1995, le nouveau Plan Vert a défini les objectifs pour la Ceinture Verte: maîtriser le front urbain, protéger et étendre le domaine forestier, créer de nouveaux équipements récréatifs, favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine, améliorer la lisibilité des grands sites paysagers et les entrées de ville, protéger le patrimoine naturel de la faune et de la flore. Chaque espace, quand les occasions ou les difficultés se présentent, fait l'objet de propositions de gestion « sur mesure ».

#### *La ceinture de verdure à Ottawa*

La ceinture de verdure de la capitale nationale du Canada est une large bande d'espaces verts à usages divers où l'on trouve des fermes, des forêts et des terres humides au sud de la capitale. Cette « ceinture », qui s'étend sur quelques 200 kilomètres carrés, est le résultat d'une planification urbaine intéressante. On doit la ceinture de verdure de la capitale nationale à Jacques Gréber, un urbaniste français qui a collaboré avec des urbanistes de la capitale du Canada dans les années 1940 au réaménagement de la région de la capitale. L'aménagement de la Ceinture de verdure était l'une des recommandations principales du Plan Gréber (Projet d'aménagement de la capitale nationale, 1950). Il s'agissait d'un moyen de limiter l'expansion urbaine, de protéger la vie rurale, de préserver le paysage naturel, ainsi que de constituer une réserve de terrains pour le gouvernement et les organismes publics. Cette initiative a fait son

chemin; en 1996, elle a fait l'objet d'un plan directeur de la Ceinture de verdure dont les principaux objectifs sont (CCN, 1996):

- de promouvoir l'agriculture comme un laboratoire pour l'élaboration, l'application et la démonstration de pratiques culturelles durables, des points de vue de l'environnement et de l'économie, et comme composante vitale et permanente du tissu urbain;
- de démontrer un engagement envers le patrimoine rural du Canada, en reconnaissant le travail et le mode de vie en milieu rural, et en favorisant sa conservation;
- d'appuyer l'économie régionale en constituant un territoire agricole stable et en instituant des modalités d'exploitation qui encouragent les initiatives des agriculteurs.

Cet exemple démontre deux choses d'intérêt pour cette thèse :

1. Malgré le fait que la ceinture de verdure est dans le domaine public, l'État étant propriétaire des quelques 20 000 hectares, la superficie agricole utilisée a chuté dans les années 1960, 1970 et 1980, ceci reflète le fait que même quand l'État est propriétaire du terrain, on ne peut pas garantir la pérennité de l'agriculture sans des stratégies de gestion appropriées.
2. mais que les espaces agricoles ont commencé à acquérir une réelle légitimité urbaine et qu'ils sont un enjeu important en terme de planification du territoire des espaces périurbains, la preuve en est que la Ceinture de verdure d'Ottawa s'inscrit dans le Plan de la Capitale du Canada (1999) qui représente l'énoncé principal des politiques du gouvernement fédéral en matière de planification urbaine et d'aménagement de la région de la capitale nationale pour les cinquante prochaines années (Plan de la Capitale du Canada, 1999).

#### 4.3.2 Une approche plus territoriale

Les exemples suivants illustrent le véhicule d'une réflexion plus globale des différentes fonctions du territoire avec notamment les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et le retour à une réalité ancienne avec les « Pays » comme un outil pour l'aménagement et le développement du territoire.



### *Les PNR en zone périurbaine :*

Les PNR représentent une autre initiative d'aménagement intéressante, soit la mise en place des Parcs Naturels Régionaux, avec une adaptation des régimes juridiques des parcs naturels régionaux aux problèmes des espaces périurbains (Larcher et al., 1999), qui s'inscrit pleinement dans la philosophie du développement durable. Cette approche est potentiellement une approche des plus novatrices.

Le concept de Parc Naturel Régional (Larcher, 1998) est né des réflexions de la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale), dans le sillage et en complément des parcs nationaux à la fin des années 1960 (l'initiative fut concrétisée en 1967). Alors que les parcs nationaux avaient la vocation de préserver des espaces rares presque vierges ou tout du moins inhabités dans leurs zones centrales et ayant une valeur biologique d'importance internationale, les parcs naturels régionaux ont été conçus comme des outils d'aménagement et de revitalisation rurale. Le fonctionnement d'un Parc Naturel Régional fut, dès l'origine, caractérisé par le consensualisme, puisque la procédure de création nécessite l'accord convergent de l'État et des collectivités territoriales (cette initiative particulière d'aménagement, repose sur la concertation entre les acteurs du développement urbain, la constitution d'une véritable intercommunalité de projet et l'intégration de l'environnement dans les projets de développement territoriaux). Pour de nombreux acteurs locaux, la création de "parcs naturels régionaux périurbains" est perçue comme un outil d'aménagement du territoire permettant de limiter l'inexorable transformation des espaces périurbains. Le concept des parcs naturels régionaux s'appuie sur la décentralisation, qui suppose un financement partagé entre État et collectivités locales, et sur un système de codécision pour la création et le contrôle des parcs qui assure la cohérence interne et l'unité du réseau. L'État, responsable de l'attribution du label national, est donc le garant de cette cohérence.

La politique des parcs naturels régionaux a permis une certaine planification du territoire avec en particulier:

- la valorisation du patrimoine culturel et du territoire (en ce qui concerne l'habitat actuel et à venir, il existe une assistance urbanistique auprès des collectivités locales, membres du parc, qui contribue à l'élaboration des Plans d'Occupation des Sols des communes appartenant au parc);
- la protection du patrimoine naturel et de sa biodiversité (maintien de la diversité des milieux, des habitats, etc. compte tenu d'une demande urbaine forte de produits de qualité bien identifiés);
- des initiatives en faveur du développement économique (multiplication des actions pour offrir aux acteurs économiques installés sur leur territoire, un environnement économique favorable, voire des outils d'accompagnement financiers pour favoriser la pluriactivité, dans une logique de protection et de mise en valeur d'un territoire);
- une mission d'éducation à l'environnement (elle s'adresse tout particulièrement aux enfants, certains parcs ont développé un partenariat avec l'Éducation nationale qui repose sur la création d'outils pédagogiques, l'accompagnement des classes et la formation des enseignants).

Sur l'ensemble des PNR (40) plusieurs, dont ceux de Chartreuse, Gâtinais, Pilat, Vercors, Vexin, Haute Vallée-de-Chevreuse sont sous l'influence directe d'une ou plusieurs villes de par leur proximité et leur accessibilité (automobiles et trains) (Allie, 2003; Juneau et Bryant, 1997).

### *Les « Pays »*

Historiquement, le « pays » correspond à une circonscription administrative de base et à un échelon principal de la vie locale. On le considère comme une étendue qui est limitée, en général liée à l'espace rural; il est pourvu d'une identité non institutionnelle suffisamment forte pour être doté d'un nom populaire sans rapport avec le nom des collectivités locales officielles. Le terme de « pays » a été repris par l'administration dans les années 1970; après s'être surtout intéressés aux grandes régions et centres urbains, l'attention des aménageurs s'est tournée vers les échelons plus

réduits, la ville moyenne et le pays. Il semble que ce dernier soit considéré aujourd'hui comme une unité pertinente pour la recherche de la qualité de vie (Leurquin, 1997).

Avec la loi Pasqua du 4 février 1995 (Loi d'orientation pour l'aménagement du territoire) et la loi Voynet du 25 juin 1999 (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire), le « pays » est devenu une pièce importante de la politique française d'aménagement du territoire. La première l'a défini comme un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la seconde a défini les modalités de leur constitution et a prévu l'élaboration des chartes de « pays » qui doivent exprimer leur projet de développement durable en prenant en compte les dynamiques locales. La volonté affichée est de réduire les inégalités territoriales en favorisant les initiatives locales menées par les élus et divers acteurs locaux, notamment en milieu rural. Les « pays » sont donc d'abord un outil permettant aux acteurs locaux, publics ou privés, de s'associer pour réaliser des projets de développement en s'affranchissant du maillage administratif existant (commune, département, région). Le retour de cette entité comme outil d'aménagement et planification marque une modification des échelles d'intervention en matière d'organisation de l'espace (Félix, 1999).

#### 4.3.3 Une gestion plus localisée

À une échelle beaucoup plus locale, il existe aussi des initiatives qui tentent d'impliquer les acteurs de la collectivité dans un processus de planification territoriale qui repose sur la mise en valeur d'une ou des orientations du milieu.

##### *Le Plan de Développement Durable de Rambouillet :*

Rambouillet (sud-ouest de Paris, France) se distingue nettement des outils de planification territoriale "classique" par l'existence d'un projet économique, social et environnemental fort ainsi que par la mise en œuvre d'une nouvelle démarche: le Plan de Développement Durable (PDD) de Rambouillet. Alors que les PDD mis en place dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune de 1992 ont uniquement

concerné jusqu'à une date récente des espaces ruraux, l'originalité du PDD de Rambouillet est d'être localisé en zone périurbaine et d'avoir à son origine une initiative urbaine, celle de la municipalité de Rambouillet, située en périphérie d'une des plus grandes agglomérations urbaines: l'agglomération parisienne. Celle-ci s'appuie sur un solide diagnostic de territoire, sur des diagnostics agri-environnementaux d'exploitation, puis sur la confrontation de ces diagnostics.

L'intérêt d'une telle démarche est de mettre en valeur la multifonctionnalité des exploitations agricoles, d'encourager une meilleure gestion de l'environnement et de permettre à plus long terme l'émergence d'une prise de conscience citoyenne du territoire. De plus, venant après une accumulation de zonages, le PDD pourrait n'apparaître que comme un zonage de plus. En réalité, il se distingue des outils de planification territoriale qui l'ont précédé par l'existence d'un projet (permettre une meilleure intégration de l'agriculture au tissu économique et social local tout en protégeant l'environnement) et par une nouvelle démarche. Nous sommes face à un processus d'intégration de l'agriculture dans le tissu économique et social local, dans un contexte de zone périurbaine. L'agriculture est vue comme garante, en bordure de ville, d'un espace écologiquement et culturellement riche et porteur d'identité; elle agit, d'une certaine façon, comme un gestionnaire de l'équilibre paysager et socio-économique des fronts urbains. (Charvet et Guimar, 1999).

### *L'expérience de Périgny*

L'expérience de Périgny (Le domaine de Saint-Leu à Périgny-sur-Yerres en région parisienne) est à la fois un lieu de production intensive et un espace de détente et de pédagogie qui limite l'avancée de la banlieue. En 1977, la création du complexe agrotouristique de Saint-Leu conforte le projet d'ensemble de la commune: « faire de Périgny-sur-Yerres un lieu de rencontre entre le monde rural et le monde citadin » (Bergerie Nationale-Département périurbain, 1998). Le domaine de Saint-Leu a été conçu pour être un lieu de production maraîchère, et un espace de détente et de loisirs pour les promeneurs. Certains aménagements ont été réalisés pour concilier ces deux utilisations du domaine, notamment des chemins piétonniers circulant à travers les

exploitations ont été bordés d'espèces arborées ou arbustives qui protègent les cultures tout en permettant aux promeneurs d'observer.

L'espace récréatif est composé d'un parc de 4 ha et de chemins offrant un parcours de 7km. Une Maison de l'Environnement reçoit les classes vertes de plusieurs communes du département. L'intégration paysagère du site se réalise dans le choix des espèces végétales, et par le regroupement des habitations des maraîchers en hameau. Le sentier d'interprétation est balisé et jalonné de douze postes d'observations du paysage agricole et naturel, et décrit dans un guide d'interprétation. Cette expérience montre qu'un espace agricole périurbain peut se prêter à la mixité des usages (production, loisirs, pédagogie). Il existe une véritable complémentarité entre les différentes fonctions de cet espace périurbain. A l'origine de ce projet, c'est la volonté de Périgny de rester une commune agricole, mais celle-ci étant située dans un contexte particulier (zone périurbaine), elle a su mobiliser la population locale par la présentation d'un plan, qu'elle a soutenu, à la suite duquel un POS approuvé, gèle l'urbanisation de tout un secteur. Cette zone a su tirer parti d'une part de son potentiel agricole et d'autre part de sa situation particulière (zone périurbaine) (Bergerie Nationale, 1998).

#### *La politique grenobloise:*

Il s'est produit une quasi-disparition de l'agriculture périurbaine maraîchère grenobloise : suite aux Jeux Olympiques de 1968, il s'est développé une spéculation foncière, souvent appréciée des agriculteurs, et la réorientation de l'agriculture vers les grandes cultures, qu'avait favorisé l'endiguement de l'Isère. Mais, sous l'impulsion d'agriculteurs une quasi-reconstruction de l'agriculture périurbaine de Grenoble a été conçue et réalisée. Cette réussite tient à quatre facteurs : la reconquête des marchés locaux des produits frais par l'agriculture périurbaine (l'origine locale et la manière de produire sont devenus les nouvelles valeurs de marketing); la réintroduction de la culture agricole dans la société urbaine (p. ex. par la mise en place de réseaux pédagogiques de fermes à visiter); la reconnaissance, voire la revendication de la responsabilité de l'agriculture dans la gestion environnementale, et maintenant paysagère de l'espace; la légitimation de la place de l'agriculture dans le plan urbain.

L'expérience accumulée a permis à l'Association pour le développement agricole de l'Y grenoblois (ADAYG), animatrice de ses transformations, d'être à l'origine du réseau Agriville. Ce réseau insiste sur les nouvelles perspectives de l'agriculture périurbaine: développer dans les exploitations périurbaines une activité à forte valeur ajoutée, en jouant la carte de la qualité, de la transformation artisanale et des circuits courts; ouvrir et aménager les paysages agricoles de champs et de prés pour les citoyens plutôt que de multiplier les parcs urbains; développer des services adaptés aux demandes de la société moderne.(ADAYG, 1989; Bergerie Nationale-Département périurbain, 1998)

Cette expérience s'appuie sur une complémentarité entre la diversité de certaines fonctions (dans notre cas agricole) et les attentes des citoyens (Fleury et Donadieu, 1997).

On aurait pu citer d'autres exemples d'outils (tels que les SCOT – Schémas de Cohérence Territoriale) pour illustrer les propos. Les exemples cités ont été choisis parce qu'ils s'intégraient bien dans la grille d'échelle proposée et ont permis de constater l'importance de plusieurs éléments clé d'un système efficace de planification du développement et d'aménagement du territoire en milieu agricole périurbain. À partir de ces exemples, on constate l'importance:

- d'un encadrement global à l'échelle régionale (p. ex. les différents types de ceinture verte ou les schémas d'aménagement à l'échelle régionale) qui participent donc formellement à la construction des espaces agricoles multifonctionnels ;
- de la reconnaissance de l'hétérogénéité des espaces agricoles périurbains, et donc de leurs spécificités locales ;
- de la nécessité – dans le but de préserver l'espace agricole et surtout l'espace agricole multifonctionnel – de pouvoir élaborer un plan de développement et d'action à l'échelle locale qui tienne compte de ses spécificités et impliquent les acteurs les plus concernés dans ces actions, soit les agriculteurs.

## 5 - Conclusion

La multifonctionnalité des espaces agricoles périurbains rend difficile mais pas impossible toute tentative de planification uniquement par des outils traditionnels d'aménagement. En effet, ces espaces ne sont pas figés mais au contraire en constante évolution du fait de leur grande hétérogénéité. De plus, la multitude de spécificités locales demandent des outils souples de gestion et de planification, s'appuyant sur la mobilisation et l'implication des acteurs locaux, notamment les agriculteurs. On doit constater que bien souvent les espaces agricoles périurbains concrets dépendent d'un très petit nombre d'agriculteurs et leurs familles (c'est le cas notamment des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire), et que sans leur implication directe il est illusoire de penser à la conservation des terres et paysages agricoles qui sont à la base de leur multifonctionnalité.

L'analyse des deux territoires situés dans la zone périurbaine de Montréal (Saint-Joseph-du-Lac et Mont-Saint-Hilaire) et les autres exemples présentés dans cette section ont apporté une reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire, de l'espace agricole périurbain et de la multifonctionnalité de cette fonction, de l'intérêt de toute une gamme d'acteurs pour cette fonction et de leur mobilisation de façon formelle et informelle, pour son maintien, sa reconnaissance et son intégration dans les processus d'aménagement et de planification.

Nous avons pu constater aussi à travers ces exemples qu'il faut chercher une meilleure adéquation des documents d'urbanisme aux caractéristiques des aires de périurbanisation, ce qui sous-entend une approche plus territoriale qui repose sur une bonne connaissance des valeurs et des intérêts des différents acteurs et segments de la population. Des actions appropriées en lien avec les caractéristiques du milieu et un contexte plus large, sont responsables d'un développement durable pour ces espaces périurbains.

L'agriculture est vue comme garante, en bordure de ville, d'un espace écologiquement et culturellement riche et porteur d'identité, elle agit, d'une certaine façon, comme un gestionnaire de l'équilibre paysager et socio-économique des fronts

urbains en plus de sa fonction productrice de denrées alimentaires. De plus le dynamisme et l'évolution constante de ce milieu doivent être pris en compte dans l'élaboration d'un processus de planification et d'actions stratégiques menées dans ce sens.

Nous avons vu aussi, à travers nos exemples, qu'il existe une grande hétérogénéité de situations et que de surcroît nous sommes face à une hétérogénéité dans le processus de mobilisation qui repose sur les acteurs. Que ce soit au Québec, en France ou ailleurs, le rapport au territoire est important et toute tentative de planification de son développement existe à partir du moment où un groupe avec des valeurs et des objectifs se constitue, s'approprie une partie d'espace et où il émerge à partir des solidarités qui y sont établies. Le développement territorial est propice à une approche holistique – c'est à dire qu'il intègre au départ quelques acteurs animés par une même idée (par exemple des pomiculteurs) qui vont à travers leur fonction développer des réseaux et des partenariats dans le but de promouvoir leurs activités dans un contexte plus global lui-même régi par tout un ensemble de lois et des structures institutionnelles. On peut dire que l'approche territoriale semble favorable à la construction d'une logique de développement dans la mesure où elle tient compte de ses valeurs et de ses multiples fonctions.



## CHAPITRE 6 : CONCLUSION GÉNÉRALE

### 1. Rappel du contexte et de l'objectif

La reconnaissance de l'espace périurbain comme une entité à part entière a constitué un vaste domaine de recherche au cours des dernières décennies pour les géographes, et, dans une moindre mesure, pour les aménageurs (Charvet, 2003). Cette thèse a abordé la multifonctionnalité des espaces agricoles périurbains dans le contexte global de la multifonctionnalité des espaces périurbains. Elle a suggéré que cette multifonctionnalité soit une construction sociale impliquant des acteurs, notamment les agriculteurs et autres acteurs locaux qui choisissent à différents degrés, de réaliser une multifonctionnalité en posant des actions permettant la poursuite de fonctions et d'activités autres que la production agricole toujours en place sur ces espaces agricoles, et ce, dans un contexte qui détermine en partie certains paramètres importants des actions des acteurs individus et collectifs à l'échelle local et régionale. Le choix a été fait d'explorer cette multifonctionnalité en ciblant une activité qui relie directement la production agricole et d'autres fonctions, notamment l'agrotourisme. La thèse se positionne donc dans le contexte de la recherche sur les espaces agricoles périurbains entrepris surtout dans les cultures occidentales depuis un peu plus de 50 ans (d'abord et principalement dans le monde anglo-saxon, et puis depuis les années 1970 dans le monde francophone), et aussi dans le contexte de la recherche sur la dynamique des localités poursuivie depuis les années 1980 dans les pays occidentaux, encore surtout anglo-saxons d'abord, pour ensuite être repris dans d'autres pays occidentaux.

**L'objectif général de la thèse était de comprendre comment certains acteurs ont réussi à mettre en place et développer des activités agrotouristiques dans les différents aspects du contexte (schémas d'aménagement, plans urbanisme, lois, entre autres) qui régissent l'aménagement du territoire dans les espaces métropolitains.**

Des objectifs plus spécifiques en accord avec l'objectif général ont fait l'objet des différents articles qui composent cette thèse. Notamment, ces objectifs spécifiques ont été :

a. de présenter les principaux éléments du contexte québécois et montréalais en ce qui a trait aux lois touchant l'aménagement du territoire, la protection du territoire agricole et les différents acteurs à l'échelle régionale et sous-régionale (p. ex. la Communauté métropolitaine de Montréal et les MRC). Cet objectif est traité dans le chapitre 2 ;

b. d'explorer la notion de la multifonctionnalité du territoire agricole périurbain, toujours dans le contexte de la dynamique des localités, avant de s'orienter vers les caractéristiques de la fonction qui est au cœur de la thèse : l'agrotourisme basé sur l'exploitation des vergers. Cet objectif est traité dans le chapitre 3 et également dans le chapitre 1 ;

c. d'entreprendre une analyse du rôle des différents acteurs dans la mise en valeur d'une orientation dans un espace agricole périurbain multifonctionnel (dans la zone périurbaine de Montréal). Dans le cadre de cette étude de terrain, l'analyse a ciblé l'évolution de la situation de deux territoires locaux dans le contexte de la dynamique des localités. Cet objectif est traité dans le chapitre 4 ;

d. d'explorer la planification et la gestion possibles de ces espaces agricoles périurbains en regardant les liens entre types d'espaces agricoles périurbains et l'avenir souhaité pour ces espaces (en termes de la nature de la multifonctionnalité planifiée, collectivement et par les acteurs individuels) et de suggérer une catégorisation des types d'intervention et le rôle de chaque type d'intervention. Cet objectif est traité dans le chapitre 5.

La multifonctionnalité de l'espace périurbain repose sur tout un ensemble d'acteurs et une occupation du territoire variée. Dans le cadre de cette étude, je me suis intéressé à un volet en particulier de la fonction agricole (la pomiculture et les activités touristiques qui s'y rattachent); il aurait été possible d'analyser d'autres caractéristiques de cette fonction agricole comme la production en serre et la production légumière qui sont aussi très présentes dans la zone périurbaine de Montréal. La pomiculture permet

néanmoins une exploration de l'ensemble de la problématique de la multifonctionnalité, et en plus, la dimension « touristique » relie cette multifonctionnalité très directement au contexte métropolitain. Donc, même si la thèse a ciblé une certaine combinaison d'activités, le choix qui a été fait permet une exploration de la fonction agricole dans son ensemble qui se retrouve impliquée dans la dynamique particulière des espaces périurbains. L'idée d'une planification spécifique pour la fonction agricole (quelle que soit sa vocation) dans ces espaces est au cœur des préoccupations de plusieurs grandes villes en termes d'aménagement et de planification (dans la thèse, on a fait allusion par exemple à Paris, Londres, Ottawa et Toronto). Cette thèse par ses deux cas de figure se limite au contexte périurbain de l'agglomération montréalaise, même si le contexte plus large des villes occidentales est suggéré à plusieurs reprises, soit en citant des exemples d'ailleurs soit en formulant des grilles d'analyse qui ont une portée plus grande (p. ex. dans le dernier chapitre (5) avec la présentation d'exemples d'intervention de l'extérieur du Québec).

Le choix de l'agriculture implique non seulement une fonction encore très présente dans la zone périurbaine de grand nombre de villes occidentales, mais elle s'ouvre aussi à une vision plus large que celle de la simple production. La thèse explore et développe de nouvelles avenues qui vont jouer un rôle au niveau des localités concernées par rapport au jeu des acteurs et à la planification possible du territoire. Les enjeux liés au développement sont d'intégrer l'agriculture comme une composante à part entière de la planification territoriale et économique afin d'assurer la pérennité du territoire et d'assurer le développement durable de ses activités, et, évidemment d'intégrer cette planification dite souvent « stratégique » dans les processus plus formalisés de l'aménagement du territoire.

Nous avons voulu montrer la notion de durabilité d'une fonction, quel que soit son contexte. Cette durabilité implique un suivi et une bonne connaissance du milieu afin de cerner le rôle de cette activité dans la communauté. Quelle est la place de cette activité? Comment elle évolue en fonction du territoire et des orientations prises par les acteurs qui le compose?

Dans le cheminement de cette thèse, il a été démontré la multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain dans le contexte plus large de la multifonctionnalité (multi-

usages) des espaces périurbains. De plus, la grande hétérogénéité de ces espaces caractérisée par une rencontre entre le monde urbain et le monde rural signifie une dynamique particulière qui suscite un intérêt grandissant pour les acteurs du milieu quant à une planification possible de cet espace dans une perspective de développement durable. Nous avons vu que ces deux « mondes » souvent perçus comme antinomiques apprennent à s'appivoiser. En effet, il résulte différentes dynamiques en fonction de la composition des acteurs, différentes visions en fonction des orientations choisies, mais une réelle prise de conscience de l'importance du maintien de l'agriculture dans cet espace. Cette agriculture périurbaine, elle-même multifonctionnelle, a développé certaines avenues compatibles avec son environnement comme par exemple des activités en lien avec l'agrotourisme.

## **2. Les défis de l'espace agricole périurbain**

Par conséquent de nouveaux défis sont lancés à l'agriculture. Il s'agit toujours de produire en quantité, mais également de tenir compte de la qualité des produits (recherche de la sécurité alimentaire, de la qualité gustative et de l'authenticité en matière de produits agricoles) et aussi de la qualité des espaces et des paysages agricoles (en tant qu'espaces de production mais aussi en tant que cadre de vie, de récréation, lieux d'identité qui permettent le rétablissement du lien espace rural/espace urbain). De plus en plus, les consommateurs établissent une relation forte entre la qualité des paysages et la valeur des produits confortant la nécessité et l'intérêt, pour les agriculteurs, d'une gestion paysagère qualitative des espaces agricoles et de la valorisation économique qui peut en résulter (IAURIF, 2003).

Cette multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain est de plus en plus utilisée pour appuyer et réaliser la protection du territoire agricole. Comme l'a fait remarquer dernièrement le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure de Toronto (Ontario, 2004) :

*“Land-use planning alone is insufficient to ensure that agricultural lands within the greenbelt will be farmed.” (p. 15)*

*“Culture, recreation and tourism opportunities should respect and be compatible with other greenbelt priorities (e.g. agriculture, natural resources and ecosystem protection) and should strengthen the vitality, integrity and profile of the greenbelt with: (entre autres)*

*“tourism destinations that support and depend on farms, natural areas and rural communities.” (p. 24).*

Miser sur ces autres fonctions de l'espace agricole périurbain contribue donc à renforcer la protection de ces espaces, en faisant appel à des logiques plus larges et plus faciles à comprendre par les citoyens dans leur ensemble. Nous sommes encore loin d'une appréciation globale et systématique de cette multifonctionnalité et son rôle dans la planification et l'aménagement des espaces agricoles périurbains (voir à cet effet les critiques émises par Dumoulin et Marois (2003) à l'égard de la Commission de protection du territoire agricole québécois, malgré les modifications importantes entreprises depuis 1997).

L'agrotourisme, qui a été défini au chapitre 3, répond à plusieurs critères. D'une part, la vente à la ferme et l'autocueillette répondent aux objectifs des consommateurs de recherche de qualité, de contact avec les producteurs, et de renseignements sur l'origine du produit. De plus, l'achat des produits directement à la ferme permet aux citoyens un contact avec la nature, une approche du monde agricole qui répond à une recherche d'authenticité concernant les produits consommés et qui rétablit le lien au territoire. D'autre part, la mise en place de ces activités répond également à de nouvelles aspirations pour les agriculteurs : elles sont souvent un appoint non négligeable à l'activité principale et les activités touristiques sont vues comme complémentaires à l'agriculture. L'exploitation devient ainsi un lieu d'interaction et d'échanges. Les activités agricoles ont su progressivement s'adapter aux caractéristiques de la société, facilité aussi par un changement de perception par rapport à celles-ci de la part des urbains; de cela découle également une atténuation de l'image traditionnelle de la séparation entre la ville et la campagne.

L'étude s'est penchée plus particulièrement sur l'exploitation des vergers dans la zone périurbaine de Montréal. L'intérêt s'est porté sur deux municipalités (Mont-Saint-

Hilaire et Saint-Joseph-du-Lac) où les activités en lien avec la pomme sont établies, mais qui présentent chacune un rapport avec leur territoire bien différent. Il existe dans les deux localités une mémoire collective par rapport aux pratiques liées aux vergers. Traditionnellement la cueillette des pommes existe depuis longtemps : ce sont toutes les activités qui s'y rattachent qui sont nouvelles et se développent sans cesse, en raison d'une demande grandissante de la part de la population urbaine. La proximité d'un grand centre, comme Montréal, stimule donc les pomiculteurs avec le développement de nouvelles stratégies par rapport à leurs exploitations. Le défi des pomiculteurs innovateurs est double; ils doivent d'abord se faire reconnaître au niveau de leur propre municipalité comme producteurs de pommes, mais également comme acteurs offrant un service aux visiteurs, et se faire reconnaître à travers leur fonction agricole dans un espace périurbain multifonctionnel, où toute planification pour des activités spécifiques est presque inexistante. Dans ce contexte de proximité urbaine, ces « agrocitadins » vont jouer un rôle primordial dans l'organisation du territoire, en appuyant les agriculteurs d'abord et puis en contribuant à renforcer des logiques de protection collective de ces espaces.

Dans le cas de Mont-Saint-Hilaire, les vergers et les développements résidentiels sont souvent côte à côte : nous sommes en présence d'un paysage mixte. Cette activité est souvent pratiquée à temps partiel; elle peut être rentable mais à condition de développer d'autres créneaux. De plus, les vergers jouent un rôle très important pour les résidents non-agriculteurs qui sont venus chercher un cadre de vie : pour la ville qui souhaite assurer le maintien de cette activité, non plus seulement comme une activité productrice mais comme un attrait touristique et un atout paysager pour la localité; et pour le Centre de la Nature qui voit les vergers comme un potentiel symbiotique dans la perspective d'un plan de coopération au niveau du territoire (Plan de coopération, Réserve de la biosphère Mont-Saint-Hilaire, 2002). L'exploitation des vergers à Mont-Saint-Hilaire a connu de nombreux changements - le profil des exploitations s'est modifié en même temps que le développement de la ville. Malgré de nombreuses pressions, les pomiculteurs sont encore présents mais leur activité dans le contexte de la multifonctionnalité du territoire a changé. Pour assurer leur survie et une certaine rentabilité ils ont dû développer leurs vergers en fonction souvent des nouvelles attentes

de la part des visiteurs. Plus récemment, d'autres initiatives du milieu se sont concrétisées par une aide à la production (initié par le Centre de la Nature, le CLD Vallée-du-Richelieu, entre autres), par des actions pour augmenter la rentabilité de la culture et la production même des vergers, et éventuellement par le développement d'une rentabilité pour l'entretien des vergers (où les pomiculteurs deviendraient des « Jardiniers du paysage ») dans ce contexte particulier où la fonction agricole n'est qu'une composante de la multifonctionnalité qui caractérise le territoire de Mont-Saint-Hilaire. On voit ici comment d'autres acteurs se sont approprié et ont créé des valeurs additionnelles à ces espaces, et par la suite ont commencé à les intégrer dans leurs propres processus de planification et de développement pour le territoire.

En ce qui concerne la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, nous avons remarqué que la multifonctionnalité du territoire est différente, reflétant le fait que les orientations de cette municipalité sont différentes. La part de l'agriculture dans ce milieu est demeurée forte malgré la proximité d'un grand centre métropolitain. Les initiatives liées aux activités agrotouristiques ont cependant progressé en raison d'une mobilisation de certains pomiculteurs. La collaboration avec d'autres acteurs (Office Tourisme Basses-Laurentides, Corporation Pommes en Fête) impliqués dans le développement de leur territoire a évolué en vue de faire rayonner la pomme et ses activités.

### **3. Agriculture et planification**

Nous avons vu que le défi par rapport à ces espaces périurbains est donc d'essayer de trouver des stratégies pour répondre aux dysfonctionnements spatiaux de ces zones qui tiennent compte de chacune des fonctions présentes, avec plus particulièrement dans le cadre de notre étude, une prise de conscience progressive du rôle des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme. Il existe de plus en plus une réelle volonté d'intégrer l'agriculture au processus de planification et d'intégrer le processus de planification des activités au processus de planification et de l'aménagement du territoire. Cette fonction agricole que l'on a qualifiée de « première » dans ces espaces a souvent été mise de côté, mais de par sa situation et la reconnaissance de sa multifonctionnalité, elle joue un rôle prépondérant au niveau de la

planification du territoire, aussi bien en Europe qu'au Québec. Cette planification semble indispensable afin de contrôler l'étalement urbain et donc d'organiser ou réorganiser un espace que l'on peut considérer comme « flou » en raison d'une confrontation entre différentes utilisations du sol et de la présence de segments de la population différents, même si on admet de plus en plus que les efforts de régulation formelle de l'espace face à l'étalement urbain ont des limites (DATAR, 2004; Ontario, 2004).

Malgré certaines contraintes liées à l'étalement urbain (et à ses répercussions, comme une cohabitation difficile), nous avons vu à travers les terrains et par d'autres exemples que l'agriculture peut demeurer très dynamique dans les espaces périurbains, ce qui explique un intérêt grandissant pour l'intégration de l'agriculture comme une composante à part entière dans la planification territoriale et économique afin d'assurer la pérennité du territoire face à la pression de l'urbanisation et un certain développement durable des activités. On a souligné au chapitre 5 le fait que l'agriculture périurbaine puisse évoluer de façon très positive (les « paysages d'adaptation » ou de « développement normal » de l'agriculture périurbaine), et n'est pas toujours prise dans des « paysages agricoles de dégénérescence » comme de nombreuses recherches antérieures sur l'agriculture périurbaine ont suggéré. Mais quelles que soient les activités agricoles périurbaines et leur « état de santé », une conscientisation et une prise de mesures sont indispensables pour permettre à l'agriculture de demeurer et d'évoluer.

Quelle planification alors pour ces espaces périurbains où la fonction agricole sous diverses formes est très présente?

Du fait de la présence de systèmes de gestion fonctionnant à différentes échelles et de l'hétérogénéité des espaces agricoles périurbains, il ressort dans ce contexte la nécessité d'une approche souple à la planification et à la gestion des espaces agricoles périurbains multifonctionnels.

Pendant longtemps, ce sont les outils traditionnels de planification qui ont été utilisés, que ce soit au Québec ou en France ou ailleurs dans le monde occidental. En effet, on a d'abord eu un « verrouillage » du foncier. Ce verrouillage du territoire agricole s'est fait comme nous l'avons vu par l'intégration dans les Schémas d'aménagement et de planification urbaine (en France : avec le Plan d'occupation des



sols et le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) ou par la création d'une réglementation propre au territoire agricole comme la *Loi de protection du territoire agricole au Québec* en 1978 et la loi modifiant la *Loi de protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* en 1997 (CPTAQ, 2003).

Cependant ce sont d'autres mécanismes économiques, réglementaires et politiques qui sont à promouvoir pour permettre à l'agriculture de perdurer au contact des fronts urbains. Le maintien de l'activité agricole sur ces espaces passera, par exemple, par la mise en œuvre de programmes de développement de l'agriculture périurbaine. Nous avons vu l'amorce d'une initiative très « territoriale » au Québec. En effet, la nouvelle ville de Longueuil<sup>1</sup> travaille à l'élaboration d'un projet de « continuum ville-campagne » : cette planification particulière a pour objectifs d'assurer la pérennité de la zone agricole, de déterminer des moyens d'action pour une utilisation optimale des potentialités de l'espace agricole, de développer des outils de gestion territoriaux adaptés à sa problématique et enfin d'aménager cet espace agricole dans une politique de développement durable de l'agglomération (Planchenault, 2001). En effet, la multifonctionnalité de l'espace agricole périurbain n'est pas « naturelle », elle est construite – par les acteurs directement impliqués (les agriculteurs) et par les acteurs collectifs (les villes, les MRC, et ainsi de suite). Longueuil souhaite créer une « trousse à outils » en matière de développement et de reconnaissance d'une agriculture dans cet espace périurbain. Ce projet pilote se veut innovateur et précurseur en raison de la quasi-inexistence de réelle politique en matière d'agriculture périurbaine au Québec.

L'ensemble de cette réflexion peut tout aussi bien s'adapter pour nos deux études de cas dans la mesure où les agriculteurs ont besoin de garanties et d'un encadrement en ce qui concerne leur outil de travail. Ces processus sont déjà amorcés avec entre autres le Plan de relance de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire (Entrevue Association pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire, 2003) et d'une certaine façon par l'intégration du volet agrotouristique pour la fonction agricole dans le projet du Schéma d'aménagement révisé MRC Deux-Montagnes pour la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac (Projet du schéma d'aménagement révisé MRC II Deux-Montagnes, 2003). L'objectif de tels

---

<sup>1</sup> On verra dans l'avenir avec la défusion (juin 2004) comment la situation va évoluer...

programmes est de valoriser économiquement la proximité urbaine et d'assurer la gestion des espaces agricoles en répondant aux attentes d'une part des agriculteurs et d'autre part des citoyens, tout en prenant en compte que ceux-ci méconnaissent, de plus en plus, les activités agricoles. Paradoxalement, s'ils semblent demandeurs des aménités et des paysages qu'offrent les espaces agricoles, ils supportent aussi difficilement les nuisances liées aux exploitations agricoles : odeurs, pollution (p. ex. les pesticides).

Les processus mis en œuvre pour une construction territoriale le sont dans une logique de développement durable. L'accent peut être mis par exemple sur la contribution de l'agrotourisme au développement local de la région concernée. La démarche est en partie fondée sur la compréhension du rôle de la communauté et des acteurs locaux dans le processus de développement d'un territoire et sur la forme qu'ils souhaitent lui donner dans un avenir meilleur. On touche ainsi à la notion de construction sociale du territoire, initiée souvent par des décisions individuelles et souvent reprises par des acteurs collectifs.

Il existe une réelle prise de conscience quant à l'élaboration et à la mise en place d'une politique agricole spécifique. Elle semble indispensable pour accompagner l'effort de conservation du territoire agricole en zone périurbaine et pour lui faire jouer à nouveau un rôle dans le développement local. Du fait d'une situation particulière, il semble important d'intégrer l'espace agricole et ses activités comme une entité à part entière dans les schémas d'aménagement, comme c'est le cas au niveau de nouvelles instances institutionnelles de gestion territoriale comme la CMM. Au niveau des schémas d'aménagement cette intégration fut progressivement réalisée, plus particulièrement en 1994 où le gouvernement dans ses orientations avait clairement indiqué sa volonté entre autres de mieux gérer l'étalement urbain et d'assurer la pérennité et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles en tenant compte des particularités et de la diversité des milieux. (Gouvernement du Québec, 1994) et aussi et surtout avec les documents sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement, en particulier celui sur la protection du territoire et des activités agricoles, produit suite à la *Loi modifiant la loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection du territoire agricole en 1997 et révisé en 2001* (Gouvernement du Québec, 1997, 2001).

À cela s'ajoute l'idée du développement de la rémunération des agriculteurs par les utilisateurs de l'espace pour leurs fonctions récréatives, éducatives, paysagère qui pourrait aussi permettre de compenser les pertes liées aux contraintes d'exploitation en zone périurbaine. Mais nous sommes très loin de cela au Québec et en Amérique du nord en général, cet outil existe cependant dans certaines conditions en Europe. À travers des initiatives liées à l'agrotourisme nous avons pu constater l'ampleur et la grande diversité de la fonction agricole. Sa présence dans cet espace aux caractéristiques particulières semble de moins en moins menacée, mais il demeure qu'elle connaît de profonds changements et qu'elle suscite une prise de conscience particulière par les acteurs du milieu.

En France et en Europe, il existe déjà plusieurs stratégies d'intégration de l'agriculture au processus de planification du territoire comme il a été remarqué à travers certains exemples dans le dernier chapitre (5): PNR en zone périurbaine, Plan de Développement Durable, les « Pays », entre autres.

Au vu de ces initiatives, il semble particulièrement important d'insister sur la fonction structurante que doivent prendre les espaces agricoles dans l'aménagement du tissu urbain de l'agglomération et aussi dans la forme planifiée des composantes urbaines en milieu périurbain.

En outre, il existe d'autres stratégies de planification qui n'ont pas un lien direct avec la fonction agricole mais dont la vocation semble intéressante. Comme la création en 1997 du groupe Fedenatur qui souhaite protéger la nature et développer les loisirs périurbains : cette initiative a une vision plus environnementale du milieu mais dans laquelle les agriculteurs présents sur le territoire peuvent s'impliquer (Fedenatur, 2003). En effet, plus de 80 % de la population européenne vit en zone urbaine ou périurbaine et contrairement aux « parcs naturels » souvent éloignés des grandes concentrations urbaines, et ayant exclusivement un caractère de conservation, les espaces naturels des zones périurbaines concernent un public plus important tout en maintenant une biodiversité attrayante. C'est pourquoi, ce groupe considère que ces sites doivent être considérés de la même façon que les autres espaces de l'aménagement du territoire. La frange périurbaine est un élément de base de l'équilibre territorial avec une vocation culturelle et sociale. Le rôle de Fedenatur est entre autre de promouvoir la protection et

la valorisation des espaces naturels à caractère métropolitain ou périurbain, par le biais de politiques de gestion et de conservation, de défendre la diversité des écosystèmes et des paysages grâce à une meilleure gestion des ressources présentes dans ces espaces, de porter une attention toute particulière aux besoins récréatifs et ludiques des citoyens, en s'appuyant sur une utilisation de l'espace compatible avec la préservation des milieux, ainsi que de développer, dans ce but, les outils de sensibilisation, de diffusion et d'éducation à l'environnement (Fedenatur, 2003).

L'idée d'une planification efficace des espaces périurbains passe par une reconnaissance de la fonction agricole et de sa multifonctionnalité comme un acteur majeur. En effet, l'agriculture périurbaine reste une activité économique, mais elle ne se limite plus à la seule production de denrées alimentaires. Avec son caractère multifonctionnel (p. ex. production, loisirs de proximité, protection de l'environnement), elle devient une composante indispensable pour toute planification des espaces périurbains. Il demeure que peu d'outils, surtout au Québec, existent afin de gérer de façon durable l'aménagement et le développement agricole en milieu périurbain.

De plus, l'analyse des deux territoires situés dans la zone périurbaine de Montréal (Saint-Joseph-du-Lac et Mont-Saint-Hilaire) et les leçons des autres exemples cités (chapitre 5) ont permis d'apporter une reconnaissance de la multifonctionnalité du territoire, de l'espace agricole périurbain et de la multifonctionnalité de cette fonction, de l'intérêt de toute une gamme d'acteurs pour cette fonction et de leur mobilisation de façon formelle et informelle, pour son maintien, sa reconnaissance et son intégration dans les processus d'aménagement et de planification. Aussi ces cas de figure ont permis de constater l'importance de plusieurs éléments clé d'un système efficace de planification du développement et d'aménagement du territoire en milieu agricole périurbain, permettant ainsi l'intégration des processus de planification « stratégique » des activités et la planification et l'aménagement territorial. À partir de ces exemples, on constate comme on l'a déjà noté dans la conclusion du chapitre 5 l'importance:

- d'un encadrement global à l'échelle régionale (p. ex. les différents types de ceinture verte ou les schémas d'aménagement à l'échelle régionale) qui participent donc formellement à la construction des espaces agricoles multifonctionnels ;

- de la reconnaissance de l'hétérogénéité des espaces agricoles périurbains, et donc de leurs spécificités locales ;
- de la nécessité – dans le but de préserver l'espace agricole et surtout l'espace agricole multifonctionnel – de pouvoir élaborer un plan de développement et d'action à l'échelle locale qui tienne compte de ses spécificités et impliquent les acteurs les plus concernés dans ces actions, soit les agriculteurs.

Ce dernier point nous rappelle qu'il ne faut surtout pas oublier que l'aménagement et la gestion des espaces agricoles périurbains représentent aussi une construction sociale. Elle dépend de la capacité des acteurs locaux à poursuivre leurs propres objectifs et ceci dépend en partie de leurs capacités à mobiliser des ressources au sein de leurs réseaux de relation à différentes échelles. Nous approchons avec cette réflexion la nature même de l'acteur dans son espace de vie.

Enfin, en termes de processus de planification et de gestion du développement, nous nous devons de reconnaître les processus formels de développement et d'aménagement, mais nous devons aussi reconnaître la présence de processus informels et des réseaux de relations informels qui sous-tendent, et quelques fois court-circuitent, les processus formels. Ceci semble particulièrement important au sein des champs d'influence urbain des grandes métropoles dans lesquelles de nombreuses occasions se présentent et où les intérêts associés avec la propriété sont aussi nombreux. Bien souvent, des choses se font pour réaliser le territoire de façon informelle et souvent elles sont récupérées par la collectivité de façon plus formelle, par les acteurs eux-mêmes et d'autres acteurs du milieu.

Tout au long de cette thèse, l'emphase a été mise sur le rôle des acteurs dans leur milieu. Il semblerait que dans un contexte périurbain, il est tout à fait pertinent d'envisager une planification au niveau du territoire qui tienne compte de l'ensemble de ses fonctions et des valeurs des acteurs qui le composent, surtout dans des contextes culturels comme le Québec et la France, mais aussi dans des pays anglo-saxons comme le Canada anglais, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, où il existe une acceptation plus ou moins acquise de la nécessité d'une intervention de l'État (central, régional et / ou local) dans l'aménagement du territoire et l'importance d'une implication des acteurs

locaux et populations locales. Une démarche de planification territoriale s'organise autour d'une stratégie de croissance (ou de stabilité ou de décroissance, selon le contexte géographique) et d'organisation d'un espace géographique déterminé, elle ne pourra et ne doit pas non plus s'abstraire d'une prise en compte de l'ensemble des acteurs présents.

Le défi pour l'espace agricole dans la zone périurbaine de Montréal repose sur l'importance des initiatives et d'un encadrement au niveau local, comme complément aux décisions prises à l'échelle régionale et provinciale (Dumoulin et Marois, 2003). La mise en place d'une entité supra territoriale pour la région métropolitaine de Montréal avec la mise en place du prochain schéma d'aménagement au niveau de la CMM, ne risque t'il pas de « dissoudre » et de perdre une certaine réalité au niveau local. L'avenir le dira...

#### **4. Considérations méthodologiques et recherches futures**

Avant de voir les possibles questions de recherche futures, nous allons faire un bref rappel de la méthodologie de cette thèse. Cette recherche s'est basée sur :

- une appréciation du contexte pour comprendre les circonstances des différents aspects de ce dernier;
- une analyse des acteurs et de leurs actions par un important travail de terrain (entrevues, observations de terrain) afin d'appréhender la construction sociale des territoires;
- le rôle d'une activité (l'agrotourisme) dans le contexte de la multifonctionnalité des espaces périurbains et plus spécifiquement dans le contexte de la multifonctionnalité agricole de ces espaces.

Vu l'importance accordée à la mobilisation des acteurs, il pourrait être utile dans les recherches futures d'utiliser aussi des rencontres de groupes auxquelles pourraient participer les différents acteurs impliqués dans l'aménagement et la planification du

territoire dans une perspective de recherches-actions, une perspective qui n'a pas été adoptée dans cette thèse.

Dans des recherches futures, afin d'approfondir notre connaissance de la construction sociale des localités – leurs dynamiques – il serait souhaitable et intéressant d'analyser d'autres territoires périurbains et d'autres types d'agriculture dans des contextes administratifs et culturels très différents (p.ex. en Ontario dans la région métropolitaine de Toronto où en décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a fait un premier pas pour une ceinture verte au sud de l'Ontario (Ontario, 2004); où encore l'horticulture à Laval (Québec) avec sa « Route des Fleurs », entre autres). La composante « contexte » du schéma conceptuel de la dynamique des localités (chapitre 1) représente la composante la moins explorée dans la recherche géographique sur la dynamique des espaces agricoles périurbains, ce qui demandera une multiplication des recherches de nature comparative.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAYG (organisé par) (1989) *Les rencontres européennes de l'agriculture et de la ville*, Grenoble les 17 et 18 avril 1989. Grenoble, ADAYG, 191p.
- Allie, L. (1999) *La mobilisation des acteurs locaux : le cas de Mont Saint-Hilaire*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Allie, L. (2003) *Les Parcs Naturels Régionaux Français : un modèle de gouvernance et de planification spatiale pour le milieu périurbain?* Revue Canadienne des Sciences Régionales, vol 26, Été-automne 2003, n° 2 et 3, 447-464.
- André. P., Deslisle, C. et Riveret, J.-P. (2003) *L'évaluation des impacts sur l'environnement (deuxième édition) : Processus, acteurs et pratique pour un développement durable*. Montréal : Presses Internationales de l'École Polytechnique de Montréal.
- Association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire (2002)
- Atlantic Provinces Economic Council (APEC) and Bryant, C.R. (1993) *Conditions for Successful Community Economic and Social Development; Comparative Study in the Atlantic Provinces and Eastern Ontario*, Halifax, NB: APEC, Report submitted to Health and Welfare Canada.
- Audet, L.; Becott, Y.; Juaire, M. et Tanguay, C. Ministère des Affaires municipales et administratives locales, (1985) *Le tourisme et la récréation en milieu rural: Table ronde et communications*, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, Liège, Chaire de géographie humaine, 190p.
- Barreteau, G. (1997) *Le tourisme : une nouvelle fonction pour l'agriculture périurbaine, l'exemple de Mont-Saint-Hilaire*, Mémoire de fin d'étude, École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier, Montpellier.
- Bastié, J. et Dézert, B. (1980) *L'espace urbain*, Paris, Masson.
- Bauer, G. et Roux, J.M. (1976) *La rurbanisation, ou la ville éparpillée*. Paris: Édition du Seuil.
- Bayley, C. (1975) *The Garden City*. Oxford: Open University Press.



- Beauchesne, A. (1999) *Le rôle de l'agriculture alternative dans la transformation des espaces ruraux : les régions périurbaines du Québec*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Bergerie Nationale – Département périurbain (1998) *Les espaces agricoles et naturels dans les schémas directeurs. Gros plan sur 14 agglomérations*.
- Bourdeau, L.; Marcotte, P. et Doyon, M. (2002) *Revue de littérature, Les définitions de l'agrotourisme*, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 1-24.
- Bowler, I. (1998) *Researching 'the sustainability of rural systems' through Actor Network Theory*, dans Epps, R. (dir.), *Sustaining Rural Systems in the Context of Global Change*. Armidale, Australia: University of New England, 168-178.
- Bray, H. (1994) *Application d'un système d'information géographique à la notion de risques conflictuels en milieu péri-urbain: le cas de la région de Montréal*. Grenoble : mémoire de maîtrise non publié, Institut de Géographie Alpine, Université de Joseph Fourier.
- Brodhag, C. et al. (2004) *Dictionnaire du développement durable : plus de 1000 définitions*, équivalents anglais, sources documentaires officielles, AFNOR, 283p.
- Brunet, R. (1992) *Les mots de la géographie - Dictionnaire critique*. Édition GIP Reclus, Montpellier, Paris.
- Bryant, C.R. (1970) *Urbanisation and Agricultural Change since 1945 : a case Study from the Paris Region*, PhD thesis, University of London, London.
- Bryant, C.R. (1984) *The Recent Evolution of Farming Landscapes in Urban-Centred Regions*, *Landscape Planning*, 1984, n°11: 307-326.
- Bryant, C.R. (1986) *Farmland Conservation and Farming Landscapes in Urban-Centred Regions: The Case of the Ile-de-France Region*, *Landscape and Urban Planning*, n°13: 251-276.
- Bryant, C.R. (1992) *Le développement communautaire durable, les partenariats et la préparation de propositions de projets réussis*, La Série Bonnes Idées pour le développement communautaire durable, Québec : Stratec Communications Inc.
- Bryant, C.R. (1995a) *The role of local actors in transforming the urban fringe*. *The Journal of Rural Studies*, 1995: 255-267.

- Bryant, C.R. (1995b) *Interests, interest groups and the rural environment and the challenge of modelled or perceived futures for the rural environment*. In: Scenario Studies for the Rural Environment. Dordrecht, The Netherlands: Kluwer Academic Publishers: 25-33.
- Bryant, C.R. (1997a) *Éducation, formation et développement: expériences canadiennes et québécoises*, dans *Le système éducatif, un partenaire du développement territorial*. Actes des assises Éducation et ruralité, Mirabel, Ardèche: Domaine du Pradel, Ministère de l'Agriculture (France) : 80-93.
- Bryant, C.R. (1997b) *L'agriculture périurbaine: l'économie politique d'un espace innovateur*. Cahiers Agricultures, 6: 125-130.
- Bryant, C.R. et Granjon, D. (2002) "Rural Sustainability" in Human Settlement Development, edited by Saskia Sassen, in *Encyclopedia of Life Support Systems (EOLSS)*, Developed under the Auspices of the UNESCO, Eolss Publishers, Oxford, UK, [<http://www.eolss.net>]
- Bryant, C.R. et Johnston, T.R. (1992) *Agriculture in the City's Countryside*. Belhaven Press, London, :190-198.
- Bryant, C.R. et Preston, R.E. (1987) « *Un schéma pour les initiatives locales en développement économique* », Bulletin de développement économique, (1), 16p.
- Bryant, C.R. et Preston, R.E. (1990) « *Le développement économique des petites villes et des régions rurales* », Bulletin de développement économique, 10, University of Waterloo, 25p.
- Bryant, C.R., Allie, L., Des Roches, S., Buffat, K. et Granjon, D. (2001) *Linking community to the external environment: the role and effectiveness of local actors and their networks in shaping sustainable community development*. In: Pierce, J.T., Prager, S.D. et Smith, R.A. (eds.), *Reshaping of Rural Ecologies, Economies and Communities (Conference Proceedings, Commission on the Sustainability of Rural Systems, I.G.U.)*. Burnaby, B-C: Simon Fraser University, Department of Geography : 57-67.

- Bryant, C.R., Coppack P.M. et Mitchell C. (2000) «*The city's countryside*» dans Bunting, T. et Filion, P. (dir.), *The Canadian City in Transition* (2e édition): The Twenty-First Century, London: Oxford University Press, chapitre 9: 333-354.
- Bryant, C.R., Des Roches, S. et Juneau, P. (1996) *Sustainability in action: the role of local actors in the transformation and conservation of urban fringe environments*. In: Saito, I., Tabayashi, A. et Morimoto, T. (eds.), *Proceedings of the IGU Study Group on The Sustainable Development of Rural Systems*, Tsukuba, Japan 1995, Tokyo: Kaisei Publications Ltd.: 67-75.
- Bryant, C.R., Des Roches, S. et Juneau, P. (1998) *Community mobilisation and power structures: potentially contradictory forces for sustainable rural development*. In: Bowler, I.R., Bryant, C.R. et Huigen, P.P.P (eds.), *Dimensions of Sustainable Rural Systems*, Utrecht/Groningen : Netherlands Geographical Studies, n° 244: 233-44.
- Bryant, C.R., Russwurm, L.H. et McLellan, A.G. (1982) *The City's Countryside : Land and its Management in the Rural-Urban fringe*, Longman, London.
- Buffat, K. (1997) *Saint-Sauveur-des-Mons, La valorisation locale d'une petite ville des Laurentides en frange urbaine de Montréal*. Lyon : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Lyon III.
- Bunce, M. (1984) *The pressures of change in rural Canada*; York University, Atkinson college, 386p.
- BSQ et FPPQ (2000)  
Cadre d'aménagement et d'orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal (2001) Une vision d'action commune, Région métropolitaine de Montréal 2001-2021, juin 2001.
- CCN (Commission de la capitale nationale), (1996) *Plan directeur de ceinture de verdure*. Commission de la capitale nationale, Ottawa, Canada.
- Charvet, J.P. (2003) *La zone périurbaine : structure et dynamique d'une composante stratégique des régions métropolitaines*; *Revue Canadienne des Sciences Régionales*, vol 26, Été-automne 2003, n° 2 et 3 : 241-250.
- Charvet, J.P. et Guimar, X. (1999) *Le Plan de Développement Durable de Rambouillet. Vers une nouvelle gestion des territoires périurbains?* Université de Paris X - Nanterre, UMR Ladyss. Bergerie Nationale de Rambouillet.

- Clément, C. (2004) *L'espace périurbain de Gatineau face à son devenir horticole : quelques préoccupations pour un développement durable*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- CMED (Commission mondiale sur l'environnement et le développement) (1988) *Notre avenir à tous*. Québec : Éditions du Fleuve et les Publications du Québec, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.
- Colloque sur l'agriculture en milieu périurbain (2002) *L'agriculture, un important levier de développement métropolitain*, MAPAQ, CMM, UPA.
- CMM (Communauté Métropolitaine de Montréal) (2003) Site Internet : <http://www.cmm.qc.ca>
- CPTAQ (Commission Protection du Territoire Agricole Québec) (2003) Site Internet : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca>
- Dale, A. et Pierce, J. T. (dir.) (1999), *Community Perspectives on Sustainable Development, Sustainable Development Series. Volume 2*. Vancouver : Sustainable Development Research Institute, University of British Columbia.
- Daniels, T. (2004) *Smart Growth - An American Perspective*. Guelph: une communication présentée à la Farmland Preservation Conference: Protecting Farmland for Farmers, Université de Guelph, Ontario, les 27 au 29 juin 2004.
- DATAR (2004) *La régulation de transformations périurbaines/ Regulating Periurban change*, Séminaire, Document de préparation, Paris.26p.
- Davidson, G. (2004) *Ontario Smart Growth*. Guelph: une communication présentée à la Farmland Preservation Conference: Protecting Farmland for Farmers, Université de Guelph, Ontario, les 27 au 29 juin 2004.
- Deffontaines J.P. et Prod'Homme J.P. (2001) *Territoires et acteurs du développement local, de nouveaux lieux de démocratie*, éditions de l'Aube, Paris.
- Des Roches, S. (1999) *Les défis de l'agriculture périurbaine dans une société en métamorphose*. Étude comparative des transformations au Sud-Ouest de Versailles et au Nord-Est de Montréal. Montréal : thèse de PhD non publiée, Département de Géographie, Université de Montréal.

- Des Roches, S. et Bryant, C.R. (1997) *Les enjeux de la démocratisation des espaces verts. Analyse des relations sociales dans le processus de création du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*. Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 31 (3-4) : 59-77.
- Des Roches, S. et Bryant, C.R. (1998) *Synchronization processes of local space in the rural-urban fringe: evidence from the Montréal (Québec) and Ile-de-France (France) regions*. In: Epps, R. (ed.), Sustainable Rural Systems: Proceedings of the 1st Annual Colloquium of the IGU Commission on the Sustainability of Rural Systems, Armidale, Australia : 215-224.
- Deslauriers, P. (1995) *Zonage agricole et utilisation du sol en milieu rural : Quelques cas québécois*. Actes, premier colloque du Groupe d'étude de l'IGU sur Le développement durable de systèmes ruraux, Montréal, 345p.
- Deslauriers, P. (1998) *Changements agricoles et adaptation des exploitants sur la Rive Sud de Montréal, 1981 – 1988*. Montréal : thèse de PhD non publiée, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Di Genova, P. (1995) *L'image du périurbain: le cas des résidents de Lachenaie*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Document d'orientation sur l'Agrotourisme (1999) L'Union des Producteurs Agricoles du Québec, janvier 1999.
- Domon, G., Beaudet, G. et Joly, M. (2000) *Évolution du territoire Laurentien – Caractérisation et gestion des paysages*. Isabelle Quentin Éditeur/Chaire en Paysage et environnement. Montréal, 144p.
- Donadieu, P. (1998) *Évolution des productions agricoles et des espaces ruraux sous influence urbaine. Promenade dans les campagnes montréalaises*; Cahiers Agriculture, vol 7, n°2 : 139-145.
- Donadieu, P. (2000) *La société paysagiste*, École Nationale Supérieure du Paysage, Paris.
- Douglas, D. (1995) *Community Economic Development in Canada: Integrated Readings: Volume II*. Toronto: McGraw-Hill Ryerson, 294p.
- Doyon, M. (2002) *Le rôle de la culture dans le développement des espaces touristiques*

- en milieu périurbain : le cas du Mont Saint-Bruno*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Doyon, M. et Bryant, C.R. (2001) *Le rôle de la culture dans la construction des espaces touristiques en milieu périurbain: conceptualisation et hypothèse*. Paper presented in the special rural sessions of the 2001 Meeting of the Canadian Association of Geographers, McGill University, May 30 2001. Epps, R. (ed.) (1998) *Sustainable Rural Systems: Proceedings of the 1st Annual Colloquium of the IGU Commission on the Sustainability of Rural Systems*. Armidale, Australia, University of New England.
- Doyon, M., Frej, S., Granjon, D. et Bryant, C.R. (2003) *Rural Tourism and Recreo-tourism Activities and the Differentiation of Rural Metropolitan Space*, AAG Conference Report on Rural Session, "Countrysides of the Future", 4 - 8 mars 2003, New Orleans.
- Dumoulin, O. et Marois, C. (2003) *L'émergence des stratégies de développement des espaces agricoles périurbains : le cas des municipalités de banlieue de la région métropolitaine de Montréal*. *Revue Canadienne des Sciences Régionales*, vol 26, Été-automne 2003, n° 2 et 3 : 337- 358.
- Elbert, D. (1995) *Les changements de la composition de la main d'œuvre des exploitations agricoles situées dans les espaces périurbains au sud de l'Île de Montréal*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Enns, L. et Vanin, C. (2004) *Farmland Preservation in Alberta*. Guelph : communication présentée à la Farmland Preservation Conference : Preserving Farmland for Farmers, Université de Guelph, les 27 au 29 juin, 2004.
- Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole (1997) présentée à la Maison de l'Union des Producteurs Agricoles du Québec par le Groupe Type, UPA, MAPAQ, Tourisme Québec, janvier 1997.
- Fakambi, K. (2002) *Le développement local dans la Réserve de la Biosphère du mont saint Hilaire : Audit et Diagnostic de Territoire, proposition pour une meilleure cohésion du territoire entre agritourisme et écotourisme*. Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'ingénieur agronome de l'INA Paris-Grignon.

- Fedenatur (2003) Site Internet de la Fédération Européenne des Espaces Naturels et Ruraux Métropolitains et Périurbains : <http://www.fedenatur.org>
- Félix, F. (1999) *Pays et développement local : logique et ambiguïté d'une politique des territoires*, Norois, n°181, t.46.
- Fiches d'enregistrement, MAPAQ (2000)
- Firey, W. (1946) *Ecological considerations for planning for rururban fringes*. American Sociological Review, 11: 411-423.
- Fleury, A. (1996) *L'agriculture périurbaine de l'Île-de-France*, Cahiers Agriculture, vol. 5, n°2, 3-4 : 69-70.
- Fleury, A et Donadieu, P. (1997) *De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine*, Le courrier de l'environnement de l'INRA, n°31.
- Fleury, A et Moustier, P. (1999) *L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable*, Cahiers Agriculture, Volume 8, n°4 : 281-287.
- Foster, D., Mehta, A. (2002) *Mount Saint Hilaire apple orchard, Opportunity assessment and Vulnerability assessment*, McGill University.
- Frej, S. (1998) *Le tourisme, l'environnement et le développement durable : une synthèse et conceptualisation* (travail dirigé I); et *La région de Saint-Sauveur : Qualité du patrimoine environnementale et réalités du mouvement récréo-touristique* (travail dirigé II). Montréal : travaux dirigés entrepris dans le cadre d'une maîtrise sans mémoire, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Frej, S., Doyon, M., Granjon, D. et Bryant, C.R. (2003) *La construction sociale des localités par des acteurs locaux : conceptualisation et bases théoriques des outils de développement socio-économique*, Interventions économiques, Le développement local : nouvelles perspectives, n°1, vol 30.
- Furuseth, O.J. et Lapping, M.B. (dir.), (2001) *Contested Countryside : The Rural Urban Fringe in North America*, Aldershot, R.-U. : Ashgate Publications, Perspectives on Rural Policy and Planning.
- Gagnon, C. (1995) *Développement local viable: approches, stratégies et défis pour les communautés*, Coopératives et Développement, vol.26, n°2.

- Gagnon, C. et Klein, J.L. (1991) *Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social*. Les Cahiers de Géographie du Québec.
- Galway, B. et Hudson, J. (1994) *Community Economic Development: Perspectives on Research and Policy*. Toronto: Thompson Educational Publishing.
- Gauthier, M. (2004) *La gouvernance métropolitaine* (travail dirigé I); et *Les stratégies de développement des banlieues de Montréal* (travail dirigé II). Montréal : travaux dirigés entrepris dans le cadre d'une maîtrise sans mémoire, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Genois, A. et Baril, P. (2000) *Aménagement et urbanisme au Québec, Un peu d'histoire*, Municipalité, décembre-janvier.
- Giddens, A. (1984) *The Constitution of Society*. Londres: Polity Press.
- Gill, A. et Reed, M. (1999) *Incorporating post-productivist values into sustainable community processes*, dans Dale, A. et Pierce, J.T. (dir.), *Sustainable Development Series*. vol 2. *Community Perspectives on Sustainable Development*, Vancouver : Sustainable Development Research Institute, University of British Columbia.
- Gouvernement du Québec (1994) *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire*, 73p.
- Gouvernement du Québec (1997) *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire, 30p.
- Gouvernement du Québec (2001) *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire révisé, 69p.
- Gouvernement du Québec (2003) Site Internet du gouvernement du Québec : [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)
- Granjon, D. (1997) *L'agrotourisme comme initiative de développement local dans une localité périurbaine : le cas de Mont-Saint-Hilaire*, mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Lyon et Université de Montréal.



- Granjon, D., Frej, S., Doyon, M. et Bryant, C.R. (2001) *The social construction of sustainable rural communities: tourism development in the rural urban fringe*. In: Kim, K., Bowler, I. et Bryant, C.R. (eds.), *Developing Sustainable Rural Systems* (Conference Proceedings of the IGU Commission on the Sustainability of Rural Systems). Pusan, Korea: Pusan National University Press : 125-35.
- Guide touristique de l'organisme Pommes en Fête (2003)
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. et Roux, E. (2003) *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Paris : Anthropos.
- Histoire Québec (1995), *Les Pommiers*, vol 1, n° 2.
- IAURIF, AEV, CRIF (1995) *Plan Vert régional d'Île-de-France*. Paris : IAURIF.
- IAURIF (2003) Site Internet de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France : <http://www.iaurif.org/fr>
- Johnson, J.H. (1974) *Geographical processes at the edge of the city*, in Johnson, J.H. (ed.), *Suburban Growth*, John Wiley and Sons, London, Ch. 1: 1-16.
- Joyal, A. (2002) *Le développement local : Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Juneau, P. et Bryant, C.R. (1997) *Les Parcs naturels régionaux français et l'aménagement du territoire rural vis de l'Amérique du Nord : un concept innovateur ou utopie conceptuelle ?* in *Les Parcs naturels régionaux, un concept de développement territorialisé et environnemental à l'épreuve du temps*, vol.3-4, Laurens, L (éds.) *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie* : 29-44.
- Krueger, R.R. (1959) *Changing land use patterns in the Niagara Fruit Belt*. *Transactions of the Royal Canadian Institute*, 32 Part 2 (67): 39-140.
- L'environnement au Québec (2003) Site internet : <http://ecoroute.uqcn.qc.ca>
- Lambert, P. (1994) « *Guide de Mont-Saint-Hilaire et de Otterburn Park* », Société d'histoire de Beloeil/Mont-Saint-Hilaire.
- Larcher, G. (1998) *La gestion des espaces périurbains*, Rapport d'information 415, Commission des affaires économiques et du plan, Sénat Français.
- Larcher, G., Belot, C. et Revet, C. (1999) *Projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire*, Rapport 272, Commission spéciale, Sénat Français.

- Laurens, L. et Bryant, C.R. (dir.) (2003) *La durabilité des systèmes ruraux, une construction sociale et culturelle / The Sustainability of Rural Systems – A Social and Cultural Construction* (Actes du colloque annuel 2001 de la Commission de l'UGI sur le Développement durable des systèmes ruraux). Montpellier : Université Paul Valéry.
- Leclerc, J. (1997) *Les relations entre les investissements et les transformations socio-économiques des exploitations agricoles de la zone périurbaine de Montréal*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Lemire, D. (1994) *L'impact des décisions des exploitants agricoles sur l'aménagement du territoire et de redéveloppement de l'agriculture: le cas de la frange péri-urbaine de Montréal*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Les Pommes du Québec (2004) Site Internet : <http://www.lapommeduquebec.ca>
- Leurquin, B. (1997) *La France et la politique des pays : de nouveaux outils pour le développement du territoire et la réforme de l'État*, CNFPT-Syros, Paris.
- Lexique de Géographie Humaine et Économique (1992) sous la direction de Claude Cabanne, 2<sup>e</sup> édition, Dalloz.
- MAPAQ (2000, 2001, 2002)
- Marchand, E. (1994) *Vers une meilleure compréhension des impacts sociaux: Le cas de Stalex à Blainville*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Marois, C. (1996) *Le couple ville-campagne: une cohabitation changeante*. L'action nationale, n°2 : 201-207.
- Marois, C., Deslauriers, P., Bryant, C.R. (1991) *Une revue de la littérature scientifique sur l'étalement urbain et sur les relations urbaines-agricoles dans la frange urbaine : le cas de la région métropolitaine de Montréal, dans le contexte nord-américain*, Espace populations sociétés n°2, "Les franges péri-urbaines" : 325-334.
- Marsden, T., Murdoch, J., Lowe, P., Munton, R.J. et Flynn, A. (1993) *Constructing the Countryside*. Boulder: Westview Press.

- Mathieu, N. (1990) *La notion de rural et les rapports ville-campagne en France*. Des années 1950 aux années 1980, *Economie Rurale*, 197 : 35-41.
- McNaney, K. (2004) *Smart Growth BC*. Guelph: une communication présentée à la Farmland Preservation Conference: Protecting Farmland for Farmers, Université de Guelph, Ontario, les 27 au 29 juin 2004.
- Mérenne-Schoumaker, B. (1996) *Le développement local : bilan et conclusions*. Bulletin Association Géographes Français - 5.
- Merlin, P. et Choay, F. (1988) *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'aménagement*. PUF.
- Ministère Affaires municipales, sport et loisir du Québec (2002) Site Internet : <http://www.mamsl.gouv.qc.ca>
- Minot, D. et al. (2001) *Le Projet de territoire, élaboration et conduite partagées d'un projet de territoire*, Ministère de l'agriculture et de la pêche, Bergerie Nationale, Paris.
- Mollard, A. (2003) *Multifonctionnalité de l'agriculture et territoires : des concepts aux politiques publiques*, Cahiers d'Économie et Sociologie Rurale, n°66 : 27-54.
- Mont-Saint-Hilaire (2003) Site Internet de la ville : <http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/>
- MRC Vallée-du-Richelieu (2003) Site Internet de la Vallée-du-Richelieu : [www.vallee-du-richelieu.ca](http://www.vallee-du-richelieu.ca)
- Munton, R.J. (1979) *London's Green Belt: Restraint and the Management of Agricultural Land*, Report to the Department of the Environment, London.
- Nanga, A. (1998) *L'agriculture urbaine et périurbaine au sein d'un processus de DÉLC en Afrique subsaharienne : une synthèse et conceptualisation* (travail dirigé I); et *Les projets de l'IGAD en agriculture urbaine et périurbaine : une analyse d'une perspective de développement local et communautaire* (travail dirigé II). Montréal : travaux dirigés entrepris dans le cadre d'une maîtrise sans mémoire, Département de Géographie, Université de Montréal.
- O'Neill, T. (1990) *Pour une approche communautaire au développement économique*, Ottawa: Conseil économique du Canada, Rapport de synthèse.
- Ontario, Gouvernement de (2004) *Toward a Golden Horseshoe Greenbelt*. Toronto: Ministère des Affaires municipales et du logement, Greenbelt Task

Force Discussion Paper: A Framework for Consultation

- Ouimet, B. (2003) *Rapport de gestion de la CPTAQ pour l'exercice 2002-2003*, déposé à l'Assemblée Nationale du Québec.
- Pacione, M. (1986) *Progress in Human Geography*. Londres: Croom Helm.
- Paparella, G. (1987) *Planning and economic development*. Papers in Canadian Economic Development 2: 59-66.
- Pecqueur, B. (1989) *Le développement local: mode ou modèle?* Paris: éd. Syros, collection Alternatives Economique.
- Perry, S.E. (1987) *Communities on the Way: Rebuilding Local Economies in the US and Canada*, New York: State University of New York Press.
- Plan de la Capitale du Canada (1999) *Un nouveau siècle consacré à l'élaboration d'une vision, à la planification, à l'aménagement et au développement*. Site Internet de la Commission de la Capitale Nationale.
- Plan d'Implantation et Intégration Architecturale (PIIA) (2003), élaboré et mis en place par la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.
- Plan de coopération, Réserve de la biosphère du Mont-Saint-Hilaire (2002) Document d'étude disponible sur le site Internet du Centre de la Nature : [www.centrenature.qc.ca](http://www.centrenature.qc.ca)
- Plan de relance de la pomiculture à Mont-Saint-Hilaire (2002) Compte rendu de réunion.
- Plan de zonage, Urbanisme et environnement, ville de Mont-Saint-Hilaire à partir de la carte topographique numérique au 1/50 000 du MNR, gouvernement du Québec (2003)
- Plan d'urbanisme Municipalité Mont-Saint-Hilaire (1991)
- Plan d'urbanisme Municipalité Saint-Joseph-du-Lac (1991)
- Planchenault, M. (2001) *Planification particulière du territoire agricole de la MRC/Ville de Longueuil : diagnostic, Projet pilote continuum ville-campagne*, MRC de Champlain, Ville de Longueuil
- Polèse, M. et Coffey, W. (1982), *Les politiques de développement local : éléments de définitions*, INRS-Urbanisation (Collection Études et documents, n°34, Montréal, 36 p.).

- Poulot, M. et Rouyres, T. (2003) *Les espaces ouverts en Île-de-France : quels enjeux pour quels acteurs?* Revue Canadienne des Sciences Régionales, vol 26, Été-automne 2003, n° 2 et 3 : 431- 446.
- Projet d'aménagement de la capitale nationale (1950)
- Projet du Schéma d'aménagement révisé I et II, MRC Deux-Montagnes (2001, 2003)
- Projet du Schéma d'aménagement révisé I et II, MRC Vallée-du-Richelieu (2001, 2004)
- Prost, B (1991) *Du rural au périurbain : conflit de territoire et requalification de l'espace*, dans Revue de géographie de Lyon, vol 66, n°2 : 96-102.
- Proulx, M.-U. (2002) *L'économie des territoires au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Pryor, R.J. (1968) *Defining the rural-urban fringe*. Social Forces, 47: 202-215.
- Recensement fédéral (1996)
- Renard, J. (2003) *Les mutations des campagnes, Paysages et structures agraires dans le monde*, Armand Colin
- Rencontre de la pomme (2004) Compte rendu de la réunion du 4 février 2004 au Centre de la Nature.
- Richard, M. (1999) *Les comportements et stratégies d'adaptation agricole liés au développement durable des milieux périurbains : le cas de la rive-sud de Montréal*. Montréal : mémoire de maîtrise non publié, Département de Géographie, Université de Montréal.
- Rickard, T. J. (1991) *Direct Marketing as agricultural adaptation in Megalopolitan Connecticut*, dans Limits to rural land use, Proceedings of an international conference organized by the "Commission on Changing rural Systems" of the International Geographical Union (UGI), Amsterdam, Netherlands.
- Rocher, G. (1968) *Introduction à la sociologie générale*. Tome 2, L'organisation sociale, Paris, Éditions HMH.
- Russwurm, L.H. (1977) *The Surroundings of Our Cities*. Ottawa: Community Planning Press.
- Schéma d'aménagement MRC Deux-Montagnes (1988)
- SEGESA (1994) *Entre ville et campagne, Les espaces de périurbanisation, Identification et problèmes*, Propositions pour l'action publique.

- Sennet, A. (1905) *Garden Cities in theory and practice*, published by Bemrose.
- SDRIF, (1994) *Schéma directeur de la région Île-de-France*, DRE Île-de-France, (programme pour la ceinture verte) : 28-59.
- Sinclair, R.J. (1967) *Von Thunen and Urban sprawl*, Annals of the Association of American Geographers, 57: 72-87.
- Site Internet du Ministère des transports du Québec (<http://www.mtq.gouv.qc.ca>)
- Skelley, M.J. (1995) *The Role of Canadian Municipalities in Economic Development*. Toronto: Les Presses du CIRUR (Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales).
- Standing Conference (1976) *The Improvement of London's Green Belt*, Standing Conference on London and South-east Regional Planning, London.
- Statistique Canada, Recensements (1981, 1996, 2001)
- Statistique Canada et projection de l'institut de statistique du Québec (scénario A de référence (2000)
- Statistique Canada, Recensement de l'agriculture (2001)
- Thibodeau, J.C., Gaudreau, M. et Bergeron, J. (1986) *Le zonage agricole, un bilan positif*. Montréal : I.N.R.S.-Urbanisation, 186p.
- Thomas, D. (1970) *London's Green Belt*, Faber and Faber, London.
- Tanguay, L. et Arpin, B. (2001) *L'agriculture dans la Communauté Métropolitaine de Montréal, portrait sommaire*; MAPAQ.
- Trépanier, M.O. (1998) *Les défis de l'aménagement et de la gestion d'une grande région métropolitaine*, dans Montréal, 2001, Visage et défis d'une métropole, sous la direction de C. Manzagol et C.R. Bryant, PUF : 319-340.
- UPA (1997) *Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole*, Le Groupe Type.
- UPA (2003) *Projet d'énoncé de vision stratégique du développement économique, social et environnemental de la CMM*, Mémoire de l'Union des Producteurs Agricoles présenté à la Communauté Métropolitaine de Montréal.
- UPA (2004) Site Internet de l'UPA <http://www.upa.qc.ca>

- Vachon, B. (1985) "*Le tourisme rural au Québec: ses objectifs, ses structures, ses services*" tiré de *Le tourisme et la récréation en milieu rural: Table ronde et communications*, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, Liège, 190p.
- Vachon, B. (1991) «*Esquisse pour une nouvelle approche de développement en milieu rural* » *Le Québec dans tous ses états*, Montréal : Ed. Boréal : 251-265.
- Vachon, B. et Coallier, F. (1993) *Le Développement local: théorie et pratique*; Boucherville: Gaëtan Morin, 331p.
- Vachon, B. (1998) *Le milieu rural québécois : diagnostique et perspectives de développement*; Forum sur le développement local en milieu rural, Ministère des régions, Notes de communication.
- Vaudois, J. (1995) *Les dynamiques agricoles dans les zones périurbaines. Formes et éléments d'interprétation*. In Actes du colloque : l'agriculture dans l'espace périurbain; des anciennes aux nouvelles fonctions, organisé par Bergerie nationale, ENSP, INRA-SAD. Rambouillet.
- Vaudois, J. (1996) « *Les zones périurbaines : des laboratoires territoriaux pour l'agriculture du début du 21<sup>e</sup> siècle* ». Dans : *Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives*. Actes de la Rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet des 22 et 23 février 1996.
- Vue aérienne, 1 : 40 000 (1999)
- Walker, G. (1976) *Social perspectives on the countryside: reflections on territorial form north of Toronto*. *Ontario Geography*, 10: 54-63.
- Walker, G. (1987) *An Invaded Countryside: Structures of Life on the Toronto Fringe*. Toronto: York University, Department of Geography, Geographical Monograph 17.
- Zirardo, D. (2004) *Ontario Greenbelt Task Force*. Guelph: une communication présentée à la Farmland Preservation Conference: Protecting Farmland for Farmers, Université de Guelph, Ontario, les 27 au 29 juin 2004.

### **Entrevues :**

- Entrevues CLD et MRC Vallée-du-Richelieu (2003), Printemps 2003.
- Entrevues auprès du Parc d'Oka et de l'Abbaye d'Oka (2003), Printemps, 2003.
- Entrevue auprès des pomiculteurs Saint-Joseph-du-Lac (2003), Printemps 2003.

Entrevues auprès des pomiculteurs Mont-Saint-Hilaire (2003), Printemps 2003.

Entrevue Municipalité Mont-Saint-Hilaire (2003) avec l'urbaniste, Printemps 2003.

Entrevue Municipalité Saint-Joseph-du-Lac (2003) avec l'urbaniste, Printemps 2003.

Entrevue à l'Office Touristique des Basses-Laurentides (2003) avec le responsable de l'Office Touristique, Printemps 2003.

Entrevue Corporation Pommes en Fête (2003), avec l'agente de développement, Printemps 2003.

Entrevue au Centre de la Nature de Mont-Saint-Hilaire (2003) avec plusieurs représentants et intervenants du Centre de la Nature, Printemps 2003.

Entrevue auprès de l'association des pomiculteurs de Mont-Saint-Hilaire (2003) avec le président et fondateur de l'association, Printemps 2003.

Entrevue auprès de l'association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire (2003)



**ANNEXES**

## **Annexe 1 : Questionnaires et protocoles d'entrevues**

**Les rencontres ont été réalisées sous-forme d'entrevues « semi-dirigées », d'une durée variant entre une heure et une heure et demi.**

**À noter que pour les représentants des acteurs collectifs, l'occasion était aussi utilisée afin de faire l'inventaire des différents documents pertinents.**

**Questionnaire auprès des pomiculteurs : Nom et Lieu :**

**1 - Depuis quand est ce que vous exploitez votre plantation?**

Qu'est ce que vous faisiez avant de prendre la responsabilité de cette exploitation? Et où?

**2 - Quelle est la superficie de votre exploitation?**

Superficie :

Nombre d'arbres à l'ha :

3 - Quel est le nombre de personnes travaillant sur l'exploitation (membres de la famille, employés, saisonniers, occasionnels, à temps plein, à temps partiel)?

4 - Est ce que vous pratiquez une double activité ?

oui                  non

Si oui, est ce que l'autre personne participe aux activités de l'exploitation?

5 - Quelles sont les différentes activités que vous pratiquez sur votre exploitation ?

6 - Comment se fait la commercialisation de votre production (en gros, détails, transformation...)?

7 - Depuis quand pratiquez-vous l'agrotourisme? Et pourquoi?

8 - Quelles sont, selon vous les origines de l'agrotourisme pour votre municipalité?

9 - Quelles ont été les grandes transformations survenues sur votre exploitation depuis une dizaine d'années?

10 - Quelle est votre perception par rapport à l'espace périurbain... (notions de contraintes et/ou avantages)?

Est ce que vous vous sentez menacé?

11 - Quelle est votre perception par rapport à la multifonctionnalité de votre territoire?

12 - Quels sont les grands événements (moments marquants), au cours des dix dernières années, en ce qui concerne la planification, l'aménagement des espaces agricoles qui sont survenus sur votre territoire?

Quels ont été les principaux acteurs impliqués dans ces événements?

13 - Comment percevez-vous les différentes fonctions, autre que la production agricole, rattachées à votre espace? Est-ce qu'elles vous touchent?

Le développement domiciliaire

Contribution à l'agrément du paysage

Contribution à la conservation de l'environnement

14 - Comment vous sentez vous perçus par les autres acteurs formels (CLD, MRC, Municipalité,...) et informels (résidents,...)? (donc, demander qu'il énumère les différents acteurs, et puis commenter sur ses perceptions)

15 - Quel est le niveau d'implication (le lien) des autres acteurs du milieu (Centre de la Nature, Municipalité, CLD, Organisme touristique...) par rapport à vos activités?

16 - Quels sont les liens entre vous, les pomiculteurs? Entre ceux qui pratiquent l'agrotourisme? Et les pomiculteurs qui ne pratiquent pas l'agrotourisme?

Comment ses liens ont évolués?

Comment est-ce que le réseau de relations s'est élargie entre pomiculteurs (ou a diminué)?

17 - Quel est votre niveau de contacts avec les autres acteurs du milieu?


Quels appuis est-ce que vous recevez des autres acteurs?

Comment est-ce que cette implication a évolué au cours des ans?

Quelle a été votre propre implication dans des processus collectifs?

18 - Comment envisagez-vous l'avenir de votre exploitation, en tenant compte des questions abordées précédemment (multifonctionnalité, espace périurbain, avenir successoral...)?

19 - Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à votre activité?



20 - Quel est votre niveau de satisfaction par rapport à l'évolution globale de votre territoire?

21 - Quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux autres acteurs?



**Questionnaire auprès des autres acteurs : Nom et lieu :**

Quelle est la fonction de votre organisme?

Quelle est votre vision par rapport à l'agrotourisme?

A partir de quel moment la pomme en tant que ressource touristique a été exploitée?

Comment a évolué la pomiculture au sein de votre territoire? Pourquoi?

Quel est votre niveau d'implication par rapport à la pomiculture?

Sous quelles formes sont vos contacts avec les pomiculteurs?

Quelles sont les personnes qui ont initié ces contacts?

Quelles sont vos interventions par rapport à cette activité? Depuis combien de temps?  
(Si publicité, demander une copie)



Sous quelle forme se fait l'aide aux pomiculteurs pour leurs activités agrotouristiques?

Existe-t-il une cohésion et une concertation entre les différents comités qui oeuvrent pour le tourisme?

Comment l'encadrement et l'appui des organismes a évolué dans le temps?

Quelle est votre vision par rapport au contexte périurbain?

**Questionnaire auprès des autres acteurs : Nom et lieu :**

Quel rôle joue la MRC envers la pomiculture?

Quelle est votre vision par rapport à l'agrotourisme?

Comment a évolué la pomiculture au sein de votre territoire? Pourquoi?

Quel est le niveau d'implication de la MRC par rapport à la pomiculture et par rapport aux activités qui s'y rattachent?

Sous quelles formes sont vos contacts avec les pomiculteurs?

Quelles sont les personnes qui ont initié ces contacts?

Quelles sont vos interventions par rapport à cette activité? Depuis combien de temps?  
(Si publicité, demander une copie)

Sous quelle forme se fait l'aide aux pomiculteurs pour leurs activités agrotouristiques?

Comment sont représentés les pomiculteurs au niveau de la MRC?

Existe-t-il une cohésion et une concertation entre la MRC et d'autres organismes qui oeuvrent pour le tourisme?

Comment ces relations ont évolué dans le temps?

Quelle est votre vision par rapport au contexte périurbain?

Quelle est la vision de votre MRC au niveau de l'aménagement (dévt domiciliaire, agriculture...)?

**Questionnaire auprès des autres acteurs : Nom et lieu :**

1 - Quel rôle joue la municipalité envers la pomiculture?

2 - Quelle est votre vision par rapport à l'agrotourisme?

3 - A partir de quel moment la pomme en tant que ressource touristique a été exploitée?

4 - Comment a évolué la pomiculture au sein de votre territoire? Pourquoi?

5 - Quel est le niveau d'implication de la municipalité par rapport à la pomiculture et par rapport aux activités qui s'y rattachent?

6 - Sous quelles formes sont vos contacts avec les pomiculteurs?

7 - Quelles sont les personnes qui ont initié ces contacts?

8 - Quelles sont vos interventions par rapport à cette activité? Depuis combien de temps?  
(Si publicité, demander une copie)

9 - Sous quelle forme se fait l'aide aux pomiculteurs pour leurs activités agrotouristiques?

10 - Comment sont représentés les pomiculteurs au niveau de la municipalité?

11 - Existe-t-il une cohésion et une concertation entre la municipalité et d'autres organismes qui oeuvrent pour le tourisme?

12 - Comment ces relations ont évolué dans le temps?

13 - Quelle est votre vision par rapport au contexte périurbain?

14 - Quelle est la vision de votre municipalité au niveau de l'aménagement (dévt domiciliaire, agriculture...)?

## **Annexe 2 : En quoi consistent les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) ?**

### **Nature du contrat territorial d'exploitation**

Le contrat territorial d'exploitation (CTE) apparu dans la loi d'orientation agricole de juillet 1999 est un contrat passé entre l'exploitant et l'État pour une durée de cinq ans ; en contrepartie d'engagements précis, l'exploitant perçoit des aides financières.

Ces contrats entrent de plain-pied dans le Plan de développement rural national, pour l'exécution duquel chaque Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) a défini des actions agro-environnementales prioritaires tenant compte des particularismes locaux.

Ils se souscrivent au niveau départemental et comprennent une perspective purement agricole et environnementale doublée d'une dimension sociale ; la création d'emplois ou au minimum leur maintien est en effet une des conditions de base du dispositif.

Ils peuvent avoir, entre autres objets, celui de reconverter des terres arables en prairie, de modifier les traitements phytosanitaires pour réduire les pollutions, ou d'améliorer la gestion des effluents d'élevage.

Au travers de ce dispositif l'activité agricole devient un processus diversifié incluant production/création de valeur ajoutée, protection des ressources naturelles et maintien de l'emploi ; le CTE a de ce fait pour corollaire la réinsertion de l'agriculteur dans la société rurale par l'utilisation qu'il fait des particularismes régionaux et des synergies locales, notamment en matière d'emploi.